Kanton Bern
Canton de Berne

Adopté par le Grand Conseil
le 6 décembre 2022

Budget 2023 et plan intégré mission-financement 2024 à 2026 du canton de Berne

Direction des finances
du canton de Berne

550.013

Photo de couverture: © Adrian Moser

Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2023 et plan intégré mission-financement 2024 à 2026 du canton de Berne
Arrêtés du Grand Conseil

Le Grand Conseil du canton de Berne

840

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2023

Le Grand Conseil apporte les modifications suivantes au projet de budget 2023 que le Conseil-exécutif a arrêté le 24 août 2022 :

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Groupe de produits (GP) Prestations de services finances du groupe :
Le solde est réduit de 160 millions de francs (diminution de revenus).
Motivation : par rapport aux planifications précédentes, la distribution du bénéfice de la BNS dans le budget 2023 ne doit pas être rehaussée pour atteindre la distribution maximale possible de 480 millions de francs, mais devrait être maintenue au niveau actuel de 320 millions de francs.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil :
Le solde est réduit de 100 000 francs grâce à l'abandon d'une partie des postes nouvellement créés à l'Office de la communication (-0,8 EPT).

Commission des finances-minorié, (déposée par la CIAT), Les Verts (Ruch, Berne) :
GP Environnement et énergie :
Les moyens alloués au programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique doivent être augmentés de CHF 10 millions dans le budget 2023.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Fonds de régénération des eaux (évolution de fortune du fonds) :
Le solde du GP « nature » n'est pas modifié ; l'évolution de la fortune (augmentation de la fortune en 2023) dans le Fonds de régénération des eaux augmente ainsi de CHF 125 000 pour atteindre CHF 686 846.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Santé publique :
Le solde du budget est réduit de CHF 7 500 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon de la quasi-totalité des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Population :
Le solde est réduit de CHF 250 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon de deux des trois postes nouvellement créés pour la mise en œuvre de la motion 073-2020 (« Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies » ; soit 2 EPT en moins).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Enseignement supérieur :
Le solde est réduit de CHF 300 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon de la compensation par le Conseil-exécutif de l'augmentation des cotisations de l'employeur à la caisse de pension de la Haute École pédagogique, dont le régime correspondrait ainsi à celui appliqué à l'Université et à la BFH.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Services centralisés :
Le solde est réduit de CHF 375 000 ; cette réduction est obtenue en abandonnant les trois nouveaux postes (3 EPT) créés pour renforcer l'utilisation des services TIC EDUBERN.

PEV (Stotzer, Büren an der Aare) :
GP Prestations de services finances du groupe :
Le solde est amélioré d'un montant de CHF 48 millions ; cette amélioration est obtenue au moyen d'une réduction des charges extraordinaires d'un peu moins de CHF 73 millions à CHF 25 millions.

Le budget 2023 comprenant les données macroéconomiques suivantes est approuvé :

- excédent de revenus de CHF 0,1 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 471,1 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF -111,2 millions,
- quotité d'impôt de 3,025 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,820 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 700 millions,
- report de CHF 1,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1).

Une fois les arrêtés du Grand Conseil mentionnés ci-avant techniquement mis en œuvre dans les chiffres du budget 2023, les valeurs-repères définitives sont désormais les suivantes :

en millions CHF	Budget 2023
Solde du compte de résultats	**0.1**
Investissement net	**–471.1**
Amortissements sur le patrimoine administratif	334.8
Compensation du déficit 2021	25.0
Autofinancement	359.9
Solde de financement	**–111.2**

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivante concernant le budget 2023:

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature sont chargés de veiller à ce que les postes créés pour une durée déterminée soient supprimés au terme de leur durée limitée et ne soient pas transformés « subrepticement » en postes fixes. Toute création de poste définitif se révélant nécessaire par la suite doit faire l'objet d'une demande en bonne et due forme et être dûment motivée.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Environnement et énergie :
Pour mener à bien les tâches qui lui incombent en matière de protection du climat, le Conseil-exécutif fait appel autant que possible aux structures existantes au sein de l'administration cantonale, sans égards à la Direction à laquelle elles appartiennent, et également aux structures relevant d'autres organisations chargées de tâches publiques. La libre circulation des informations doit être garantie autant que possible. Lorsqu'il créé de nouveaux services, le Conseil-exécutif s'efforce de ne pas entrer en concurrence avec des organisations existantes chargées de tâches publiques présentant un rapport avec la protection du climat à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration cantonale.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Organisation du territoire et affaires communales :
Le solde reste inchangé. Les 5 EPT demandés ne sont approuvés qu'en tant que postes à durée limitée pour un an. Seul le rapport exigé par la motion Speiser (184-2021) pourra indiquer si l'augmentation des besoins est durable.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Circulation routière et navigation :
Le solde reste inchangé, mais les trois nouveaux postes d'expertes et experts de la circulation (3 EPT) créés afin de réduire le retard accumulé en matière d'expertise de véhicules doivent être supprimés.

Berne, le 6 décembre 2022

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Schlup*

le secrétaire général: *Trees*

Le Grand Conseil du canton de Berne

840

Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission-financement 2024 à 2026

Le plan intégré mission-financement 2024 à 2026 est adopté.

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant le plan intégré mission-financement 2024 à 2026 :

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Prestations de services finances du groupe :
Pour l'année de planification 2024, les 160 millions de francs supplémentaires inscrits au titre de la distribution du bénéfice de la BNS doivent être éliminés et, comme pour les années de planification suivantes (2025 et 2026), il convient de tabler sur une distribution de bénéfices de 320 millions de francs.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Les économies concernant les effectifs (gains en termes d'efficience et de synergie) escomptées grâce à l'introduction d'ERP doivent être réalisées à l'échelle du canton. En particulier, les économies liées à la centralisation des services (surtout la comptabilité et les ressources humaines) dans les différentes unités d'organisation doivent être réalisées de façon systématique (réaffectation des pourcentages de postes).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Les nouveaux postes ou les augmentations de pourcentages de postes ne sont considérés comme refinancés que si les conditions correspondantes (contributions de tiers promises de manière contraignante et économiquement assurées) sont remplies (art. 45, al. 1 LFP). L'augmentation possible ou attendue des recettes ou des dépenses ainsi que le cofinancement par le biais d'une compensation cantonale des charges ne remplissent pas cette exigence.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature sont chargés de veiller à ce que les postes créés pour une durée déterminée soient supprimés au terme de leur durée limitée et ne soient pas transformés « subrepticement » en postes fixes. Toute création de poste définitif se révélant nécessaire par la suite doit faire l'objet d'une demande en bonne et due forme et être dûment motivée.

UDC (Lanz, Thun), Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Le canton de Berne prend des mesures pour lutter contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil :
Le solde est réduit de 100 000 francs grâce à l'abandon d'une partie des postes nouvellement créés à l'Office de la communication (-0,8 EPT).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil :
Le nouveau poste au Secrétariat à l'administration numérique doit être créé sous forme de CDD. Au plus tard à partir de 2025 et des années du plan suivantes, le solde du groupe de produits devra être amélioré de CHF 125 000.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Environnement et énergie :
Les moyens à allouer au programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour les années du plan 2024-2026 doivent être suffisants pour mettre en œuvre les mesures de promotion prévues même en cas de suppression ou de réduction des subventions fédérales.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Environnement et énergie :
Pour mener à bien les tâches qui lui incombent en matière de protection du climat, le Conseil-exécutif fait appel autant que possible aux structures existantes au sein de l'administration cantonale, sans égards à la Direction à laquelle elles appartiennent, et également aux structures relevant d'autres organisations chargées de tâches publiques. La libre circulation des informations doit être garantie autant que possible. Lorsqu'il créé de nouveaux services, le Conseil-exécutif s'efforce de ne pas entrer en concurrence avec des organisations existantes chargées de tâches publiques présentant un rapport avec la protection du climat à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration cantonale.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Fonds de régénération des eaux (évolution de fortune du fonds / financement spécial) :
Le solde du GP « nature » n'est pas modifié ; l'évolution de la fortune (augmentation de la fortune en 2023) dans le Fonds de régénération des eaux augmente ainsi de CHF 125 000 pour atteindre CHF 686 846.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Santé publique :
Le solde du PIMF 2024 est réduit de CHF 5 000 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon total des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Les Verts (Patzen, Berne), PS-JS (Schindler, Berne) :
GP Santé publique :
Le solde est augmenté chaque année de CHF 1 400 000 durant les années de planification 2024 à 2026 afin d'avoir deux fois plus de ressources à disposition pour agrandir à court terme la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et afin que les mesures dans le domaine inscrites au budget en 2023 et 2024 soient aussi possibles en 2025 et 2026.

Les Verts (Ruch, Berne), PS-JS (Bauer, Wabern) :
GP Santé publique :
Le solde est augmenté chaque année de CHF 1 400 000 durant les années de planification 2024 à 2026, afin de créer 25 au lieu de 10 places de formation en soins infirmiers ES et de mettre ainsi en œuvre la motion 103/2021 « Pénurie de main d'œuvre dans la formation en soins infirmiers ES ».

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Organisation du territoire et affaires communales :
Le solde doit être amélioré de CHF 625 000, car les cinq EPT figurant au BU 2023 ne sont approuvés que pour une durée déterminée. Le maintien de ces EPT pour une durée indéterminée n'est envisageable que si le Conseil-exécutif est en mesure d'en justifier la nécessité de manière compréhensible dans le rapport qu'il doit fournir en réponse à la motion Speiser (184-2021).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Circulation routière et navigation :
Le solde reste inchangé, mais les trois nouveaux postes d'expertes et experts de la circulation (3 EPT) créés afin de réduire le retard accumulé en matière d'expertise de véhicules doivent être supprimés.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Population :
Le solde doit être amélioré de CHF 250 000 ; en abandonnant deux des trois postes nouvellement créés pour la mise en œuvre de la motion 073-2020 (« Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies » ; soit 2 EPT en moins).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Enseignement supérieur :
Le solde est réduit de CHF 300 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon de la compensation par le Conseil-exécutif de l'augmentation des cotisations de l'employeur à la caisse de pension de la Haute École pédagogique, dont le régime correspondrait ainsi à celui appliqué à l'Université et à la BFH.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP Services centralisés :
Le solde est réduit de CHF 375 000 ; cette réduction est obtenue en abandonnant les trois nouveaux postes (3 EPT) créés pour renforcer l'utilisation des services TIC EDUBERN.

PEV (Stotzer, Büren an der Aare :
GP Prestations de services finances du groupe :
Des charges supplémentaires de CHF 48 millions sont inscrites au solde de l'année de planification 2024 ; ce résultat est obtenu par l'inscription au titre de charges extraordinaires de l'excédent de charges restant du rapport de gestion 2021.

Berne, le 6 décembre 2022

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Schlup*

le secrétaire général: *Trees*

Répercussions des arrêtés du 6 décembre 2022 du Grand Conseil sur les chiffres du budget 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026 ainsi que sur le compte rendu :

Les arrêtés du 6 décembre 2022 du Grand Conseil entraînent différentes modifications des chiffres et du compte rendu dans le budget 2023 et le plan intégré mission-financement 2024 à 2026 que le Conseil-exécutif avait adoptés le 24 août 2022 à l'intention du Grand Conseil. Ainsi les éléments suivants du présent document ont-ils été corrigés, remplacés ou complétés par rapport à ladite version du 24 août 2022 :

- **Dispositif de décision** du Grand Conseil (comme représenté ci-avant: valeurs-repères cantonales du budget 2023, déclarations de planification arrêtées par le Grand Conseil).
- **Soldes du compte de résultats** à l'**échelon Direction / Chancellerie d'État** ainsi que **résultat global compte de résultats des groupes de produits** (budget global) modifiés en vertu des arrêtés du 6 décembre 2022 du Grand Conseil (présentation des soldes actualisés sous la forme de tableaux sur les pages ci-après).
- **Effectif cible de 2023 :** en application des arrêtés du Grand Conseil relatifs à la création de nouveaux postes (propositions de la Commission des finances), les effectifs cibles des Directions ont été adaptés dans le budget 2023.

Pour éviter des travaux administratifs disproportionnés, les éléments suivants du compte rendu et des chiffres du budget 2023 et du plan mission-financement 2024 à 2026 n'ont pas été corrigés :

- Rapport et propositions du 24 août 2022 du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil (p. 9 et suivantes)
- Annexe «Plan d'investissement intégré 2023-2032» (p. 66 et suivantes)
- Annexe «Indicateurs financiers» (p. 69 et suivantes)
- Graphiques «Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Résultat total du compte de résultats des groupe de produits» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Compte de résultats» et «Compte des investissements» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Commentaires des Directions
- Tableaux «Évolution du nombre de postes à plein temps» par Direction
- Graphiques «Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023)» et «Ancienne planification / Nouvelle planification (budget global)» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Compte de résultats en plusieurs échelons» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Résultat total du compte de résultats (produits)» de chaque groupe de produits
- Compte rendu des groupes de produits

Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver 2022 du Grand Conseil :
Solde du compte de résultats

Budget 2023

en CHF

DIR	Solde du compte de résultats	page
AUT	**–14 167 072**	87
CHA	**–21 554 627**	96
DEEE	**–234 236 278**	105
DSSI	**–2 442 748 149**	147
DIJ	**–861 311 215**	169
DSE	**–215 559 659**	217
FIN	**7 167 641 014**	245
INC	**–2 604 099 602**	275
DTT	**–614 649 950**	299
CF	**–4 635 050**	328
BPD	**–1 437 098**	336
JUS	**–153 140 245**	344

Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver 2022 du Grand Conseil :
Groupe de produits

Budget 2023

en CHF

DIR	Groupe de produits	Résultat global compte de résultats (budget global)	Chap.
CHA	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	**–21 554 627**	3.7.1
DEEE	Environnement et énergie	**–41 903 014**	4.7.7
DSSI	Santé publique	**–1 672 494 380**	5.7.2
DSE	Population	**–22 085 492**	7.7.5
FIN	Prestations de services finances du groupe	**340 605 986**	8.7.2
INC	Enseignement supérieur	**–632 456 734**	9.7.4
	Service centralisés	**–54 110 473**	9.7.6

Effectifs autorisés définitifs pour 2023 après la session d'hiver 2022 du Grand Conseil

En vertu des arrêtés du Grand Conseil sur la création de nouveaux postes, les effectifs autorisés pour l'exercice budgétaire 2023 sont les suivants (remplacent les effectifs autorisés pour 2023 dans le tableau de la page 30 et les effectifs autorisés pour 2023 dans les tableaux « Evolution du nombre de postes à plein temps » de chaque Direction):

DIR	Effectifs autorisés pour 2023 en équivalents plein temps
CHA	81.48
DEEE[1)]	772.61
DSSI	191.24
DIJ[2)]	879.66
DSE	4 117.78
FIN	1 041.25
INC[3)]	1 061.93
DTT	790.16
Total	8 936.11

[1)] sans Office de l'assurance-chômage

[2)] sans institutions cantonales

[3)] sans Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee

Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2023 et plan intégré mission-financement 2024 à 2026 du canton de Berne

Table des matières

Rapport

1 Aperçu, résumé et évaluation politique 11
1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification 12
1.2 Résultat financier du budget 2023 13
1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2024 à 2026 14
1.4 Respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC) 14
1.5 Évolution de la politique financière depuis août 2021 15
1.6 Conclusion de politique financière et appréciation des résultats de la planification 15
1.6.1 Respect des consignes de frein à l'endettement 15
1.6.2 Amélioration de postes de revenus importants 15
1.6.3 Politique fiscale : latitude financière pour des baisses des quotités d'impôt 16
1.6.4 Politique du personnel : le défi dû à l'évolution de l'inflation 16
1.6.5 Politique d'investissement : des solutions sûres pour financer les besoins accrus 16
1.6.6 Diminution des risques dus à la pandémie, mais apparition de nouveaux risques liés notamment à la situation géopolitique 16
1.6.7 Résultat de la planification 2023 à 2026 :satisfaction du Conseil-exécutif 17

2 Résultats de la planification 18
2.1 Résultats des débats budgétaires de 2021 18
2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification 19
2.3 Objectifs de politique financière pour le processus de planification 2022 20
2.4 Principaux changements par rapport à la précédente planification 21
2.4.1 Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale 21
2.4.2 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales 21
2.4.3 Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) 22
2.4.4 Abaissement des quotités d'impôt 22
2.4.5 Soins hospitaliers 23
2.4.6 Mesures salariales 23
2.4.7 Impact de la guerre en Ukraine 23
2.4.8 Aide sociale 24
2.4.9 Contributions dans le domaine des assurances sociales 24
2.4.10 Compensation du déficit 2021 24
2.4.11 Évolution des besoins d'amortissement 25
2.4.12 Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers 25
2.4.13 Variations résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises) 25
2.4.14 Accroissement des charges dû à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) 26
2.4.15 Travaux publics 26
2.4.16 Dividendes 26
2.4.17 Protection de l'enfant et de l'adulte 27
2.4.18 Degré secondaire II 27
2.4.19 Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap 27
2.4.20 Autres changements par rapport à la précédente planification 27
2.4.21 Récapitulatif des principaux changements 28
2.5 Politique fiscale 29
2.5.1 Contexte 29
2.5.2 Mesures fiscales dans le PIMF 2023 à 2025 29
2.5.3 Opération en deux étapes 29
2.5.4 Conséquences du rejet de la modification de l'imposition des véhicules à moteur 29
2.6 Politique du personnel 30
2.6.1 Mesures salariales 2023 à 2026 30
2.6.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État 30
2.6.3 Gestion des postes des autorités judiciaires, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données 31
2.7 Politique d'investissement 32
2.7.1 Situation initiale 32
2.7.2 Plan d'investissement intégré 2023 à 2032 32
2.7.3 Investissement net de 2023 à 2026 34

2.8 Autres facteurs influant sur la planification 2023 à 2026 36
2.8.1 Traitement des déclarations de planification adoptées sur le PIMF 2023 à 2025 36
2.8.2 Traitement de la motion financière 259-2019 Cfin (Bichsel, Zollikofen) 37
2.8.3 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS) 37
2.8.4 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal 38
2.9 Évolution du solde du compte de résultats entre décembre 2021 et la mi-août 2022 39
2.10 Évolution du solde de financement entre décembre 2021 et la mi-août 2022 39

3 Risques et opportunités en matière de politique financière 40
3.1 Environnement conjoncturel 40
3.2 Situation géopolitique : impact de la guerre en Ukraine 40
3.3 Évolution des rentrées fiscales 40
3.4 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) 41
3.5 Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT) 41
3.6 Évolution de la pandémie de Covid-19 41
3.7 Financement des besoins d'investissement en forte hausse à partir de 2023 41
3.8 Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse des besoins d'investissement 41
3.9 Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication 42
3.10 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé 42
3.11 Évolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires 42
3.12 Réductions de primes de l'assurance-maladie 42
3.13 Niveau des taux d'intérêt et intérêts passifs 42
3.14 Appartenance cantonale de Moutier 43
3.15 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton 43
3.16 Autres opportunités et risques 43
3.17 Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier, dont les répercussions financières ne sont pas prises en compte dans le budget 2023 et PIMF 2024 à 2026 44

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail 48
4.1 Environnement conjoncturel 48
4.1.1 Niveau international 48
4.1.2 Suisse 48
4.1.3 Canton de Berne 48
4.2 Données macroéconomiques de la planification 2023 à 2026 49
4.3 Données financières de la période de planification 2023 à 2026 50
4.4 Compte de résultats 51
4.4.1 Solde 51
4.4.2 Groupes de matières 52
4.5 Investissement net 54
4.6 Solde de financement 54
4.6.1 Aperçu 54
4.6.2 Évolution de 2023 à 2026 55
4.7 Bilan prévisionnel 55
4.7.1 Aperçu 55
4.7.2 Patrimoine financier 55
4.7.3 Patrimoine administratif 55
4.7.4 Capital propre et découvert / excédent du bilan 55
4.7.5 Endettement brut I et II 56
4.8 Indicateurs 57
4.8.1 Degré d'autofinancement 57
4.8.2 Quote-part de l'endettement 58

5 Priorisation des investissements dans les domaines des bâtiments et des travaux publics 59
5.1 Priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments 59
5.1.1 Mise en œuvre de la priorisation dans le PII 59
5.1.2 Évolution par rapport à l'année précédente 59
5.1.3 Vision globale 60
5.1.4 Optimisation des projets d'investissement 61
5.1.5 Possibilité de compensation entre bâtiments et travaux publics 61

5.2 Priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics 61
5.2.1 Situation initiale 61
5.2.2 Planification, priorisation, financement et pilotage des investissements dans le domaine des travaux publics 62
5.2.3 Défis liés à la priorisation dans le domaine des travaux publics 62
5.2.4 Mise en œuvre 63

6 Propositions 65
6.1 Budget 2023 65
6.2 Plan intégré mission-financement2024 à 2026 65

7 Annexe : Plan cantonal d'investissement 2023 à 2032 66

8 Indicateurs financiers 69
8.1 Indicateurs 69
8.1.1 Taux d'endettement net 70
8.1.2 Degré d'autofinancement I 71
8.1.3 Degré d'autofinancement II 72
8.1.4 Part des charges d'intérêts 73
8.1.5 Dette brute par rapport aux revenus 74
8.1.6 Proportion des investissements 75
8.1.7 Part du service de la dette 76
8.1.8 Dette nette II par habitant en francs 77
8.1.9 Taux d'autofinancement 78
8.1.10 Dette brute I 79
8.1.11 Dette brute II 79
8.1.12 Dette nette II 80
8.1.13 Quote-part d'endettement II 80
8.1.14 Quote-part de l'État 81
8.1.15 Quote-part de l'impôt 81
8.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2 82

Compte rendu

1 Ensemble du canton 85
1.1 Aperçu des charges et des revenuspar directions (budget 2023) 85

2 Autorités (AUT) 87
2.1 Compte de résultats 87
2.2 Compte des investissements 88
2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT 89
2.4 Comptes spéciaux 90
2.4.1 Grand Conseil 90
2.4.2 Conseil-exécutif 92

3 Chancellerie d'État (CHA) 95
3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 95
3.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 95
3.3 Priorités de développement de la Direction 95
3.4 Compte de résultats 96
3.5 Compte des investissements 97
3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA 98
3.7 Groupes de produits 99
3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil 99

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) 103
4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 103
4.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 103
4.3 Priorités de développement de la Direction 104
4.4 Compte de résultats 105
4.5 Compte des investissements 106
4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE 107
4.7 Groupes de produits 108
4.7.1 Soutien aux fonctions de direction 108
4.7.2 Assurance-chômage 111
4.7.3 Développement et surveillance économique 114
4.7.4 Forêt et dangers naturels 117
4.7.5 Agriculture 120
4.7.6 Nature 123
4.7.7 Environnement et énergie 126
4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement 129
4.7.9 Service vétérinaire 132
4.8 Financements spéciaux 135
4.8.1 Caisse des épizooties 135
4.9 Fonds 137
4.9.1 Fonds de régénération des eaux 137
4.9.2 Fonds du tourisme 139
4.9.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier 141
4.10 Préfinancements 143
4.10.1 Fonds d'aide investissements 143

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) 145
5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 145
5.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 145
5.3 Priorités de développement de la Direction 146
5.4 Compte de résultats 147
5.5 Compte des investissements 149
5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI 150
5.7 Groupes de produits 151
5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 151
5.7.2 Santé publique 154
5.7.3 Intégration sociale et action sociale 159
5.8 Financements spéciaux 163
5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie 163
5.9 Préfinancements 165
5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers 165

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) 167
6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 167
6.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 167
6.3 Priorités de développement de la Direction 168
6.4 Compte de résultats 169
6.5 Compte des investissements 171
6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ 172
6.7 Groupes de produits 173
6.7.1 Soutien à la direction 173
6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises 176
6.7.3 Justice administrative interne à l'administration 179
6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales 182
6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant 186
6.7.6 Institutions cantonales 189
6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales 192
6.7.8 Préfectures 195
6.7.9 Poursuites et faillites 198
6.7.10 Tenue du registre foncier 201
6.7.11 Registre du commerce 204
6.7.12 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte 206
6.7.13 Information géographique 209
6.8 Financements spéciaux 212
6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée 212

7 Direction de la sécurité (DSE) 215
7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 215
7.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 215
7.3 Priorités de développement de la Direction 216
7.4 Compte de résultats 217
7.5 Compte des investissements 218
7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE 219
7.7 Groupes de produits 220
7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 220
7.7.2 Police 223
7.7.3 Circulation routière et navigation 227
7.7.4 Exécution judiciaire 230
7.7.5 Population 234
7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires 237
7.8 Financements spéciaux 240
7.8.1 Constributions de remplacement 240

8 Direction des finances (FIN) 243
8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 243
8.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 243
8.3 Priorités de développement de la Direction 244
8.4 Compte de résultats 245
8.5 Compte des investissements 246
8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN 247
8.7 Groupes de produits 248
8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit 248
8.7.2 Prestations de services finances du groupe 251
8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes 254
8.7.4 Impôts et prestations de services 257
8.7.5 Personnel 260
8.7.6 Informatique et organisation 263
8.8 Financements spéciaux 266
8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux 266
8.9 Préfinancements 268
8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement 268
8.10 Réserve de politique financière 270
8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) 270

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) 273
9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 273
9.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 273
9.3 Priorités de développement de la Direction 274
9.4 Compte de résultats 275
9.5 Compte des investissements 276
9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC 277
9.7 Groupes de produits 278
9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques 278
9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires 281
9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle 284
9.7.4 Enseignement supérieur 287
9.7.5 Culture 290
9.7.6 Service centralisés 293

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT) 297
10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 297
10.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 297
10.3 Priorités de développement de la Direction 298
10.4 Compte de résultats 299
10.5 Compte des investissements 300
10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT 301
10.7 Groupes de produits 302
10.7.1 Soutien à la direction 302
10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques 305
10.7.3 Infrastructures 307
10.7.4 Transports publics et coordination des transports 310
10.7.5 Gestion des biens immobiliers 313
10.7.6 Eaux et déchets 316
10.8 Financements spéciaux 319
10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets 319
10.8.2 Fonds pour l'assainissement 321
10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau 323
10.9 Fonds 325
10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières 325

11 Contrôle des finances (CF) 327
11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 327
11.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 327
11.3 Priorités de développement de la Direction 327
11.4 Compte de résultats 328
11.5 Compte des investissements 329
11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF 330
11.7 Groupes de produits 331
11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière 331

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) 335
12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 335
12.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 335
12.3 Priorités de développement de la Direction 335
12.4 Compte de résultats 336
12.5 Compte des investissements 337
12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD 338
12.7 Groupes de produits 339
12.7.1 Protection des données 339

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) 343
13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023) 343
13.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 343
13.3 Priorités de développement de la Direction 343
13.4 Compte de résultats 344
13.5 Compte des investissements 345

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS 346
13.7 Groupes de produits 347
13.7.1 Direction de la magistrature état-major 347
13.7.2 Juridictions civile et pénale 350
13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration 353
13.7.4 Ministère public 356

Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2023 et plan intégré mission-financement 2024 à 2026 du canton de Berne
Rapport

1 Aperçu, résumé et évaluation politique

Remarque importante du Conseil-exécutif sur les résultats de la planification

Fort risque de diminution des distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse, voire d'absence totale de distribution

Le Conseil-exécutif arrête ses principales décisions concernant le budget et le plan intégré mission-financement (PIMF) dans le cadre de plusieurs journées de réflexion sur la politique financière, en mai et au début du mois de juin. Il adopte début juillet les résultats définitifs de la planification, que l'administration cantonale commente ensuite sous la forme du présent rapport. Lors du processus de planification 2022 visant l'élaboration du budget 2023 et du PIMF 2024 à 2026, il a adopté les résultats de la planification le 6 juillet 2022 en vue de l'établissement du rapport correspondant.

Le 29 juillet 2022, la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé son résultat d'exploitation pour le premier semestre 2022 : au cours des six premiers mois de l'année, elle a enregistré une perte de CHF 95,2 milliards. Ce résultat intermédiaire représente la perte la plus importante de l'histoire de la BNS.

Conformément à la Convention entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse concernant la distribution du bénéfice de la BNS, celle-ci a pu verser à la Confédération et aux cantons un montant annuel de CHF 6 milliards (« sextuple » distribution de bénéfices) pour ses exercices 2020 et 2021. Le canton de Berne a ainsi pu comptabiliser des revenus de quelque CHF 480 millions lors de ces deux exercices. Lors de ses journées de réflexion sur la politique financière, en mai et juin 2022, le Conseil-exécutif était informé du résultat de la BNS pour le premier trimestre 2022, à savoir une perte de CHF 32,8 milliards. Compte tenu des importantes réserves constituées par la BNS, qui atteignaient CHF 102,5 milliards après le versement des bénéfices de l'exercice 2021, le Conseil-exécutif jugeait alors intacte la probabilité de bénéficier à l'avenir de « sextuples » distributions de bénéfice. Il a par conséquent décidé d'inscrire une part du bénéfice à hauteur de quelque CHF 480 millions, tant au budget 2023 qu'au PIMF pour 2024. Pour chacune des années 2025 et 2026, le PIMF prévoit CHF 320 millions au titre des distributions de bénéfice de la BNS.

Après la communication des résultats de la Banque nationale suisse pour le deuxième trimestre, le montant des bénéfices qui seront distribués à la Confédération et aux cantons pour l'exercice 2022 est des plus incertains. Si la BNS n'améliore pas son résultat annuel par rapport à celui du premier semestre 2022, elle risque même de ne pouvoir distribuer aucun bénéfice à la Confédération et aux cantons. Dans la communication qu'elle a publiée au sujet des résultats du deuxième trimestre 2022, la BNS signale cependant que, du fait de sa dépendance vis-à-vis des évolutions sur les marchés de l'or, des devises et des capitaux, de fortes fluctuations sont la règle, et qu'il n'est que difficilement possible d'en tirer des conclusions pour le résultat de l'exercice.

Il faudra attendre le 9 janvier 2023 pour disposer de premières indications sur le résultat annuel de la BNS et, par conséquent, sur le montant des distributions de son bénéfice.

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Le budget 2023 et le plan intégré mission-financement 2024 à 2026 présentent les valeurs-repères suivantes :

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Compte de résultats				
Charges	12 607	12 724	12 597	12 642
Revenus	12 720	13 176	13 126	13 197
Résultat total du compte de résultats	**114**	**452**	**529**	**554**
Investissement net (y compris financements spéciaux)	**471**	**551**	**656**	**627**
Solde de financement (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	**50**	**235**	**222**	**279**
Réduction totale de la dette		**786**		
Réduction annuelle de la dette		**197**		
Degré d'autofinancement		**134 %**		
Prise en compte dans le résultat de la planification des dissolutions de Fonds pour financer les besoins accrus d'investissement	0	75	171	143

Résultat des travaux de planification de cette année

Le budget 2022, tout comme celui de 2021, a été marqué par les répercussions financières de la pandémie de coronavirus. Lors de ces deux exercices, il n'a pas été possible de respecter les freins à l'endettement prévus dans la Constitution. Par contraste, la planification relative au budget 2023 et au PIMF 2024 à 2026 présente un résultat réjouissant : pour toutes les années de la période considérée, le compte de résultats dégage un excédent de revenus et le solde de financement est positif. Ainsi, le budget 2023 affiche un excédent de revenus de CHF 114 millions et un solde de financement positif de CHF 50 millions. Les excédents de revenus et les soldes de financement prévus au PIMF 2024 à 2026 sont encore plus élevés. Sur l'ensemble de la période de planification de 2023 à 2026, la dette est réduite de CHF 786 millions, ce qui permet de respecter les freins à l'endettement.

Le résultat de la planification est marqué par trois facteurs du côté des revenus :

- D'après les prévisions actualisées, les versements compensatoires au canton de Berne au titre de la péréquation financière nationale (RPT) augmentent à partir de 2022.
- Comme pour les exercices 2021 et 2022, les chiffres du budget 2023 et du PIMF pour 2024 comprennent des distributions du bénéfice de la BNS à hauteur de CHF 480 millions chacune des deux années. Le PIMF prévoit aussi des distributions de bénéfice de CHF 320 millions tant pour 2025 que pour 2026.
- La mise à jour des prévisions de recettes fiscales tient compte de la reprise - certes ralentie du fait de la guerre en Urkraine - après la pandémie de coronavirus. Il s'ensuit que les recette fiscales inscrites au PIMF pour 2024 à 2026 sont plus élevées que ne le prévoyait la précédente planification.

Au vu des résultats positifs de la planification et compte tenu de la forte charge fiscale pesant sur les ménages et les entreprises, le Conseil-exécutif a prévu dans un premier temps d'abaisser les quotités d'impôt dans le PIMF à partir de 2024. Elles sont respectivement fixées à 0,5 dixième pour les personnes physiques, et à 2,0 dixièmes pour les personnes morales. La possibilité de nouvelles baisses des quotités d'impôt sera examinée dans un second temps au cours du prochain processus de planification en tenant compte des données actualisées de la politique financière.

Plusieurs évolutions récentes pèsent aussi sur les finances bernoises. Conséquence de la guerre en Ukraine, il a fallu prendre en compte les dépenses liées à la prise en charge et à l'hébergement des personnes réfugiées ainsi qu'à la scolarisation de leurs enfants. Compte tenu de la hausse du niveau des prix, le Conseil-exécutif a augmenté les ressources destinées aux mesures salariales pour l'exercice budgétaire 2023 (de 1,5 à 2,0 % de la masse salariale), afin d'offrir au personnel cantonal une compensation partielle du renchérissement. La hausse des taux d'intérêt grève également les finances bernoises. En revanche, il a été possible de réduire les moyens financiers affectés à la lutte contre la pandémie. De plus, le résultat actualisé de la planification présente dans divers domaines d'activité une augmentation ou au contraire une baisse des besoins par rapport à la précédente planification. Les besoins augmentent en particulier dans le domaine des soins hospitaliers, tandis que les dépenses ont pu être réduites dans le secteur de l'aide sociale et en ce qui concerne les prestations complémentaires.

L'augmentation des besoins d'investissement du canton de Berne est aussi perceptible durant la période de planification de 2023 à 2026. L'investissement net passe ainsi de CHF 471 millions en 2023 à plus de CHF 600 millions en 2025 et en 2026. Compte tenu de la hausse des besoins d'investissement et conformément à la nouvelle loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice et de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, des ressources correspondantes ont été inscrites au PIMF pour un montant allant de CHF 75 millions en 2024 à CHF 171 millions en 2025.

1.2 Résultat financier du budget 2023

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les finances (LFin ; RSB 620.0), le 1er décembre 2023, le terme « Voranschlag » sera remplacé par « Budget » en allemand.

Les résultats des travaux d'élaboration du budget 2023 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats de l'exercice budgétaire 2023 présente des charges de CHF 12 607 millions et des revenus de CHF 12 720 millions, soit un excédent de revenus (résultat global du compte de résultats) de CHF 114 millions.
- L'investissement net (financements spéciaux inclus) s'élève à CHF 471 millions, tandis que l'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) est de CHF 450 millions.
- Le budget 2023 dégage un solde de financement positif de CHF 50 millions, si bien que l'endettement diminue du même montant sur l'exercice 2023.
- Les besoins supplémentaires de CHF 55 millions résultant de la guerre en Ukraine pèsent sur le résultat de la planification. Ils correspondent à la prise en charge et à l'hébergement des personnes réfugiées, et en particulier à la scolarisation des enfants réfugiés.
- En revanche, le budget 2023 table sur une nette diminution des charges liées à la pandémie de coronavirus, par rapport aux chiffres du budget 2022 ou du résultat des comptes de 2021.
- Le budget 2023 prévoit des versements compensatoires à hauteur de CHF 1 077 millions au titre de la RPT, ce qui représente un supplément de revenus d'environ CHF 150 millions par rapport à 2021 et 2022.
- Comme pour les exercices 2021 et 2022, le budget comprend une distribution de bénéfices de la BNS à hauteur de CHF 480 millions pour 2023.
- Le budget table encore sur une progression des recettes fiscales par rapport à l'exercice budgétaire 2022. Elle est toutefois plus faible que prévu pour 2023 dans le précédent PIMF.
- Du fait de l'évolution à la hausse du renchérissement, le Conseil-exécutif a augmenté les ressources disponibles pour des mesures salariales à 2 pour cent de la masse salariale, contre 1,5 pour cent auparavant (soit 0,7% de moyens budgétés ordinaires et 0,8% de gains de rotation).
- L'excédent de charges résultant de la clôture des comptes de 2021 est entièrement compensé dans le budget 2023, ce qui grève en conséquence le compte de résultats de CHF 73 millions dans la planification.
- Par rapport aux chiffres du précédent PIMF pour l'année 2023, le budget 2023 tient compte à la fois d'augmentations des charges financières dans plusieurs domaines (en particulier celui des soins hospitaliers) et de diminutions des charges (p. ex. pour l'aide sociale ou les prestations complémentaires).
- Comme les années précédentes, le résultat de la planification a été corrigé avant la finalisation du budget cantonal afin de réduire les écarts entre celui-ci et résultat des comptes ; cette correction représente CHF136 millions.

Plateforme de visualisation des finances

Les résultats de la planification du budget et du PIMF ainsi que du rapport de gestion sont publiés sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne (www.finanzviz.apps.be.ch). Cette plateforme permet d'afficher les résultats à différents niveaux sur une longue période et, par exemple, de comparer les objectifs et les résultats.

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2024 à 2026

Les résultats de la planification concernant le PIMF 2024 à 2026 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats dégage tous les ans un excédent de revenus compris entre CHF 452 millions (en 2024) et CHF 554 millions (en 2026).
- L'investissement net (financements spéciaux inclus) est chiffré à CHF 551 millions en 2024 et atteint CHF 627 millions en 2026.
- Un solde de financement positif et une réduction de la dette oscillant entre CHF 235 millions en 2024 et CHF 279 millions en 2026 sont également prévus au PIMF 2024 à 2026.
- Conséquence de la guerre en Ukraine, le PIMF prévoit pour 2024, tout comme le budget 2023, des dépenses supplémentaires à hauteur de CHF 55 millions. Le résultat de la planification ne comprend pas de coûts correspondants après 2024.
- À partir de 2024, le PIMF table sur une poursuite de l'augmentation des paiements compensatoires au titre de la RPT, jusqu'à CHF 1 342 millions en 2026.
- Le PIMF prévoit des distributions de bénéfices de la BNS à hauteur de CHF 480 millions en 2024, puis de CHF 320 millions chaque année en 2025 et 2026.
- Au vu de l'évolution économique, du niveau d'emploi élevé et de la hausse du renchérissement, le PIMF table pour les années 2024 à 2026 sur une augmentation des rentrées fiscales par rapport aux chiffres du précédent processus de planification.
- À partir de 2024, le PIMF tient compte d'une baisse de la quotité d'impôt de 0,5 dixième pour les personnes physiques et de 2,0 dixièmes pour les personnes morales. Ces mesures se traduisent par une baisse des recettes d'environ CHF 100 millions.
- Pour financer les besoins d'investissement accrus et conformément à la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, les ressources dégagées par ces dissolutions ont été inscrites au PIMF pour un montant variant entre CHF 75 millions en 2024 et CHF 171 millions en 2025.
- Le PIMF 2024 à 2026 prévoit une croissance de la masse salariale de 0,7 pour cent par an. En tenant compte des gains de rotation, il sera possibe de consacrer au total 1,5 pour cent de la masse salariale à des mesures.
- Par rapport à la précédente planification, le PIMF comprend aussi des charges supplémentaires dans divers domaines, notamment celui des soins hospitaliers. Le renforcement des mesures salariales en 2023 pèse également sur le PIMF. Comme dans le budget, les besoins sont en baisse notamment en ce qui concerne l'aide sociale et les prestations complémentaires.

1.4 Respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) sur le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les amortissements des immobilisations financières ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont retranchés du solde du compte de résultats dans les chiffres exposés ci-après. La planification actuelle ne contient ni gains comptables ni amortissements des immobilisations financières. Le résultat déterminant du compte de résultats évolue ainsi assez peu (cf. tableau ci-dessous).

Le budget 2023 respecte les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (art. 101a ConstC).

En même temps, le solde de financement positif de CHF 50 millions qu'il prévoit permet de respecter aussi les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les résultats présentés ici permettent de respecter les consignes de frein à l'endettement s'appliquant tant au compte de résultats qu'au compte des investissements.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Résultat total du compte de résultats	**114**	**452**	**529**	**554**
Élimination des gains comptables et des amortissements sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	3	1	6	1
Résultat total du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	**111**	**451**	**523**	**554**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

1.5 Évolution de la politique financière depuis août 2021

Les principaux éléments d'évolution de la situation budgétaire ainsi que les arrêtés du Conseil-exécutif et du Grand Conseil édictés depuis août 2021 sont présentés ci-après :

- Le Conseil-exécutif a publié les résultats de la planification du budget 2022 et du plan intégré mission-financement 2023 à 2025 le 26 août 2021. Le budget présenté à cette date accusait un déficit de CHF 50 millions au compte de résultats et un nouvel endettement de CHF 117 millions. Un accroissement de la dette de CHF 25 milliards était attendu sur l'ensemble de la période de planification 2022 à 2025. Le résultat de la planification représentait une nette amélioration par rapport aux hypothèses de l'année 2020, qui tablaient en particulier sur un fort ralentissement de l'activité économique dû à la pandémie de coronavirus et sur des distributions de bénéfice de la BNS moins élevées. Le Conseil-exécutif a présenté au Grand Conseil, en même temps que le budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023 à 2025, sa proposition de priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments.

- Durant la session d'hiver 2021, le Grand Conseil a approuvé le budget 2022 lors du vote final par 110 voix contre 37 et cinq abstentions, c'est-à-dire à plus de la majorité des trois cinquièmes (96 voix) nécessaire à l'adoption d'un budget déficitaire Le Grand Conseil a approuvé le PIMF 2022 à 2024 par 116 voix contre 31 et trois abstentions. Il s'est aussi rallié à la proposition gouvernementale de priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments.

- Le 16 mars 2022, le Conseil fédéral a levé presque toutes les mesures destinées à endiguer la pandémie de coronavirus. Cette décision a été possible grâce à l'amélioration de la situation épidémiologique et à la charge relativement faible des hôpitaux liée aux malades de la Covid. Cette situation a permis de retrouver une « vie normale » dans de nombreux domaines et d'améliorer les perspectives économiques, avec un allègement des charges financières pesant sur les pouvoirs publics du fait de la pandémie. Fin mars 2022, le Conseil fédéral a levé toutes les mesures visant à lutter contre la pandémie.

- Le 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire de grande ampleur sur tout le territoire de l'État ukrainien. Cette guerre qui a éclaté en Ukraine et ses conséquences possibles pour l'économie mondiale ont déjà remis en question les évolutions positives mentionnées plus haut.

- Le 29 mars 2022, le Conseil-exécutif a présenté le résultat des comptes annuels de 2021. Avec un excédent de charges de CHF 63 millions et une insuffisance de financement de CHF 115 millions, ce résultat était en nette amélioration par rapport au budget 2021, qui prévoyait un excédent de charges de CHF 549 millions et un solde de financement négatif de CHF 604 millions. Cette amélioration par rapport au budget s'expliquait en particulier par l'augmentation des distributions de la Banque nationale suisse, par la diminution des subventions cantonales et par la hausse des recettes fiscales. Les dépenses liées à la lutte contre la pandémie de coronavirus totalisaient CHF 118 millions dans les comptes de 2021.

- Lors de la session de printemps 2022, le Grand Conseil a examiné et adopté en une seule lecture la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitalier. Il a ainsi créé la base permettant d'affecter les ressources inutilisées du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, à hauteur de CHF 430 millions, au financement d'une partie des investissements qui seront nécessaires ces prochaines années.

- S'appuyant sur une initiative parlementaire du Grand Conseil, la Commission des finances a mis en consultation du 24 novembre 2021 au 4 mars 2022 ses propositions d'adaptation des dispositions constitutionnelles de freins à l'endettement. Ces propositions visent en particulier à appliquer une optique pluriannuelle pour pouvoir réaliser les investissements à venir dans le respect des freins à l'endettement. Un « article de crise » a également été proposé, ainsi que la possibilité de contracter un nouvel endettement pour financer des investissements. À l'issue de la consultation, la Commission des finances a remanié son projet, conservant exclusivement l'optique pluriannuelle. Le Grand Conseil doit examiner cette proposition en première lecture lors de sa session d'automne 2022.

- En mai et début juin 2022, le Conseil-exécutif a organisé plusieurs journées de réflexion sur la politique financière, qui ont débouché sur de nombreuses décisions concernant l'élaboration du budget 2023 et du PIMF 2024 à 2026 (cf. compte rendu circonstancié au chap. 2).

1.6 Conclusion de politique financière et appréciation des résultats de la planification

Le Conseil-exécutif dresse ci-après un bilan des résultats des travaux de planification visant l'établissement du budget 2023 et du PIMF 2024 à 2026, et en donne une appréciation.

1.6.1 Respect des consignes de frein à l'endettement

Avec des excédents au compte de résultats et des soldes de financement positifs toutes les années de la période considérée, le résultat de la planification est jugé réjouissant par le Conseil-exécutif. Ce résultat respecte les consignes constitutionnelles de frein à l'endettement tant au compte de résultat qu'au compte des investissements. Comme il n'avait pas été possible de respecter les freins à l'endettement pour les exercices budgétaires 2021 et 2022, le Conseil-exécutif attachait une importance particulière, après deux années de pandémie, au retour d'une certaine normalisation en matière de politique financière qui se traduirait par un budget équilibré. Il s'agit donc de retrouver maintenant une vision à moyen ou à long terme, après avoir axé la politique financière sur le court terme pendant la période de crise.

1.6.2 Amélioration de postes de revenus importants

L'amélioration du résultat de la planification est due en grande partie à celle enregistrée par des postes de revenus importants, à savoir en particulier les rentrées fiscales, la péréquation financière nationale et les distributions de bénéfice de la BNS.

Mais le résultat de la planification tient aussi compte de besoins supplémentaires dans divers domaines. La guerre en Ukraine entraîne d'importants surcoûts, qui sont occasionnés par l'accueil et l'hébergement des personnes réfugiées ainsi que par la scolarisation de leurs enfants. Le renforcement des mesures salariales destinées à compenser une partie du renchérissement se traduit également par un supplément de dépenses. De plus, une charge supplémentaire résulte en particulier des soins hospitaliers.

Le Conseil-exécutif a en même temps opté pour une planification restrictive, rejetant lorsqu'il en avait la latitude une grande partie des besoins supplémentaires avancés par les Directions et la Chancellerie d'État. En outre, il n'a parfois pas entièrement pris en compte d'autres besoins supplémentaires (liés p. ex. à l'évolution démographique) que les Directions avaient annoncés dans le cadre de la planification.

À partir de 2024, la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, dans le but de financer les besoins d'investissement supplémentaires, améliorent considérablement le solde du compte de résultats. Mais même sans la dissolution de ces deux Fonds, il dégagerait de nets excédents.

1.6.3 Politique fiscale : latitude financière pour des baisses des quotités d'impôt

Les résultats positifs de la planification permettent de prévoir d'abaisser les quotités d'impôt à partir de 2024. Il est hautement nécessaire d'intervenir cet égard dans le canton de Berne, en comparaison intercantonale, tant sur la fiscalité des personnes physiques que sur celle des personnes morales. Cela est même urgent pour ce qui concerne la fiscalité des personnes morales, puisque le canton de Berne est en queue de classement en la matière.

Le Conseil-exécutif a par conséquent pris en compte des baisses des quotités d'impôts à partir de 2024 dans le présent résultat de la planification. Celles-ci comprennent une baisse de 0,5 dixième de la quotité applicable à l'imposition des personnes physiques et de 2 dixièmes de celle applicable à l'imposition des personnes morales. L'inscription de ces mesures fiscales dans les chiffres de la planification constitue pour le Conseil-exécutif la première de deux étapes.

Dans la seconde étape, le Conseil-exécutif examinera l'an prochain, dans le cadre du processus de planification 2023, l'opportunité d'alléger encore la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales dans le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027, compte tenu de la situation financière actualisée. Il prendra sa décision notamment en fonction des principaux facteurs économiques (croissance du PIB, inflation), du montant de la distribution de bénéfice de la BNS ainsi que des prévisions relatives à la péréquation financière, qui auront été réactualisées à partir de 2024. Il faut en outre prévoir l'éventuelle nécessité de compenser la progression à froid au cours de la période de planification 2024 à 2027, selon l'évolution de l'inflation.

1.6.4 Politique du personnel : le défi dû à l'évolution de l'inflation

Après des années d'évolution modérée, et souvent à la baisse, l'inflation affiche une forte tendance à la hausse qui change radicalement la donne pour le processus de planification 2022.

Pour l'exercice budgétaire 2023, le Conseil-exécutif a donc décidé de relever de 0,5 pour cent les ressources prévues jusqu'ici dans la planification, à savoir 1,5 pour cent de la masse salariale (comprenant 0,7 % de moyens inscrits au budget ordinaire et 0,8 % correspondant aux gains de rotation). Les moyens alloués aux mesures salariales 2023 représentent ainsi au total 2,0 pour cent de la masse salariale. Le Conseil-exécutif décidera de la répartition de ces ressources entre compensation du renchérissement et progression individuelle des traitements après les débats budgétaires au Grand Conseil.

Le PIMF 2024 à 2026 prévoit lui aussi d'affecter chaque année 1,5 pour cent de la masse salariale aux mesures salariales. Il conviendra de revoir les taux correspondants lors des prochains processus de planification.

1.6.5 Politique d'investissement : des solutions sûres pour financer les besoins accrus

Plusieurs mesures importantes ont été adoptées récemment pour financer ces besoins accrus en matière d'investissement :

- En même temps que le budget 2022 et le PIMF 2023 à 2025, le Conseil-exécutif a présenté au Grand Conseil un projet de priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments, assorti de la possibilité de contracter un nouvel endettement pouvant aller jusqu'à CHF 500 millions au maximum sur une période de dix années (2022 à 2031). Lors des débats budgétaires de 2021, le Grand Conseil a accepté la proposition du Conseil-exécutif par une déclaration de planification sur le PIMF 2023 à 2025.

- Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté durant sa session du printemps 2022 le projet de loi sur la dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. Cette loi permettra d'affecter les ressources inutilisées des deux Fonds au financement d'une partie des investissements qui seront nécessaires ces prochaines années.

- D'autre part, les travaux engagés par le Grand Conseil en vue d'optimiser les freins à l'endettement vont bon train.

- Lors du processus de planification 2022, le Conseil-exécutif a en outre procédé à une première priorisation des projets dans le domaine des travaux publics pour la période 2023 à 2026, puis proposé au Grand Conseil une procédure pour les futurs travaux de priorisation.

Le plan d'investissement cantonal actualisé lors du processus de planification 2022 montre qu'il sera possible de respecter le niveau d'endettement de CHF 500 millions durant la période de 2022 à 2031. Le montant « calculé de manière théorique » du nouvel endettement s'établit désormais à CHF 520 millions.

1.6.6 Diminution des risques dus à la pandémie, mais apparition de nouveaux risques liés notamment à la situation géopolitique

En raison de la nette amélioration de la situation épidémiologique, la pandémie de coronavirus pèse sensiblement moins sur le budget et le PIMF que lors des exercices comptables 2020 et 2021 et de l'exercice budgétaire 2022. Toutefois, il n'est pas à exclure que de

nouvelles mutations du virus apparaissent ou que des mesures s'imposent à nouveau pour lutter contre la pandémie.

La guerre en Ukraine grève également les finances bernoises. Ses répercussions pourraient être plus fortes que prévu au budget et au PIMF - que ce soit sur les rentrées fiscales ou sur les postes de charges directes dans le domaine de l'asile ou de la formation. De plus, il n'est pas possible d'estimer l'heure actuelle pendant combien de temps le canton subira des charges financières du fait de ce conflit.

La guerre en Ukraine a aussi provoqué d'autres évolutions négatives ou renforcé des tendances déjà observées avant le conflit. Ainsi, la hausse des prix de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires accentue le renchérissement, de même que la persistance des difficultés d'approvisionnement.

L'évolution des prix entraîne également un renchérissement des prestations publiques. Cette évolution est déjà particulièrement sensible dans le domaine des bâtiments. Une inflation accrue implique aussi notamment des défis en matière de politique du personnel, car elle pose la question d'une compensation (partielle) de l'inflation.

Cette augmentation de l'inflation a aussi entraîné le durcissement de la politique monétaire des banques centrales (prévu dans un premier temps, puis mis en œuvre) qui a fait bondir les taux d'intérêt. Avec une telle évolution, il n'est pas à exclure que les charges pesant sur les finances cantonales ne s'alourdissent davantage.

En outre, les cours boursiers et des devises enregistrent de fortes fluctuations, qui influent aussi notamment sur la marche des affaires de la BNS ainsi que possiblement sur le montant des distributions de bénéfice à la Confédération et aux cantons. L'expérience montre par ailleurs que les prévisions concernant les versements compensatoires au titre de la RPT sur la période du PIMF sont elles aussi très incertaines.

D'une manière générale, dans la situation actuelle la reprise conjoncturelle risque d'être moins forte que prévu - et ce en particulier du fait des problèmes déjà évoqués : difficultés d'approvisionnement au niveau mondial, pénurie d'énergie et de matières premières, inflation élevée au plan international, incertitudes quant à une escalade des affrontements militaires en Europe de l'Est et à une évolution défavorable de la situation épidémiologique.

1.6.7 Résultat de la planification 2023 à 2026 : satisfaction du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est globalement satisfait des résultats du processus de planification 2022 exposés ici. Après deux années difficiles au plan de la politique financière, du fait de la pandémie, les perspectives se sont à nouveau nettement améliorées.

Il convient certes de relativiser les soldes du compte de résultats à partir de 2024, dans la mesure où ils tiennent compte de la dissolution des Fonds visant à financer les besoins d'investissement supplémentaires. Comme les années précédentes, le Conseil-exécutif a également procédé à des coupes (purement) prévisionnelles pour certains postes dans le cadre du présent processus de planification. D'autre part, les chiffres de 2024 comprennent une sextuple distribution de bénéfices de la BNS qui n'est pas garantie pour l'instant (cf. remarques liminaires à ce sujet au chap. 1). À cela s'ajoutent les divers risques économiques et géopolitiques ainsi que les revendications politiques (p. ex. l'initiative vivant à alléger les primes) exposés plus haut, qui pourraient lourdement peser sur les finances du canton.

Tous ces risques et incertitudes sur lesquels le parlement et le gouvernement n'ont pour l'essentiel aucune influence, ou seulement une influence limitée, doivent être suivis de près en vue du prochain processus de planification et des baisses d'impôts prévues à partir de 2024. La situation sera (plus) claire à cet égard lors du prochain processus de planification. En prévoyant de diminuer les impôts en deux étapes, le Conseil-exécutif tient compte des nombreux impondérables et de l'incertitude concernant l'évolution de la situation de politique financière. Cette approche en deux étapes permet aussi en particulier au Grand Conseil et au Conseil-exécutif de prendre leurs décisions en matière de politique fiscale et financière en se fondant sur des données actualisées. Cela permet d'éviter que les baisses d'impôts ne puissent plus être compensées à terme par des excédents de revenus correspondants. Il est donc particulièrement important pour le Conseil-exécutif de poursuivre aussi à l'avenir une politique fiscale et financière durable qui tienne compte des générations futures.

2 Résultats de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2021

Le Grand Conseil a approuvé le budget 2022 par 110 voix contre 37 et cinq abstentions lors du vote final du 7 décembre 2021. Le budget 2022 a donc recueilli la majorité des trois cinquièmes que requiert le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats pour adopter un budget déficitaire (art. 101a, al. 3 de la Constitution du canton de Berne, Constc ; RSB 101.1]). Le même jour, le Grand Conseil a aussi accepté le plan intégré mission-financement (PIMF) 2023 à 2025, par 111 voix contre 37 et deux abstentions.

En outre, il a pris diverses décisions en vue de l'élaboration du budget 2023 et du PIMF 2026. Entre l'adoption de plusieurs déclarations de planification portant sur le PIMF 2023 à 2025 et le rejet de diverses autres propositions et déclarations de planification, il a envoyé des signaux forts pour l'élaboration du budget 2023 et du PIMF 2024 à 2026. Lors des débats budgétaires de 2021, le Grand Conseil a examiné la proposition du Conseil-exécutif de prioriser les investissements dans le domaine des bâtiments et adopté plusieurs déclarations de planification à ce sujet. Voici un résumé des principaux résultats et décisions de la session de novembre 2021:

Plusieurs déclarations de planification adoptées sur le PIMF 2023 à 2025 concernent l'emprunt de moyens supplémentaires à partir de 2023. Le Grand Conseil a ainsi décidé d'inscrire des ressources supplémentaires par rapport à la précédente planification pour les domaines suivants:

- Pour les Archives Gosteli, il faut augmenter d'environ CHF 0,35 million par an les moyens prévus.
- Pour le programme d'encouragement Energie, les moyens financiers doivent être renforcés de CHF 4 à 5 millions par an.
- Pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il faut injecter CHF 1 million chaque année dans la formation en soins infirmiers ES.
- La Conférence cantonale bernoise des handicapés doit continuer de toucher une subvention annuelle de CHF 0,11 million.

De plus, le Grand Conseil a décidé, concernant l'initiative fédérale sur les soins infirmiers, que le canton de Berne examinera avec les institutions du domaine des soins concernées comment les conditions de formation et d'engagement peuvent être améliorées dans le canton de Berne, et qu'il mettra à disposition les ressources nécessaires à cet effet.

Le Grand Conseil a rejeté en particulier des déclarations de planification exigeant d'augmenter les quotités d'impôt. Il n'a pas approuvé non plus une déclaration de planification relative au PIMF 2023 à 2025 qui demandait une baisse des quotités d'impôt. Il est ressorti des discussions à ce sujet qu'une majorité des députés bernois souhaitait un examen plus approfondi des baisses des quotités d'impôts en fonction de la situation prévalant lors du processus de planification de 2022. Ont aussi été rejetées les déclarations de planification qui exigeaient un reforcement des mesures salariales pour le personnel du secteur subventionné de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration.

Enfin, le Grand Conseil a adopté les déclarations de planification suivantes concernant la priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments:

- Le Grand Conseil se rallie au Conseil-exécutif au sujet du nouvel endettement de CHF 500 millions prévu dans les dix prochaines années pour réaliser des projets d'investissement.
- Dans le domaine du génie civil, il est aussi prévu de prioriser les investissements.
- Il conviendra de réduire les projets d'investissement au strict nécessaire sur le plan matériel ou d'examiner des « options pour réduire la voilure ».
- Le rapport du Conseil-exécutif sur le budget et le PIMF devra à l'avenir présenter l'état actuel des priorités établies.

Le Grand Conseil s'est opposé en particulier à une déclaration de planification qui exigeait un nouvel endettement à hauteur de CHF 1 milliard. Par ailleurs, il a refusé l'ajournement des deux projets de réaménagement du réseau routier «Aarwangen» et «Emmentalwärts».

En conclusion, le Grand Conseil n'a adopté en vue de l'élaboration du budget 2023 et du PIMF 2024 à 2026 aucune déclaration de planification susceptible d'entraîner d'importants écarts financiers par rapport aux précédentes hypothèses de planification du Conseil-exécutif.

Les chiffres se présentaient comme suit après les résultats des débats budgétaires de 2021: le compte de résultats du budget 2022 affichait un excédent de charges de CHF 88,2 millions, tandis que le PIMF 2023 à 2025 tablait chaque année sur des excédents de revenus. Un nouvel endettement de CHF 64 millions était escompté pour l'ensemble de la période de planification 2022 à 2025.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2022	2023	2024	2025
Charges	12 091	12 159	12 308	12 459
Revenus	12 003	12 256	12 609	12 855
Solde du compte de résultats	**–88**	**97**	**301**	**396**
Investissement net	**401**	**530**	**588**	**637**
Solde de financement (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	**–156**	**–104**	**58**	**138**
Nouvel endettement total		**–64**		
Nouvel endettement annuel		**–16**		
Degré d'autofinancement		**97 %**		

2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification

Fin janvier 2022, le Conseil-exécutif a mis à jour les conditions initiales de politique financière. Il a ainsi pris connaissance des changements (améliorations ou détériorations budgétaires) annoncés par les Directions, la Chancellerie d'État, les autorités judiciaires et le Ministère public, par rapport aux chiffres du PIMF 2023 à 2025 que le Grand Conseil avait approuvé lors de sa session d'hiver 2021.

Lors de l'actualisation des bases de la politique financière, fin janvier 2022, le Conseil-exécutif a constaté la persistance de la pandémie, près de deux ans après son apparition. En même temps, il a reconnu que le canton de Berne «avait relativement bien traversé la crise» du point de vue de la politique financière. Cela s'explique notamment du fait de l'évolution des recettes fiscales: le produit de l'imposition des personnes morales a enregistré en 2021 un recul nettement moins important que ce qui était encore à craindre en 2020. Pour l'avenir, il a fallu tabler sur l'hypothèse que l'évolution des rentrées fiscales serait encore liée dans une très large mesure à celle de la pandémie (en particulier du fait de l'évolution économique et p. ex. des difficultés d'approvisionnement).

Les dernières prévisions disponibles, en mai 2021, laissaient escompter une augmentation des compensations versées au canton de Berne dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT). Mais comme c'était le cas lors des précédents processus de planification, il n'était pas à exclure à ce moment-là que les chiffres inscrits à ce titre dans la planification puissent nécessiter d'importants ajustements.

Les perspectives étaient un peu plus claires du côté des distributions des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS). Aux termes de la convention conclue entre la BNS et le Département fédéral des finances (DFF) concernant la distribution du bénéfice dans les années 2020 à 2025, la BNS pourra désormais distribuer jusqu'à CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons, à condition que sa situation financière le permette. Pour le canton de Berne, cela représente quelque CHF 480 millions chaque année. Compte tenu des importantes réserves constituées par la BNS pour ses futures distributions de bénéfice, il était réaliste de penser qu'après les années 2021 et 2022, la distribution serait équivalente sur l'exercice 2023 voire aussi sur 2024.

Les changements annoncés par les Directions dans le cadre de l'actualisation de la situation initiale donnaient à penser que le budget cantonal serait moins grevé à l'avenir par les dépenses liées à la pandémie. Les besoins supplémentaires concernaient en particulier le système des soins en général (introduction du dossier électronique du patient, besoins accrus pour les soins aigus hospitaliers, la psychiatrie et la réadaptation) ainsi que le domaine de la formation en raison de l'évolution démographique. Une amélioration notable se dessinait du côté de l'aide matérielle par rapport à la précédente planification, notamment parce que l'augmentation des besoins liée à la pandémie n'était pas aussi forte que prévu précédemment.

En ce qui concerne les besoins d'investissement, la Direction des travaux publics et des transports a informé le Conseil-exécutif des changements attendus dans les projets de construction de bâtiments. Le Conseil-exécutif s'est par ailleurs intéressé à la priorisation des besoins dans le domaine du génie civil. À cet égard, la Direction des travaux publics et des transports lui a aussi signalé qu'elle prévoyait des besoins supplémentaires pour l'assainissement de certains ouvrages d'arts.

En résumé, force est de constater qu'au début du nouveau processus de planification, la situation initiale de politique financière se présentait plutôt sous un jour favorable, surtout à partir de l'année 2024. Toutefois, d'importants risques subsistaient encore du fait de l'évolution incertaine de la pandémie et de ses répercussions sur les recettes fiscales et sur diverses politiques sectorielles.

Fin janvier 2022, il n'était pas encore possible de prévoir l'évolution de la situation géopolitique avec la guerre en Ukraine, ni ses conséquences directes et indirectes (notamment la situation des personnes réfugiées, l'évolution économique et la courbe des prix).

2.3 Objectifs de politique financière pour le processus de planification 2022

Compte tenu de la situation au début du processus de planification de 2022, le Conseil-exécutif a défini en février 2022 les objectifs et principes suivants pour l'établissement du budget 2023 et du PIMF 2024 à 2026 :

1. Le Conseil-exécutif présente au Grand Conseil un budget 2023 avec un compte de résultats à l'équilibre et un solde de financement positif. Ce budget respecte le frein à l'endettement appliqué au compte de fonctionnement et au compte des investissements.

2. Il n'est toujours pas opportun de programmer des allégements budgétaires ou une augmentation des impôts.

3. Aucun détérioration n'est acceptée par rapport à la précédente planification (PIMF 2023 à 2025), à l'exception des dégradations budgétaires qui résultent de la pandémie ou des cas où il n'existe pas de marge de manœuvre. Sont aussi admises les détériorations qui font suite à des déclarations de planification déjà adoptées ou à d'autres mandats du Grand Conseil.

4. Dans le cadre du processus de planification 2022, le Conseil-exécutif ambitionne d'abaisser les quotités d'impôt à partir de 2024, afin d'alléger la charge fiscale pesant sur les personnes physiques et morales.

5. Le niveau d'endettement de CHF 500 millions sur dix ans fixé lors du processus de planification 2021 pour financer les besoins d'investissement supplémentaires ne doit pas être dépassé.

2.4 Principaux changements par rapport à la précédente planification

Les changements suivants par rapport à la planification précédente, intervenus entre décembre 2021 et août 2022, ont influé de manière déterminante sur les présents résultats du budget 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026. Ils relèvent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs externes sur lesquels il est impossible d'influer au niveau cantonal ainsi que de changements des conditions générales.

(+) = améliorations budgétaires
(-) = détériorations budgétaires

2.4.1 Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale

Les compensations versées dans le cadre de la péréquation financière fédérale n'ont cessé de régresser de 2017 à 2021, une tendance qui s'est confirmée en 2022. Ce recul s'explique en particulier par la mise en œuvre du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT et par l'augmentation du potentiel de ressources du canton de Berne. Une partie des baisses des revenus relevait par ailleurs d'un « effet ponctuel » datant de l'année de référence 2017, qui se répercute sur les prestations compensatoires des années 2021 à 2023. Cet effet ponctuel s'est traduit par une augmentation du potentiel de ressources du canton de Berne, sans que le gain qui en résulte ait pu être imposé en raison des dispositions en vigueur. En conséquence, les prestations compensatoires ont diminué de près de CHF 100 millions en 2021 et de l'ordre de CHF 70 millions lors des exercices 2022 et 2023.

Les prévisions de l'Administration fédérale des finances pour l'exercice budgétaire 2023 et les pronostics de l'institut BAK Economics pour le PIMF 2024 à 2026 indiquent un recul du potentiel de ressources pour le canton de Berne. L'indice des ressources se situe ainsi à 79,5 points en 2022, pour tomber selon les prévisions à 74,2 points en 2026. Cette évolution et le fait que l'« effet ponctuel » n'aura plus de répercussion à partir de 2024 ont pour conséquence qu'après avoir été relativement faibles en 2021 et 2022, les versements de la péréquation financière fédérale devraient augmenter de nouveau, en particulier à partir de 2024. Cette hausse s'explique principalement par la mise en œuvre graduelle de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) à partir de 2024.

Ce récapitulatif des prestations compensatoires et du potentiel de ressources du canton de Berne illustre cette évolution :

Année	Prestations compensatoires (en millions CHF)	Indice des ressources (points)
2017	1 287.3	74.3
2018	1 272.7	75.2
2019	1 187.0	76.6
2020	1 101.2	77.6
2021	916.3	80.0
2022	935.5	79.5
2023 (prévision)	1 076.6	77.7
2024 (prévision)	1 238.5	75.5
2025 (prévision)	1 321.5	74.4
2026 (prévision)	1 342.0	74.2

Par rapport à la planification précédente, les prestations compensatoires prévues pour les années 2023 à 2026 représentent des revenus supplémentaires d'un montant situé entre CHF 72 (2023) et CHF 162 millions (2026). Si les prévisions portant sur les prestations compensatoires inscrites au budget ont toujours été fiables, les projections concernant les années à venir évoluent parfois de manière importante dans le PIMF. Dès lors, des inconnues considérables pèsent toujours sur ces années.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	72	102	142	162

2.4.2 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales

Les projections des recettes fiscales ont été mises à jour sur la base des prévisions établies en mars 2022 par le SECO en ce qui concerne la conjoncture et l'évolution des prix, qui partent du principe que la hausse du renchérissement et la guerre en Ukraine ralentiront la reprise. Ces prévisions tablent par ailleurs sur une détente de la situation épidémiologique (pandémie de Covid-19) et sur une évolution favorable du marché du travail.

Lors de la mise à jour des prévisions des recettes fiscales, tout porte à croire que le produit des impôts sur les personnes physiques n'atteindra pas le montant budgété pour 2022, c'est-à-dire que les prévisions réalisées l'an passé étaient trop optimistes. Dès lors, il y a lieu de réduire les recettes fiscales inscrites à l'exercice budgétaire 2023 par rapport à celles figurant dans le précédent PIMF pour l'année 2023. Toutefois, le Conseil-exécutif table sur une hausse des recettes sur l'ensemble de la période de planification de quatre ans, compte tenu de la bonne conjoncture, de la bonne tenue du marché du travail et de l'évolution du renchérissement. En outre, les impôts sur la fortune enregistrent une évolution plus réjouissante que prévu.

S'agissant des personnes morales, la mise à jour des recettes fiscales laisse envisager une progression de l'ordre de CHF 30 millions par rapport à la planification précédente.

Par rapport à cette planification, l'actualisation des recettes fiscales présente, pour l'exercice budgétaire 2023, un recul de CHF 47 millions par rapport au PIMF 2023. En revanche, pour les années du PIMF 2024 à 2026, on escompte une hausse des recettes de CHF 90 millions (2024), CHF 97 millions (2025) et CHF 187 millions (2026).

Le Conseil-exécutif observe que les prévisions fiscales sont très incertaines. La guerre en Ukraine fait en effet planer de grandes incertitudes et il n'est pas exclu que le ralentissement de la reprise et l'aggravation du renchérissement soient plus importants que prévu. Le secteur immobilier – tant en Suisse qu'à l'étranger – est lui aussi une source de risques. En revanche, les incertitudes liées à la pandémie de Covid-19 ont diminué, une aggravation de la situation épidémiologique ne pouvant pas pour autant être écartée.

La planification antérieure escomptait une hausse de l'impôt sur les véhicules automobiles de CHF 40 millions à partir de 2023 – en raison du projet de loi sur l'imposition des véhicules routiers – et un recul du même montant dû à l'abaissement de la quotité d'impôt concernant les personnes physiques. Ce projet de loi ayant été refusé le 13 février 2022 par le corps électoral bernois, le Conseil-exécutif a supprimé la hausse de l'impôt sur les véhicules routiers et l'abaissement de la quotité d'impôt dans le budget 2023 et le PIMF 2024 à 2026, de sorte qu'il en résulte, par rapport à la planification précédente, une hausse de CHF 40 millions des recettes fiscales et une réduction du même montant de l'impôt sur les véhicules routiers. Les changements dont il est question ici ne reflètent pas ces décisions, car celles-ci n'ont pas d'incidence sur le solde des finances cantonales.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	–47	90	97	187

2.4.3 Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)

Fin janvier 2021, le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) ont passé une convention portant sur la distribution du bénéfice dans les années 2020 à 2025. Aux termes de cette convention, la BNS pourra désormais distribuer jusqu'à CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons (« sextuple » versement), à condition que sa situation financière le permette. Pour 2020 et 2021, la BNS a pu de fait effectuer un sextuple versement, en vertu de quoi, le canton de Berne a comptabilisé des revenus de quelque CHF 480 millions lors de ces deux exercices.

La convention sur la distribution du bénéfice pour les années 2020 à 2025 prévoit les versements suivants, en fonction du bénéfice figurant au bilan de la BNS (le bénéfice figurant au bilan équivaut à la somme du solde de la réserve pour distributions futures et du résultat annuel) :

- bénéfice au bilan de CHF 40 milliards de francs ou plus : versement de CHF 6 milliards ;
- bénéfice au bilan situé entre CHF 30 et 40 milliards de francs : versement de CHF 5 milliards ;
- bénéfice au bilan situé entre CHF 20 et 30 milliards de francs : versement de CHF 4 milliards ;
- bénéfice au bilan situé entre CHF 10 et 20 milliards de francs : versement de CHF 3 milliards ;
- bénéfice au bilan inférieur à CHF 10 milliards de francs : versement de CHF 2 milliards au maximum ;
- perte au bilan : pas de versement.

En vertu de la nouvelle convention conclue en janvier 2021, il existe en principe un potentiel de versement « sextuple », d'un montant de CHF 6 milliards. Une fois la distribution du bénéfice de 2021 effectuée, la réserve pour distribution future de la BNS atteignait en effet CHF 102,5 milliards. Au premier trimestre de 2022, la BNS a essuyé une perte de CHF 32,8 milliards. Dans la communication qu'elle a publiée à l'occasion de la présentation des résultats de ce premier trimestre, la BNS signale que, du fait de sa dépendance envers l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux, de fortes fluctuations sont la règle, et il n'est que difficilement possible d'en tirer des déductions pour le résultat de l'exercice en cours. Dans cette situation, le Conseil-exécutif juge intacte la probabilité que la BNS puisse à nouveau effectuer un « sextuple » versement sur son bénéfice des exercices 2022 et 2023, dont la Confédération et les cantons profiteraient dans leurs comptes de 2023 et 2024. Compte tenu du montant très élevé de la réserve de la BNS pour distribution future, il a inscrit un « sextuple » versement au budget 2023 et au PIMF en 2024 (autrement dit, des revenus d'un montant de quelque CHF 480 mio).

La planification précédente prévoyait quant à elle un « quadruple » versement de l'ordre de CHF 320 millions chaque année. Des revenus supplémentaires de CHF 160 millions peuvent donc être inscrits au budget 2023 et au PIMF en 2024. Pour les années 2025 et 2026, le Conseil-exécutif a décidé, en raison des incertitudes quant à l'évolution de la situation, de s'en tenir à un « quadruple » versement.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	160	160	0	0

2.4.4 Abaissement des quotités d'impôt

Dans l'état actuel des travaux de planification, le Conseil-exécutif a prévu comme suit l'abaissement des quotités d'impôt :

- Abaissement de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques à partir de l'année du PIMF 2024 (équivalant à une diminution des revenus de CHF 72,5 mio).
- Abaissement de 2,0 dixièmes de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales à partir de l'année du PIMF 2024 (équivalant à une diminution des revenus de CHF 30,0 mio).

Dès lors, l'abaissement des quotités d'impôt prévu dans le PIMF 2024 à 2026 se traduira par un recul des revenus de CHF 102,5 millions par an. Des informations complémentaires sur la politique fiscale figurent au chapitre 2.5.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Abaissement des quotités d'impôt	0	–103	–103	–103

2.4.5 Soins hospitaliers

Les charges liées à la fourniture des soins hospitaliers augmentent dans les domaines des soins somatiques aigus, de la réadaptation et de la psychiatrie, de sorte que le Conseil-exécutif a inscrit dans la planification actuelle, par rapport à la précédente, des dépenses supplémentaires allant de CHF 28 millions (2023) à CHF 40 millions (2026), ventilées sur les postes suivants :

Le processus de planification 2022 table sur des coûts supplémentaires totalisant entre CHF 4 et 6 millions pour des hospitalisations extracantonales dans les domaines des soins aigus somatiques, de la réadaptation et de la psychiatrie. Pour les soins psychiatriques, le Conseil-exécutif a notamment prévu une hausse des charges de CHF 1,5 million par an afin d'étendre à l'ensemble du canton la fourniture de traitements psychiatriques aigus à domicile.

C'est toutefois le domaine des soins somatiques aigus qui enregistre la plus forte augmentation des charges (allant de CHF 22 à 25 mio par an). Ces chiffres comprennent, pour les exercices 2023 à 2025, le cofinancement cantonal du déficit du secteur ambulatoire de la clinique pédiatrique de l'Hôpital de l'Île, pour un montant annuel de CHF 4,5 millions, ainsi qu'un montant de CHF 2,0 millions par an, budgété en vue d'augmenter les capacités des services de soins intensifs en cas de crise.

Si des charges supplémentaires doivent être affectées en particulier à ce secteur ainsi qu'à celui de la réadaptation, c'est parce que les hypothèses sous-tendant le processus de planification précédent – marqué par les grandes incertitudes suscitées par la crise sanitaire – se sont avérées trop optimistes.

Le Conseil-exécutif a par ailleurs inscrit des charges supplémentaires annuelles de CHF 5,4 millions à compter de 2024 pour la formation post-grade des médecins. Il a aussi prévu, dès 2023, une augmentation des charges annuelles de CHF 1,0 million afin de mettre en œuvre une déclaration de planification portant sur le PIMF 2023 à 2025 et demandant la mise sur pied d'un programme à l'intention des adultes souhaitant suivre une formation dans le domaine des soins (voir le chap. 2.8.1). En dernier lieu, la subvention reçue par le canton de Berne en vertu de la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP) procure un allégement annuel de CHF 1,0 million par rapport à la planification précédente.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Soins hospitaliers	–28	–36	–39	–40

2.4.6 Mesures salariales

Le PIMF 2023 à 2025 prévoyait d'affecter chaque année aux mesures salariales 0,7 pour cent de la masse salariale et le Conseil-exécutif a repris ces montants également pour l'année 2026, de sorte qu'il en résulte un accroissement des charges de CHF 28 millions par rapport à la planification précédente pour la dernière année du plan. Ajouté aux gains de rotation, à hauteur de 0,8 pour cent, qui ne figurent pas au budget, 1,5 pour cent sera au total affecté aux mesures salariales toutes les années de la planification.

Le Conseil-exécutif a par ailleurs prévu pour l'exercice budgétaire 2023 une compensation du renchérissement à hauteur de 0,5 pour cent de la masse salariale, de sorte que le canton disposera en tout, pour les mesures salariales de 2023, de 2 pour cent de la masse salariale. L'ajout de la compensation du renchérissement à hauteur de 0,5 pour cent pour 2023 occasionne des charges périodiques d'environ CHF 20 millions par an.

Le relèvement des mesures salariales à 0,7 pour cent et les conséquences de la compensation du renchérissement en 2023 se traduisent au total par une augmentation des charges de CHF 50 millions en 2026 dans le nouveau PIMF.

De plus amples informations sur les mesures salariales figurent au chapitre 2.6.1.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Mesures salariales	–22	–23	–24	–50

2.4.7 Impact de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine occasionne des coûts directs au canton de Berne, en particulier dans le domaine de l'asile et de l'instruction publique. Toutefois, il est difficile de chiffrer l'augmentation des charges qui en découlent, car il n'est guère possible d'estimer avec précision ni le temps durant lequel elles seront nécessaires, ni leur montant. Ainsi, il est impossible de prévoir combien de temps dureront les hostilités, quelle sera leur intensité et où elles se dérouleront, ni de quelle façon ces paramètres influenceront le nombre de personnes cherchant asile dans le canton de Berne. Dans le budget 2023 et l'année 2024 du PIMF, le Conseil-exécutif a prévu les charges supplémentaires suivantes :

Selon un scénario qui attribue 20 000 réfugiées et réfugiés au canton de Berne, le Conseil-exécutif évalue les dépenses de prise en charge et d'hébergement à environ CHF 7 millions.

Le budget 2023 et le PIMF pour 2024 comptabilisent des charges d'environ CHF 45 millions pour la scolarisation de quelque 6000 enfants. S'y ajoutent CHF 4 millions pour le secondaire du 2e degré et la formation professionnelle.

Dès lors, les charges totalisent environ CHF 55 millions pour le budget 2023 et l'année 2024 du PIMF. Compte tenu des incertitudes actuelles, le Conseil-exécutif a choisi pour l'instant de ne pas inscrire de frais dus à l'impact de la guerre en Ukraine aux années 2025 et 2026 du PIMF.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Impact de la guerre en Ukraine	–55	–55	0	0

2.4.8 Aide sociale

Lors du processus de planification 2020 (budget 2020 et PIMF 2021-2023), les charges de l'aide sociale ont fortement augmenté en raison du transfert du canton (qui perçoit des subventions fédérales) aux communes (qui n'en perçoivent pas) de la compétence en ce qui concerne les personnes réfugiées et les personnes admises à titre provisoire. Les comptes 2021 montrent que si le nombre de personnes réfugiées et admises à titre provisoire dépendant des services sociaux a bel et bien augmenté, l'accroissement des charges a été inférieur aux prévisions pour 2020 et 2021. Selon la statistique de l'aide sociale, le nombre total de bénéficiaires est resté stable, de sorte que le Conseil-exécutif ne s'attend pas à une augmentation supplémentaire des charges, les postes budgétés diminuant de CHF 28,5 millions par an par rapport aux prévisions du PIMF pour 2023 à 2025.

Dans le domaine de l'asile (projet NA-BE), les premières expériences recueillies en ce qui concerne les taux de coûts et la progression des personnes à charge montrent que les montants budgétés ne sont pas suffisants. Pour cette raison, le Conseil-exécutif les relève de CHF 3 (2023) à près de CHF 5 millions (2026).

Compte tenu d'autres variations de moindre importance, les coûts de l'aide sociale reculent d'un montant allant de CHF 22 (2026) à CHF 24 millions (2023) par rapport à la planification précédente. Ces montants ne comprennent pas l'augmentation des charges consécutive à la guerre en Ukraine (voir chapitre 2.4.7) ni leur réduction en lien avec la pandémie de Covid-19 (voir chapitre 2.4.13).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Aide sociale	24	23	23	22

2.4.9 Contributions dans le domaine des assurances sociales

Le nombre d'admissions dans des institutions ayant été inférieur aux prévisions en 2021, les charges occasionnées pour les prestations complémentaires sont revues à la baisse. L'effet de modération des coûts qui en résulte se répercutera sur les années suivantes. Le canton de Berne table par ailleurs sur une augmentation des subventions fédérales à ce titre à compter de 2023, de sorte que le Conseil-exécutif a inscrit dans la planification actuelle, par rapport à la précédente, un recul des charges allant de CHF 9 millions (2026) à CHF 23 millions (2023). D'autres modifications, de moindre importance, s'expliquent en particulier par la contraction des coûts occasionnés par les allocations familiales versées à des personnes n'exerçant pas d'activité lucrative (à raison d'environ CHF 2 mio de moins par an).

En tout, les charges liées aux assurances sociales reculent, par rapport à la planification précédente (PIMF 2023 à 2025), dans une mesure allant de CHF 10 millions (2026) à CHF 25 millions (2023).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Contributions dans le domaine des assurances sociales	25	22	19	10

2.4.10 Compensation du déficit 2021

Les comptes annuels 2021 ont clôturé sur un excédent de charges de CHF 63,2 millions. Après élimination des gains comptables et des amortissements sur des immobilisations du patrimoine financier à hauteur de CHF 9,8 millions, conformément à l'article 101a, alinéa 5, ConstC, c'est un excédent de charges de CHF 73,0 millions qui figure aux comptes annuels 2021. Le Conseil-exécutif a décidé de compenser intégralement ce déficit durant l'exercice budgétaire 2023, ce qui grève d'autant le compte de résultats.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Compensation du déficit 2021	–73	0	0	0

2.4.11 Évolution des besoins d'amortissement

Par rapport à la précédente planification, le budget 2023 prévoit une augmentation des besoins d'amortissement de CHF 7 millions, mais le PIMF 2024-2026 escompte une contraction allant de CH 12 (2024) à CHF 30 millions (2025). Ces variations s'expliquent en particulier par les facteurs suivants :

- Les investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier à Aarwangen et projet « Emmentalwärts ») sont amortis lors de l'exercice durant lequel ils sont prélevés, de sorte que la modification des prélèvements sur ce Fonds se traduit par une variation des amortissements. Ce facteur explique un recul des amortissements allant de CHF 10 (2026) à 14 millions (2025).
- Des reculs sont aussi projetés dans le domaine des travaux publics, notamment en raison de la suppression des amortissements comptabilisés sur le revêtement routier parvenu au terme de sa durée d'utilisation (cette diminution des amortissements atteindra CHF 9 mio en 2025 et 2026).
- Une contraction des amortissements est également prévue dans le domaine de l'infrastructure de Polycom qui a elle aussi atteint la limite de sa durée d'utilisation applicable au calcul des amortissements (jusqu'à CHF 8 mio en 2026).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Évolution des besoins d'amortissement	–7	12	30	28

2.4.12 Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers

À l'occasion de sa session du printemps 2022, le Grand Conseil a adopté en lecture unique le projet de loi sur la dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. L'objectif de la loi est d'affecter les ressources non utilisées de ces Fonds au financement de la forte croissance des besoins d'investissement prévue pour ces prochaines années.

La loi prévoit le mécanisme suivant pour les prélèvements sur les deux Fonds : si, ces prochaines années, le volume d'investissement requis dépasse les besoins ordinaires annuels fixés à CHF 450 millions, les besoins d'investissement supplémentaires seront financés jusqu'à fin 2030 au plus tard par le versement au compte de résultats d'avoirs provenant des deux Fonds.

En vertu de l'investissement net budgété dans la présente planification, il résulte à partir de 2024 des besoins de financement qui dépassent la limite fixée à CHF 450 millions. Compte tenu des prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement (pour financer les deux projets de réaménagement du réseau routier « Aarwangen » et « Emmentalwärts »), le Conseil-exécutif a tenu compte dans les chiffres des prélèvements sur le Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et le Fonds d'investissements hospitaliers pour un total de CHF 75 millions en 2024, de CHF 171 millions en 2025 et de CHF 143 millions en 2026. Aucun prélèvement n'est prévu pour 2023, car l'investissement net inscrit au budget de cet exercice est légèrement inférieur à la limite de CHF 450 millions.

Le PIMF 2023 à 2025 prévoyait, sur la base de l'investissement net alors budgété, des prélèvements de CHF 61 millions (2023), de CHF 106 millions (2024) et de CHF 140 millions (2025). En conséquence, des charges supplémentaires de CHF 61 millions sont inscrites au budget 2023 par rapport aux prévisions du plan antérieur pour 2023. Pour le PIMF 2024 à 2026, les charges augmentent de CHF 31 millions en 2024 et diminuent respectivement de CHF 30 et de CHF 3 millions en 2025 et 2026.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	–61	–31	30	3

2.4.13 Variations résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises)

À l'occasion du processus de planification 2022, le Conseil-exécutif a réévalué les charges résultant de la pandémie de Covid-19 et modifié les montants en question dans les domaines suivants :

- Mesures de lutte contre la pandémie (gestion des foyers épidémiques avec traçage des contacts et offres de test, ainsi qu'offres de vaccination) : pour maintenir ces mesures, le Conseil-exécutif avait prévu des charges d'un coût annuel de CHF 10 millions dans la planification précédente. Compte tenu des incertitudes entourant encore l'évolution de la situation, il a décidé de maintenir ce montant pour l'exercice budgétaire 2023, mais le ramène à CHF 5 millions pour l'année 2024 du PIMF et le supprime entièrement à partir de 2025. En effet, le montant réel des coûts occasionné reste difficile à évaluer en raison des incertitudes mentionnées ci-dessus.
- Aide sociale : dans sa planification précédente, le Conseil-exécutif avait budgété respectivement CHF 21,3 millions et CHF 9,1 millions au titre de l'aide matérielle pour les exercices 2023 et 2024 afin de tenir compte de l'impact de la pandémie sur le marché de l'emploi. Il supprime entièrement ces montants dans la planification actuelle en raison de l'évolution prévue sur ce marché et des expériences faites jusqu'ici.
- Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : le PIMF précédent (2023 à 2025) prévoyait pour 2023 un accroissement des charges en raison du développement des services ambulatoires de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, à hauteur de CHF 1,4 million. Ce montant est maintenu pour l'exercice 2024.

– Réduction de primes : lors de la planification précédente, la hausse des réductions de prime due à la pandémie était budgétée à CHF 4 millions pour 2023. Selon les données mises à jour, ce montant doit être augmenté de CHF 5 millions.

S'agissant des APEA, en raison de l'évolution expliquée au chapitre 2.4.17, le budget 2023 et le PIMF 2024 à 2026 reprennent pour l'essentiel des charges de CHF 3,2 millions figurant déjà dans la planification précédente.

Au vu de cette évolution, le Conseil-exécutif a réduit les charges dans une mesure allant de CHF 16 millions (2023) à CHF 10 millions (2026) par rapport à la précédente planification.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Variations résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises)	16	13	10	10

2.4.14 Accroissement des charges dû à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand)

Une fois la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) en vigueur au 1er janvier 2024, toutes les personnes en situation de handicap se soumettront à une évaluation individuelle de leurs besoins et bénéficieront d'une garantie de prestations en fonction des résultats de cette évaluation, accordée de façon subsidiaire aux aides d'autres organismes payeurs. Cette nouvelle loi permet à ces personnes de faire appel à des prestations fournies dans des homes et centres de jour par des prestataires d'assistance.

La phase d'introduction de quatre ans qui permettra de remplacer le système actuel occasionnera des coûts annuels d'environ CHF 2,5 millions. À l'horizon de la planification actuelle, il faut par ailleurs envisager un accroissement des charges d'exploitation courante allant de CHF 3 (2024) à 24 millions (2026) en raison du droit à bénéficier de prestations personnelles.

Au total, l'augmentation des dépenses prises en compte dans les chiffres varie de CHF 5 (2024) à 19 millions (2026).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Accroissement des charges dû à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand)	0	–5	–12	–19

2.4.15 Travaux publics

Dans le domaine des travaux publics, l'augmentation des charges par rapport à la planification précédente s'explique en particulier par les facteurs suivants :

– Les subventions versées aux communes pour leurs projets d'agglomération sont désormais comptabilisées dans le compte de résultats au lieu du compte des investissements. En raison d'une observation du Contrôle des finances, ces subventions sont considérées comme des subventions à fonds perdu depuis fin 2021, de sorte que les charges du compte du résultats augmentent d'environ CHF 6 millions par an, alors que celles du plan d'investissement intégré 2023 à 2032 diminuent d'autant.

– Par ailleurs, les charges de biens, services et marchandises s'accroissent d'un montant allant jusqu'à CHF 1 million pour des travaux d'assainissement urgents de faible importance et d'autres besoins supplémentaires dans le domaine de l'entretien des eaux.

– En outre, il est prévu que les droits d'entrée sur les carburants reculent d'un montant pouvant atteindre CHF 2 millions par an.

Cumulés, ces facteurs grèvent le compte de résultats d'un montant oscillant entre CHF 8 et 9 millions par an.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Travaux publics	–8	–8	–9	–9

2.4.16 Dividendes

Contrairement à la précédente, la planification actuelle tient compte pour 2023 d'un dividende extraordinaire de Bedag à hauteur de CHF 8 millions. Ce dividende extraordinaire s'explique par la solidité des indicateurs financiers de cette entreprise, notamment en ce qui concerne sa trésorerie. En 2007, Bedag avait déjà versé au canton de Berne, actionnaire unique, un dividende extraordinaire en sus du dividende ordinaire ; le montant avait alors été de CHF 10 millions. En outre, la progression des dividendes de BKW SA et de BCBE SA laisse penser que le produit des dividendes augmentera nettement durant la période de planification actuelle.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Dividendes	14	6	6	6

2.4.17 Protection de l'enfant et de l'adulte

Pour les mesures des APEA, les prévisions tablent sur une détérioration du résultat allant d'environ CHF 3 (2023) à 8 millions (2026), en raison d'un recul des revenus dû au fait que le remboursement des coûts occasionnés par le placement à des fins d'assistance n'est plus exigé. En outre, la planification prévoit, dans le domaine de la protection des enfants, une augmentation du nombre de cas, y compris de celui des requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés. L'augmentation des tarifs journaliers des institutions entraîne elle aussi une hausse des charges, alors que la progression du nombre de cas ira de pair avec l'accroissement des indemnités versées aux communes (d'un montant allant de CHF 1 à 2 mio par an).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	–4	–6	–8	–10

2.4.18 Degré secondaire II

Selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique, l'évolution de la situation financière des écoles professionnelles et des écoles moyennes sera marquée par une reprise du nombre des élèves et des apprenties et apprentis, après quelques années de statu quo, de sorte que le Conseil-exécutif a inscrit dans la planification actuelle, par rapport à la précédente, des dépenses supplémentaires allant de CHF 5 millions (2023) à 8 millions (2026). Ces prévisions tiennent aussi compte d'un recul des forfaits versés par la Confédération (CHF 2 mio par an), d'une augmentation des subventions versées au titre de la formation professionnelle (environ CHF 2 mio par an) et d'une diminution des charges occasionnées par les années scolaires de préparation professionnelle (CHF 1 mio par an).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Degré secondaire II	–5	–7	–8	–8

2.4.19 Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap

La planification précédente supposait que la LPHand allait s'appliquer à partir du 1er janvier 2023, mais le report de son entrée en vigueur au 1er janvier 2024 entraîne l'ajournement du passage du système des subventions d'investissement à celui des forfaits d'infrastructure. Dès lors, les fonds assignés auparavant à ces forfaits pour 2023, d'un montant de CHF 18 millions, ne seront pas utilisés. En outre, étant donné que certains projets d'investissement seront encore financés via des subventions d'investissement, les montants affectés aux forfaits d'infrastructure se réduisent légèrement lors des années suivantes.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap	18	4	4	1

2.4.20 Autres changements par rapport à la précédente planification

La présente planification contient un grand nombre d'autres modifications, par rapport à la précédente, et notamment des augmentations des charges dans les domaines suivants :

- Accroissement des charges au titre des réductions de prime, en raison de la diminution des subventions fédérales inscrites au budget (environ CHF 4 à 6 mio par an).
- Affectation de fonds supplémentaires au programme d'encouragement Énergie suite à une déclaration de planification du Grand Conseil relative au PIMF 2023 à 2025 (env. CHF 4 à 5 mio par an ; voir le chapitre 2.8.1).
- Inscription au budget de locations supplémentaires (environ CHF 2 à 5 mio par an).
- Augmentation des intérêts passifs en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la mise à jour du volume de financement requis (env. CHF 4 mio par an ; voir le chapitre 4.2).

À l'inverse, une réduction des charges ou une augmentation des revenus est enregistrée en particulier dans les domaines suivants :

- Si les charges continuent en principe à augmenter dans le domaine de la scolarité obligatoire compte tenu de l'évolution démographique, cette hausse est toutefois amplement compensée par une correction budgétaire (au total, recul des charges de CHF 2 à 11 mio par an).

– Dans le domaine du troisième âge et du long séjour, les subventions d'exploitation se réduisent étant donné que les coûts consentis pour le matériel de soins seront désormais remboursés par l'assurance obligatoire des soins (CHF 6,5 mio par an).
– Sur la base des valeurs réelles de ces cinq dernières années, les prévisions tablent sur une hausse du produit de l'impôt sur les mutations (CHF 5 mio par an).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Autres changements par rapport à la précédente planification	–5	–6	–26	–32

2.4.21 Récapitulatif des principaux changements

Les principaux changements intervenus par rapport au plan intégré mission-financement 2023 à 2025 que le Grand Conseil avait adopté le 7 décembre 2021 sont récapitulés ci-après :

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	72	102	142	162
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	–47	90	97	187
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	160	160	0	0
Abaissement des quotités d'impôt	0	–103	–103	–103
Soins hospitaliers	–28	–36	–39	–40
Mesures salariales	–22	–23	–24	–50
Impact de la guerre en Ukraine	–55	–55	0	0
Aide sociale	24	23	23	22
Contributions dans le domaine des assurances sociales	25	22	19	10
Compensation du déficit 2021	–73	0	0	0
Évolution des besoins d'amortissement	–7	12	30	28
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	–61	–31	30	3
Variations résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises)	16	13	10	10
Accroissement des charges dû à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand)	0	–5	–12	–19
Travaux publics	–8	–8	–9	–9
Dividendes	14	6	6	6
Protection de l'enfant et de l'adulte	–4	–6	–8	–10
Degré secondaire II	–5	–7	–8	–8
Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap	18	4	4	1
Autres changements par rapport à la précédente planification	–5	–6	–26	–32
Total des changements au compte de résultats	**16**	**151**	**133**	**158**

2.5 Politique fiscale

2.5.1 Contexte

Dans le cadre du processus de planification de 2022, le Conseil-exécutif s'est fixé l'objectif de réduire les quotités d'impôt à partir de l'année de planification 2024, afin d'alléger la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales (cf. chapitre 2.3, objectif n° 4). Des espoirs de réduction des quotités d'impôt avaient également été exprimés à plusieurs reprises lors des débats parlementaires autour du budget 2022 et du PIMF 2023 à 2025. En outre, plusieurs cantons prévoient de réduire leurs impôts en 2023.

Voici notamment ce que fait apparaître une comparaison intercantonale :

- En matière de fiscalité des personnes physiques, le canton de Berne se trouve dans le dernier tiers de tous les cantons.
- Pour ce qui est de la fiscalité des personnes morales, il arrive en dernière position.

Il est donc hautement nécessaire d'intervenir sur ces deux plans. Cela est même urgent pour ce qui concerne la fiscalité des personnes morales, puisque le canton de Berne est en queue de classement en la matière.

2.5.2 Mesures fiscales dans le PIMF 2023 à 2025

Dans ce contexte, et compte tenu de l'importance des excédents de revenu que fait apparaître le compte de résultats à partir de 2024, le Conseil-exécutif a mis ce processus de planification à profit pour examiner l'opportunité d'abaisser les quotités d'impôt, plus précisément pour évaluer la capacité cantonale à financer cette mesure.

Suite à cette analyse, il s'est prononcé en faveur d'une baisse des quotités d'impôt à partir de 2024, à raison d'un demi dixième pour celle qui s'applique à l'imposition des personnes physiques et de deux dixièmes pour celle applicable à l'imposition des personnes morales. Ces mesures se traduisent par un recul des revenus qui est chiffré de la manière suivante :

	Mesure	Recul des revenus
Personnes physiques	Baisse de la quotité d'impôt de 0,5 dixième	CHF 72,5 mio
Personnes morales	Baisse de la quotité de 2 dixièmes	CHF 30,0 mio
Total		CHF 102,5 mio

Vu la position du canton de Berne dans le classement intercantonal en matière de fiscalité des personnes morales, le Conseil-exécutif a prévu d'alléger leur fiscalité plus fortement que celle des personnes physiques. Il n'en reste pas moins que la baisse de la quotité applicable à l'imposition de ces dernières entraîne un recul des revenus plus important.

2.5.3 Opération en deux étapes

Cette planification a été réalisée moyennant diverses incertitudes et risques (cf. chapitre 3), notamment quant au montant que la BNS versera à la Confédération et aux cantons au titre de la distribution de ses bénéfices, ainsi qu'à l'évolution du produit de l'impôt, d'une part, et des compensations qui seront versées au titre de la péréquation financière fédérale, d'autre part. Indirectement, la guerre en Ukraine a un impact particulièrement fort sur les distributions de bénéfice de la BNS (évolution des marchés boursiers et du marché des devises) et sur le produit de l'impôt (conjoncture économique, inflation). D'autant qu'on ne sait pas combien de temps va durer la guerre en Ukraine ni quelles en seront les répercussions directes sur les finances cantonales (accueil et hébergement de réfugiés, scolarisation de leurs enfants).

Compte tenu de ces incertitudes, le Conseil-exécutif envisage de baisser les quotités d'impôt en deux temps :

Étape 1

Il s'agit des réductions arrêtées lors de l'actuel processus de planification et devant prendre effet en 2024 (baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt applicable à l'imposition des personnes physiques et de deux dixièmes de celle applicable à l'imposition des personnes morales).

Étape 2

La seconde étape est prévue dans le cadre du prochain processus de planification (2023). Elle consistera, pour le Conseil-exécutif, à étudier l'opportunité d'alléger encore la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales pour le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027, en tenant compte de la situation budgétaire actualisée.

Ce mode opératoire permettra de prendre la décision en connaissance de cause, c'est-à-dire en fonction de l'évolution des principaux facteurs économiques (croissance du PIB, inflation), de l'éventuelle nécessité de compenser la progression à froid, du montant de la distribution des bénéfices de la BNS (et du niveau de sa réserve pour distributions futures), ainsi que des prévisions relatives à la péréquation financière, qui auront été réactualisées à partir de 2024 (et seront donc stables pour l'année budgétaire 2024).

2.5.4 Conséquences du rejet de la modification de l'imposition des véhicules à moteur

Selon la précédente planification (PIMF 2023-2025), le produit de la taxe sur les véhicules à moteur devait augmenter de CHF 40 millions à partir de 2023 du fait du projet de loi sur l'imposition des véhicules routiers. À cela était associée une baisse de la quotité d'impôt applicable à l'imposition des personnes physiques, représentant un montant équivalent, qui devait aussi intervenir en 2023 en application de la motion financière 259-2019 (Bichsel, Zollikofen), intitulée « Révision de la loi sur les impôts : abaissement de la quotité d'impôt pour les particuliers et les entreprises ».

Comme le projet sur l'imposition des véhicules à moteur a été rejeté par le peuple bernois le 13 février 2022, le Conseil-exécutif a biffé l'augmentation du produit de cette taxe, ainsi que la réduction de la quotité d'impôt applicable à l'imposition des personnes physiques, qui avaient été inscrites au budget 2023 et dans le PIMF 2024 à 2026. Concrètement, par rapport à ce qui avait été planifié jusque-là, il a augmenté les rentrées fiscales de CHF 40 millions par an et réduit d'un montant équivalent le produit de la taxe sur les véhicules à moteur.

2.6 Politique du personnel

2.6.1 Mesures salariales 2023 à 2026

Pour atteindre l'objectif de politique du personnel, à savoir consacrer chaque année des ressources suffisantes à la progression individuelle des traitements, l'exercice budgétaire 2023 dispose comme dans la précédente planification de 1,5 pour cent de la masse salariale pour les mesures salariales: cela comprend 0,7 pour cent de moyens inscrits au budget ordinaire et 0,8 pour cent correspondant aux gains de rotation. Au vu de la forte inflation attendue en 2022, le Conseil-exécutif a aussi inscrit au budget 2023 des moyens financiers équivalant à 0,5 pour cent de la masse salariale. Au total, les ressources disponibles au 1er janvier 2023 pour des mesures salariales représentent donc 2,0 pour cent de la masse salariale (cf. aussi chapitre 2.4.6).

Le PIMF 2024 à 2026 prévoit aussi 0,7 pour cent de croissance de la masse salariale. Il sera donc encore possible à l'avenir de consacrer 1,5 pour cent de la masse salariale à la progression des traitements (gains de rotation compris), conformément à l'objectif fixé.

Comme les années passées, en décembre 2022 le Conseil-exécutif arrêtera définitivement les mesures salariales et la répartition des moyens disponibles entre la progression individuelle des traitements et la compensation du renchérissement en 2023, après les discussions avec les partenaires sociaux et les débats budgétaires du Grand Conseil; il tiendra compte pour ce faire des dernières prévisions concernant l'inflation de 2022.

2.6.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État

Les dispositions régissant la gestion des postes prévoient qu'un effectif cible soit fixé pour chaque Direction et pour la Chancellerie d'État. L'effectif cible correspond à l'état des postes autorisé. Il contient, outre les postes vacants, une réserve de Direction offrant à chaque membre du gouvernement une marge de manœuvre dans le cadre de la gestion des postes. La gestion des postes autorisés et leur répartition par office sont laissées à la libre appréciation des Directions et de la Chancellerie d'État. La somme des postes à durée indéterminée ne doit pas dépasser l'effectif cible. Chaque membre du Conseil-exécutif, le chancelier ou la chancelière d'État et la Direction de la magistrature peuvent toutefois autoriser des engagements à durée déterminée qui entraînent un dépassement de l'effectif cible de leur organisation. L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'État est actualisé chaque année. Il varie en fonction des suppressions de postes et des nouveaux postes autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification.

Le tableau ci-après retrace les variations de l'effectif cible relevant de la compétence du Conseil-exécutif pour l'exercice budgétaire 2023 (en équivalents plein temps [EPT]). Pour une meilleure interprétation des chiffres, ce tableau indique aussi l'effectif réel à fin 2021.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2021	Effectif cible en EPT 2022	2023	Variation entre 2022 et 2023
CHA	83.4	80.9	83.3	+2.4
DEEE[1)]	771.2	766.7	773.6	+6.9
DSSI	317.4	299.7	191.2	–108.5
DIJ	924.2	923.2	884.7	–38.5
DSE	4 011.8	4 132.3	4 122.8	–9.5
FIN	999.5	1 034.3	1 041.3	+7.0
INC	1 055.8	1 053.0	1 064.9	+11.9
DTT	755.4	774.8	790.2	+15.4
Total	**8 918.7**	**9 064.8**	**8 951.9**	**–112.9**

[1)] Les postes de l'Office de l'assurance-chômage (OAC) ne sont pas compris dans l'état des postes de la DEEE.

La différence entre l'effectif réel au 31 décembre 2021 et l'effectif cible de 2022 (146,1 EPT) s'explique essentiellement par les réserves de Direction mentionnées plus haut et les postes vacants. Il n'est donc pas prévu pour 2022 de créer un nombre de postes correspondant à la différence par rapport à l'effectif réel de 2021. L'effectif réel de 2022 sera vraisemblablement inférieur à l'effectif cible correspondant.

L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'État fixé pour 2023 recule de 112,9 EPT par rapport à 2022, pour s'établir à 8'951,9 EPT. Il s'établit comme suit:

- Le Conseil-exécutif a autorisé 99,45 EPT lors du processus de planification 2022, dont 40,05 EPT entièrement refinancés qui n'ont aucune incidence sur les finances cantonales. 44,4 autres EPT résultent directement d'un arrêté ou d'une déclaration de planification du Grand Conseil. Le reste des postes autorisés n'est pas refinancé, ou seulement en partie.

- L'effectif cible diminue à l'inverse de 212,3 EPT au total. Ce recul résulte en grande partie des réorganisations dans le cadre de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319). Le rattachement des cinq institutions cantonales de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration ainsi que de la Direction de la sécurité à la Direction de l'instruction publique et de la culture ainsi qu'à la Direction de l'intérieur et de la justice a entraîné des adaptations dans les ordonnances d'organisation correspondantes. De ce fait, les postes des foyers scolaires et des foyers pour adolescents ont été retirés de l'état des postes. Ils seront pilotés à l'avenir par le biais des conventions de prestations conclues avec les Directions concernées et par le biais du budget. Une réduction supplémentaire de 14 EPT est enregistrée à la Police cantonale du fait que certains contrats sur les ressources n'ont pas été prolongés par les communes.

Les 99,45 postes autorisés par le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification 2022 se répartissent comme suit:

- La Chancellerie d'État (2,4 EPT) crée à l'Office de la communication (ComBE) un poste supplémentaire non refinancé (notamment suite à la réalisation de la motion 242-2018 Sancar [Verts, Berne] «Langage simplifié sur les sites Internet et d'autres supports d'information du canton de Berne» et à l'augmentation des exigences dans le domaine des contenus multimédia). Afin de poursuivre la transition numérique (Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne), le Secrétariat à l'admi-

nistration numérique s'étoffe d'un nouveau poste non refinancé. Pour la numérisation des actes du registre foncier, 0,4 EPT est en outre créé (et refinancé par le biais d'une diminution des dépenses matérielles à la Direction de l'intérieur et de la justice).

– À la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (6,9 EPT), l'effectif du personnel de l'Office de l'environnement et de l'énergie est renforcé de 5,9 EPT pour gérer l'augmentation de la charge de travail (notamment pour le programme d'encouragement Energie et la protection contre les immissions) et suite aux nouvelles tâches dans le domaine de la protection du climat. Ces postes sont tous refinancés, excepté 1,5 EPT dans le domaine de la protection du climat. Un poste refinancé supplémentaire est par ailleurs créé pour la réalisation du contrôle des effets dans les projets de revitalisation.

– Les créations de postes à la Direction de l'intérieur et de la justice (7,0 EPT) correspondent notamment à cinq postes supplémentaires non refinancés à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire; ils sont destinés à réduire les retards dans le traitement des affaires résultant de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire. Deux postes supplémentaires sont nécessaires pour assurer les prestations transversales en faveur des institutions cantonales d'aide à la jeunesse, après leur rattachement à l'organisation de la Direction de l'intérieur et de la justice.

– À la Direction de la sécurité (48,8 EPT), la majorité des créations de postes est imputable à la mise en œuvre de la motion Wüthrich, qui demande un renforcement des effectifs des corps de la police cantonale (35 EPT; motion 138-2016 Wüthrich [Huttwil, PS] « Revoir et adapter les effectifs de la police cantonale »). Pour permettre l'application de la Convention intercantonale sur la lutte contre la cybercriminalité et des contrats de ressources conclus avec des communes, l'effectif a été renforcé de six postes supplémentaires, tous refinancés. De plus, étant donné que le nombre de véhicules est en constante augmentation dans le canton de Berne, trois nouveaux postes refinancés sont créés dans le secteur des immatriculations et pour gérer les dates d'examens de conduite et des contrôles de véhicules. Par ailleurs, la réalisation de la motion 073-2020 Schilt (Utzigen, UDC) «Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies» se traduit par la création de 3,0 EPT refinancés. Enfin, l'application des nouvelles dispositions de la loi cantonale sur l'encouragement du sport et des consignes fédérales dans le domaine Jeunesse et Sport nécessite 0,5 EPT (non refinancé).

– À la Direction des finances (7,0 EPT), l'internalisation d'une partie des activités d'estimation entraîne la création de 5,0 EPT. Les postes sont refinancés par la disparition des coûts liés aux estimateurs et estimatrices externes. Deux postes supplémentaires sont en outre créés dans le cadre de l'introduction du système SAP; ils sont refinancés du fait qu'il n'est plus nécessaire de faire appel à des prestataires externes.

– La Direction de l'instruction publique et de la culture (11,95 EPT) crée trois postes supplémentaires refinancés pour tirer parti des gains d'efficacité dans le domaine des prestations informatiques (utilisation commune de la plateforme EDUBERN par les écoles du degré secondaire II et de l'enseignement obligatoire). De plus, le déploiement de SAP entraîne dans le domaine des finances et du controlling ainsi que pour la gestion des traitements du personnel enseignant une nouvelle répartition des tâches qui nécessite la création de 1,65 EPT (refinancé suite à des transferts de ressources et de postes). La révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité entraîne la création de 2,6 EPT (Case Management «formation professionnelle», postes financés par l'AI) dans les écoles du degré secondaire II). De plus, la Confédération finance la création de trois nouveaux postes dans le domaine de l'orientation professionnelle et personnelle (programme de conseil en gestion de carrière destiné aux plus de 40 ans). Avec l'intégration du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (CPLEAM) à la Direction de l'instruction publique et de la culture, il faut 1,7 EPT pour des tâches transversales.

– À la Direction des travaux publics et des transports (15,4 EPT), les besoins supplémentaires de 9,4 EPT résultent principalement de la prochaine phase de renforcement des effectifs de l'Office des immeubles et des constructions, suite à l'adoption par le Grand Conseil d'une déclaration de planification relative au PIMF 2022 à 2024. 5,0 EPT supplémentaires concernent des créations de postes pour des travaux en matière de police des constructions et pour la gestion des sites contaminés; ils sont financés par la Confédération. En outre, un poste non refinancé est créé pour gérer la charge de travail liée à la conduite des procédures pour les concessions et aux autorisations des installations destinées à l'utilisation des eaux.

2.6.3 Gestion des postes des autorités judiciaires, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer l'effectif cible des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS), du Contrôle des finances (CF), des Services parlementaires (PARL) et du Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD). Les effectifs cibles de ces unités administratives augmentent au total de 16,4 EPT.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2021	Effectif cible en EPT		
		2022	2023	Variation entre 2022 et 2023
JUS	789.9	781.3	796.7	+15.4
CF	23.1	24.0	24.0	-
PARL	20.9	19.7	19.7	-
BPD	5.8	5.7	6.7	+1.0

Les quelque 15 créations de postes des JUS concernent en majeure partie le Ministère public (11 EPT). Un engagement à durée déterminé en 2023 et 2024 devrait permettre de réduire le nombre d'enquêtes pénales en cours.

2.7 Politique d'investissement

2.7.1 Situation initiale

Un nombre exceptionnel de projets d'investissement importants pour le développement du canton de Berne sont prévus dans les années à venir, en particulier le domaine des bâtiments, mais aussi dans celui des travaux publics. Le financement de cette forte hausse des besoins d'investissement constitue pour le canton de Berne un véritable défi de politique financière.

Dans ce contexte, une délégation du Conseil-exécutif a mené fin 2019 et début 2020 un dialogue avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Après avoir discuté des possibilités pour financer la croissance des besoins d'investissement prévue et recherché une voie acceptable au plan politique, les acteurs de ce dialogue se sont accordés sur les trois axes suivants:

1. l'optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements,
2. la réaffectation des ressources non utilisées de Fonds existants, et
3. la priorisation, l'échelonnement et le redimensionnement des besoins d'investissement.

Les développements concernant ces trois axes sont présentés ci-après.

Optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

Durant sa session d'automne 2020, le Grand Conseil a adopté l'initiative parlementaire 189-2019 Köpfli (Berne, pvl) «Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements».

S'appuyant sur cette initiative parlementaire, la Commission des finances a mis en consultation de mi-novembre 2021 à début mars 2022 ses propositions pour adapter les dispositions constitutionnelles relatives aux freins à l'endettement. Ces propositions visent en particulier à appliquer une optique pluriannuelle pour pouvoir réaliser les investissements à venir dans le respect des freins à l'endettement. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements actuellement prévu dans la Constitution ne concerne que l'avenir. Ainsi, tout découvert éventuel doit être compensé les années suivantes, même si le canton a réalisé des excédents importants les années précédentes et qu'il est parvenu à réduire la dette. Une optique pluriannuelle permettrait de tenir compte des excédents de financement réalisés les années précédentes pour parvenir à l'équilibre des finances à moyen terme. Un «article de crise» a également été proposé, ainsi que la possibilité de contracter un nouvel endettement pour financer des investissements.

À l'issue de la consultation, la Commission des finances a remanié son projet, conservant exclusivement la optique pluriannuelle.

Le Grand Conseil examinera cette proposition en première lecture lors de sa session d'automne 2022.

Réaffectation des ressources non utilisées de Fonds existants

Lors de la session de printemps 2022, le Grand Conseil a examiné et adopté en une seule lecture la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitalier. Il a ainsi créé la base permettant d'affecter les ressources inutilisées du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, à hauteur de CHF 430 millions, au financement d'une partie des investissements qui seront nécessaires ces prochaines années.

Se fondant sur ce projet de loi, le Conseil-exécutif a tenu compte dans les chiffres présentés ici des prélèvements prévus sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et sur le Fonds d'investissements hospitaliers (voir chap. 2.4.12).

Priorisation, échelonnement et redimensionnement des besoins d'investissement

En même temps que son rapport sur le budget 2022 et le PIMF 2023 à 2025, le Conseil-exécutif a présenté au Grand Conseil sa proposition de priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments. Celle-ci prévoyait la suppression de plusieurs projets et l'ajournement de certains autres. Elle envisageait en outre de contracter un nouvel endettement de CHF 500 millions à l'horizon des dix prochaines années (2022-2031) pour faire face aux besoins supplémentaires en matière d'investissement.

Le Grand Conseil a approuvé la priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments et le nouvel endettement sur les dix prochaines années, lors des débats budgétaires de sa session d'hiver 2021. Il a en outre demandé qu'une hiérarchisation des investissements soit également établie dans le domaine des travaux publics (voir au chap. 2.8.1 les déclarations de planification relatives au PIMF 2023 à 2025). Le Conseil-exécutif rend compte au chapitre 5 de la priorisation des investissements dans les domaines des bâtiments et des travaux publics.

2.7.2 Plan d'investissement intégré 2023 à 2032

Remarques préliminaires

Le plan d'investissement intégré (PII) donne un aperçu des projets d'investissement pour les dix prochaines années et est mis à jour dans le cadre du processus de planification.

Publication du PII

Le PII est publié sur le site de la Direction des finances du canton de Berne à l'adresse www.be.ch/fin > Budget et plan intégré mission-financement.

Il est également accessible sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne: www.finanzviz.apps.be.ch > Compte des investissements > bouton de commande «i».

Lors de l'actualisation du PII, dans le cadre du processus de planification de 2022, le Conseil-exécutif a poursuivi les mesures qu'il avait arrêtées en 2020 dans le but d'optimiser ce plan. Ce faisant, il a décidé s'il y avait lieu d'inscrire ou non dans le PII les nouveaux

grands projets (coût total supérieur à CHF 20 mio) et les modifications de projet importantes (surcoût de plus de CHF 10 mio).

Décisions du Conseil-exécutif concernant le PII 2023 à 2032

Durant le processus de planification de 2022, le Conseil-exécutif a examiné deux nouveaux projets d'un montant total de plus de CHF 20 millions chacun et quatre modifications de projets totalisant chacune plus de CHF 10 millions. A l'issue de cet examen, il a décidé d'inscrire les modifications de projets suivantes dans le PII 2023 à 2032:

- Campus HESB de Bienne: le coût total est désormais estimé à CHF 278 millions, alors que le PII 2022 à 2031 prévoyait un montant de CHF 190 millions. Cette augmentation de CHF 88 millions (réserves comprises) résulte du fait que l'objectif fixé en termes de coûts était trop faible. Malgré les potentiels de réduction des coûts identifiés et pris en compte dans le cadre d'une expertise, lorsque le projet a été relancé, le crédit de réalisation déjà arrêté est insuffisant.

- Campus HESB de Berne: le coût total estimé a été relevé de CHF 20 millions, à CHF 326 millions (contre CHF 306 mio auparavant). Ce surcoût résulte principalement du renchérissement des coûts et des matériaux de construction survenu l'an dernier.

- Gymnase de Neufeld/Berne, construction d'un bâtiment de remplacement: le coût total est passé de CHF 60 à 73 millions. Le Conseil-exécutif avait déjà annoncé ces coûts supplémentaires dans le cadre du crédit d'engagement pluriannuel pour l'étude de projet.

- Travaux publics (voir aussi chap. 5.2): par rapport au précédent PII, le Conseil-exécutif a inscrit au total des moyens supplémentaires de près de CHF 40 millions dans le PII 2023 à 2032 (besoins supplémentaires par comparaison avec la période 2023 à 2031).

  Le PII actualisé comprend environ CHF 150 millions de besoins supplémentaires pour de nouveaux travaux d'entretien et de réfection des routes cantonales, et en particulier pour l'assainissement d'ouvrages d'arts. En revanche, on note une diminution des besoins d'environ CHF 50 millions sur cette même période pour les deux projets de réaménagement du réseau routier «Aarwangen» et «Emmentalwärt». De plus, environ CHF 6 millions de subventions en faveur de projets d'agglomération des communes sont transférés du compte des investissements au compte de résultats.

En ce qui concerne les nouveaux projets suivants, le Conseil-exécutif s'est provisoirement prononcé contre l'inscription au PII:

- Suite au transfert de Moutier dans le canton du Jura, de nouveaux emplacements sont recherchés dans le Jura bernois et la région de Bienne, dans le cadre du projet «Avenir Berne romande», pour l'administration, les autorités judiciaires, la police, les écoles cantonales et la prison. Il faut s'attendre à ce que les aménagements locatifs, en particulier, alourdissent les charges au compte des investissements en 2025. Mais compte tenu des incertitudes dans la planification, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas encore inscrire de coûts dans le PII cette année-là.

- Inforama: des travaux de rénovation cyclique ou d'assainissement complet des bâtiments et installations sont prévus. D'autre part on escompte que des moyens supplémentaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie Inforama 2030. Le Conseil-exécutif a décidé, connaissant cette stratégie, de trancher la question de l'inscription de ressources dans le PII, et de ne pas prévoir de moyens correspondants dans le PII 2023 à 2032.

Outre plusieurs nouveaux projets représentant chacun un coût total de plus de CHF 20 millions et des modifications de projets chiffrées à plus de CHF 10 millions, le Conseil-exécutif a aussi examiné d'autres nouveaux projets et modifications ne dépassant pas ces limites. Cela permet d'améliorer encore le pilotage du PII.

Évolution du PII 2023 à 2032 en comparaison du PII 2022 à 2031

Le graphique ci-dessous, qui présente la planification sectorielle du processus de planification de l'an dernier et la planification sectorielle actualisée du processus de planification de 2022, montre pour l'essentiel les évolutions suivantes:

- Le niveau d'investissement prévu dans le PII 2023 à 2032 diminue par rapport à celui inscrit au précédent PII (2022 à 2031) pratiquement toutes les années de la période considérée. Cela s'explique notamment du fait que le nouveau PII tient compte de la priorisation des projets dans le domaine des bâtiments. Ce n'était pas le cas dans le PII de l'an dernier, puisque l'on ne disposait pas encore à ce moment-là d'une priorisation validée au plan politique avec le Grand Conseil (voir chap. 5.1).

- La planification sectorielle (y compris l'investissement net financé par des financements spéciaux) augmente de CHF 594 millions en 2023 à CHF 830 millions en 2025, avant de redescendre à CHF 576 millions en 2032.

- Comme dans le PII de l'an dernier, un pic d'investissement est observé dans les années 2025 à 2027, mais il atteint un niveau moins élevé du fait de la priorisation des projets.

Graphique 1: Évolution de la planification sectorielle (financements spéciaux compris)

en millions CHF

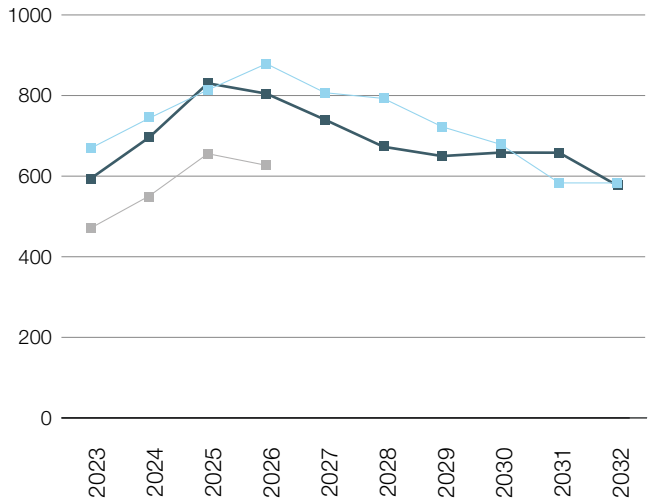

- Planification sectorielle 2023–2032
- Planification sectorielle 2022–2031
- Investissement net budgété selon budget 2023 / PIMF 2024-2026 (chiffres du plan financier)

Outre la prise en compte de la priorisation des projets dans le domaine des bâtiments, les décisions du Conseil-exécutif mentionnées plus haut entraînent aussi des changements dans la version actuelle du PII, par rapport à celui de l'an dernier. Par ailleurs, les évolutions suivantes influent également sur le PII 2023 à 2032:

- Une baisse du niveau d'investissement est observée dans le domaine des transports publics, en particulier s'agissant du transport local (environ CHF 90 mio sur la période 2023 à 2032). Cette diminution des besoins s'explique en majeure partie par des transferts du compte des investissements vers le compte de résultats.

- Les Directions et la Chancellerie d'État ont prévu lors de l'actualisation du PII une augmentation totale de quelque CHF 60 millions du volume des investissements (sans les bâtiments, les travaux publics et les transports publics). Ces besoins supplémentaires résultent en partie d'une rectification du PII, du fait qu'à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, par exemple, des tranches annuelles jusqu'alors manquantes ont été inscrites en dehors de la période des quatre années du budget et PIMF. La Direction de l'instruction publique et de la culture a elle aussi pris en compte des tranches annuelles qui faisaient défaut pour un projet dans la précédente planification. Dans diverses unités organisationnelles, il a été constaté que les investissements budgétés jusqu'alors dans le domaine des TIC étaient trop faibles, et qu'il fallait par conséquent les relever. Une augmentation des investissements prévus est aussi observée par exemple dans le domaine de la forêt et des dangers naturels ou dans le secteur social suite à une subvention allouée à la Fondation Centre ASI à Bienne pour la construction d'un nouveau bâtiment de remplacement.

Il importe enfin de souligner que la planification sectorielle représentée dans le PII 2022 à 2031 comprend plus de 300 projets et que les besoins d'investissement annuels peuvent subir des changements considérables.

Les résultats du PII par Direction sont présentés à l'annexe 7. Les projets d'investissement qui y figurent correspondent à un instantané de la situation qui existait au début du mois de juillet 2022.

Nouvel endettement sur la période 2022 à 2031 pour financer les besoins accrus d'investissement

Lors des débats budgétaires de 2021, le Grand Conseil a approuvé par le biais d'une déclaration de planification un nouvel endettement de CHF 500 millions pour les années 2022 à 2031 dans le but de financer l'augmentation des besoins d'investissement. La version actualisée du PII permet encore de respecter ce nouvel endettement (théorique). Le montant «calculé de manière théorique» du nouvel endettement s'établit désormais à CHF 520 millions.

Toutefois, le présent résultat de la planification ne présente pas de nouvel endettement, mais au contraire une diminution de la dette. La réduction de la dette atteint plus de CHF 700 millions au total dans le budget 2023 et PIMF 2024 à 2026. Si ce scénario se vérifiait, la nouvelle optique pluriannuelle pour les freins à l'endettement permettrait de «consommer» - d'un point de vue purement comptable - ces CHF 700 millions pour des investissements à partir de 2027.

En raison des risques existants (voir chap. 3) et des possibles baisses d'impôt supplémentaires (voir chap. 2.5), les excédents de financement devraient cependant être moins élevés lors des prochains processus de planification.

2.7.3 Investissement net de 2023 à 2026

Lors du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a décidé pour la première fois de refléter de manière conséquente dans la planification financière les moyens nécessaires conformément au PII (autrement dit conformément à la planification sectorielle) compte tenu d'un supplément de planification sectorielle de 30 pour cent. Cela signifie que la somme des projets d'investissement prévus dans la planification sectorielle dépasse les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement. Les causes les plus diverses, comme par exemple des recours ou des difficultés concernant le gros œuvre, se traduisent régulièrement par des ajustements de la planification sectorielle dans les unités administratives. C'est la raison pour laquelle le montant de l'investissement net inscrit au budget et au PIMF est inférieur à la somme des coûts de projet prévus chaque année dans le PII. Il s'agit d'éviter ainsi que des projets qui sont importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Cette façon de procéder permet aussi d'améliorer l'exactitude budgétaire au compte des investissements.

Le Conseil-exécutif maintient cette approche et le montant du supplément de planification sectorielle de 30 pour cent dans le processus de planification de 2022.

Il n'est toutefois pas prévu de supplément de planification sectorielle pour les investissements suivants:

- investissements financés par des financements spéciaux,
- investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier Aarwangen et Emmentalwärts),
- droits de superficie,

– contribution de restructuration versée au centre hospitalier Bienne SA.

L'investissement net qui en résulte au budget 2023 et PIMF 2024 à 2026 est représenté dans le graphique 1. Les tableaux suivants illustrent de plus l'évolution de l'investissement net par rapport à la planification précédente.

De plus amples informations sur l'investissement net sont fournies au chapitre 4.5.

Investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus)

Par rapport aux chiffres de la précédente planification, les besoins d'investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus) sont supérieurs de CHF 17 millions en 2025 et inférieurs de CHF 61 millions en 2023.

En 2025 et 2026, l'investissement net ordinaire sera financé à hauteur respectivement de CHF 9,0 millions et de CHF 12,4 millions par les avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement ; ceux-ci sont compris dans les chiffres ci-après.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	511	568	613	613
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	450	525	630	606
Évolution par rapport à la planification précédente	–61	–43	17	–7

Investissement net financé par des financements spéciaux

L'investissement net financé par des financements spéciaux reste relativement stable à l'horizon des quatre années de planification et par rapport à la précédente planification.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	19	21	24	24
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	22	26	26	21
Évolution par rapport à la planification précédente	3	5	2	–3

Investissement net total (financements spéciaux compris)

L'investissement net total progresse de CHF 19 millions en 2025 par rapport à la précédente planification. Pour les autres années de la période de planification, les besoins sont en baisse; la plus forte diminution concerne l'exercice budgétaire 2023 (CHF 59 mio).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Planification précédente de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	530	588	637	637
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux compris)	471	551	656	627
Évolution par rapport à la planification précédente	–59	–38	19	–10

2.8 Autres facteurs influant sur la planification 2023 à 2026

2.8.1 Traitement des déclarations de planification adoptées sur le PIMF 2023 à 2025

Durant sa session d'hiver 2021, le Grand Conseil a adopté plusieurs déclarations de planification sur le PIMF 2023 à 2025, qui concernaient tant ce plan que la proposition présentée par le Conseil-exécutif pour établir un ordre de priorité parmi les projets de construction. Voici comment le Conseil-exécutif a mis en œuvre ces déclarations dans le cadre du processus de planification de 2022 :

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
GP 3.7.1 – Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : le solde pour les Archives Gosteli est à augmenter de CHF 350 000 (en plus des CHF 100 000 prévus), comme le demande la motion financière 129-2021 « Assurer le financement subsidiaire de la Fondation Gosteli, une institution de recherche d'importance nationale », adoptée lors de la session d'automne.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2023 et au PIMF 2024-2026.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
GP 4.7.7 – Développement durable : en réponse à la motion 085-2019 Hässig et au postulat 111-2021 Schilt adoptés, il est prévu de relever comme suit le solde du programme d'encouragement Energie dans les années à venir :

Année	BU/PIMF 22/23-25	Augmentation	Futur montant
2023	CHF 22 mio	+ CHF 4 mio	CHF 26 mio
2024	CHF 23 mio	+ CHF 4 mio	CHF 27 mio
2025	CHF 23 mio	+ CHF 5 mio	CHF 28 mio

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2023 et au PIMF 2024 à 2026.

– *Les Verts (Imboden, Berne ; de Meuron, Thoune ; von Wattenwyl, Tramelan), PS-JS-PSA (Bauer, Wabern) :*
Selon les revendications de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers, le canton de Berne examine avec les institutions du domaine des soins concernées comment les conditions de formation et d'engagement peuvent être améliorées dans le canton de Berne, et il met à disposition les ressources nécessaires à cet effet.

Mise en œuvre :
Le canton prendra des mesures dès que la Confédération aura arrêté les dispositions réglementaires et défini en conséquence le cadre dans lequel l'initiative fédérale sur les soins infirmiers sera mise en œuvre ; signalons toutefois qu'il est actif dans ce domaine depuis longtemps déjà, ayant notamment adopté une obligation de formation pour les établissements de soins.

– *Le Centre (Herren, Rosshäusern), Commission des finances (minorité) :*
Dans le prochain budget 2023 et PIMF 2024 à 2026, il faut inscrire annuellement au GP « Santé publique » un montant périodique supplémentaire de CHF 1 million afin de mettre en œuvre la requête de la motion 103-2021 adoptée et de lutter avec efficacité contre le manque de personnel qualifié dans la formation ES en soins infirmiers.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2023 et au PIMF 2024 à 2026.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
GP 5.7.5 – Intégration et action sociale : il convient de maintenir le montant de CHF 110 000 destiné à la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch).

Mise en œuvre :
La loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) crée un nouveau régime pour l'ensemble du domaine du handicap à partir de 2024. Pour cette raison, le montant destiné à la cch a été inscrit uniquement au budget 2023.

– *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Concernant la priorisation des investissements, c'est la variante 2 (nouvel endettement de CHF 500 mio au maximum) qu'il convient de privilégier selon la proposition du Conseil-exécutif.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a appliqué la variante 2 au plan d'investissement intégré 2023 à 2032. Nous renvoyons aux chapitres 2.7 et 5 pour des informations plus détaillées.

– *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Lors du prochain processus de planification, une priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics s'imposera aussi.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a établi un premier ordre de priorité pour le domaine des travaux publics applicable à la période de planification 2023 à 2026. L'effort de priorisation devra se poursuivre pour les années 2027 et au-delà. Nous renvoyons au chapitre 5.2 pour les détails concernant cette priorisation.

– *Commission des finances (CSéc), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Dans le domaine de l'exécution judiciaire, la planification des projets prévus dans le plan directeur relatif à la stratégie sur l'exécution judiciaire se poursuit, en particulier les travaux pour la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans la région de Bienne/Seeland.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a poursuivi la planification des projets conformément à la stratégie sur l'exécution judiciaire, compte tenu des priorités définies lors du processus de planification de 2021. S'agissant du nouvel établissement pénitentiaire dans la région de Bienne/Seeland, il a choisi comme site les terrains de l'établissement existant de Witzwil.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Le nouvel endettement (théorique d'après le Conseil-exécutif) selon la variante 2 de la priorisation des investissements (nouvel endettement de CHF 500 mio) doit se réaliser en conformité avec les dispositions des freins à l'endettement dans le cadre de la Constitution en vigueur (par des décisions prises à la majorité qualifiée).

Mise en œuvre :
Cette déclaration de planification relève pour l'essentiel d'un constat: le nouvel endettement prévu (avant la modification des freins à l'endettement inscrits dans la Constitution) requiert une décision du Grand Conseil prise à la majorité qualifiée. Dans les rapports qu'il adresse au Grand Conseil concernant le budget et le PIMF, le Conseil-exécutif signalera toute décision devant être prise à la majorité qualifiée.

– *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Il s'agit non seulement de prioriser les projets d'investissement (sous l'angle d'une renonciation, d'un report ou d'une mise en œuvre conforme à la planification), mais aussi de les réduire au strict nécessaire sur le plan matériel ou d'examiner des « options pour réduire la voilure ».

Mise en œuvre :
Nous renvoyons au chapitre 5.1.4 pour une liste des mesures déjà adoptées et de celles qui doivent encore l'être.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Le Conseil-exécutif montre une fois par année au Grand Conseil, dans le cadre du budget et PIMF, l'état actuel de la priorisation des investissements.

Mise en œuvre :
Le chapitre 5 présente l'état actuel des travaux de priorisation dans les domaines des constructions et des travaux publics.

2.8.2 Traitement de la motion financière 259-2019 Cfin (Bichsel, Zollikofen)

Lors de sa session de printemps de l'année 2020, le Grand Conseil a adopté la motion financière 259-2019 de la CFin (Bichsel, Zollikofen), intitulée « Révision de la loi sur les impôts : abaissement de la quotité d'impôt pour les particuliers et les entreprises ». Elle chargeait le Conseil-exécutif d'appliquer les mesures suivantes :

1. prévoir une baisse de la quotité cantonale servant au calcul des impôts sur les personnes morales, représentant au moins CHF 40 millions dans le budget 2021 ;

2. prévoir une baisse de la quotité cantonale servant au calcul des impôts sur les personnes physiques, représentant au moins CHF 30 millions dans le budget 2021 ;

3. maintenir les mesures 1 et 2 ci-dessus dans le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 et prévoir une baisse supplémentaire de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales à partir de 2022, représentant au moins CHF 40 millions.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a appliqué comme suit la motion financière 259–2019 au processus de planification 2020 (budget 2021 et PIMF 2022 à 2024) :

– baisse de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales à partir de 2021 : CHF 40,8 millions ;

– baisse de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques à partir de 2021 : CHF 45 millions (l'évaluation générale dégageant CHF 45 millions de rentrées fiscales supplémentaires, cette baisse de quotité n'a pas d'incidence sur les finances) ;

– baisse de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques à partir de 2022 : CHF 40 millions, financés par l'augmentation équivalente du produit de l'impôt sur les véhicules routiers, si bien que cette baisse de quotité n'a pas non plus d'incidence sur les finances.

A la suite de l'aboutissement du référendum saisi contre la révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611), le Grand Conseil a décidé, lors de sa session d'hiver 2021, de renoncer à abaisser la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques pour 2022, l'idée étant d'abandonner cette mesure si l'impôt sur les véhicules routiers ne dégage pas de rentrées supplémentaires équivalentes. Le 13 février 2022, le corps électoral bernois a refusé le projet de révision, de sorte que les revenus de l'impôt sur les véhicules routiers n'ont pas augmenté. Sur la base de ce résultat, le Conseil-exécutif a décidé de renoncer, à partir de l'exercice budgétaire 2023, à l'abaissement de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques, pour un montant de CHF 40 millions.

2.8.3 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des Autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend tel quel le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction de la magistrature et prend position à leur sujet.

Le Conseil-exécutif note que la planification établie par les autorités judiciaires et le Ministère public pour cette année est essentiellement marquée par quatre facteurs :

– Les coûts de personnel augmentent en raison de la création d'emplois de durée déterminée au Ministère public pour les années 2023 et 2024 afin de faire face à la forte charge de travail. Par ailleurs, les juridictions civile et pénale en particulier enregistrent une hausse des emplois de durée indéterminée, due à la même cause. Par rapport à la planification de l'an dernier, les coûts de personnel affichent des augmentations situées entre quelque CHF 3 millions (2023) et environ CHF 700 000 (2025).

– Des reports enregistrés par le projet NeVo, affectant en particulier l'exercice 2024, entraînent une augmentation des coûts pour les applications spécialisées, qui seront utilisées plus longtemps que prévu. Sur les quatre années de planification, le surcoût est d'environ CHF 4 millions.

– Une augmentation des coûts d'environ CHF 1 million par an est attendue pour l'assistance judiciaire gratuite.

– Sur la base des résultats des derniers exercices, des revenus supplémentaires à hauteur d'environ CHF 1,3 million par an ont été inscrits au budget et au PIMF.

Les autorités judiciaires et le Ministère public tablent au total sur une augmentation de leurs charges allant d'environ CHF 2,5 (2025 et 2026) à quelque CHF 4 (2023) et CHF 5 millions (2024).

2.8.4 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal

Comme lors des exercices précédents, un facteur de correction est appliqué au budget 2023 et au PIMF 2024 à 2026, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal.

Pour mémoire, constatant que le budget n'avait pas été totalement utilisé les années précédentes, le Conseil-exécutif avait décidé d'appliquer un facteur de correction au chiffrage budgétaire à partir du processus de planification de 2010, afin d'améliorer l'exactitude du budget cantonal. Portant sur le chiffrage des années 2011 à 2014, le premier correctif avait représenté la somme de CHF 136 millions.

Ce facteur de correction a prouvé son efficacité. Sans lui, les écarts entre budgets et résultats des exercices auraient été plus importants. Comme il était impossible de prévoir la crise sanitaire au moment du processus de planification de 2019, l'écart entre le budget et le résultat de 2020 a exceptionnellement été plus élevé qu'il ne l'aurait été si le facteur de correction n'avait pas été appliqué (écart en 2020 : CHF 178 mio avec application du facteur, CHF 42 mio sans).

Comme les années précédentes, le facteur de correction est pris en compte comme revenu supplémentaire dans le groupe de matières « Revenus extraordinaires », et uniquement dans la comptabilité financière, autrement dit en dehors des groupes de produits.

Le Conseil-exécutif souligne que ce facteur de correction n'est qu'un outil d'amélioration de l'exactitude du budget.

2.9 Évolution du solde du compte de résultats entre décembre 2021 et la mi-août 2022

Compte tenu de tous les changements exposés aux chapitres précédents, le solde du compte de résultats des années 2023 à 2026 a évolué comme suit entre décembre 2021 et mi-août 2022 :

Au 7 décembre 2021, le processus de planification précédent annonçait un excédent de revenus de près de CHF 100 millions pour 2023, un montant porté à quelque CHF 300 millions pour 2024 et à près de CHF 400 millions pour 2025.

C'est en particulier la hausse des revenus exposée au chapitre 2.4 qui se traduit par une amélioration du résultat de la planification, surtout à partir de 2024. Désormais, l'excédent de revenus budgété est de CHF 114 millions pour 2023 et se situe entre CHF 450 et 550 millions pour les années du PIMF.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 07.12.2021	**97**	**301**	**396**	**[1]396**
Variations	16	151	133	158
Nouveau solde du compte de résultats	**114**	**452**	**529**	**554**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

[1] Reprise du solde de 2025

2.10 Évolution du solde de financement entre décembre 2021 et la mi-août 2022

Compte tenu de tous les changements exposés aux chapitres précédents, le solde de financement des années 2023 à 2026 a évolué comme suit entre décembre 2021 et la mi-août 2022 :

Au 7 décembre 2021, la planification prévoyait un nouvel endettement d'environ CHF 100 millions pour 2023 et une réduction de la dette de CHF 230 millions sur toute la période de 2023 à 2026.

Après actualisation des chiffres, la dette diminuera de CHF 50 millions pour l'année 2023 et d'environ CHF 790 millions en tout pour la période de planification.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Réduction (+) ou augmentation de la dette (-) selon les résultats de la planification du 07.12.2021	**–104**	**58**	**138**	**[1]138**
Désendettement total		**231**		
Variation du compte de résultats entre décembre 2021 et août 2022 (sans amortissements/ compensation du déficit 2021)	96	139	103	131
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	59	38	–19	10
Réduction (+) ou augmentation de la dette (-)	**50**	**235**	**222**	**279**
Désendettement total		**786**		

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

[1] Reprise du solde de 2025

3 Risques et opportunités en matière de politique financière

Les risques et opportunités présentés ci-après, identifiés lors de la présente planification, ne sont pas pris en compte avec leurs effets financiers, ou ne le sont que partiellement, dans le budget 2023 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2024 à 2026.

3.1 Environnement conjoncturel

La reprise économique mondiale qui a fait suite à l'assouplissement ou la levée de la plupart des mesures de lutte contre le coronavirus se poursuit globalement, même si elle s'est nettement ralentie depuis le début de l'année. Ce ralentissement résulte avant tout d'une nouvelle vague de la pandémie et du renforcement temporaire des mesures visant à l'endiguer dans certains pays. De plus, la guerre en Ukraine se répercute sur l'économie à travers la hausse considérable des prix de l'énergie et des matières premières. L'incertitude des ménages et des entreprises liée au conflit, de même que la forte inflation qui grève le pouvoir d'achat et réduit la demande, freinent encore la croissance. L'évolution positive de la conjoncture devrait néanmoins globalement se poursuivre, à moins que les grands espaces économiques ne se retrouvent dans une situation de grave pénurie d'énergie. Au cours des prochains trimestres, l'économie nordaméricaine devrait elle aussi continuer de se rétablir de la pandémie ; mais la forte inflation actuelle et la politique fiscale et monétaire moins expansive ont un impact négatif sur la croissance. En Europe, la guerre en Ukraine a entraîné une révision à la baisse des prévisions de croissance économique : la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires grève les revenus des ménages, tandis que des difficultés d'approvisionnement persistantes dans le secteur de l'industrie accentuent le renchérissement. Si l'économie chinoise a encore connu une forte croissance au premier trimestre 2022, le confinement lié à la stratégie « zéro Covid » de la Chine devrait entraîner un recul de son PIB au deuxième trimestre, mais son activité économique devrait ensuite repartir à la hausse.

L'évolution conjoncturelle est très incertaine du fait de la situation difficile liée à la guerre, à l'inflation, aux problèmes d'approvisionnement et à la pandémie. Ainsi, la hausse de l'inflation pourrait se poursuivre et peser encore plus lourdement sur les revenus réels et la demande des consommateurs. En même temps, cette inflation élevée pourrait se renforcer par des effets secondaires accrus, ce qui exigerait des orientations plus fortes en matière de politique monétaire à l'étranger. En conclusion, le conflit en Ukraine et la pandémie font toujours peser des risques considérables sur la croissance.

Les grandes banques centrales resserrent leur politique monétaire. Au deuxième trimestre 2022, la Réserve fédérale des États-Unis a relevé la marge de fluctuation du taux directeur de 125 points de base, afin d'endiguer le plus fort taux d'inflation enregistré depuis 40 ans (marge de fluctuation du taux directeur de la Réserve fédérale : 1,5 à 1,75%). Elle a aussi annoncé d'autres mesures sur les taux d'intérêt dans le but de freiner l'inflation. La Banque centrale européenne (BCE) a décidé de suspendre son programme d'achat d'actifs et de relever mi-juillet son taux directeur, pour le faire passer de 0,0 à 0,25 pour cent. De plus, elle envisage d'augmenter à nouveau les taux au mois de septembre. La Banque nationale suisse (BNS) a elle aussi décidé de resserrer sa politique monétaire. Elle a ainsi relevé son taux directeur d'un demi-point de pourcentage, à –0,25 pour cent. Cette mesure destinée à contrecarrer la pression inflationniste doit permettre d'empêcher que l'inflation ne se généralise aux marchandises et aux prestations. Par ailleurs, la BNS reste prête à intervenir sur le marché des devises.

3.2 Situation géopolitique : impact de la guerre en Ukraine

Comme expliqué au chapitre 3.1, la guerre en Ukraine fait peser divers risques, notamment sur la conjoncture économique et sur le renchérissement. Par ailleurs, elle a aussi une incidence directe sur divers postes de charges du canton de Berne. Comme il ressort du chapitre 2.4.7, le Conseil-exécutif a ainsi ajouté un montant de CHF 55 millions au budget 2023 et au PIMF pour l'année 2024 au titre de la prise en charge et de l'hébergement de 20 000 réfugiées et réfugiés ainsi que de la scolarisation de quelque 6 000 élèves. Il faut voir dans ces montants une estimation sommaire des coûts, car il est impossible de prédire la durée, l'intensité et le théâtre des hostilités. Il n'est donc pas exclu que le canton de Berne doive engager des dépenses supérieures ou les prévoir sur une plus longue durée. Il est par ailleurs possible que des charges soient occasionnées dans d'autres domaines, comme celui de la protection de l'enfant et de l'adulte. Si le nombre de personnes réfugiées attribuées au canton de Berne est inférieur aux prévisions, les sommes budgétées ne seront pas, dans le meilleur de cas, entièrement utilisées.

Indépendamment de la guerre en Ukraine, l'évolution dans le domaine des migrations est toujours marquée par de grandes incertitudes. Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet d'autres facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration. Selon cette évolution, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, la Direction de l'intérieur et de la justice, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de l'instruction publique et de la culture pourront enregistrer une hausse ou une baisse des dépenses prévues au titre des migrations dans le budget 2023 et le PIMF 2024 à 2026.

3.3 Évolution des rentrées fiscales

Pour les exercices 2013 à 2019, les rentrées fiscales inscrites dans les comptes annuels étaient supérieures aux valeurs budgétaires. Dans les comptes de 2020, elles leur étaient en revanche inférieures de CHF 154 millions (une évolution qui ne peut encore être attribuée aux effets de la pandémie de Covid-19). Avec le recul, on constate que les rentrées fiscales avait été trop fortement réduites dans le budget 2021 pour tenir compte des effets escomptés de la pandémie, de sorte que le montant figurant effectivement aux comptes annuels de 2021 était supérieur de CHF 109 millions au montant budgété.

Le résultat enregistré en 2020 montre qu'il existe toujours un risque que les montants budgétés ne soient pas atteints. Ce risque reste élevé pour la période de planification 2023 à 2026, en raison de la conjoncture économique et de la situation géopolitique.

3.4 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)

Comme l'explique le chapitre 2.4.3, la convention sur la distribution du bénéfice de janvier 2021 conclue entre le Département fédéral des finances et la BNS permet de distribuer des montants annuels allant jusqu'à CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons. La condition préalable à cette distribution est que le bénéfice au bilan de la BNS atteigne au moins CHF 40 milliards. Le bénéfice porté au bilan est constitué du bénéfice annuel distribuable et du poste du bilan « Réserve pour distributions futures ». En vertu de cette convention, le canton de Berne a comptabilisé des revenus de quelque CHF 480 millions lors des exercices comptables 2021 et 2022.

Pour l'exercice budgétaire 2023 et l'année 2024 du PIMF, le Conseil-exécutif a de nouveau prévu un versement de CHF 480 millions au titre de bénéfice de la BNS, car il considère que la probabilité qu'un montant de cette importance soit versé est intacte en raison de la réserve pour distributions futures de la BNS, qui atteignait CHF 102,5 milliards fin 2021. Il n'a en revanche inscrit qu'un montant de CHF 320 millions au PIMF pour les années 2025 et 2026.

Au premier trimestre de 2022, la BNS a essuyé une perte de CHF 32,8 milliards. Dans la communication qu'elle a publiée à l'occasion de la présentation des résultats de ce premier trimestre, la BNS signale que, du fait de sa dépendance envers l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux, de fortes fluctuations sont la règle, et il n'est que difficilement possible d'en tirer des déductions pour le résultat de l'exercice en cours. Cette évolution montre toutefois que le risque que la Confédération et les cantons bénéficient de versements inférieurs à ceux réalisés durant les exercices comptables 2021 et 2022 existe bel et bien.

3.5 Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)

Le chapitre 2.4.1 explique comment les paiements compensatoires au titre de la RPT ont évolué ces dernières années et comment ils vont évoluer à l'horizon des quatre ans de la planification 2023 à 2026 selon les prévisions. Si les prévisions portant sur les prestations compensatoires inscrites au budget ont été à chaque fois fiables, des incertitudes ont en revanche toujours entouré les projections concernant les années du PIMF. Pour le processus de planification en cours, ce sont en particulier les effets de la mise en œuvre de la RFFA qui génèrent beaucoup d'incertitudes, de sorte qu'il est impossible d'exclure que l'augmentation de revenus figurant dans les années du PIMF soit en réalité inférieure aux prévisions, l'évolution inverse étant elle aussi possible.

3.6 Évolution de la pandémie de Covid-19

L'évolution de la pandémie de Covid-19 a un impact d'une part sur le contexte conjoncturel (voir chap. 3.1), et par conséquent, sur l'évolution des rentrées fiscales, et d'autre part sur plusieurs autres domaines.

Grâce à l'évolution positive de la situation épidémiologique, divers postes de charges ont pu être réduits dans le budget 2023 et le PIMF 2024 à 2026 par rapport à la précédente planification (voir chap. 2.4.13). Il n'en reste pas moins que, dans la planification actuelle, des incertitudes subsistent quant à l'ampleur réelle des répercussions financières de la pandémie. Rien ne permet donc d'exclure que le système de soins de santé soit soumis à une pression supérieure aux prévisions, tant pour ce qui est des institutions (hôpitaux, EMS et institutions de soins de longue durée) que pour l'administration centrale (maintien des mesures de lutte contre la pandémie). Le risque existe aussi que les domaines de l'aide sociale et des réductions de primes, en particulier, comptabilisent des charges supérieures aux prévisions. À l'inverse, une évolution de la situation plus favorable que celle sur laquelle repose la planification se traduirait par un recul des charges.

3.7 Financement des besoins d'investissement en forte hausse à partir de 2023

Les besoins d'investissement vont fortement augmenter à partir de 2023 par rapport à leur niveau des dernières années, et leur financement constitue un important défi de politique financière pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil suivent par conséquent différents axes qui sont décrits de manière plus détaillée au chapitre 2.7.1 (optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants et définition des priorités en matière d'investissement).

Il n'est pas exclu que le canton doive, après avoir épuisé les ressources non utilisées des Fonds (à partir de 2027), contracter de nouveaux emprunts pour couvrir ses besoins d'investissement supplémentaires. Dans ce contexte, le Grand Conseil a adopté, lors des débats budgétaires de 2021, une déclaration de planification autorisant un nouvel endettement de CHF 500 millions pour la période allant de 2022 à 2031. Il est cependant très difficile d'évaluer actuellement dans quelle mesure le canton contractera de nouvelles dettes ces prochaines années pour faire face à l'augmentation de ses besoins d'investissement (voir aussi chap. 2.7.2).

3.8 Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse des besoins d'investissement

La forte progression des besoins d'investissement et l'accroissement de l'investissement net qui en découle entraînent une hausse des frais d'entretien et de remise en état (soit des coûts induits des investissements). L'investissement net ordinaire devra donc être relevé chaque année d'un pour cent pour les frais d'entretien et de deux à trois pour cent pour les frais de remise en état des investissements supplémentaires.

Dans le même temps, il conviendra de garantir les ressources nécessaires à la gestion et à l'exploitation des nouvelles constructions, ce qui se traduira par des dépenses additionnelles dans le compte

de résultats (p. ex. pour le personnel, l'aménagement, l'exploitation et les subventions d'exploitation en faveur de tiers). Des investissements supplémentaires généreront également une hausse des besoins d'amortissement.

Il va de soi que les moyens requis à ce titre pour les projets d'investissement prévus en dehors de la période de planification 2023 à 2026 ne figurent pas encore dans le budget 2023 ni dans le PIMF 2024 à 2026. En termes de risque financier, il convient toutefois de relever qu'au vu de la forte hausse des besoins d'investissement, les dépenses liées aux travaux d'entretien et de remise en état des nouvelles constructions et à la garantie de l'exploitation vont considérablement augmenter à moyen ou long terme.

3.9 Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication

Les prix des matériaux de construction enregistrent des variations exceptionnelles en raison de la guerre en Ukraine et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales due à la pandémie, une évolution qui affecte aussi les projets de construction du canton de Berne. Il est toutefois difficile d'avancer des chiffres précis de l'impact financier, car il varie fortement d'un projet à l'autre. Il peut aussi arriver que des appels d'offres n'aboutissent pas, ce qui est une autre conséquence possible des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la volatilité des prix. Actuellement, la situation est relativement tendue pour les prix sur le marché des travaux de construction. Le carnet de commandes de nombreuses entreprises de construction est très bien rempli, de sorte que les pouvoirs adjudicateurs reçoivent moins d'offres et que le niveau des prix augmente. Il est difficile dans ce domaine également d'évaluer l'augmentation des charges qui en résulte.

3.10 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande de prestations de soins et d'assistance aux personnes âgées ou handicapées, une hausse essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication des cas de troubles du comportement, de graves troubles psychiques et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'aide sociale, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont et une hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire pourraient sensiblement accroître les dépenses.

Dans le domaine de la santé, les charges devraient également continuer à augmenter à long terme. L'évolution dans le domaine des soins hospitaliers dépend de celle de la démographie. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente. Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès réalisés dans le domaine des techniques médicales génèreront des coûts nouveaux.

3.11 Évolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

Lors de sa séance du 29 janvier 2020, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1er janvier 2021 la réforme du régime des prestations complémentaires (réforme des PC). L'Office fédéral des assurances sociales estime que les charges des cantons diminueront en conséquence d'environ CHF 430 millions au total à l'horizon 2030. À cause de la période de transition, le potentiel d'économie n'interviendra cependant au plus tôt qu'en 2024. Il est impossible à l'heure actuelle de chiffrer la baisse effective des charges.

3.12 Réductions de primes de l'assurance-maladie

L'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) », qui a abouti en février 2020 et qui sera probablement soumise au peuple en 2024, exige que les primes de l'assurance-maladie obligatoire ne puissent désormais pas représenter plus de dix pour cent du revenu disponible. Le Conseil fédéral rejette l'initiative et a élaboré un contre-projet indirect sous la forme d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), qui prévoit de régler différemment la répartition des coûts des réductions de primes entre la Confédération et les cantons. Tant l'initiative que le contre-projet se traduiraient pour le canton de Berne par une hausse massive des coûts. Selon les projections établies, l'augmentation des charges occasionnée par l'initiative dépasserait CHF 200 millions et celle découlant du contre-projet indirect atteindrait environ CHF 70 millions.

3.13 Niveau des taux d'intérêt et intérêts passifs

Ces dernières années, le niveau des taux d'intérêt était très bas, dans un contexte de taux d'intérêt négatifs. Toutefois, nous observons désormais, surtout depuis le mois de février 2022, un retour de l'inflation alimenté par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que par les problèmes d'approvisionnement. Cette augmentation et le durcissement de la politique monétaire des banques centrales – prévu dans un premier temps, puis mis en œuvre – ont fait bondir les taux d'intérêt. Par rapport à la précédente planification, le Conseil-exécutif a accru d'environ CHF 4 millions par an les charges au titre des intérêts passifs, afin de tenir compte de cette évolution (voir chap. 2.4.20).

La persistance de l'inflation et un tour de vis supplémentaire de la politique monétaire pousseraient davantage à la hausse les taux d'intérêt à court et à long terme, ce qui aggraverait le risque d'assister à une hausse des intérêts passifs à verser par le canton de Berne.

3.14 Appartenance cantonale de Moutier

La commune de Moutier a voté sur son appartenance cantonale le 28 mars 2021 et décidé son transfert dans la République et Canton du Jura. Ce vote met un terme à la Question jurassienne et a permis le lancement du projet « Avenir Berne romande », qui vise à renforcer la composante romande du canton de Berne et son rôle comme canton-pont. Le projet implique notamment de réorganiser en pôles de compétences l'administration et les écoles francophones, dont plusieurs sont actuellement situées à Moutier, avant le transfert cantonal, prévu en janvier 2026. Cela implique de nombreux travaux de planification et des adaptations et constructions de bâtiments. Les coûts d'accompagnement externe sont pris en compte dans le budget de la Chancellerie d'État, mais les coûts des bâtiments ne seront intégrés à la planification financière de la Direction des travaux publics et des transports qu'une fois qu'ils pourront être plus précisément calculés.

3.15 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136 mio).

Ce facteur de correction doit permettre de réduire autant que possible les écarts entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.16 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques financiers susceptibles d'avoir des incidences sur les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Grand Conseil : mise à disposition de moyens financiers pour garantir l'accessibilité des locaux du Grand Conseil et de la Chancellerie d'État, introduction de la langue des signes, accessibilité du site Internet du Grand Conseil et emploi du langage simplifié dans les publications, mise en place de l'assujettissement obligatoire à la LPP et de diverses assurances sociales pour les membres du Grand Conseil

- Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : vote et élections électroniques pour les Suissesses et Suisses domiciliés en Suisse, mise en œuvre de la motion 060-2021 Marti (Berne, PS) adoptée « Transparence sur le financement des partis – aussi au niveau cantonal », renouvellement de l'intranet et de la communication interne, dépôt et conservation des archives psychiatriques, remplacement du logiciel « Multitrans » et acquisition d'un logiciel de traduction automatique, prise en charge des frais d'exploitation de « Werkplatz Égalité » au terme du projet pilote, contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics

- Développement et surveillance économiques : cautionnements accordés dans le cadre du programme fédéral de cautionnement pour start-up suite à la pandémie de coronavirus

- Assurance-chômage : relèvement de la participation financière des cantons à l'exécution de l'assurance-chômage

- Agriculture et nature : incidences du développement de la politique agricole, remplacement du système d'information agricole GELAN4

- Agriculture : plan d'exploitation stratégico-régional d'Inforama (stratégie Inforama 2030)

- Forêt et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant les forêts et leurs principales fonctions ainsi que mesures nécessaires pour écarter les dangers naturels et protéger les personnes et les infrastructures

- Affaires vétérinaires : fermeture des abattoirs de Langnau

- Santé publique : accroissement du volume des soins hospitaliers, développement des tarifs, coûts des nouveaux traitements, connexion au dossier électronique du patient des centres médico-sociaux

- Office de l'intégration et des affaires sociales : connexion au dossier électronique du patient des établissements pour personnes atteintes d'un handicap, augmentation des charges de l'aide matérielle due à des facteurs exogènes

- Organisation du territoire et affaires communales : mise en œuvre des déclarations de planification dans le secteur de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports

- Contributions dans le domaine des assurances sociales : « Initiative en faveur d'un congé parental cantonal »

- Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte : fluctuation des coûts des mesures en raison de la volatilité du nombre de cas et de leur degré de complexité, montant indéterminé de certaines incidences financières de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319) et de la modification de l'ordonnance sur la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA ; RSB 213.316.1)

- Police : mise à disposition de solutions de remplacement pour les exercices de tir, remplacement des centres de police, réalisation d'interfaces avec des systèmes auxiliaires, entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM, garantie de la protection des biens patrimoniaux de moins de CHF 5000, violence lors d'interventions, rupture avec l'école intercantonale de police et création d'une école de police bernoise

- Circulation routière et navigation : exploitation du centre d'expertises et d'examens de Berne au Schermenweg 9, examen d'une nouvelle forme juridique et de l'externalisation de l'OCR, capacités d'expertise et d'examen insuffisantes au centre de Bützberg, transformation et numérisation des prestations

- Exécution judiciaire : création de places de détention administrative, externalisation du secteur des évaluations de psychologie légale

- Office de la population : évolution du coût de l'aide d'urgence, éventuelle suppression de l'acte d'origine physique
- Soutien à la direction, prestations d'ordre juridique et autre, Direction de la sécurité : crédit-cadre TIC 2024 à 2026 (numérisation)
- Prestations de services finances du groupe : évolution des revenus des dividendes, taux d'intérêt passifs à long terme en faveur de la CPB/CACEB, évolution des coûts des dommages du canton de Berne, effectifs et situation du marché du travail dans l'environnement SAP
- Impôts et prestations de services : suppression de la valeur locative, suppression de la pénalisation du mariage et passage à l'imposition individuelle, risques liés à l'informatique (changement de technologie), fuite d'entreprises en raison du niveau de l'impôt sur le bénéfice, mesures fiscales de l'OCDE
- Informatique et organisation : coûts découlant de demandes de clients non planifiées
- Enseignement supérieur : augmentation des subventions liées à l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées, financement à long terme de la PH Bern, prolongation des projets de recherche en raison de la pandémie de Covid-19
- Écoles moyennes et formation professionnelle : diminution des subventions fédérales due à des coupes dans le budget fédéral et au financement fédéral des cours préparatoires aux examens professionnels
- École obligatoire et offres périscolaires : tâches supplémentaires en lien avec la révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS) et l'évolution démographique dans le domaine des établissements particuliers de la scolarité obligatoire
- Culture : investissements nécessaires dans diverses institutions culturelles, fouille de sauvetage de Moosseedorf (Moosbühl)
- Gestion des biens immobiliers : construction du nouveau Campus Biel/Bienne et projets en aval dépendant de sa réalisation
- Procédures civiles et pénales : risque de recouvrement dans le domaine du droit des coûts de procédure suite à la révision du Code de procédure civile

3.17 Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier, dont les répercussions financières ne sont pas prises en compte dans le budget 2023 et PIMF 2024 à 2026

Dans le cadre du dialogue de planification sur l'élaboration du budget 2016 et du PIMF 2017 à 2019, la Commission des finances avait exprimé le souhait que le Conseil-exécutif fournisse, dans son rapport sur le budget et le PIMF, des informations sur les projets les plus importants en termes financiers, dont les répercussions financières ne sont pas prises en compte dans le chiffrage. La liste ci-après répond à cette demande de la Commission des finances.

Les projets y sont classés par unité administrative. Dans la mesure du possible, une estimation de leurs répercussions financières respectives sur l'année budgétaire et les années du PIMF est fournie. En outre, toute information pouvant être fournie sur le coût du projet figure dans la colonne « Remarques ». Dans cette même colonne figurent également une présentation succincte du projet et les raisons pour lesquelles ses répercussions financières n'ont pas été prises en compte dans les chiffres présentés.

Définition de la notion de projet dans ce contexte

Un projet est une entreprise non récurrente, organisée et exécutée avec des dates de début et de fin claires, qui vise à atteindre un but défini en respectant des contraintes de temps, de ressources (p. ex. argent, personnel, etc.) et de qualité.

Les projets marqués d'un astérisque portent sur des champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation (programme d'allégement budgétaire 2018).

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2023	2024	2025	2026	
DSSI	Développement de la politique du troisième âge*	-	-	-	-	Les éléments suivants figurent au premier plan: – analyse du domaine ambulatoire, – optimisation de la coordination entre les domaines, – réexamen et réaménagement du régime de financement des soins résidentiels et de l'aide et des soins à domicile et en particulier, pour ces derniers, rétribution de la garantie de la couverture des besoins en fonction des prestations depuis 2019 (exception faite d'une contribution de base fortement réduite), – examen de l'opportunité d'adopter une directive concernant le degré de soins lors de l'admission en foyer, – examen de l'opportunité de rétribuer certaines des prestations dispensées dans les domaines de la démence et des soins palliatifs qui ne peuvent pas être financées dans le cadre des douze degrés de prise en charge habituels. Le potentiel d'économie ne peut encore être chiffré.
DSSI	Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap et du troisième âge*	-	-	-	-	La mise en place de forfaits d'infrastructure dès 2024 dans le secteur des adultes en situation de handicap – selon une réglementation analogue à celle déjà appliquée dans le secteur du troisième âge et du long séjour – doit en particulier permettre d'atteindre les objectifs suivants: – possibilité de planification financière pour le canton et les institutions, – stabilité du système, – transparence des frais d'infrastructure, – durabilité accrue (aujourd'hui, vu le budget des investissements limité dans le domaine social, fonctionnement aux dépens de la substance bâtie et risque de compromettre la pérennité de la prise en charge), – responsabilité opérationnelle et marge de manœuvre des institutions renforcées, d'où la possibilité de réaliser les projets plus rapidement, – compatibilité avec le financement par sujet conformément au plan stratégique en faveur des adultes handicapés. La planification prévoit un transfert du compte des investissements au compte de résultats, à partir de 2024, en vue de l'introduction du forfait d'infrastructure dans les institutions pour adultes en situation de handicap. La responsabilité du secteur des enfants et des adolescents revenant à l'INC et à la DIJ, les fonds correspondants sont intégrés dans leur budget depuis 2022. Il s'agit encore d'examiner comment garantir l'affectation aux fins prévues des forfaits d'infrastructure dans les secteurs du handicap, du troisième âge et du long séjour. Le potentiel d'économie ne peut être chiffré pour l'heure. On peut s'attendre à un allégement au plan administratif une fois que le changement de système dans le secteur des adultes en situation de handicap sera effectif.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2023	2024	2025	2026	
DSSI	Optimisation de la gestion des revenus dans le domaine de l'aide matérielle*	-	-	-	-	Le projet d'optimisation de l'aide matérielle consiste à examiner si les différentes opérations de recouvrement sont susceptibles d'être améliorées (aide sociale matérielle, avances de contributions d'entretien, aide aux victimes d'infractions, etc.). Il s'agit notamment d'étudier si l'efficience peut être accrue par une centralisation des tâches au niveau communal ou cantonal et par des outils plus performants (systèmes informatiques). Les incidences financières potentielles (économies) ne peuvent être chiffrées à l'heure actuelle.
DSSI	Renforcement ciblé des prestations en amont dans le domaine de l'aide matérielle*	-	-	-	-	Le projet d'optimisation de l'aide matérielle vise aussi à vérifier si le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et les coûts peuvent être réduits en renforçant et en améliorant les prestations en amont. Il existe par exemple un nombre relativement important de personnes recevant des prestations d'aide sociale minimales, qui pourraient éventuellement être soutenues plutôt par ces systèmes. Une telle solution permettrait en outre de diminuer le montant global affecté aux frais de traitement du personnel des services sociaux. Le comité de pilotage, composé de représentations de la DSSI, de la DIJ, de l'Association des communes bernoises (ACB) et de la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE) a pris plusieurs décisions sur la base de l'étude réalisée pendant la phase initiale du projet. Il souhaite notamment que les services sociaux bernois disposent d'un système uniforme de gestion des cas relevant de l'aide sociale, des contributions d'entretien et de la protection de l'enfant et de l'adulte, et que le canton puisse agir en tant que partenaire de négociation vis-à-vis des tiers. La responsabilité incombera à la DSSI. Les incidences financières potentielles (économies) ne peuvent être chiffrées à l'heure actuelle.
DSSI	Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux bernois, coût du projet	-	-	-	-	Le nouveau système de gestion des cas est un programme standardisé à mettre en place au sein des services sociaux du canton de Berne pour, d'une part, faciliter la gestion des dossiers tout en déchargeant le personnel de tâches administratives et, d'autre part, réduire sensiblement les coûts informatiques. Outre ces objectifs d'ordre organisationnel et financier, il s'agit aussi de pouvoir récolter les données requises par le canton et les communes pour leurs modèles de pilotage, ce qui fournira une meilleure vue d'ensemble tant de l'aide sociale que de la protection de l'enfant et de l'adulte. Une année après l'introduction généralisée du système, les coûts informatiques annuels seront comparés avec les dépenses actuelles en la matière pour évaluer l'économie réalisée. Le coût du projet ne peut être chiffré pour l'heure.
DIJ	Mandat d'examen: réorganisation des offices des poursuites et des faillites (examen des différents sites)*	-	-	-	-	L'analyse des optimisations possibles au sein des offices des poursuites et des faillites a donné lieu à un premier projet visant la centralisation de certaines agences à Bienne. L'OIC gère le besoin supplémentaire de locaux en poursuivant la stratégie globale de la place de Bienne. Cette dernière sera mise en œuvre en 2026 environ. Les agences déménageront à Bienne ensuite. Par ailleurs, un réexamen des structures de l'OPF JB s'impose suite à la décision concernant l'appartenance cantonale de Moutier.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2023	2024	2025	2026	
DSE	Optimisation de l'économicité de l'exécution judiciaire*	-	-	-	-	Le 15 mai 2019, le Conseil-exécutif a approuvé le plan directeur relatif à la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 proposé par la Direction de la police et des affaires militaires (devenue Direction de la sécurité le 1er janvier 2020). La stratégie a ensuite été présentée à la Commission de la sécurité, à la Commission de gestion et à la Commission des finances du Grand Conseil. Ce dernier en a pris connaissance le 11 septembre 2019. Le plan directeur prévoit une construction dans la région Seeland – Jura bernois en remplacement de la Prison régionale de Bienne, devenue obsolète. La nouvelle construction comprendra 100 places de détention provisoire et pour des motifs de sûreté, mais aussi 150 places pour l'exécution de peines en milieu fermé (soit une capacité totale de 250 places). Au départ, plusieurs dizaines de sites avaient été envisagés dans la région Jura bernois – Seeland. Après différentes étapes de sélection, il en est resté deux: Witzwil et le site de l'ancien Foyer d'éducation Prêles. Une étude de faisabilité détaillée réalisée par la Direction des travaux publics et des transports en étroite coordination avec les services cantonaux concernés et les communes d'implantation a clairement fait ressortir les avantages du site de Witzwil. Le choix du Conseil-exécutif de construire une institution d'exécution judiciaire supplémentaire sur le site de l'EP Witzwil marque la fin d'une procédure d'évaluation qui aura duré environ deux ans.

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail

4.1 Environnement conjoncturel

4.1.1 Niveau international

Deux années après son apparition, la pandémie de coronavirus marque encore la situation économique au niveau international. Depuis le printemps 2021, de nombreux pays ont assoupli les mesures visant à l'endiguer, contribuant ainsi à une forte croissance de l'économie mondiale au deuxième trimestre. Mais au cours de l'été, les infections se sont de nouveau multipliées dans un grand nombre de pays, dont la Suisse. La reprise économique mondiale s'est légèrement ralentie au troisième trimestre 2021, sous l'effet des vagues de contamination et des ruptures d'approvisionnement touchant localement diverses branches de l'industrie. En même temps, l'inflation a atteint des niveaux inhabituellement élevés, aussi bien aux États-unis que dans la zone euro. La hausse des prix de l'énergie a joué un rôle majeur dans cette évolution, en plus des difficultés d'approvisionnement.

La croissance économique mondiale s'est nettement ralentie depuis le début de l'année 2022. Outre le renforcement temporaire des mesures de lutte contre la pandémie dans certains pays et l'inflation élevée qui grève le pouvoir d'achat et réduit la demande, la guerre en Ukraine a provoqué une grande incertitude du côté des ménages et des entreprises. Le commerce mondial a néanmoins connu une expansion au premier trimestre 2022, et le chômage est toujours en recul un peu partout : dans les pays industrialisés, il a maintenant retrouvé un niveau quasiment aussi faible qu'avant la pandémie. Compte tenu des risques évoqués, les prévisions pour 2022 tablent sur une croissance économique mondiale de 3,1 pour cent (source : BAK Economics, Macro Interactive, juin 2022).

4.1.2 Suisse

En 2021, la conjoncture s'est redressée en Suisse et dans le canton de Berne suite à l'effondrement historique engendré par la crise du coronavirus l'année précédente. Après l'assouplissement considérable des mesures de lutte contre la pandémie opéré jusqu'en milieu d'année, la création de valeur a bondi dans le secteur des services et l'économie intérieure a repris des couleurs, en particulier dans le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration. Le produit intérieur brut a augmenté durant l'été jusqu'à dépasser son niveau d'avant la crise du 4e trimestre 2019. Poussées par une forte demande à l'échelle mondiale (l'industrie pharmaceutique a connu une solide expansion), les exportations de biens de l'industrie suisse avaient déjà retrouvé un niveau plus élevé qu'avant la crise. Conformément aux prévisions, la reprise de l'économie suisse s'est poursuivie au 4e trimestre 2021 à un rythme un peu moins soutenu qu'au cours des deux précédents trimestres de forte croissance. En 2021, le PIB de la Suisse a été marqué par la reprise suivant la crise du coronavirus ; il s'est accru de 3,7 pour cent (-2,5 % en 2020), ce qui est bien en-deçà de la moyenne mondiale.

En 2021, la reprise conjoncturelle en Suisse a entraîné une hausse de l'activité avec, en corollaire, la poursuite de la baisse du chômage et du sous-emploi. Malgré la forte augmentation des contaminations par le coronavirus à partir de l'automne, les mesures restrictives en matière de politique de la santé ont été nettement moins nombreuses que lors des premières vagues de la pandémie. En conséquence, la reprise a été ralentie dans les branches d'activité directement touchées (notamment l'hôtellerie et la restauration) ; mais même dans ces secteurs, il n'y a pas eu de nouvel effondrement de la création de valeur. Les goulets d'étranglement au niveau des chaînes d'approvisionnement et des capacités de transport mondiales ont toutefois pénalisé le secteur industriel, entraînant des retards dans la production et une flambée des prix.

En 2021, le taux de chômage moyen s'est établi à 3,0 pour cent, ce qui représente une diminution de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Ce taux diminue continuellement aussi en 2022. Il devrait s'établir à 2,1 pour cent en moyenne sur l'année (source : SECO, prévisions conjoncturelles de juin 2022).

Au premier trimestre 2022, les difficultés d'approvisionnement, l'inflation et la guerre en Europe ont grevé l'économie suisse moins lourdement que prévu. Outre les conséquences directes et indirectes de l'offensive russe en Ukraine, l'inflation et les mesures des banques centrales pour la juguler pèseront aussi sur la croissance mondiale, de même que le fort ralentissement conjoncturel en Chine. La Suisse ne pourra pas y échapper, même si le scénario d'une stagflation discuté dans le contexte mondial est improbable dans notre pays. Pour l'année 2022, les principaux instituts de recherche conjoncturelle prévoient une croissance du PIB suisse comprise entre 2,3 et 2,8 pour cent, soit supérieure à la moyenne. Les fortes incertitudes liées à la guerre en Ukraine ont assombri les perspectives pour 2023 : la croissance du PIB devrait ainsi se situer entre 1,3 et 1,6 pour cent selon les prévisions de juin 2022.

En Suisse, les prix à la consommation ont augmenté de 0,6 pour cent en 2021. Cela résulte principalement de la hausse des prix des importations, notamment pour les produits pétroliers et les marchandises qui ont été touchés par des problèmes d'approvisionnement au niveau mondial. Selon les prévisions, l'inflation devrait encore augmenter de 2,3 à 2,7 pour cent en 2022 et de 0,9 à 1,5 pour cent en 2023 (chifffres de juin 2022).

4.1.3 Canton de Berne

En 2021, le PIB du canton de Berne a progressé de 3,2 pour cent (2020 : -3,6%), soit moins que la moyenne nationale. La situation sur le marché du travail s'est nettement améliorée en 2021 dans le canton. Ce marché s'est redressé rapidement grâce à la reprise économique et à la mise en place des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ainsi que des aides ciblées à la trésorerie (allocation pour perte de gain Covid-19, programme d'aide aux cas de rigueur) pour les entreprises particulièrement touchées par les mesures anti-coronavirus. Dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration, qui a été très fortement touchée par les mesures de lutte contre la pandémie, la réouverture des espaces intérieurs des restaurants et des bars a entraîné une forte baisse du nombre de personnes sans emploi. Dans l'industrie horlogère et l'industrie MEM très dépendantes des exportations, ainsi que dans les services à la personne, un recul du taux de chômage supérieur à la moyenne a également été enregistré. Au cours de l'année 2021, le nombre de sans-emploi dans le canton de Berne a diminué de 4 359 personnes (BE : -27%, CH : -26%). Le taux de chômage

annuel moyen est passé de 2,5 pour cent en 2020 à 2,4 pour cent en 2021 (CH : de 3,2% à 3,0%).

BAK Economics prévoit une augmentation de 2,8 pour cent du PIB du canton de Berne en 2022 et une croissance économique de 1,5 pour cent en 2023 (prévisions de mars 2022).

Au premier semestre 2022, le marché du travail a connu une évolution extrêmement positive. En avril, le nombre de chômeurs du canton de Berne est retombé sous la barre des 10 000 personnes, un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis octobre 2019. Le taux de chômage s'établissait à 1,5 pour cent en juin 2022.

Du fait de la structure économique du canton de Berne, son taux de chômage est habituellement nettement inférieur à la moyenne nationale.

4.2 Données macroéconomiques de la planification 2023 à 2026

Le budget 2023 et le PIMF 2024 à 2026 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB: Suisse[1)]	0.9–1.6 %	2.1 %	1.5 %	1.7 %
Croissance du PIB: canton de Berne[2)]	1.3 %	1.5 %	1.5 %	1.3 %
Inflation[1)]	0.9–1.5 %	0.8 %	0.9 %	1.1 %
Taux d'intérêt à long terme	2.00 %	2.10 %	2.20 %	2.20 %
Taux d'intérêt à court terme	0.30 %	0.375 %	0.375 %	0.40 %

[1)] 2023 : fourchette des prévisions de BAK Economics, du Seco, de KOF, d'UBS et du CS ; à partir de 2024 : seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (prévisions de croissance économique: juillet 2022 ; prévisions de renchérissement : juillet 2022).
[2)] Seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (chiffres de juin 2022).

Même s'ils sont largement influencés par ces données macroéconomiques, le budget et le PIMF sont surtout le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Les principaux facteurs qui les influencent sont les modifications apportées à l'ampleur ou à la structure de ces tâches, que ce soit par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Ce sont les prévisions concernant la croissance économique réelle et le renchérissement – ainsi que d'autres données fondamentales – qui servent de base à l'évaluation des recettes fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières de la période de planification 2023 à 2026

Voici les chiffres du compte administratif du canton de Berne pour l'exercice budgétaire 2023 et les années du PIMF 2024 à 2026 :

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	12 169.5	12 090.7	12 606.8	12 723.7	12 597.1	12 642.5
Revenus	12 106.3	12 002.6	12 720.3	13 176.2	13 126.3	13 196.7
Résultat total du compte de résultats	**–63.2**	**–88.2**	**113.6**	**452.5**	**529.2**	**554.2**
Compte des investissements						
Dépenses	544.4	509.0	556.4	645.0	755.0	733.9
Recettes	132.7	108.2	85.3	94.1	99.3	107.0
Investissement net	**411.7**	**400.8**	**471.1**	**550.9**	**655.7**	**626.8**
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Résultat total du compte de résultats	–63.2	–88.2	113.6	452.5	529.2	554.2
Amortissements du patrimoine administratif	360.4	333.1	334.8	333.2	348.9	351.6
Compensation du déficit 2021			*73.0*			
Autofinancement[1]	297.2	244.9	521.4	785.6	878.1	905.8
Investissement net	411.7	400.8	471.1	550.9	655.7	626.8
Solde de financement[2]	**–114.6**	**–155.9**	**50.3**	**234.8**	**222.4**	**279.0**
Degré d'autofinancement en %[3]	**72.2 %**	**61.1 %**	**110.7 %**	**142.6 %**	**133.9 %**	**144.5 %**
Endettement brut II[4]	**8 840.0**	**8 978.7**	**8 870.7**	**8 635.9**	**8 413.5**	**8 134.5**
Bilan						
Patrimoine financier	5 669.9	5 733.5	5 588.1	5 508.7	5 333.7	5 190.9
Patrimoine administratif	7 005.2	7 060.1	6 732.8	6 992.3	7 348.5	7 680.9
Total des actifs	**12 675.1**	**12 793.6**	**12 320.8**	**12 500.9**	**12 682.2**	**12 871.8**
Capitaux de tiers	12 032.1	12 241.8	11 733.5	11 546.0	11 378.6	11 162.3
Capital propre	643.0	551.7	587.3	954.9	1 303.6	1 709.5
Total des passifs	**12 675.1**	**12 793.6**	**12 320.8**	**12 500.9**	**12 682.2**	**12 871.8**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Financements spéciaux inclus

[1] Amortissements sur le patrimoine administratif plus résultat total du compte de résultats, moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

[2] Autofinancement moins investissement net

[3] Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

[4] Endettement brut I plus provisions

L'évolution de ces données est expliquée dans les chapitres qui suivent.

4.4 Compte de résultats

4.4.1 Solde

Le solde du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges. Il accroît le découvert au bilan ou diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus. Il réduit le découvert ou augmente le capital propre.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2016 à 2026 :

Graphique 2 : Évolution du solde du compte de résultats

en milllions CHF

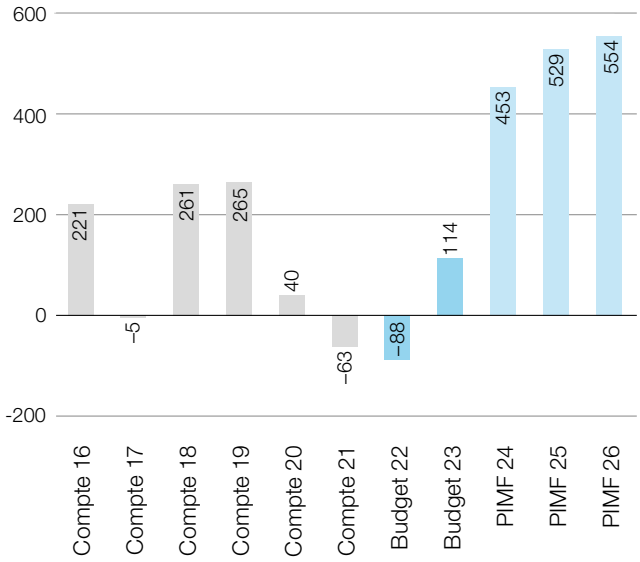

Les comptes ont dégagé des excédents au compte de résultats toutes les années de 2016 à 2020, sauf en 2017. L'exercice comptable 2021 et l'exercice budgétaire 2022 sont tous deux marqués par les conséquences de la pandémie de coronavirus et présentent des excédents de charges, si bien que la consigne constitutionnelle de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats n'a pas pu être respectée.

L'exercice budgétaire 2023 dégage en revanche un excédent de revenus de CHF 114 millions qui permet de respecter la consigne de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats.

Des excédents de revenus oscillant entre CHF 453 millions en 2024 et CHF 554 millions en 2026 sont également inscrits au compte de résultats dans le PIMF 2024 à 2026.

4.4.2 Groupes de matières

Les charges passent de CHF 12 607 millions en 2023 à CHF 12 642 millions en 2026, ce qui représente donc une croissance annuelle moyenne de 1,1 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des charges est présentée dans le tableau suivant :

		Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement			
en millions CHF		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2023-2026[1]
3	**Charges**	**12 169.5**	**12 090.7**	**12 606.8**	**12 723.7**	**12 597.1**	**12 642.5**	
	Variation en %		*–0.6*	*4.3*	*0.9*	*–1.0*	*0.4*	*1.1*
30	Charges de personnel	3 079.3	3 196.9	3 306.1	3 337.8	3 298.2	3 306.0	
	Variation en %		*3.8*	*3.4*	*1.0*	*–1.2*	*0.2*	*0.8*
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	969.2	1 024.5	964.2	954.3	949.4	942.8	
	Variation en %		*5.7*	*–5.9*	*–1.0*	*–0.5*	*–0.7*	*–2.1*
33	Amortissements du patrimoine administratif	283.7	286.5	284.6	282.1	287.4	284.6	
	Variation en %		*1.0*	*–0.7*	*–0.9*	*1.9*	*–1.0*	*–0.2*
34	Charges financières	75.7	64.4	63.0	62.8	62.9	63.9	
	Variation en %		*–14.9*	*–2.2*	*–0.3*	*0.2*	*1.5*	*–0.2*
35	Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	125.1	71.0	72.1	72.3	73.8	74.8	
	Variation en %		*–43.3*	*1.6*	*0.3*	*2.1*	*1.3*	*1.3*
36	Charges de transferts	6 885.9	6 673.7	7 046.5	7 138.8	6 934.9	7 015.1	
	Variation en %		*–3.1*	*5.6*	*1.3*	*–2.9*	*1.2*	*1.3*
37	Subventions redistribuées	584.2	577.1	585.0	585.0	584.8	584.8	
	Variation en %		*–1.2*	*1.4*	*0.0*	*–0.0*	*0.0*	*0.3*
38	Charges extraordinaires	15.6	16.8	89.5	21.2	30.2	28.7	
	Variation en %		*7.1*	*434.3*	*–76.3*	*42.1*	*–4.9*	*14.4*
39	Imputations internes	150.9	179.9	195.8	269.4	375.5	341.9	
	Variation en %		*19.2*	*8.8*	*37.6*	*39.4*	*–9.0*	*17.4*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Financements spéciaux inclus

Les revenus progressent, passant de CHF 12 720 millions en 2023 à CHF 13 197 millions en 2026. Leur croissance moyenne est donc de 2,4 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des revenus est présentée dans le tableau suivant :

		Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement			
en millions CHF		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2023-2026[1]
4	**Revenus**	**12 106.3**	**12 002.6**	**12 720.3**	**13 176.2**	**13 126.3**	**13 196.7**	
	Variation en %		*–0.9*	*6.0*	*3.6*	*–0.4*	*0.5*	*2.4*
40	Revenus fiscaux	5 542.5	5 647.5	5 830.1	5 940.5	6 038.8	6 125.7	
	Variation en %		*1.9*	*3.2*	*1.9*	*1.7*	*1.4*	*2.1*
41	Régales, concessions	542.9	539.2	539.3	540.4	379.3	379.3	
	Variation en %		*–0.7*	*0.0*	*0.2*	*–29.8*	*0.0*	*–8.4*
42	Contributions	627.3	553.2	548.1	548.8	551.0	550.9	
	Variation en %		*–11.8*	*–0.9*	*0.1*	*0.4*	*–0.0*	*–0.1*
43	Revenus divers	3.2	2.7	2.7	2.8	2.7	2.7	
	Variation en %		*–13.0*	*–2.8*	*3.1*	*–2.8*	*0.0*	*–0.7*
44	Revenus financiers	311.2	310.1	317.3	307.6	312.1	306.4	
	Variation en %		*–0.3*	*2.3*	*–3.1*	*1.5*	*–1.8*	*–0.3*
45	Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	107.9	68.6	71.6	77.0	78.3	74.5	
	Variation en %		*–36.4*	*4.3*	*7.6*	*1.7*	*–4.9*	*2.1*
46	Revenus de transferts	4 233.9	3 990.2	4 494.3	4 693.8	4 488.2	4 538.9	
	Variation en %		*–5.8*	*12.6*	*4.4*	*–4.4*	*1.1*	*3.3*
47	Subventions à redistribuer	584.2	577.1	585.0	585.0	584.8	584.8	
	Variation en %		*–1.2*	*1.4*	*0.0*	*–0.0*	*0.0*	*0.3*
48	Revenus extraordinaires	2.3	136.2	136.2	210.9	315.7	291.7	
	Variation en %		*5 867.5*	*–0.0*	*54.8*	*49.7*	*–7.6*	*21.0*
49	Imputations internes	150.9	177.7	195.8	269.4	375.5	341.9	
	Variation en %		*17.7*	*10.2*	*37.6*	*39.4*	*–9.0*	*17.8*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Financements spéciaux inclus

Les principales raisons des variations concernant les groupes de matières sont exposées dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net représente la différence entre les dépenses et recettes d'investissement. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2016 à 2026 :

Graphique 3 : Évolution de l'investissement net

en millions CHF

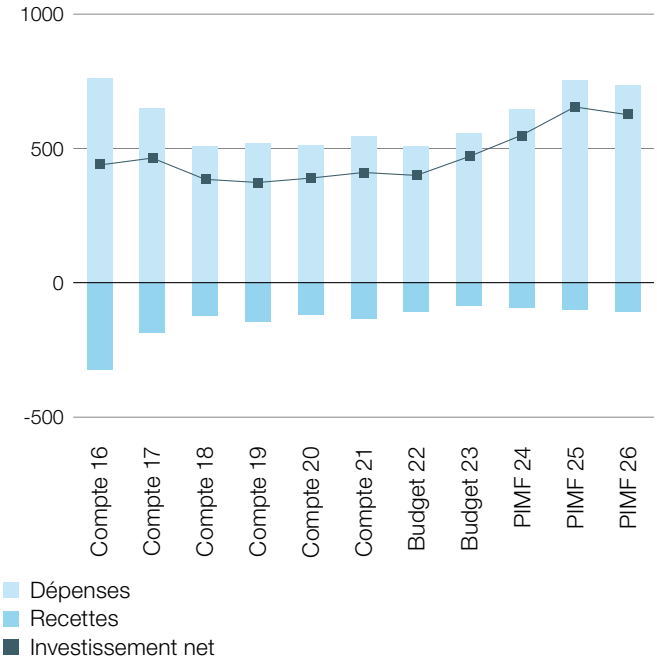

Durant la période allant de 2016 à 2018, l'investissement net affiche une légère tendance à la baisse. Ce recul s'explique notamment par des coupes dans l'investissement net ordinaire.

Entre 2019 et 2022, l'investissement net est relativement constant, en dépit des transferts du compte des investissements au compte de résultats à hauteur d'environ CHF 50 millions lors des processus de planification de 2019 et 2020.

Jusqu'en 2026, l'endettement net augmente de près de CHF 230 millions par rapport à l'exercice budgétaire 2022. Cela s'explique par la hausse des besoins d'investissement prévue à partir de 2023. Pour plus d'informations concernant l'évolution de l'investissement net à l'horizon de planification 2023 à 2026, voir le chapitre 2.7.

4.6 Solde de financement

L'autofinancement est obtenu en additionnant le solde du compte de résultats aux amortissements. Il correspond aux moyens propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de la dette.

Le solde de financement est obtenu en soustrayant l'investissement net de l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un excédent de financement et le canton peut en principe réduire sa dette. Lorsque l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, on a une insuffisance de financement et le canton doit s'endetter davantage. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2016 à 2026 :

Graphique 4 : Évolution du solde de financement

en millions CHF

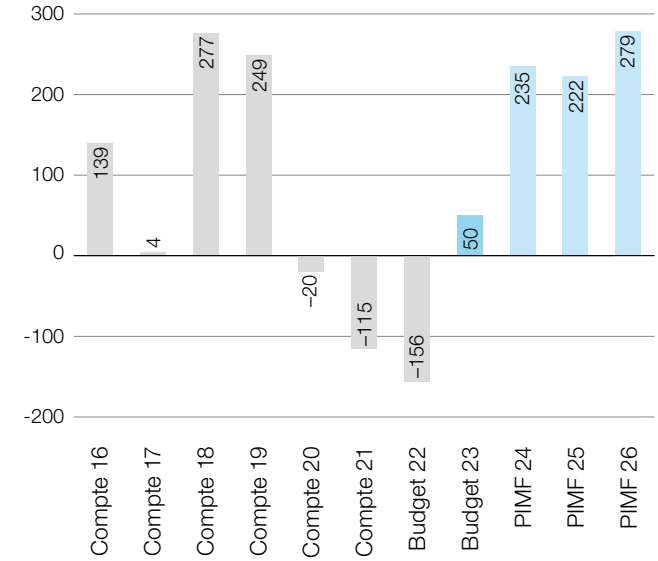

4.6.1 Aperçu

Alors que le solde du compte de résultats ne reflète que le résultat des « activités opérationnelles », le solde de financement englobe l'accomplissement de toutes les tâches cantonales. Le solde de financement indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (rentrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Pour la planification des tâches et des finances, le solde de financement s'est établi depuis 2001 comme le paramètre de pilotage central. Il est aussi pertinent pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, que le corps électoral bernois a voté en février 2008, et en vertu duquel l'autofinancement et l'investissement net doivent être équilibrés sur le moyen terme. Une insuffisance de financement au budget doit être compensée au plan intégré mission-financement. Une insuffisance de financement au rapport de gestion doit être compensée au budget de l'exercice n+2 et les trois années de planification suivantes.

L'endettement peut varier pour ces raisons d'ordre politique, mais aussi pour des motifs purement techniques. Il peut ainsi augmenter malgré un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsque des dépenses doivent être opérées avant que des versements n'aient été enregistrés du côté des avoirs. À l'inverse, l'endettement peut diminuer lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on a utilisé les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. Ces variations purement techniques (opérations au bilan) ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique de l'endettement.

4.6.2 Évolution de 2023 à 2026

Le budget 2023 dégage un solde de financement positif de CHF 50 millions, ce qui permet de respecter les consignes du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements. Pour la période de planification de 2024 à 2026, le PIMF prévoit des soldes de financement nettement positifs, allant de CHF 222 millions en 2025 à CHF 279 millions en 2026. Il en résulte globalement, sur la période de 2023 à 2026, une réduction de la dette à hauteur de CHF 786 millions.

4.7 Bilan prévisionnel

4.7.1 Aperçu

Le bilan prévisionnel présente les valeurs repères suivantes :

		Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement			
en millions CHF		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2023-2026[1)]
1	**Actif**	**12 675.1**	**12 793.6**	**12 320.8**	**12 500.9**	**12 682.2**	**12 871.8**	
	Variation en %		*0.9*	*–3.7*	*1.5*	*1.4*	*1.5*	*0.2*
10	**Patrimoine financier**	**5 669.9**	**5 733.5**	**5 588.1**	**5 508.7**	**5 333.7**	**5 190.9**	
	Variation en %		*1.1*	*–2.5*	*–1.4*	*–3.2*	*–2.7*	*–2.5*
14	**Patrimoine administratif**	**7 005.2**	**7 060.1**	**6 732.8**	**6 992.3**	**7 348.5**	**7 680.9**	
	Variation en %		*0.8*	*–4.6*	*3.9*	*5.1*	*4.5*	*2.2*
2	**Passif**	**12 675.1**	**12 793.6**	**12 320.8**	**12 500.9**	**12 682.2**	**12 871.8**	
	Variation en %		*0.9*	*–3.7*	*1.5*	*1.4*	*1.5*	*0.2*
20	**Capitaux de tiers**	**12 032.1**	**12 241.8**	**11 733.5**	**11 546.0**	**11 378.6**	**11 162.3**	
	Variation en %		*1.7*	*–4.2*	*–1.6*	*–1.5*	*–1.9*	*–2.3*
29	**Capital propre**	**643.0**	**551.7**	**587.3**	**954.9**	**1 303.6**	**1 709.5**	
	Variation en %		*–14.2*	*6.4*	*62.6*	*36.5*	*31.1*	*34.2*

[1)] Croissance annuelle moyenne en %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Financements spéciaux inclus

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier, qui n'est pas directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, diminue en moyenne de 2,5 pour cent par an pendant la période de planification.

4.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif, qui est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, enregistre une progression moyenne de 2,2 pour cent par an durant la période de planification 2023 à 2026. Cette augmentation correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

4.7.4 Capital propre et découvert / excédent du bilan

Le capital propre se compose de différents éléments, notamment du découvert ou de l'excédent du bilan, des engagements et avances envers des financements spéciaux du capital propre ainsi que des fonds du capital propre. Toute variation de ces éléments se traduit donc par une évolution du capital propre.

Le découvert ou l'excédent du bilan varie chaque année pour l'essentiel du montant du solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert, tandis que les excédents de charges l'augmentent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2016 à 2026 :

Graphique 5 : Évolution du capital propre et du découvert / de l'excédent du bilan

en millions CHF

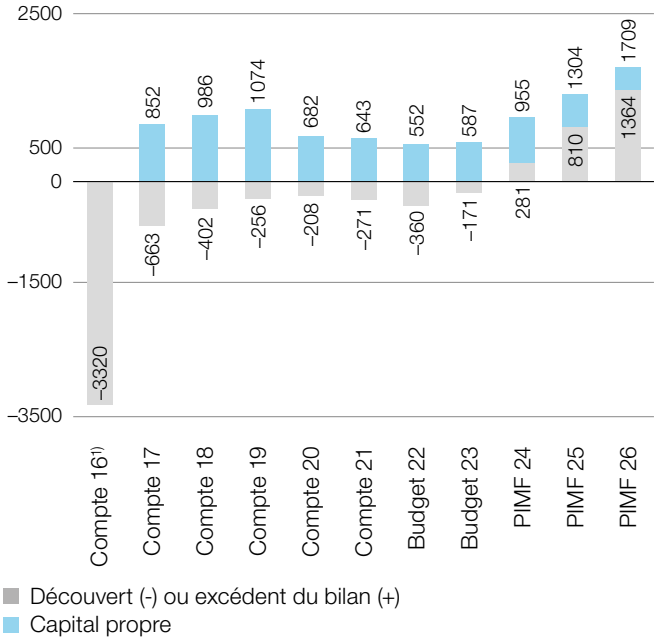

[1)] Les chiffres de 2016 ont été calculés ultérieurement conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

Avec l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS le 1er janvier 2017, le bilan a subi d'importantes modifications. Celles-ci résultent d'une part du changement dans la classification des actifs et des passifs et, d'autre part, de la nouvelle appréciation systématique de l'établissement du bilan et de l'évaluation de tous les postes du bilan. Le chiffre le plus élevé qui a résulté de la réévaluation du patrimoine financier et du patrimoine administratif correspondait dans une certaine mesure à la publication des réserves jusque-là latentes et a été comptabilisé sans incidence sur le résultat via la réserve de réévaluation et la réserve liée au retraitement. L'introduction du MCH2 n'a donc pas augmenté le patrimoine « disponible » ; c'est juste la méthode d'évaluation qui a changé.

Les excédents de revenus des comptes de résultats de 2018, 2019 et 2020 ont réduit le découvert du bilan, qui s'établissait à CHF 208 millions le 31 décembre 2020. Par contre, le résultat négatif des comptes de 2021 et l'évolution budgétée en 2022 entraînent une augmentation du découvert du bilan, qui atteindra CHF 360 millions fin 2022. Le découvert du bilan doit être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0). Cet objectif peut être atteint à la fin de la période de planification 2023 à 2026, avec un excédent du bilan de CHF 1 364 millions en 2026 selon les hypothèses retenues.

Au 31 décembre 2021, le capital propre du canton de Berne s'élevait à CHF 643 millions. Après la révision de la loi sur les finances et les prestations (LFP ; RSB 620.0), qui a pris effet le 1er janvier 2020, la réserve créée dans le cadre du retraitement au 1er janvier 2017 pour la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds a été dissoute sans effet sur le résultat le 1er janvier 2020. Cela s'est traduit par une forte baisse dans la clôture des comptes de 2020. L'excédent de charges des comptes de 2021 a également entraîné un recul. Au vu des résultats positifs des travaux de planification, le capital propre devrait augmenter durant la période de 2023 à 2026 pour atteindre un niveau avoisinant CHF 1,7 milliards dans le PIMF en 2026 (compte tenu notamment de la dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, prévue à partir de 2024).

4.7.5 Endettement brut I et II

L'endettement brut I comprend les engagements courants et les dettes à court, moyen et long termes. L'endettement brut II repose sur l'hypothèse selon laquelle les provisions sont comptabilisées comme dettes.

Pour la période allant de 2016 à 2026, la situation se présente comme suit :

Graphique 6 : Évolution de l'endettement brut I et II

en millions CHF

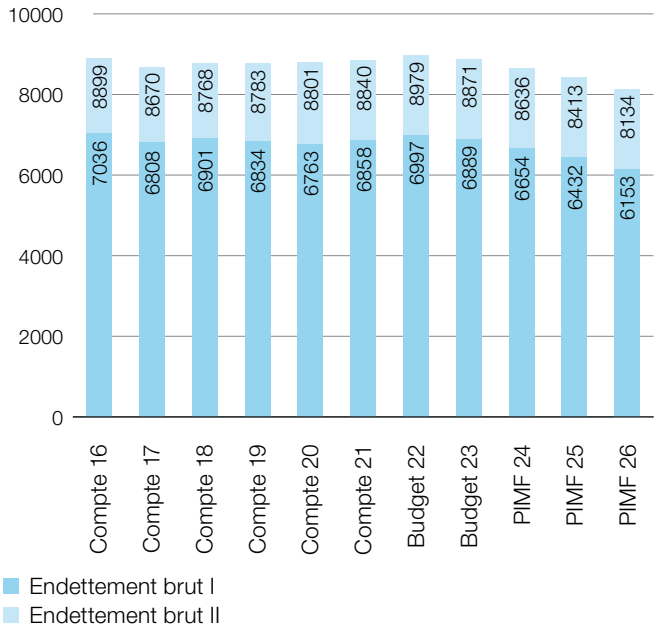

Remarque concernant l'endettement brut

Vu la faiblesse des taux d'intérêt jusqu'ici, les possibilités de réduire la dette n'ont sciemment pas été totalement exploitées à ce jour, et ce pour des raisons de stratégie de trésorerie. Ainsi le canton n'a-t-il pas encore réclamé un avoir d'impôt anticipé d'environ CHF 1,1 milliard à la Confédération, afin d'éviter des intérêts négatifs et partant, des coûts supplémentaires (état au 30 juin 2022).

Endettement brut I

La dette du canton de Berne a, pour la première fois, passé la barre des CHF 10 milliards en 2002, date à laquelle elle a atteint son ni-

veau le plus élevé. Le canton est ensuite parvenu à briser la spirale de l'endettement. En affectant le produit de la vente des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale à la réduction de la dette et grâce à diverses autres mesures fructueuses, le canton était parvenu à réduire de près de moitié l'endettement brut I fin 2011, à CHF 5 461 millions.

L'endettement est remonté à CHF 6 171 millions fin 2012, en raison principalement du déficit des comptes. Il a diminué par la suite jusqu'en 2015, année où il a de nouveau augmenté de CHF 720 millions en raison de la nouvelle loi sur les caisses de pension (reconnaissance de dette CPB/CACEB). En 2021, l'endettement brut I s'établissait à CHF 6 858 millions. Quant à l'exercice 2022, il présente une dette de CHF 6 997 millions compte tenu des hypothèses retenues dans le budget correspondant.

Au cours de la nouvelle période de 2023 à 2026, l'endettement brut I diminue au total de CHF 840 millions du fait des résultats positifs de la planification. Il s'établit à CHF 6 153 millions dans le PIMF en 2026 sur la base des hypothèses retenues pour la planification.

Endettement brut II

Suite à la nouvelle loi sur les caisses de pension, l'endettement brut II a progressé de quelque CHF 2 milliards à partir de 2015 (reconnaissance de dette CPB/CACEB et provisions pour contributions de transition/contributions financières). À partir d'un montant de CHF 8 499 millions dans les comptes de 2015, l'endettement brut II a atteint CHF 8 840 millions en 2021, et selon les résultats de la planification du budget 2022, il augmentera significativement en 2022, pour s'établir à CHF 8 979 millions. Comme l'endettement brut I, il devrait nettement baisser de 2023 à 2026 (CHF 8 134 mio en 2026 dans le PIMF).

Cadre du nouvel endettement pour 2023

Conformément à l'article 76 de la Constitution du canton de Berne (ConstC) et à l'article 75, alinéa 1, lettre k de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), le Grand Conseil est compétent pour fixer le cadre d'un nouvel endettement, qui est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Conçu comme une limite de crédit, ce cadre est représentatif de la dette de trésorerie. Celle-ci recouvre les prêts et emprunts de la trésorerie à court, moyen et long termes. Dans le cadre d'un nouvel endettement, il appartient au Conseil-exécutif, selon l'article 89, alinéa 4 ConstC, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. En vertu de l'article 76, alinéa 1, lettre i LFP, le Conseil-exécutif est compétent pour emprunter des ressources financières dans le cadre d'un nouvel endettement approuvé par le Grand Conseil et pour fixer les nouvelles conditions.

D'après les calculs de la section Trésorerie de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 700 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2023. Ce montant se répartit comme suit :

- Le budget 2023 prévoit une réduction de la dette de CHF 50 millions en chiffres nets (solde de financement).

- Le montant de réserve de CHF 750 millions est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Il ne sera utilisé qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des créances, diminution des dettes, recours aux provisions, réalisation d'investissements sur les financements spéciaux et le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

4.8 Indicateurs

L'évolution du degré d'autofinancement et de la quote-part de l'endettement est expliquée ci-après. Un récapitulatif d'autres indicateurs se trouve en outre à l'annexe 9.

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement (voir chap. 4.6) correspond au rapport entre autofinancement et investissement net. Lorsque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent, l'investissement net doit être en partie financé par des emprunts, c'est-à-dire par un nouvel endettement ; lorsqu'il est supérieur à 100 pour cent, il garantit non seulement un financement intégral de l'investissement net par les moyens propres, mais permet en outre de réduire la dette.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2016 à 2026 :

Graphique 7 : Évolution du degré d'autofinancement

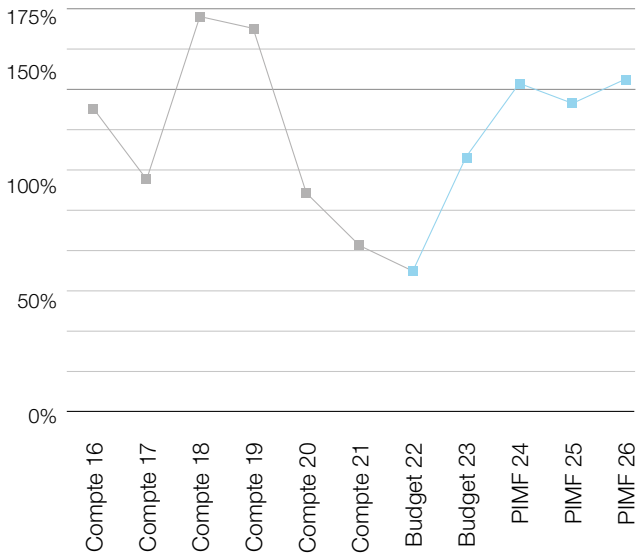

Du fait du déficit prévu au budget 2022, le degré d'autofinancement chute à 61 pour cent en 2022. Grâce aux excédents de revenus dégagés au compte de résultats, il augmente les années suivantes à 111 pour cent pour l'exercice budgétaire 2023 puis à environ 140 pour cent prévu dans le PIMF pour 2024 à 2026. Sur la période de planification 2023 à 2026, le degré d'autofinancement est en moyenne de 134 pour cent.

4.8.2 Quote-part de l'endettement

La quote-part de l'endettement, qui est déterminante pour l'application au compte des investissements du frein à l'endettement, exprime l'endettement brut II en pourcentage du revenu cantonal annuel. Le frein à l'endettement s'applique dès que la quote-part de l'endettement est supérieure à 12 pour cent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2016 à 2026 :

Graphique 8 : Évolution de la quote-part de l'endettement

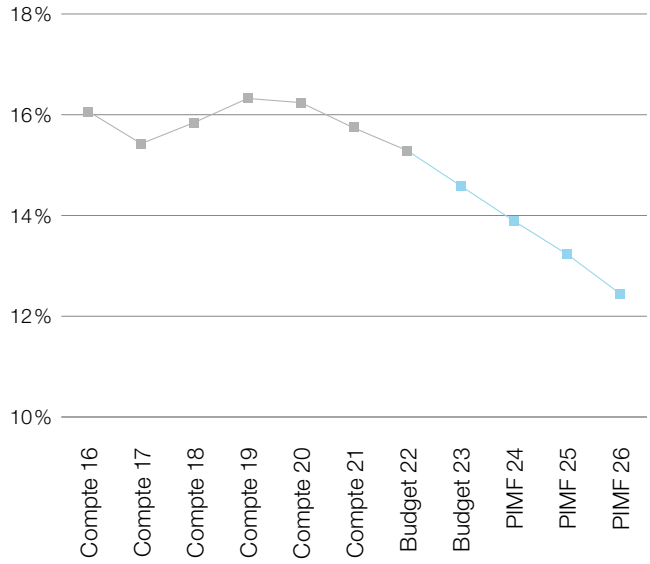

La quote-part de l'endettement, qui s'élevait à 16,1 pour cent en 2016, a enregistré de faibles variations de moins d'un point de pourcentage les années suivantes pour se situer à 15,7 pour cent en 2021.

En raison du revenu cantonal prévu pour 2022, elle devrait légèrement diminuer à 15,4 pour cent durant l'année en cours malgré le nouvel endettement affiché au budget 2022.

Pour la période de planification actuelle allant de 2023 à 2026, il est prévu que la quote-part de l'endettement poursuivre sa diminution (jusqu'à 12,4 pour cent en 2026).

Remarque concernant le revenu cantonal

Les données définitives de l'Office fédéral de la statistique et de BAK Economics ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans. Pour le calcul du revenu cantonal, il faut en outre tenir compte d'éventuels changements de méthode. Les chiffres des deux à trois exercices précédents peuvent donc encore subir des changements par rapport à certaines indications publiées antérieurement.

5 Priorisation des investissements dans les domaines des bâtiments et des travaux publics

Le Conseil-exécutif rend ici compte de la hiérarchisation des investissements dans les domaines des bâtiments et des travaux publics.

5.1 Priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments

5.1.1 Mise en œuvre de la priorisation dans le PII

Après la discussion politique, le Grand Conseil a approuvé lors des débats budgétaires du 7 décembre 2021 la priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments. Il avait adopté à ce sujet plusieurs déclarations de planification concernant le PIMF 2023 à 2025 (voir chap. 2.8.1). La hiérarchisation établie en 2021 n'avait, pour l'essentiel, pas été prise en compte dans le Plan d'investissement intégré (PII) 2022 à 2031 de l'an dernier, parce que l'on ne disposait pas encore à ce moment-là d'une définition des priorités validée au plan politique avec le Grand Conseil. La priorisation des investissements a maintenant été mise en œuvre dans le PII 2023 à 2032, lors du processus de planification de cette année.

La priorisation établie en août 2021 était le reflet de la situation de l'époque. Le Conseil-exécutif devra donc à l'avenir examiner régulièrement aussi bien les changements concernant les projets déjà priorisés que les nouveaux besoins annoncés par les Directions. Il le fera par le biais d'une définition périodique des priorités.

Le graphique ci-dessous met en regard le PII 2023 à 2032 (en bleu foncé) et la priorisation d'août 2021 (en bleu clair).

Graphique 9: Comparaison entre le PII 2023 à 2032 et la priorisation d'août 2021

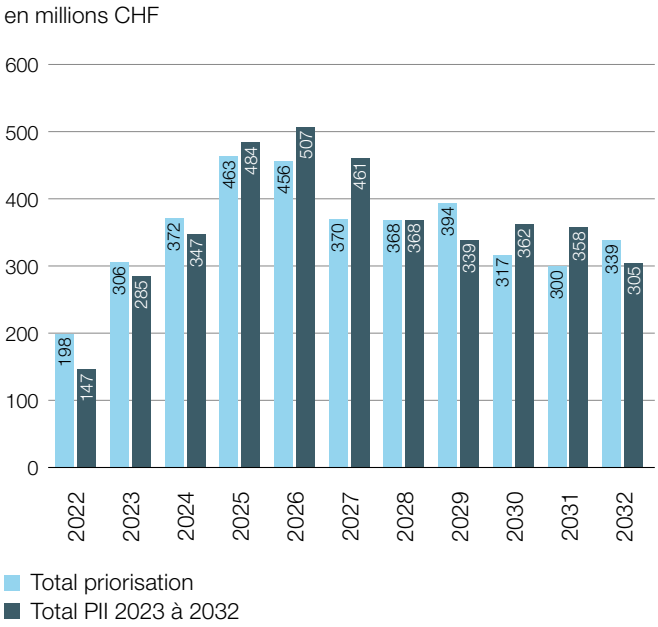

5.1.2 Évolution par rapport à l'année précédente

Aucun nouveau besoin important n'est apparu par rapport à la précédente planification, mais les chiffres actualisés affichent néanmoins des évolutions notables:

- Campus BFH de Bienne: des retards entraînent notamment un allégement de CHF 17 millions en 2023. Par contre, les charges totalisent quelque CHF 80 millions pour les années 2025 à 2028. Le coût total du projet nécessite une rallonge de CHF 80,5 millions, l'objectif à cet égard ayant été fixé trop bas. Malgré les potentiels de réduction de coûts identifiés dans le cadre d'une expertise et pris en compte lorsque le projet a été relancé, le crédit de réalisation déjà arrêté est insuffisant.

- Campus de Berthoud: du fait que ce projet dépend du campus de Bienne (il faut en effet déménager à Bienne la partie Architecture du BFH de Berthoud avant de pouvoir réaliser le campus à Berthoud), il en résulte des ajournements qui se traduisent par des allégements, notamment en 2027 et 2028, et par une augmentation des charges en 2031 et en 2031.

- Campus BFH de Berne: l'actualisation du calendrier du projet entraîne des décalages sur la période de planification; cela se traduit par un allégement d'environ CHF 30 à 40 millions en 2023 et 2024, tandis que les charges s'alourdissent de près de CHF 85 millions au total sur les années 2025 à 2028. Au total, des coûts supplémentaires de quelque CHF 20 millions sont attendus pour ce projet, du fait principalement du renchérissement des coûts et matériaux de construction. De plus, l'inscription à l'actif du droit de superficie est reportée de 2022 à 2023 (CHF 34,5 mio).

Les ajournements, qui résultent aussi en grande partie des créations de campus à Berne et Bienne, entraînent une nette diminution des ressources nécessaires entre 2022 et 2024, mais aussi une augmentation en 2027, par rapport aux besoins chiffrés lors de la définition des priorités. La planification actuelle prévoit un volume d'investissement de CHF 366 millions en moyenne par an sur l'ensemble de la période 2022 à 2031, période pour laquelle un nouvel endettement de CHF 500 millions a été arrêté lors du processus de planification de 2021 afin de faire face aux besoins supplémentaires en matière d'investissement. Il s'en est donc fallu de peu pour que soit respectée la consigne de la priorisation de l'an dernier: prévoir des investissements annuels de CHF 365 millions en moyenne dans le PII pour le domaine des bâtiments.

Les évolutions depuis la priorisation d'août 2021 sont détaillées ci-après pour les trois secteurs «Hautes écoles», «Exécution judiciaire» et «Autres bâtiments». Ces chiffres ne tiennent pas compte des droits de superficie ni des frais d'entretien activables.

Évolution de la planification des investissements - Hautes écoles

Graphique 10: Comparaison entre le PII 2023 à 2032 et la priorisation d'août 2021 - secteur «Hautes écoles»

en millions CHF

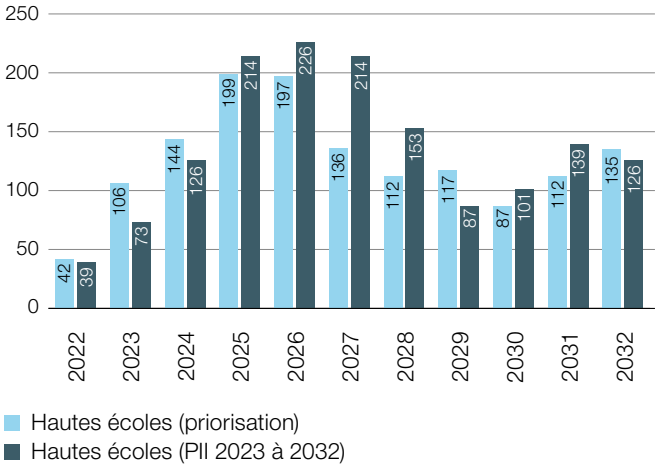

Les écarts constatés en particulier pour les années 2023, 2027 et 2028 résultent pour l'essentiel des évolutions mentionnées plus haut en ce qui concerne les campus de Bienne et de Berne.

Évolution de la planification des investissements - Exécution judiciaire

Graphique 11: Comparaison entre le PII 2023 à 2032 et la priorisation d'août 2021 - secteur «Exécution judiciaire»

en millions CHF

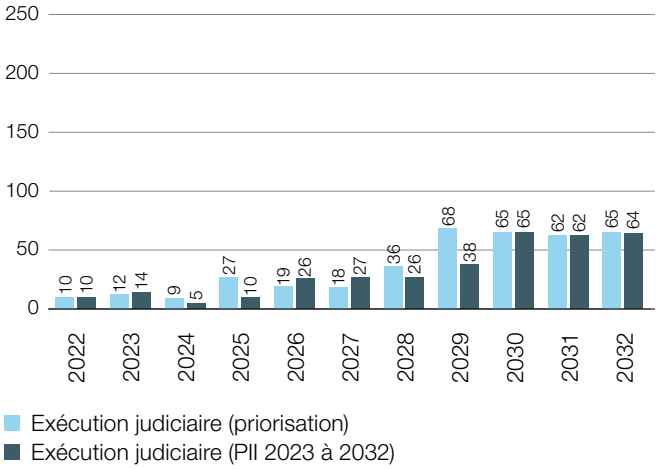

Les besoins d'investissement dans le secteur de l'exécution judiciaire restent pour l'essentiel inchangés. Le plus gros écart est constaté en 2029. Il s'explique du fait que la construction d'un nouvel établissement d'exécution judiciaire dans le Jura bernois/Seeland est reportée d'une année.

Évolution de la planification des investissements - Autres bâtiments

Graphique 12: Comparaison entre le PII 2023 à 2032 et la priorisation d'août 2021 - secteur «Autres bâtiments»

en millions CHF

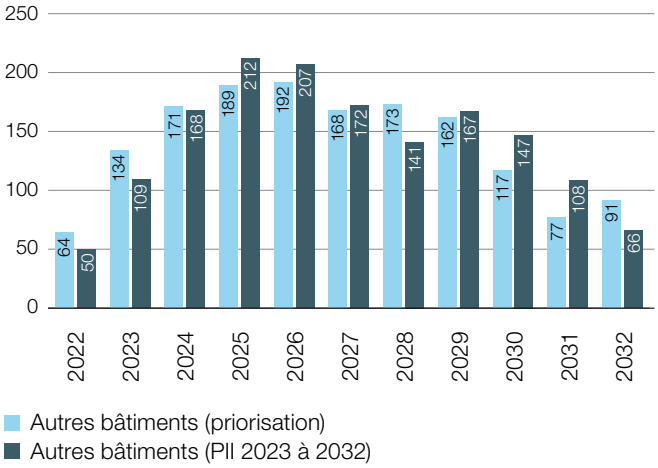

Dans le secteur «Autres bâtiments», on observe surtout des reports dans le temps, par exemple en ce qui concerne les projets d'assainissement des gymnases de Münchenbuchsee-Hofwil et de Berne-Neufeld. Globalement, les investissements de ce secteur diminuent légèrement par rapport aux chiffres de la priorisation.

Constatant qu'à l'horizon des dix prochaines années, les évolutions seront relativement minimes par rapport à la priorisation de 2021, le Conseil-exécutif a décidé de renoncer à définir de nouvelles priorités dans le cadre du processus de planification de 2022. Il s'est aussi prononcé pour le maintien des principes de priorisation précédemment appliqués. L'ordre des priorités reste donc inchangé: les coûts supplémentaires des affaires prioritaires priment sur les affaires nouvelles, et les affaires bien avancées sont favorisées.

5.1.3 Vision globale

Pour que la priorisation ait des effets durables et que l'endettement supplémentaire autorisé en vue des investissements dans le domaine des bâtiments soit respecté, il est impératif que les nouvelles affaires fassent l'objet d'une priorisation périodique dans le cadre de la planification financière ordinaire. La Direction des travaux publics et des transports ainsi que les Directions utilisatrices examineront ainsi les répercussions des nouvelles affaires qu'elles inscriront dans le PII sur les trois secteurs «Hautes écoles», «Exécution judiciaire» et «Autres bâtiments». Il faudra aussi coordonner et examiner d'un point de vue global les projets de faible envergure ne figurant pas dans la priorisation, et évaluer leurs répercussions sur le portefeuille d'ensemble.

5.1.4 Optimisation des projets d'investissement

Le Grand Conseil a adopté lors des débats budgétaires de 2021 une déclaration de planification sur le PIMF 2023 à 2025 concernant l'optimisation des projets d'investissement: « Les projets d'investissement doivent non seulement être hiérarchisés (abandon, report, mise en œuvre conformément à la planification), mais aussi être réduits au strict nécessaire quant au fond et faire l'objet d'une analyse quant à leur potentiel d'optimisation. »

Les optimisations font partie du mandat de base de la Direction des travaux publics et des transports ainsi que de l'Office des immeubles et des constructions qui est en charge; lorsque c'est pertinent, il faut les envisager et les mettre en œuvre tout au long du déroulement d'un projet, surtout dans les premières étapes. Il convient d'examiner en particulier si l'on peut remplacer des mesures de construction par des mesures d'exploitation. Le potentiel d'optimisation est réduit en ce qui concerne les projets en cours, car il n'est guère possible d'influer sur certains facteurs de coûts importants comme la surface nécessaire à l'usager, le standard de construction ou les exigences légales (p. ex. normes énergétiques ou réglementation en matière de protection anti-incendie). Pour les nouveaux projets, les vérifications portent en priorité sur l'espace ou la superficie qui est absolument nécessaire ainsi que sur les normes applicables. Cela implique aussi bien le commanditaire que l'usager et le maître d'œuvre. Il faut examiner l'efficacité de la répartition actuelle des rôles entre eux et si besoin la renforcer au niveau des tâches, des responsabilités et des compétences tant qualitatives et que quantitatives. Des mesures ont déjà été adoptées en ce sens. De plus, un second avis sera demandé lorsque c'est nécessaire pour identifier des potentiels d'optimisation.

5.1.5 Possibilité de compensation entre bâtiments et travaux publics

La priorisation des investissements tant dans le domaine des bâtiments que dans celui des travaux publics (voir chap. 5.2) fournit la base d'un pilotage global des investissements de la Direction des travaux publics et des transports, tout en offrant une possibilité de compensation à court terme entre ces deux domaines. Il est par exemple envisageable de compenser autant que possible des retards de projets dans le domaine des bâtiments par des investissements dans le secteur des travaux publics, de manière à maintenir globalement le niveau d'investissement.

5.2 Priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics

5.2.1 Situation initiale

Dans le contexte de l'augmentation des besoins de financement (notamment pour assainir des ouvrages d'art et réaliser de nouveaux itinéraires cyclables) et des investissements considérables pour les deux projets de réaménagement routier « Aarwangen » et « Emmentalwärts », le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification concernant le PIMF 2023 à 2025 et la motion 176-2021 von Arx (Spiegel b. Berne, pvl), qui demandent toutes deux d'établir des priorités également pour les travaux publics, de manière analogue à la priorisation dans le domaine des bâtiments que le Conseil-exécutif a élaborée et soumise au parlement en 2021.

Il existe cependant des différences majeures entre les priorisations des investissements dans le domaine des bâtiments et de ceux relevant des travaux publics. Concernant les bâtiments, on trouve de nombreux grands projets d'importance stratégique émanant de divers domaines politiques, dont la réalisation mobilise un gros volume d'investissement sur plusieurs années. Les travaux publics présentent pour leur part une structure hétérogène, comprenant un très grand nombre de petits projets, quelques projets de moyenne ampleur et quasiment aucun projet de grande envergure, à l'exception des deux réaménagements routiers mentionnés plus haut. Les besoins financiers dans le domaine des travaux publics se résument donc surtout à une multitude de petits et moyens projets avec une durée de préparation relativement courte. Globalement, les besoins de base sont déterminés dans une large mesure par la valeur des quelque 2000 km de routes cantonales et sont surtout fonction des ressources de personnel disponibles. Il est donc possible d'en donner une estimation approximative. Mais comme les différents projets de génie civil ne sont pour la plupart pas encore connus à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'en établir une planification complète ni par conséquent de les prioriser sur dix ans.

En ce qui concerne les travaux publics, il existe déjà depuis bien des années des instruments de priorisation éprouvés qui sont inscrits dans la loi. Une priorité élevée est déjà accordée depuis des années, en particulier, aux projets visant à maintenir la valeur du réseau de routes existant. Il est cependant apparu que certains de ces instruments étaient avant tout pilotés d'un point de vue technique, mais que l'on ne s'attachait pas encore assez à leur transparence vis-à-vis de l'extérieur. Dans le contexte décrit plus haut, il est maintenant nécessaire que le Conseil-exécutif et le parlement s'impliquent davantage au plan politique dans l'établissement des priorités. Malgré les besoins supplémentaires, en particulier pour la réfection des ouvrages d'art mais aussi en ce qui concerne les travaux d'extension et de transformation (sécurité routière et compatibilité du trafic avec le site, adaptations des capacités), le Conseil-exécutif est d'avis - et ce principalement pour des raisons de politique financière - qu'il ne faut pas augmenter à long terme les ressources annuelles moyennes de CHF 130 à 150 millions qui sont nécessaires pour la construction des routes cantonales. En outre, les effectifs de personnel de l'Office des ponts et chaussées ne lui permettent pas actuellement de gérer un volume de ressources plus important. Les acteurs politiques devront donc établir des priorités ces prochaines années en ce qui concerne les besoins supplémentaires, en affectant les moyens disponibles par roulement et exclusivement aux projets du canton dans le domaine de la construction des routes. Le Conseil-exécutif propose de mettre

en place à cette fin un processus annuel qui comprendrait également une information transparente et régulière à ce sujet.

5.2.2 Planification, priorisation, financement et pilotage des investissements dans le domaine des travaux publics

Les divers instruments de planification et de financement de projets dans le domaine des routes cantonales permettent déjà d'établir systématiquement des priorisations. Tous les projets d'aménagement et de transformation reposent sur les carences mises à jour par le biais du processus standard (p. ex. défauts de sécurité, zones accidentogènes ou absence d'infrastructures pour le trafic lent) et sur les mesures qui s'imposent pour y répondre afin de réaliser le standard de référence et les objectifs d'effet prévus dans la loi sur les routes. Par ailleurs, les travaux (élaboration, concertation et rapport de synthèse cantonal) relatifs aux conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU), en collaboration avec les régions et les communes, englobent aussi diverses priorisations de mesures. Ces mesures prévues dans les CRTU au sujet des routes et voies cyclables cantonales sont coordonnées avec l'Office des travaux publics et intégrées dans les travaux subséquents de planification et de financement.

Dans le plan du réseau routier, un modèle de classification en quatre niveaux (graphique 13) fixe les principes devant présider à la hiérarchisation des mesures. Plus le niveau de classement d'une mesure est bas, et plus la marge de manœuvre correspondante est restreinte. Il est prévu d'exclure les mesures de niveau 1 de la priorisation. La priorité des projets est définie pour chaque niveau en fonction de la nécessité d'agir et du degré d'urgence, selon les moyens à disposition. Enfin, les instruments de financement pluriannuels que sont le crédit-cadre pour le gros entretien, le crédit-cadre d'investissement routier et les crédits d'objet éventuels permettent d'ores et déjà au Conseil-exécutif et au Grand Conseil d'influer sur les investissements dans le domaine de la construction des routes.

Graphique 13: Modèle de classification par niveaux selon le Plan du réseau routier 2022-2037

Niveau	Marge de manœuvre
1) Projets en construction	Min.
2) Projets de maintien de la valeur (y compris protection contre le bruit)	
3) Projets d'amélioration de la sécurité routière	
4) Projets destinés à garantir une capacité suffisante des routes cantonales (projets d'aménagement et de nouvelles constructions)	Max.

5.2.3 Défis liés à la priorisation dans le domaine des travaux publics

Le plafond annuel restant inchangé à hauteur de CHF 130 à 150 millions, les ressources supplémentaires qui sont nécessaires pour l'assainissement des ouvrages d'art réduisent pour plusieurs années la marge de manœuvre pour des aménagements et transformations. Cela concerne les mesures classées aux niveaux 3 et 4 (voir tableau 1), comme par exemple les voies cyclables, les arrêts de bus, la sécurité des passages piétons, le réaménagement de traversées de localités, la gestion du trafic, etc. Cette situation exige d'établir de nouvelles priorités pour les investissements dans le domaine des travaux publics, car la priorisation est insuffisante avec les instruments de planification et de financement actuels. Un tel processus - annuel, dynamique et piloté au plan politique - regroupe et complète les instruments de priorisation existants. Il peut être coordonné avec la périodicité des instruments supérieurs de planification et de financement (CRTU, projets d'agglomération, crédits-cadre d'investissements routiers) et repose sur les hypothèses suivantes:

- le plafond d'investissement est maintenu;
- le maintien de la valeur prime l'aménagement et la transformation;
- les travaux pour les projets en construction ne sont pas interrompus;
- les projets sur le point d'être exécutés doivent rester tels quels autant que possible;
- les projets de Fonds, la protection contre les crues et les contributions au sens de la loi sur les rives des lacs et des rivières sont exclus de la priorisation.

Les deux projets de réaménagements routiers que le Grand Conseil a tout récemment approuvés ont déjà été priorisés. Le Conseil-exécutif leur accorde en effet une priorité élevée, dans la mesure où ils sont financés à environ 80% par des fonds de tiers (subventions fédérales) ou par le Fonds de couverture des pics d'investissement, et déjà bien avancés dans la planification. Les coûts restants, à hauteur d'environ 20%, sont supportables pour le canton et ne devraient peser sur le budget cantonal qu'à partir de 2031, voire encore plus tard en cas de retards liés à d'éventuelles procédures de recours. Il faudra tenir compte de ces coûts pour établir les priorités et pour élaborer la planification financière.

La marge de manœuvre pour prioriser les projets concerne donc essentiellement l'aménagement et la transformation des routes cantonales. Les investissements dans la construction de routes dépendent fortement de la CRTU et des projets d'agglomérations, qui portent sur un horizon de planification de quatre ans. Les besoins au-delà de cette période ne sont souvent pas encore connus car ils apparaissent à court terme ou dépendent de tiers. Les besoins à long terme sont toutefois connus, leur somme étant estimée à partir du Plan du réseau routier et des valeurs empiriques. Compte tenu de ces éléments, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur d'un processus d'établissement des priorités périodique et dynamique.

La priorisation portera sur la période du budget et du plan financier; elle sera complétée d'une planification globale sur cinq à dix années à titre prospectif. Tous les deux à quatre ans, une coordination aura lieu avec les décisions arrêtées par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil concernant le crédit-cadre pour le gros entretien des routes cantonales et le crédit-cadre d'investissement routier.

Le portefeuille est structuré par types de projets (clusters) suivant le modèle de classification par niveaux du Plan du réseau routier. Le Conseil-exécutif prévoit de fixer les priorités chaque année au niveau des « clusters ».

Type de projet (cluster)	Niveau selon le Plan du réseau routier	Exemples de mesures
Maintien de la valeur	2	Maintien de la valeur de revêtements, superstructures, soubassements, dispositifs d'éclairage, ouvrages d'art, évacuation des eaux de chaussée, etc.
Sécurité routière et compatibilité du trafic avec le site	3	Réaménagement de traversées de localités et protection contre le bruit, mais aussi trottoirs, voies cyclables (y compris tronçons prioritaires), sécurité des passages pour piétons, arrêts de bus, gestion du trafic, etc.
Capacité des routes cantonales (aménagements/ nouvelles constructions)	4	Aménagement de nœuds routiers, contournements, etc.

Tableau 1: Types de projets (clusters) pour lesquels il convient de fixer des valeurs-cibles dans le cadre de la définition annuelle des priorités. Comme indiqué précédemment, les projets en construction (niveau 1) ne doivent pas être pris en compte dans la priorisation.

Lors du processus de planification annuel, des valeurs-cibles doivent être fixées pour les différents clusters. Dans le cluster « Maintien de la valeur », les priorités sont établies en fonction de l'avancement des travaux de construction et de l'évaluation technique des mesures nécessaires par la Direction des travaux publics et des transports. Le Conseil-exécutif a la possibilité de définir des orientations dans les clusters « Sécurité routière et compatibilité du trafic » et « Capacité des routes cantonales », le plafond mentionné représentant la limite annuelle. Les priorités arrêtées sont prises en compte dans la planification financière définitive des années concernées et dans le compte rendu à l'intention du Grand Conseil. Celui-ci peut de son côté influer sur les priorités par le biais de déclarations de planification. Le gouvernement et le parlement disposent ainsi désormais des instruments de pilotage suivants:

Instrument	Périodicité	Influence du CE	Influence du GC
Processus de priorisation (nouveau)	annuelle	A	DP
PII	annuelle	A	DP
Budget/PIMF	annuelle	A	A/DP
Crédit-cadre d'investissement routier	tous les 4 ans	A	A
Crédit-cadre pour le gros entretien	tous les 2 ans	A	
Crédit d'objet		A	A
Plan du réseau routier [1)]	tous les 4 à 8 ans	A	C, DP
Rapport de synthèse CRTU / projet d'agglomération	tous les 4 ans	A	

Tableau 2: Possibilités de pilotage par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil des investissements dans le domaine des travaux publics, selon le nouveau processus (A: approbation, C: prise de connaissance, DP: déclaration de planification)

[1)]Le plan du réseau routier est remanié tous les huit ans et révisé tous les quatre ans dans le cadre de l'actualisation du crédit-cadre d'investissement routier.

Le Conseil-exécutif voit plusieurs avantages dans l'approche qui est proposée:

- renforcement de la transparence,
- amélioration de l'intégration dans le processus de planification financière et de l'adéquation du portefeuille de projets relevant des travaux publics avec le PII,
- prise en compte précoce des consignes politiques de priorisation dans l'élaboration des crédits-cadres,
- possibilités accrues pour fixer des priorités au niveau politique,
- charges supplémentaires tolérables puisque le nouveau processus est intégré dans la planification ordinaire.

5.2.4 Mise en œuvre

Sur la période de 2023 à 2026, CHF 15 millions supplémentaires sont inscrits au PII, par rapport à la précédente planification, pour les travaux de maintien de valeur, dont CHF 10 millions environ sont destinés à la réfection de ponts. Globalement, les investissements n'augmentent pas sur cette période, parce que les besoins supplémentaires pour le maintien de la valeur sont compensés par le report notamment des projets suivants d'aménagement et de transformation des routes cantonales:

- Arrondissement d'ingénieur en chef I (Oberland): amélioration de la compatibilité du trafic dans les traversées des localités de Ringoldingen et Richenbach (Därstetten) et réaménagement du virage Steini.

- Arrondissement d'ingénieur en chef II (Berne-Mittelland): amélioration de la sécurité des déplacements à vélo dans le secteur du Halenbrücke et places d'évitement de Guggersbach.

- Arrondissement d'ingénieur en chef III (Seeland / Jura bernois): amélioration de la liaison cyclable Müntschemier – Treiten – Brüttelen et construction de trottoirs à Sonceboz sud.

– Arrondissement d'ingénieur en chef IV (Emmental / Haute-Argovie): liaison cyclable entre Rinderbach et Affoltern, et réaménagement de la Gerbeplatz Bärau.

Dans les résultats de la planification, les premières années de la période considérée comprennent uniquement des projets qui sont déjà en cours ou dont le stade de planification est déjà avancé, qui contiennent des crédits-cadre existants et dont l'importance et l'urgence sont établies. Il n'existe guère de marge de manœuvre pour les hiérarchiser davantage. De plus, il n'a pas été nécessaire de relever encore le niveau d'investissement sur la période 2023 à 2026, par rapport à la précédente planification; en effet, d'une part l'ajournement et le nouveau calendrier de financement des projets de réaménagements routiers « Aarwangen » et « Emmentalwärts » ont entraîné un allégement des besoins d'investissement ordinaires, d'autre part les transferts du compte des investissements au compte de résultats permettent de dégager CHF 6 millions (subventions cantonales en faveur des projets d'agglomération des communes).

En ce qui concerne la période 2023 à 2026, voici en résumé les raisons pour lesquelles, malgré les besoins supplémentaires pour maintenir la valeur des équipements, il n'a pas fallu relever le niveau d'investissement:

– ajournement de projets d'aménagement et de transformation des routes cantonales,
– actualisation des calendriers des projets de réaménagements routiers,
– transferts des subventions cantonales aux projets d'agglomération des communes du compte des investissements au compte de résultats.

À partir de 2027, le PII 2023 à 2032 prévoit une première augmentation des moyens nécessaires qui n'est pas encore tout à fait suffisante pour l'aménagement et la transformation des routes cantonales. Il s'agit d'une estimation des besoins financiers, puisque les besoins des dernières années de la période de planification ne peuvent pas encore être chiffrés précisément, comme nous l'avons déjà indiqué.

L'approche choisie débouche sur les deux domaines de priorisation annuelle: de 2027 à 2030, les besoins pas encore totalement établis et à hiérarchiser, et à partir de 2031, les besoins restants pour achever les deux projets de réaménagements routiers grevant le budget des travaux publics (graphique 14).

Lors du processus de planification de 2023, la Direction des travaux publics et des transports mettra en évidence les conséquences concrètes du plafonnement des moyens, dans le cadre du nouveau processus de priorisation qui sera alors exécuté pour la première fois. Cela permettra au Conseil-exécutif de prendre les décisions nécessaires concernant les priorités des clusters ainsi que la fixation des valeurs-cible et l'affectation des ressources.

Graphique 14: Planification financière à long terme présentant les marges de manœuvre pour les priorisations (base: PII 2023 à 2032)

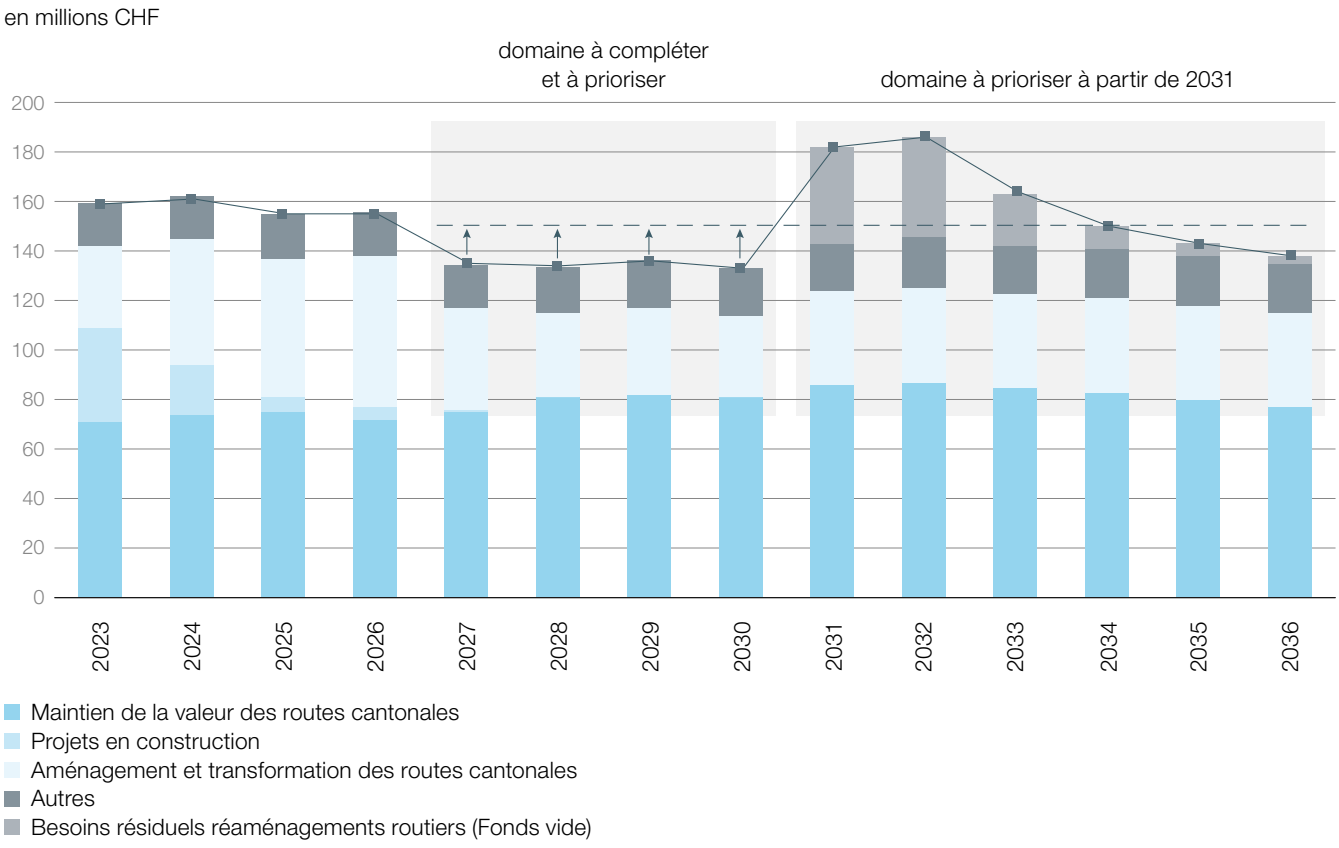

6 Propositions

6.1 Budget 2023

**Le Conseil-exécutif
du canton de Berne**

Arrêté du Conseil-exécutif
N° d'ACE 840/2022
Le 24 août 2022

Budget 2023

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2023 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 113,6 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 471,1 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 50,3 millions,
- quotité d'impôt de 3,025 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,820 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 700 millions,
- report de CHF 1,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1).

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

6.2 Plan intégré mission-financement 2024 à 2026

**Le Conseil-exécutif
du canton de Berne**

Arrêté du Conseil-exécutif
N° d'ACE 840/2022
Le 24 août 2022

Plan intégré mission-financement 2024 à 2026

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2024 à 2026.

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

7 Annexe : Plan cantonal d'investissement 2023 à 2032

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

Chancellerie d'Etat (CHA)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	0.5	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total planification financière	0.4	0.4	0.2	0.1						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.1	0.1	0.1	0.0						

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	23.6	20.6	18.6	18.0	15.4	14.6	15.3	14.6	15.3	14.6
Total planification financière	19.3	17.0	15.5	15.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	4.3	3.6	3.1	3.0						

Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (DSSI)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	5.3	46.4	44.0	2.2	2.0	2.0	1.5	1.5	1.0	1.0
Total planification financière	4.0	44.9	42.6	1.7						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.3	1.5	1.4	0.5						

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	2.7	4.8	4.9	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Total planification financière	2.1	3.7	3.8	3.2						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.6	1.1	1.1	0.9						

Direction de la sécurité (DSE)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	29.8	25.7	32.3	31.8	36.7	29.3	25.2	25.2	25.2	25.2
Total planification financière	22.9	19.7	24.8	24.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	6.9	5.9	7.4	7.3						

Direction des finances (FIN)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	17.6	14.1	11.0	10.8	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Total planification fnancière	13.6	10.8	8.5	8.3						
Différence (supplément de planification sectorielle)	4.1	3.3	2.5	2.5						

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	8.3	7.8	6.2	6.4	10.5	14.1	15.4	4.7	4.9	5.2
Total planification financière	6.4	6.0	4.8	4.9						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.9	1.8	1.4	1.5						

Direction des travaux publics et des transports (DTT)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	503.9	575.8	712.7	730.8	663.5	600.8	580.2	600.3	599.7	518.1
Total planification financière	400.7	447.8	555.2	568.8						
Différence (supplément de planification sectorielle)	103.2	128.0	157.5	162.0						

Contrôle des finances (CF)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

	Budget	Plan intégré mission-financement							Planification	
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

	Budget	Plan intégré mission-financement							Planification	
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	2.2	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total planification financière	1.7	0.4	0.4	0.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.5	0.1	0.1	0.1						

Ensemble du canton

	Budget	Plan intégré mission-financement							Planification	
en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total planification sectorielle	594.0	696.3	830.4	804.7	740.1	672.9	649.8	658.5	658.2	576.2
Total planification financière	471.1	550.9	655.7	626.8						
Différence (supplément de planification sectorielle)	122.9	145.4	174.8	177.9						

8 Indicateurs financiers

8.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
Indicateurs	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'endettement net	110.0 %	110.9 %	99.6 %	95.2 %	93.0 %	89.5 %
Degré d'autofinancement I	72.2 %	61.1 %	110.7 %	142.6 %	133.9 %	144.5 %
Degré d'autofinancement II	75.8 %	27.7 %	81.9 %	103.5 %	85.1 %	98.0 %
Part des charges d'intérêts	0.4 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
Dette brute par rapport aux revenus	64.0 %	67.4 %	58.4 %	54.9 %	54.3 %	51.4 %
Proportion des investissements	4.6 %	4.3 %	4.6 %	5.2 %	6.2 %	6.0 %
Part du service de la dette	3.5 %	3.1 %	3.0 %	2.8 %	3.0 %	3.0 %
Dette nette II par habitant en francs[1)]	4 662	4 797	4 341	4 178	4 114	3 971
Taux d'autofinancement	2.7 %	1.0 %	3.3 %	4.7 %	4.7 %	5.1 %
Dette brute I (en mio CHF)	6 858	6 997	6 889	6 654	6 432	6 153
Dette brute II (en mio CHF)	8 840	8 979	8 871	8 636	8 413	8 134
Dette nette II (en mio CHF)	4 880	5 040	4 576	4 420	4 367	4 231
Quote-part d'endettement II	15.7 %	15.4 %	14.6 %	13.9 %	13.2 %	12.4 %
Revenu cantonal[2)] (en mio CHF)	56 179	58 334	60 803	62 165	63 591	65 361
Quote-part de l'État [2)]	21.0 %	20.1 %	20.1 %	19.4 %	18.8 %	18.4 %
Quote-part de l'impôt[2)]	8.7 %	8.7 %	8.6 %	8.6 %	8.6 %	8.5 %

Sources:

[1)] Office fédéral de la statistique : population résidante permanente moyenne 2011 à 2020

[2)] BAK Economics : estimation fondée sur les données fiscales 2011 à 2018, AFC

8.1.1 Taux d'endettement net

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Taux d'endettement net	110.0 %	110.9 %	99.6 %	95.2 %	93.0 %	89.5 %

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I / Revenus fiscaux
	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux : 40 Revenus fiscaux
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % – 150 % suffisant > 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

8.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Degré d'autofinancement I	72.2 %	61.1 %	110.7 %	142.6 %	133.9 %	144.5 %

Méthode de calcul MCH1	Autofinancement[1] x 100 / Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements + 3899 Compensation du déficit de l'année précédent - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissements nets : *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - *Recettes d'investissement* + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

[1] **Explications concernant le calcul de l'autofinancement**
L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus des investissements nets, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'art. 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

		Solde du compte de résultats
+	33	Amortissements du patrimoine administratif
+	366	Amortissements des subventions d'investissements
+	383	Amortissements supplémentaires
+	387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
+	3899	Compensation du déficit de l'année précédent
-	466	Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
-	487	Dissolution supplémentaire des subventions d›investissements portées au passif
-	4895	Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
=		**autofinancement**

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions dans et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement en vigueur jusqu'ici soit maintenue. Le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements financés par des financements spéciaux devaient de nouveau être amortis à 100 pour cent. C'est la raison pour laquelle ces amortissements supplémentaires ont été intégrés à l'ancienne définition de l'autofinancement et y sont désormais également pris en compte. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

8.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Degré d'autofinancement II	75.8 %	27.7 %	81.9 %	103.5 %	85.1 %	98.0 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100 / Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratiftrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Investissements nets : *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - *Recettes d'investissement* + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

8.1.4 Part des charges d'intérêts

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Part des charges d'intérêts	0.4 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nets x 100 / Revenus courants
	Charges d'intérêts nets : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

8.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Dette brute par rapport aux revenus	64.0 %	67.4 %	58.4 %	54.9 %	54.3 %	51.4 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100 / Revenus courants
	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

8.1.6 Proportion des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Proportion des investissements	4.6 %	4.3 %	4.6 %	5.2 %	6.2 %	6.0 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100 / Dépenses totales
	Investissements bruts : 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales : *Dépenses courantes* 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Réévaluations sur créances + 34 Charges financières - 344 Réévaluations immobilisations Patrimoine financier + 36 Charges de transferts - 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif - 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissements + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transferts extraordinaires + *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % – 20 % effort d'investissement moyen 20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

8.1.7 Part du service de la dette

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Part du service de la dette	3.5 %	3.1 %	3.0 %	2.8 %	3.0 %	3.0 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100 / Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 5 % charge faible 5 % – 15 % charge acceptable > 15 % charge forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.

8.1.8 Dette nette II par habitant en francs

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Dette nette II par habitant en francs	4 662	4 797	4 341	4 178	4 114	3 971

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II / Population résidante permanente
	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
	Population résidante permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1000 CHF endettement faible 1001 – 2500 CHF endettement moyen 2501 – 5000 CHF endettement important > 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8.1.9 Taux d'autofinancement

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Taux d'autofinancement	2.7 %	1.0 %	3.3 %	4.7 %	4.7 %	5.1 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100 / Revenus courants
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements. Le taux d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'existe donc pas de revenus disponibles pour financer les investissements.

8.1.10 Dette brute I

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Dette brute I (en mio CHF)	6 858	6 997	6 889	6 654	6 432	6 153

Méthode de calcul MCH1	Dette brute I : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

8.1.11 Dette brute II

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Dette brute II (en mio CHF)	8 840	8 979	8 871	8 636	8 413	8 134

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

8.1.12 Dette nette II

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Dette nette II (en mio CHF)	4 880	5 040	4 576	4 420	4 367	4 231

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

8.1.13 Quote-part d'endettement II

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Quote-part de l'État	15.7 %	15.4 %	14.6 %	13.9 %	13.2 %	12.4 %

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II / Revenu cantonal
	Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
	Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats[1] (art. 101a ConsC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC). 1) Lors du passage au MCH2/IPSAS, le terme «compte de fonctionnement» a été remplacé par «compte de résultats» dans la Constitution cantonale.

8.1.14 Quote-part de l'État

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Quote-part de l'État	21.0 %	20.1 %	20.1 %	19.4 %	18.8 %	18.4 %

Méthode de calcul MCH1	Dépenses totales Revenu cantonal
	Dépenses totales consolidées : *Dépenses courantes* 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 34 Charges financières + 36 Charges de transferts + *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
	Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

8.1.15 Quote-part de l'impôt

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Quote-part de l'impôt	8.7 %	8.7 %	8.6 %	8.6 %	8.6 %	8.5 %

Méthode de calcul MCH1	Impôts directs Revenu cantonal
	Impôts directs : 400 Impôts directs personnes physiques + 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.

8.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges d'exploitation	12 078	12 010	12 454	12 640	12 504	12 550
Revenus d'exploitation	11 793	11 556	12 267	12 658	12 499	12 599
Résultat des activités d'exploitation	**–285**	**–453**	**–187**	**18**	**–5**	**49**
Charges financières	76	64	63	63	63	64
Revenus financiers	311	310	317	308	312	306
Résultat du financement	**236**	**246**	**254**	**245**	**249**	**243**
Résultat opérationnel	**–50**	**–208**	**67**	**263**	**244**	**291**
Charges extraordinaires	16	17	90	21	30	29
Revenus extraordinaires	2	136	136	211	316	292
Résultat extraordinaire	**–13**	**119**	**47**	**190**	**286**	**263**
Résultat total du compte de résultats	**–63**	**–88**	**114**	**452**	**529**	**554**
Investissement net	**412**	**401**	**471**	**551**	**656**	**627**
Solde de financement	**–115**	**–156**	**50**	**235**	**222**	**279**
– = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
Réduction de la dette totale 2023–2026				**786**		
Réduction de la dette annuelle 2023–2026				**197**		
Degré d'autofinancement 2023–2026				**134 %**		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat des activités d'exploitation :
Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des Revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les Charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transferts, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat du financement :
Le résultat du financement se calcule à partir des Revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, RéeBudgetluations immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les Charges financières (Charges d'intérêts, Pertes de change réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, RéeBudgetluations immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel :
Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et du financement.

Résultat extraordinaire :
Le résultat extraordinaire est obtenu à partir des Revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de reBudgetlorisation MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les Charges extraordinaires.

Résultat total du compte de résultats :
Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2023 et plan intégré mission-financement 2024 à 2026 du canton de Berne

Résultat de la planification et compte rendu des différents domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Autorités (AUT)	–14.2	0.1
Chancellerie d'État (CHA)	–23.0	1.3
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	–957.4	733.2
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	–2 957.7	507.5
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	–2 043.3	1 182.0
Direction de la sécurité (DSE)	–854.7	638.9
Direction des finances (FIN)	–911.6	8 191.2
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	–3 412.3	807.6
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	–1 194.3	579.6
Contrôle des finances (CF)	–5.1	0.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	–1.5	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	–231.6	78.5
Ensemble du canton	**–12 606.8**	**12 720.3**

Modification des bases légales
Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi du sur les finances (LFin), le compte rendu des groupes de produits établi dans le cadre du processus annuel de planification est cette année réalisé, pour la première fois, à l'aide d'un compte de résultats à plusieurs degrés fondé sur la comptabilité financière. Ce compte de résultats s'appuie sur les consignes du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et remplace le calcul des marges contributives fondé sur la comptabilité analytique d'exploitation. Cette dernière est valable jusqu'au 31 décembre 2022, conformément aux bases de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0).

Il serait vain de comparer directement les données de l'exercice 2021 et du budget 2022 (LFP) avec celles du budget 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026 (LFin) étant donné que ces éléments ne reposent pas sur les mêmes dispositions légales. C'est pourquoi, pour faciliter leur comparaison et pouvoir ainsi présenter les chiffres de l'exercice 2021 et du budget 2022, le solde II et les différences d'incorporation de la comptabilité analytique d'exploitation ont été transférés dans le présent compte de résultats à plusieurs degrés. En conséquence, l'ancien budget global (solde I) par groupe de produits et par produit n'est plus publié.

Explications des lignes « Résultat global compte de résultats (budg. global) » et « (+/-) Différences d'incorporation matérielle »
Chaque écriture de la comptabilité financière figure aussi dans la comptabilité analytique d'exploitation, avec les éventuelles différences d'incorporation. Il y a des différences d'incorporation entre ces deux comptabilités dès que la première comprend des charges et des revenus extraordinaires et/ou non nécessaires à l'exploitation ou pouvant être remplacés par des coûts standard (autres coûts[1]). Étant donné que les bases légales et les paramètres de pilotage fondés sur la comptabilité analytique d'exploitation conformément à la LFP (soldes I et II) sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022, la ligne « Résultat global du compte de résultats (budg. global) » indique uniquement l'actuel solde II (comptabilité analytique), aussi bien dans les vues spécifiques à chaque Direction que dans chacun des comptes de résultats à plusieurs degrés de l'exercice 2021 et du budget 2022, et ce, afin de faciliter la comparaison pour le présent compte rendu des groupes de produits. À la ligne supplémentaire intitulée « (+/-) Différences d'incorporation matérielle » figurent la somme des charges/revenus extraordinaires et/ou non nécessaires à l'exploitation ou bien les autres coûts de la comptabilité analytique d'exploitation.

1 Les autres coûts sont des coûts qui ont certes un rapport avec les charges de la comptabilité financière, mais qui sont évalués différemment en comptabilité analytique d'exploitation.

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–15 044 829**	**–14 739 539**	**–14 237 072**	**–14 174 079**	**–14 203 997**	**–14 235 967**
Écart		2.0 %	3.4 %	0.4 %	–0.2 %	–0.2 %
Revenus	**76 443**	**70 000**	**70 000**	**70 000**	**70 000**	**70 000**
Écart		8.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–14 968 386**	**–14 669 539**	**–14 167 072**	**–14 104 079**	**–14 133 997**	**–14 165 967**
Écart		2.0 %	3.4 %	0.4 %	–0.2 %	–0.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	–11 140 086	–11 468 539	–11 054 572	–11 061 579	–11 091 497	–11 093 467
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 287 730	–1 565 000	–1 520 000	–1 450 000	–1 450 000	–1 480 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 413 907	–1 506 000	–1 462 000	–1 462 000	–1 462 000	–1 462 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–203 106	–200 000	–200 500	–200 500	–200 500	–200 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	71 879	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 281	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 283	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Evolution du compte de résultats

La rubrique « AUT » inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les AUT n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
23.7	23.1	26.6	27.9	26.7	26.7

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble depuis l'exercice 2014. Aucun changement n'est à signaler.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–11 636 750**	**–10 633 487**	**–10 718 474**	**–10 673 171**	**–10 688 576**	**–10 770 667**
Écart		8.6 %	–0.8 %	0.4 %	–0.1 %	–0.8 %
Revenus	**2 743**	**4 000**	**4 000**	**4 000**	**4 000**	**4 000**
Écart		–45.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–11 634 007**	**–10 629 487**	**–10 714 474**	**–10 669 171**	**–10 684 576**	**–10 766 667**
Écart		8.6 %	–0.8 %	0.4 %	–0.1 %	–0.8 %
Charges						
300 Traitements Autorités/commissions/juges	–4 810 422	–4 710 000	–4 710 000	–4 710 000	–4 710 000	–4 710 000
301 Traitements personnel admin. et d'exploit.	–3 059 321	–2 810 302	–2 844 746	–2 858 206	–2 869 281	–2 915 752
303 Personnel temporaire	0	0	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
305 Cotisations de l'employeur	–891 349	–869 185	–874 228	–885 465	–889 795	–895 415
309 Autres charges de personnel	–19 172	–55 000	–35 000	–35 000	–35 000	–35 000
310 Charges de matériel et de marchandises	–78 094	–25 000	–40 000	–40 000	–40 000	–40 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	–2 674	–20 000	–15 000	–15 000	–15 000	–15 000
313 Prestations de service et honoraires	–1 650 066	–866 000	–746 000	–746 000	–746 000	–746 000
316 Loyers/locations/fermages/taxes d'utilisation	–52 419	–70 000	–80 000	–80 000	–80 000	–80 000
317 Dédommagements	–15 245	–16 000	–16 000	–16 000	–16 000	–16 000
319 Charges d'exploitation diverses	–91 362	–217 000	–287 000	–217 000	–217 000	–247 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–759 000	–760 000	–760 000	–760 000	–760 000	–760 000
369 Charges de transfert diverses	–5 000	–15 000	–10 000	–10 000	–10 000	–10 000
390 Imputation interne : approv. matériel et marchand.	–1 214	0	–500	–500	–500	–500
391 Imputation interne : prestations de service	–201 412	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
Revenus						
425 Recettes de ventes	556	0	0	0	0	0
469 Autres revenus de transfert	1 707	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
490 Imputation interne : approv. matériel et marchand.	480	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification de l'année dernière, aucun changement notable du solde n'est à relever. En ce qui concerne les charges de personnel (GM 30), les montants des charges salariales des Services du parlement ont fait l'objet d'une revalorisation pour tenir compte du renchérissement et d'un transfert budgétaire sans incidence sur le solde de CHF 0,1 million prélevé sur le GM 31 pour couvrir les dépenses des procès-verbalistes. De nouveaux moyens financiers ont été inscrits pour la participation à la CoParl et pour les échanges avec le Landtag du Vorarlberg à la rubrique des charges de biens et de services et des autres charges d'exploitation (GM 31).

Priorités de développement

Aucune priorité de développement n'est prévue dans la présente planification.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente ni chance ni risque.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–3 408 080**	**–4 106 051**	**–3 518 598**	**–3 500 908**	**–3 515 422**	**–3 465 300**
Écart		–20.5 %	14.3 %	0.5 %	–0.4 %	1.4 %
Revenus	**73 700**	**66 000**	**66 000**	**66 000**	**66 000**	**66 000**
Écart		–10.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–3 334 379**	**–4 040 051**	**–3 452 598**	**–3 434 908**	**–3 449 422**	**–3 399 300**
Écart		–21.2 %	14.5 %	0.5 %	–0.4 %	1.5 %
Charges						
300 Traitements Autorités/commissions/juges	–1 952 582	–1 958 433	–1 991 915	–1 968 815	–1 980 365	–1 980 365
305 Cotisations de l'employeur	–470 640	–494 619	–498 684	–504 093	–507 057	–456 935
306 Prestations de l'employeur	63 399	–571 000	0	0	0	0
310 Charges de matériel et de marchandises	–95	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000
317 Dédommagements	–98 948	–115 000	–115 000	–115 000	–115 000	–115 000
319 Charges d'exploitation diverses	–298 827	–235 000	–220 000	–220 000	–220 000	–220 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000
369 Charges de transfert diverses	–647 907	–729 000	–690 000	–690 000	–690 000	–690 000
390 Imputation interne : approv. matériel et marchand.	–480	0	0	0	0	0
Revenus						
424 Taxes d'utilisation et taxes prestations services	71 152	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
425 Recettes de ventes	171	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
469 Autres revenus de transfert	574	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
490 Imputation interne : approv. matériel et marchand.	1 803	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte spécial du Conseil-exécutif ne change que très peu par rapport à la planification précédente. En effet, seul le renchérissement a été pris en compte dans les charges de personnel ; les contributions aux conférences intercantonales ont été adaptées aux chiffres actuels dans les charges de transfert.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'État, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chance ni risque financiers.

3 Chancellerie d'État (CHA)

3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–23.0	1.3

3.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–19.4	–20.8	–21.7	–21.1	–21.1	–21.4
Total	**–19.4**	**–20.8**	**–21.7**	**–21.1**	**–21.1**	**–21.4**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*0.2*	*0.2*				

3.3 Priorités de développement de la Direction

Les élections du Conseil national et du Conseil des États se tiendront le 22 octobre 2023. La CHA est largement impliquée tant dans le cadre de la préparation des élections que le jour même du scrutin (organisation et déroulement des élections, communication).

Si les modifications de la loi sur l'information sont adoptées par le Grand Conseil, la mise en œuvre et la concrétisation de la promotion renforcée de la formation politique, par exemple, auront lieu. Le Conseil-exécutif édictera les dispositions d'exécution s'y rapportant dans l'ordonnance sur l'information.

Le canton est représenté au sein de l'organe de direction opérationnel de l'Administration numérique suisse qui a vu le jour récemment par le chef du Secrétariat à l'administration numérique. Il appuie de cette manière la transformation numérique à chacun des trois niveaux de l'État. Dans le canton, la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique et la planification des priorités se poursuivent de manière cohérente. Le regroupement organisationnel des organes stratégiques et opérationnels de l'administration numérique et de l'informatique permet d'avoir des structures rationnelles et efficaces.

Après la votation communale du 28 mars 2021 sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier, le Conseil-exécutif a lancé le projet « Avenir Berne romande » appelé à donner une dynamique nouvelle au développement du Jura bernois, de la place des francophones et du bilinguisme dans le canton. L'administration et les écoles francophones doivent faire l'objet d'une réorganisation et d'un regroupement en centres de compétences dans le Jura bernois et à Bienne.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–20 519 950**	**–21 586 955**	**–22 994 727**	**–22 477 509**	**–22 456 945**	**–22 701 120**
Écart		–5.2 %	–6.5 %	2.2 %	0.1 %	–1.1 %
Revenus	**1 239 736**	**1 008 100**	**1 340 100**	**1 340 100**	**1 340 100**	**1 340 100**
Écart		–18.7 %	32.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–19 280 215**	**–20 578 855**	**–21 654 627**	**–21 137 409**	**–21 116 845**	**–21 361 020**
Écart		–6.7 %	–5.2 %	2.4 %	0.1 %	–1.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	–13 500 153	–13 318 415	–13 980 375	–14 111 169	–14 208 105	–14 313 584
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 993 892	–4 570 500	–4 694 000	–4 009 000	–3 959 000	–4 434 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–905 213	–781 040	–818 853	–844 840	–777 340	–440 036
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–858 955	–1 455 000	–1 585 000	–1 585 000	–1 585 000	–1 585 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 261 737	–1 462 000	–1 916 500	–1 927 500	–1 927 500	–1 928 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	702 467	598 500	648 500	648 500	648 500	648 500
43 Revenus divers	85	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	37 077	86 000	66 000	66 000	66 000	66 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	277 452	107 000	207 000	207 000	207 000	207 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	222 654	216 600	418 600	418 600	418 600	418 600

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la planification précédente figurent dès lors dans le commentaire relatif au groupe de produits « soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–364 254**	**–193 000**	**–385 000**	**–424 000**	**–193 000**	**–77 000**
Écart		47.0 %	–99.5 %	–10.1 %	54.5 %	60.1 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–364 254**	**–193 000**	**–385 000**	**–424 000**	**–193 000**	**–77 000**
Écart		47.0 %	–99.5 %	–10.1 %	54.5 %	60.1 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–12 079	–77 000	–77 000	–77 000	–77 000	–77 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–352 176	–116 000	–308 000	–347 000	–116 000	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Comme les années précédentes, des moyens financiers ont été mis à disposition pour des achats de moindre ampleur ou imprévus. En outre, des fonds ont été réservés pour la poursuite des travaux en rapport avec l'archivage numérique dans les communes et la salle de lecture numérique pour le canton de Berne.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
75.6	77.1	80.8	83.4	80.9	83.3

Commentaire

L'effectif cible de la CHA croît de 2,4 postes à plein temps par rapport à l'année précédente. Cette hausse sert à renforcer encore davantage la numérisation et la communication en ligne dans le canton de Berne.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil

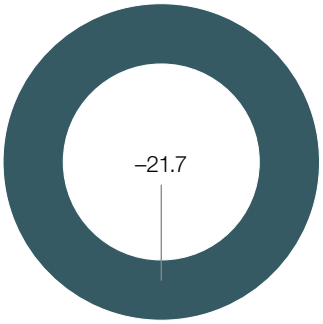

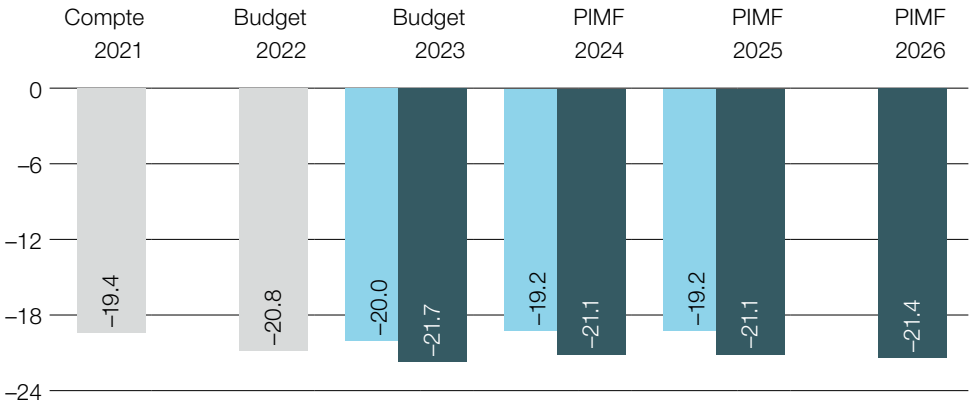

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA ; RSB 152.211]) :

- elle est responsable de la planification politique générale ;
- elle assure le déroulement des élections et des votations ;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution ;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) ;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale ;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs ;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale ;
- elle conserve les archives ;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme ;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de poste et de courrier ;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC ; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'art. 95, al. 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'art. 95, al. 4 LGC en relation avec l'art. 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211) ;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (loi du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries [LPAP ; RS 232.21]) ;
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association « Forum politique Berne » et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable ;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes ;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–20 675 833**	**–21 825 197**	**–22 994 727**	**–22 477 509**	**–22 456 945**	**–22 701 120**
30 Charges de personnel	–13 500 156	–13 318 418	–13 980 375	–14 111 169	–14 208 105	–14 313 584
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 992 823	–4 570 498	–4 694 000	–4 009 000	–3 959 000	–4 434 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 077 163	–1 019 281	–818 853	–844 840	–777 340	–440 036
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–858 955	–1 455 000	–1 585 000	–1 585 000	–1 585 000	–1 585 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 246 737	–1 462 000	–1 916 500	–1 927 500	–1 927 500	–1 928 500
Revenus d'exploitation	**1 202 573**	**922 100**	**1 274 100**	**1 274 100**	**1 274 100**	**1 274 100**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	702 467	598 500	648 500	648 500	648 500	648 500
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	277 452	107 000	207 000	207 000	207 000	207 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	222 654	216 600	418 600	418 600	418 600	418 600
Résultat des activités d'exploitation	**–19 473 260**	**–20 903 097**	**–21 720 627**	**–21 203 409**	**–21 182 845**	**–21 427 020**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	37 077	86 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Résultat des activités de financement	**37 077**	**86 000**	**66 000**	**66 000**	**66 000**	**66 000**
Résultat opérationnel	**–19 436 183**	**–20 817 097**	**–21 654 627**	**–21 137 409**	**–21 116 845**	**–21 361 020**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–19 436 183**	**–20 817 097**	**–21 654 627**	**–21 137 409**	**–21 116 845**	**–21 361 020**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*155 968*	*238 241*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Communication et relations extérieures	–5 014 221	–4 740 635	**–4 292 994**	–4 268 090	–4 295 613	–4 019 572
Archives	–4 179 930	–4 281 930	**–3 891 752**	–3 907 379	–3 958 138	–3 995 469
Egalité	–623 836	–694 432	**–604 930**	–607 846	–609 932	–618 293
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	–3 167 884	–2 702 286	**–4 586 179**	–4 536 370	–4 427 970	–4 549 086
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	–6 450 312	–7 224 926	**–6 898 407**	–6 430 003	–6 432 846	–6 781 646
Secrétariat à l'administration numérique	0	–1 172 888	**–1 380 365**	–1 387 721	–1 392 346	–1 396 953

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits de la CHA présente plusieurs modifications par rapport à la planification précédente :

Dans les charges de personnel, outre la compensation du renchérissement, un nouveau poste a été inscrit au budget à partir de 2023 dans le domaine de la communication ainsi qu'un autre dans le domaine de la numérisation.

Les exigences croissantes dans le domaine des contenus multimédias (vidéo, réseaux sociaux, accessibilité sans barrières, langue facile) justifient la création d'un poste supplémentaire dans le domaine de la communication.

Le poste supplémentaire dans le domaine de la numérisation doit notamment permettre d'encadrer la mise en place et le développement du portefeuille de numérisation dans le cadre d'échanges cantonaux et extracantonaux, afin d'atteindre les objectifs définis dans la Stratégie pour une administration numérique.

Plusieurs postes ont dû subir des réajustements au niveau des charges de biens et de services et des autres charges d'exploitation. Cela concerne en grande partie les augmentations de prix dans le domaine de l'achat de papier. Le volume des traductions est en constante augmentation (+ 22 % en 2021), notamment pour le Grand Conseil, raison pour laquelle les dépenses liées au recours à des services externes ont été revues à la hausse.

En outre, la CHA a été chargée d'acquérir une solution numérique (frais de licence) pour la réalisation des procédures de consultation, application de groupe devant être mise à la disposition des DIR.

Conformément à la décision du Grand Conseil, le canton de Berne soutient pendant quatre ans les Archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse de la Fondation Gosteli à Worblaufen, parallèlement à la Confédération, par une enveloppe annuelle de 0,45 million de francs.

Par rapport à la planification de l'année précédente, ce sont en particulier les prestations de base fournies par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) du canton de Berne qui entraînent une augmentation des dépenses de près de 0,5 million de francs par an.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la CHA.

Chances et risques

La date et les modalités précises de la relance du vote électronique ne sont pas encore fixées. Ce sont surtout les conséquences des nouvelles exigences de sécurité de la Confédération ainsi que la nouvelle solution de la Poste qui empêchent actuellement une planification sûre des moyens financiers et humains requis.

Plusieurs communes du canton de Berne souhaitent depuis quelque temps que celui-ci joue un rôle plus actif dans l'archivage numérique à long terme de leurs documents. Une étude réalisée en 2021-2022 a permis d'analyser les besoins et d'esquisser des stratégies pour y répondre. Le 8 juin 2022, la motion Bichsel (019–2022) réunissant plusieurs partis et déclarée urgente, intitulée « Participation cantonale à l'archivage numérique à long terme pour les communes », a été adoptée à l'unanimité sous forme de postulat. Dans les mois à venir, il s'agira d'une part de clarifier les modalités de pilotage d'un futur projet en collaboration avec l'Association des Communes Bernoises (ACB) et d'autre part de planifier la continuité des travaux dans le cadre de ce projet. Le principal défi sera de développer un modèle de financement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 292	2 215	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	219	273	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	304	314	constant
Nombre de légalisations	13 650	16 425	chancelant
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [en CHF]	2 058 873	1 771 362	chancelant
Nombre de communiqués de presse	551	631	chancelant
Nombre de conférences de presse	51	54	chancelant
Nombre de consultations du portail www.be.ch	3 844 514	2 505 642	baisser
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	893	1 638	croissant
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 692 806	1 820 042	constant
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	98	140	chancelant
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	143	132	chancelant
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	136	132	constant
Nombre de pages traduites (1 page = 1 800 frappes)	1 849	2 238	croissant
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	521 087	214 336	baisser
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	156 638	186 890	croissant
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	174 809	127 623	baisser
Nombre de consultations du portail www.be.ch/hotel-du-gouvernement	6 222	0	baisser
Nombre de consultations du portail www.canton-of-bern.ch	9 044	13 623	baisser
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	3 077	2 977	chancelant
Nombre de consultations du portail www.be.ch/corona	15 893 476	10 597 334	croissant

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	–25.4	9.3
Assurance-chômage	–22.3	1.3
Développement et surveillance économique	–50.1	12.1
Forêt et dangers naturels	–61.9	27.4
Agriculture	–626.9	587.7
Nature	–43.1	16.5
Environnement et énergie	–100.0	68.1
Protection des consommateurs et de l'environnement	–11.6	1.8
Service vétérinaire	–16.0	9.1

4.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien aux fonctions de direction	–12.0	–15.9	–16.1	–16.2	–16.3	–16.4
Assurance-chômage	–19.6	–21.0	–21.0	–21.0	–21.0	–21.0
Développement et surveillance économique	–92.9	–40.4	–38.0	–36.6	–36.7	–36.8
Forêt et dangers naturels	–32.4	–35.8	–34.5	–33.4	–32.4	–32.4
Agriculture	–37.1	–41.0	–39.3	–39.2	–39.5	–39.9
Nature	–25.8	–29.9	–26.6	–26.4	–26.4	–26.6
Environnement et énergie	–22.7	–30.4	–31.9	–32.8	–33.7	–33.6
Protection des consommateurs et de l'environnement	–9.7	–9.9	–9.8	–9.8	–9.9	–9.9
Service vétérinaire	–6.2	–7.7	–6.9	–7.0	–7.0	–7.0
Total	**–258.4**	**–232.1**	**–224.2**	**–222.5**	**–223.0**	**–223.7**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*8.3*	*12.6*				

4.3 Priorités de développement de la Direction

Le Conseil-exécutif entend créer des conditions générales favorables aux technologies d'avenir ainsi qu'au développement durable. Il fait donc construire de nouveaux centres de recherche et de développement, dont plusieurs sont placés sous la houlette de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement. En poursuivant le développement du campus de l'Île, le canton de Berne devrait s'établir en tant que site médical de pointe suisse au rayonnement international. La loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI) permet de promouvoir des projets tels que le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel), le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne et le Swiss Center for Design and Health (SCDH) ainsi que de renforcer le site EMPA à Thoune. D'autres bases légales permettent de porter la Wyss Academy for Nature et d'étendre ses activités pour accroître son impact. Par ailleurs, de nombreux projets innovants sont encouragés dans les régions rurales au titre des politiques régionale, agricole et forestière.

Le nouvel article constitutionnel sur la protection du climat plébiscité par la population vise la neutralité climatique d'ici à 2050. Pour atteindre cet objectif, le canton va élaborer un plan d'action exhaustif. Grâce à la loi sur l'énergie révisée, les propriétaires de maison dans le canton de Berne pourront, lorsqu'ils remplacent leur chauffage au gaz ou au mazout, choisir de prendre des mesures d'efficacité énergétique ou d'acquérir un chauffage alimenté en combustible renouvelable. L'enveloppe financière revue à la hausse par le Grand Conseil en vue du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sera affectée de manière conséquente aux mesures permettant de réduire significativement les émissions de CO_2.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–1 388 796 807**	**–940 174 808**	**–957 386 722**	**–958 326 394**	**–960 141 316**	**–960 939 366**
Écart		32.3 %	–1.8 %	–0.1 %	–0.2 %	–0.1 %
Revenus	**1 138 710 114**	**720 677 121**	**733 150 444**	**735 833 369**	**737 141 588**	**737 216 963**
Écart		–36.7 %	1.7 %	0.4 %	0.2 %	0.0 %
Solde	**–250 086 693**	**–219 497 686**	**–224 236 278**	**–222 493 025**	**–222 999 728**	**–223 722 403**
Écart		12.2 %	–2.2 %	0.8 %	–0.2 %	–0.3 %
Charges						
30 Charges de personnel	–116 309 063	–116 633 519	–118 349 035	–118 803 529	–119 108 523	–119 793 972
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–33 553 692	–41 429 271	–39 844 533	–40 508 533	–40 232 533	–40 333 533
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3 138 972	–3 993 547	–3 796 184	–4 087 494	–4 308 485	–4 575 535
34 Charges financières	–21 347	–4 900	–27 800	–27 800	–27 800	–27 800
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–1 843 029	–760 800	–708 242	–838 893	–756 537	–774 173
36 Charges de transfert	–657 345 725	–203 539 099	–214 006 531	–213 360 633	–215 061 534	–214 836 534
37 Subventions redistribuées	–558 262 201	–553 900 000	–561 900 000	–561 900 000	–561 900 000	–561 900 000
38 Charges extraordinaires	0	–50 000	0	0	0	0
39 Imputations internes	–18 322 778	–19 863 672	–18 754 397	–18 799 512	–18 745 904	–18 697 819
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	4 809 414	4 692 500	4 692 500	4 767 500	4 692 500	4 692 500
42 Contributions	32 717 031	31 391 097	31 932 397	31 902 397	31 847 397	31 787 397
43 Revenus divers	60 010	480 400	761 737	845 337	768 485	768 485
44 Revenus financiers	200 292	118 000	138 000	138 000	138 000	138 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	402 245	491 374	921 548	1 869 956	1 939 066	1 944 727
46 Revenus de transfert	510 659 539	97 407 128	101 312 071	102 659 875	104 098 297	104 149 729
47 Subventions à redistribuer	558 262 201	553 900 000	561 900 000	561 900 000	561 900 000	561 900 000
48 Revenus extraordinaires	1 367 311	165 600	165 600	165 600	165 600	165 600
49 Imputations internes	30 232 071	32 031 022	31 326 592	31 584 704	31 592 242	31 670 525

Evolution du compte de résultats

Le budget 2023 présente une détérioration du solde d'environ CHF 5 millions par rapport à 2022. La planification financière 2023-2026 est marquée par la hausse des subventions destinées au domaine de l'énergie. La motion Hässig demande le doublement des moyens de promotion d'ici 2030. En décembre 2021, le Grand Conseil a décidé la hausse des subventions à allouer : de CHF 3 millions (en plus de l'augmentation prévue de CHF 4 mio.) à court terme et à titre extraordinaire pour 2022, puis de CHF 4 millions à chaque fois pour les années de planification 2023 et 2024, et de CHF 5 millions à compter de l'année de planification 2025 par rapport à ce qui était planifié jusqu'ici.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–23 338 949**	**–37 435 636**	**–40 332 476**	**–37 245 321**	**–35 395 993**	**–34 915 993**
Écart		–60.4 %	–7.7 %	8.0 %	5.0 %	1.0 %
Recettes	**14 148 306**	**20 579 790**	**21 041 938**	**20 281 938**	**19 932 610**	**19 932 610**
Écart		45.5 %	2.2 %	–4.0 %	–2.0 %	0.0 %
Solde	**–9 190 643**	**–16 855 846**	**–19 290 538**	**–16 963 383**	**–15 463 383**	**–14 983 383**
Écart		–83.4 %	–14.4 %	12.0 %	9.0 %	3.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–1 476 765	–2 974 726	–2 629 726	–2 529 726	–3 029 726	–2 549 726
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–945 887	–2 820 910	–3 839 712	–3 969 712	–3 620 384	–3 620 384
54 Prêts	–13 178 454	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–7 737 842	–9 140 000	–11 363 038	–8 245 883	–6 245 883	–6 245 883
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	56 887	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	171 457	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	1 710 369	2 469 136	3 541 938	2 781 938	2 432 610	2 432 610
64 Remboursement de prêts	12 209 594	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	610 654	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2023 augmentent de CHF 2,4 millions par rapport au budget 2022. Il s'agit en grande partie d'un transfert budgétaire des années 2021/2022 sur les années 2023-2024 résultant du retard pris dans la construction et la réalisation du projet d'innovation de l'EMPA et de la Neue Festhalle Bern.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
671.9	670.3	752.4	771.2	766.7	773.6

Commentaire

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) présente une augmentation de l'effectif de 6,9 EPT :

L'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) compte un poste supplémentaire à plein temps, entièrement refinancé, pour l'exécution de contrôle d'efficacité des projets de revitalisation.

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) obtient, pour la mise en place du programme d'encouragement Énergie, trois EPT refinancés et un poste à plein temps refinancé pour la charge supplémentaire entraînée par la nouvelle technologie mobile 5G. Étant donné que l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) impose désormais à l'OEE de rédiger des prises de position consolidées, l'office reçoit 0,4 EPT refinancé à ce titre. Par ailleurs, l'office obtient 1,5 EPT en vue de la mise en œuvre des nouvelles tâches exécutives dans le domaine de la protection du climat et des changements climatiques.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction

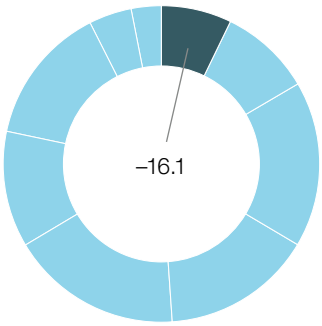

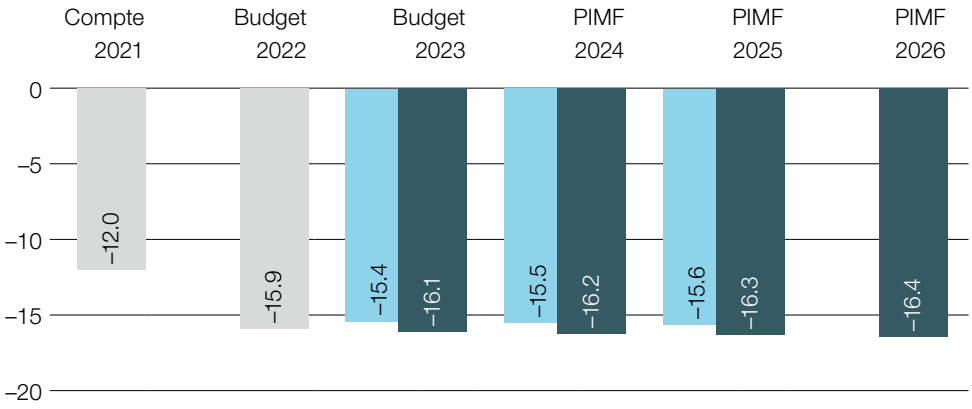

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines des finances, de l'informatique, de la communication et de la traduction, des ressources humaines et du droit. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–19 331 037**	**–25 298 734**	**–25 411 747**	**–25 535 895**	**–25 642 943**	**–25 702 748**
30 Charges de personnel	–8 622 482	–11 911 719	–12 947 922	–13 037 932	–13 082 777	–13 164 123
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 687 125	–2 019 971	–1 592 221	–1 592 221	–1 592 221	–1 592 221
33 Amortissements du patrimoine administratif	–58 968	–92 043	–61 610	–72 748	–82 951	–89 410
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–2 538 657	–3 455 000	–3 050 000	–3 050 000	–3 050 000	–3 050 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–5 423 806	–7 820 000	–7 759 994	–7 782 994	–7 834 994	–7 806 994
Revenus d'exploitation	**7 378 438**	**9 438 341**	**9 297 247**	**9 304 042**	**9 343 600**	**9 325 849**
40 Revenus fiscaux	1 574	2 099	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	185 610	30 000	46 000	46 000	46 000	46 000
43 Revenus divers	1 121	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 741 980	4 269 774	4 328 528	4 320 741	4 327 330	4 327 330

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 448 153	5 136 467	4 922 719	4 937 301	4 970 270	4 952 519
Résultat des activités d'exploitation	**–11 952 599**	**–15 860 393**	**–16 114 500**	**–16 231 853**	**–16 299 343**	**–16 376 900**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–11 952 599**	**–15 860 393**	**–16 114 500**	**–16 231 853**	**–16 299 343**	**–16 376 900**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–11 952 599**	**–15 860 393**	**–16 114 500**	**–16 231 853**	**–16 299 343**	**–16 376 900**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*3 608*	*14 941*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien à la direction	–6 357 925	–9 545 140	**–12 644 341**	–12 692 646	–12 737 924	–12 785 015
Prestations de services juridiques	–2 012 728	–1 909 903	**–1 644 059**	–1 665 762	–1 672 333	–1 694 450
Prestations de services informatiques	–1 576 800	–1 723 149	**–1 826 100**	–1 873 445	–1 889 087	–1 897 435
Assurance immobilière Berne (AIB)	–2 005 147	–2 682 200	**0**	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction présente une détérioration d'environ CHF 0,3 million par rapport au budget 2022. Un transfert de ressources en communication de l'Office de l'économie au Secrétariat général, sans incidence sur le budget, et la compensation du renchérissement de 0,5 % font augmenter les dépenses liées au personnel de CHF 0,9 million. Cette hausse sera en partie compensée par le versement à l'Assurance immobilière Berne de cotisations plus faibles, à hauteur de CHF 0,3 million.

Les prestations de l'AIB pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle.

Priorités de développement

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace écono-mique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que de centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige la Task Force Médecine Berne qui effectue des tra-vaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer. Elle dirige par ailleurs des projets et des organismes stratégiques pour le canton.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	116	139	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	9	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	63	58	croissant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	205	198	constant
Nombre de recours déposés à la DEEE	70	115	croissant
Nombre de recours réglés de la DEEE	73	73	constant
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de la DEEE	1 610	1 603	constant
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches cantonales dévolues aux sapeurs-pompiers selon deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/ gaz, protection ABC et sauvetage de personnes)	2	2	constant

4.7.2 Assurance-chômage

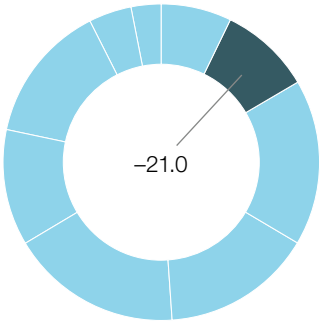

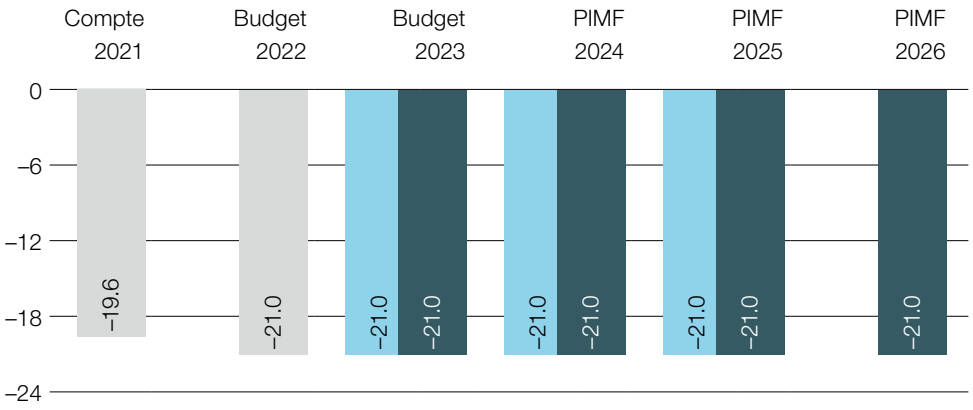

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI ; RS 837.0), la loi du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de service (LSE ; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeuses et demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Des entretiens de conseil sont menés dans le cadre des ORP. Le respect des conventions conclues avec les personnes inscrites à l'ORP est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. Le Service de l'emploi est chargé d'acquérir et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) et il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

Présente sur plusieurs sites, la Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits « Service de l'emploi (ORP) » et « Caisse de chômage du canton de Berne (CCh) » sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend d'une part des mesures issue de l'initiative cantonale et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–20 938 497**	**–22 317 279**	**–22 317 279**	**–22 317 279**	**–22 317 279**	**–22 317 279**
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–29 229	–167 279	–167 279	–167 279	–167 279	–167 279
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–20 594 467	–22 150 000	–22 150 000	–22 150 000	–22 150 000	–22 150 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
39 Imputations internes	–314 801	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**1 300 000**	**1 300 000**	**1 300 000**	**1 300 000**	**1 300 000**	**1 300 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Résultat des activités d'exploitation	**–19 638 497**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–19 638 497**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–19 638 497**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**	**–21 017 279**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*0*	*0*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Service de l'emploi (ORP)	0	0	**0**	0	0	0
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	0	0	**0**	0	0	0
Assurance-chômage – mesures cantonales	–19 638 497	–21 017 279	**–21 017 279**	–21 017 279	–21 017 279	–21 017 279

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la contribution cantonale au financement du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail est adapté aux évolutions subies par le marché du travail.

Priorités de développement

Les offices régionaux de placement et les offices de paiement de la Caisse publique de chômage doivent être prêts en permanence à réagir rapidement à des situations de crise économique.

Mise en œuvre et développement des mesures visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène arrêtées par le Conseil fédéral le 15 mai 2019. Deux de ces mesures relèvent du champ de compétences de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi (SPE) et concernent les groupes-cibles des demandeuses et demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et des personnes difficiles à placer. Ces mesures visent à renforcer l'employabilité des travailleuses et travailleurs âgés ainsi qu'à permettre aux demandeuses et demandeurs d'emploi difficiles à placer de reprendre pied sur le marché du travail.

Introduction échelonnée des services en ligne destinés aux employeuses et employeurs (par ex, en cas de réduction de l'horaire de travail) et des demandeuses et demandeurs d'emploi (par ex. dossiers de candidature). L'objectif est de développer plus effica-

cement nos prestations tout en tenant compte des attentes des groupes concernés.

Optimisation de la collaboration avec les services sociaux afin d'intégrer dans le marché du travail les bénéficiaires des aides sociales dont l'employabilité a été établie.

Chances et risques

Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le can-ton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les ORP chaque mois	21 713	21 369	baisser
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les ORP	140 000	170 000	baisser
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP	292 000	362 441	baisser
Montant des indemnités de chômage versées par la CC (en millions CHF)	400	400	baisser

4.7.3 Développement et surveillance économique

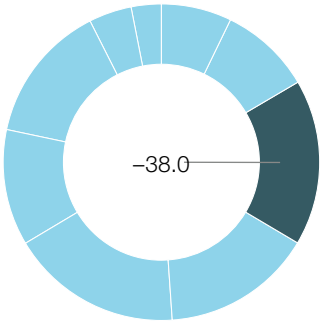

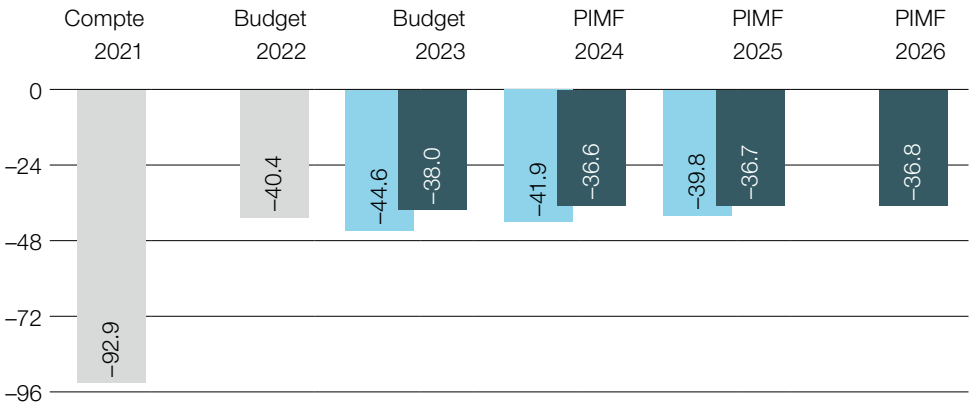

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Les activités de ce groupe de produits ont pour but de générer une valeur ajoutée pour la clientèle dans le canton de Berne, notamment pour les entreprises et les organisations. Ces dernières peuvent ainsi poursuivre la concrétisation de leurs potentiels de croissance et d'innovation tout en préservant, voire en augmentant leur compétitivité grâce aux mesures conformes aux principes du développement durable, respectueuses de l'environnement et responsables socialement. Les actions de l'office sont menées aussi bien dans les secteurs de l'industrie et du tourisme que dans les centres urbains, les zones rurales et les régions de montagne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–534 524 968**	**–47 233 435**	**–50 057 222**	**–48 688 770**	**–48 766 788**	**–48 844 109**
30 Charges de personnel	–16 368 328	–14 739 258	–14 297 965	–14 329 965	–14 432 645	–14 518 730
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 425 397	–3 696 914	–3 684 068	–3 684 068	–3 684 068	–3 684 068
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 652 716	–2 489 953	–313 874	–311 562	–282 692	–276 194
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–511 558 365	–25 001 650	–28 346 652	–26 946 652	–26 946 652	–26 946 652
37 Subventions redistribuées	–60 203	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
39 Imputations internes	–1 459 960	–1 105 661	–3 214 663	–3 216 524	–3 220 732	–3 218 466
Revenus d'exploitation	**441 587 673**	**6 799 105**	**11 919 451**	**11 921 951**	**11 921 951**	**11 921 951**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 719 582	4 513 097	5 055 097	5 055 097	5 055 097	5 055 097
43 Revenus divers	340	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	151 500	151 500	151 500	151 500
46 Revenus de transfert	436 642 268	1 997 008	4 378 854	4 381 354	4 381 354	4 381 354
47 Subventions à redistribuer	60 203	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
49 Imputations internes	165 280	73 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–92 937 296**	**–40 434 330**	**–38 137 771**	**–36 766 819**	**–36 844 837**	**–36 922 158**
34 Charges financières	0	0	–9 800	–9 800	–9 800	–9 800
44 Revenus financiers	0	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Résultat des activités de financement	**0**	**8 000**	**–1 800**	**–1 800**	**–1 800**	**–1 800**
Résultat opérationnel	**–92 937 296**	**–40 426 330**	**–38 139 571**	**–36 768 619**	**–36 846 637**	**–36 923 958**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	165 600	165 600	165 600	165 600
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**165 600**	**165 600**	**165 600**	**165 600**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–92 937 296**	**–40 426 330**	**–37 973 971**	**–36 603 019**	**–36 681 037**	**–36 758 358**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*4 618 166*	*6 299 490*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Promotion économique	–76 100 688	–24 841 141	**–25 263 177**	–23 843 016	–23 850 508	–23 877 018
Tourisme et développement régional	–13 621 849	–10 786 599	**–7 687 681**	–7 682 517	–7 686 085	–7 691 223
Surveillance du travail et du marché	–3 728 546	–4 853 217	**–4 724 986**	–4 783 058	–4 823 916	–4 854 090
Contrôle des chronomètres	513 787	54 627	**–298 127**	–294 429	–320 528	–336 027

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget consacré aux subventions allouées dans le cadre de l'aide individuelle aux entreprises a été porté à CHF 5 millions par an, ce qui permet de soutenir davantage de projets d'extension et d'innovation réalisés par des entreprises bernoises. À long terme, les moyens ainsi investis contribueront à augmenter les recettes nettes et, partant, les finances du canton de Berne.

En 2021 et 2022, des aides pour les cas de rigueur ont été versées aux entreprises bernoises dans pour atténuer les répercussions économiques du coronavirus. À compter de l'exercice budgétaire 2023, plus aucune aide de ce type n'est prévue.

Des ressources de communication ayant été cédées sans incidence sur le budget par l'Office de l'économie au Secrétariat général, les coûts de personnel baissent de CHF 0.6 million.

Priorités de développement

Le renforcement général du site économique bernois, la mise en œuvre de la stratégie économique 2025, l'adaptation de la stratégie d'encouragement (simplification au niveau administratif) ainsi que la consolidation de la participation cantonale à des activités intercantonales, notamment en Suisse romande, constituent toujours les principales priorités de ce groupe de produits.

Le projet Swiss Innovation Park Biel/Bienne a été achevé avec succès en 2021. La planification des pro-chaines années comportera des subventions accordées aux projets majeurs en termes d'innovation sitem-insel, Swiss Center for Design and Health, Empa Thoune et la Neue Festhalle Bern. Les subventions promises seront versées en fonction de l'avancée des travaux respectifs.

Chances et risques

Les répercussions économiques de la pandémie de coronavirus se sont révélées jusqu'ici plus limitées que prévu. La situation en Chine et les goulets d'étranglement qui en résultent dans les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale rappellent cependant que la pandémie a encore cours et qu'il ne peut être exclu que même les économies occidentales aient à craindre une détérioration.

L'essor actuel de la conjoncture, en particulier sur le marché intérieur, s'accompagne d'une demande élevée en main-d'œuvre. Le

recul abrupt du chômage après l'augmentation observée au cours de la pandémie démontre toutefois clairement que l'offre de travail est très restreinte. Cette pénurie, non plus de spécialistes uniquement mais désormais de main-d'œuvre en général, ne devrait pas se résorber ces prochaines années au vu des tendances démographiques identifiées. Cette offre limitée constituera un obstacle majeur dans les perspectives d'évolution de l'économie.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer les répercussions de la guerre en Ukraine sur la conjoncture. La raréfaction des ressources et le renchérissement qui en découle font augmenter le taux d'inflation, du moins à courte échéance, et accentuent l'engorgement déjà ressenti dans les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. L'insécurité ainsi générée risque d'entraîner un ralentissement, voire l'arrêt des projets d'investissement et d'innovation.

Le concept d'économie durable fait peu à peu son chemin dans la conscience de la population et des acteurs de l'économie. La Promotion économique soutient d'ailleurs par des subventions et des conseils les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de projets encouragés dans le cadre de la promotion économique et du tourisme/de la politique régionale (sans les mesures destinées aux cas de rigueur)	148	115	croissant
Nombre d'implantations d'entreprises originaires de l'étranger	11	11	constant
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	3 438	1 817	constant
Nombre de demandes de permis de construire examinées par la division Conditions de travail	353	285	chancelant
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét ; RS 823.20)	43 487	45 645	croissant
Nombre de décisions préalables en matière de marché du travail rendues par la division Conditions de travail concernant des travailleuses et travailleurs étrangers	2 827	2 492	chancelant
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	709 624	946 000	croissant

4.7.4 Forêt et dangers naturels

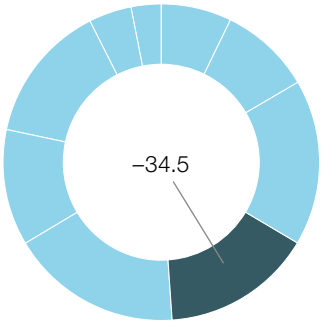

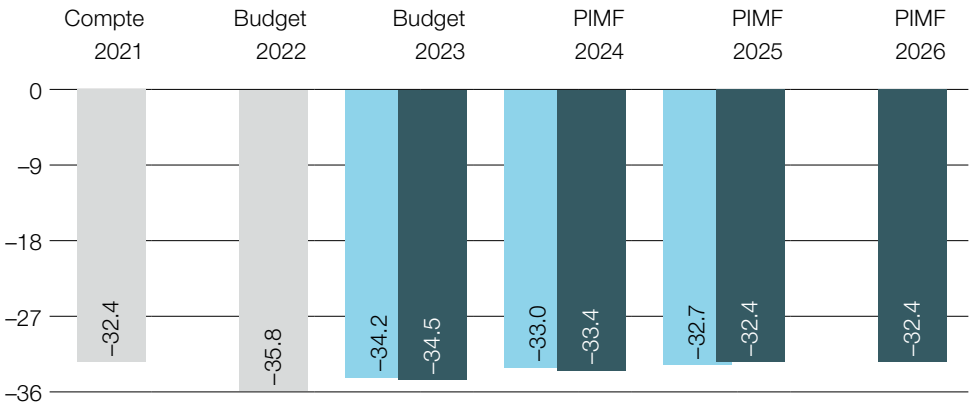

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La surface et la qualité de la forêt doivent être préservées. La protection de la forêt et la promotion ciblée de son développement durable permettent de défendre les intérêts publics liés à la forêt. L'économie forestière est renforcée par des mesures ajustées.

L'exploitation des forêts domaniales répond aux principes de la durabilité et de la gestion entrepreneuriale.

La population, les animaux et les biens d'une valeur notable sont protégés des dangers naturels qui suivent par la mise en place de mesures en matière d'aménagement, d'organisation, de sylviculture et de technique : avalanche, chute de pierres et de glace, écroulement et éboulement de montagne ainsi que glissement de terrains, érosion et effondrement.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–58 879 741**	**–62 543 642**	**–61 929 946**	**–60 059 725**	**–58 357 553**	**–58 425 366**
30 Charges de personnel	–20 118 077	–20 043 201	–19 805 519	–19 778 679	–19 825 059	–19 947 596
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–9 069 983	–9 423 179	–8 746 500	–8 360 500	–7 854 500	–7 955 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	–476 278	–590 418	–413 345	–406 562	–375 648	–303 940
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–27 343 053	–30 512 500	–30 974 758	–29 520 859	–28 301 760	–28 221 760
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 872 349	–1 974 343	–1 989 824	–1 993 125	–2 000 586	–1 996 569
Revenus d'exploitation	**26 365 255**	**26 648 300**	**27 257 492**	**26 513 793**	**25 798 395**	**25 849 826**
40 Revenus fiscaux	0	8 000	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	10 906 247	9 225 300	9 028 000	9 028 000	9 013 000	9 013 000
43 Revenus divers	3 433	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	13 643 692	16 001 500	16 618 492	15 874 793	15 224 395	15 275 826
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
49 Imputations internes	1 811 882	1 413 500	1 611 000	1 611 000	1 561 000	1 561 000
Résultat des activités d'exploitation	**–32 514 486**	**–35 895 342**	**–34 672 454**	**–33 545 932**	**–32 559 159**	**–32 575 539**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	156 380	110 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Résultat des activités de financement	**156 380**	**110 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**
Résultat opérationnel	**–32 358 106**	**–35 785 342**	**–34 542 454**	**–33 415 932**	**–32 429 159**	**–32 445 539**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–32 358 106**	**–35 785 342**	**–34 542 454**	**–33 415 932**	**–32 429 159**	**–32 445 539**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*733 195*	*1 218 257*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Forêt	–29 024 545	–28 810 574	**–27 833 863**	–26 939 085	–26 442 115	–26 543 650
Gestion des risques liés aux dangers naturels	–4 476 041	–5 892 874	**–5 633 263**	–5 700 818	–5 381 870	–5 352 808
Entreprise Forêts domaniales	1 142 480	–1 081 894	**–1 075 328**	–776 029	–605 174	–549 081

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du groupe de produits « Forêts et dangers naturels » correspond aux prévisions pour 2022 (incl. différences d'incorporation matérielle). Les coûts de personnel ont reculé. D'une part, la réforme des Directions a entraîné la centralisation des services du personnel et des finances de la DEEE. D'autre part, les tâches de triage visées à l'article 40 de la loi cantonale sur les forêts (LCFo) seront plus souvent déléguées à des organismes responsables adéquats. La réduction des coûts de personnel à la charge de l'office a ainsi été compensée par la hausse des contributions au triage.

Les frais matériels diminuent suite au transfert des contributions aux projets de la Wyss Academy « Gestion des incendies de forêt » et « Création de valeur régionale forêt-bois » au poste des charges de transfert.

La hausse des contributions cantonales en vue d'adapter les forêts au changement climatique et de promouvoir la biodiversité forestière fait augmenter aussi bien les charges de transfert que les revenus de transfert (contributions fédérales).

Priorités de développement

Le thème « Forêt et changement climatique » reste la priorité du champ d'activité « Forêt ». Afin de préserver durablement les forêts et leurs fonctions destinées à la population, un projet porte sur l'élaboration de bases et de recommandations concernant l'évolution des forêts. Il veille également à prévoir l'implication de tous les acteurs concernés. Les propriétaires de forêt et leurs entreprises ont été encouragés à développer et soumettre leurs propres propositions et idées. La mise en œuvre de mesures en forêt requiert une économie forestière performante. Le développement de cette dernière continue d'être soutenu.

Un projet pilote sur le Plateau a évalué la conception des nouveaux plans forestiers régionaux et les résultats en sont prometteurs.

Les travaux liés aux deux projets de la Wyss Academy for Nature (gestion des incendies de forêt et création de valeur régionale forêt-bois) sont poursuivis en fonction des objectifs.

L'entretien des ouvrages de protection continue de représenter l'aspect essentiel de la prévention des dangers naturels. À cet effet, des projets d'entretien pluriannuels sont élaborés en collaboration avec les services responsables de la sécurité. Les lacunes dans la protection contre les dangers naturels doivent être comblées par des mesures de protection adéquates.

Par ailleurs, il est remédié aux manques en matière de suivi du pergélisol par l'installation de nouvelles stations de mesures : d'ici 2025, un réseau de mesures devrait être constitué dans l'ensemble de l'Oberland bernois pour recueillir des informations sur l'état du

pergélisol et l'évolution des températures du sol. Les instabilités observées sur la base de données satellitaires sont systématiquement affectées à une classe de risques et intégrées dans un module de suivi, en tenant compte des activités de l'Office fédéral de l'environnement.

Après les bons résultats de l'année 2021, l'Entreprise Forêts domaniales continue à améliorer ses prestations et ses processus. L'exploitation durable de la forêt ainsi que le recours local au bois en tant que ressource renouvelable sont fondamentaux pour préserver les diverses fonctions de la forêt (par ex. protection contre les dangers naturels, biodiversité, loisirs et détente en forêt) et atteindre les objectifs climatiques. Le processus visant à transformer l'EFD en société anonyme a été lancé conformément aux consignes du Conseil-exécutif. La procédure législative et les travaux conceptuels requis seront réalisés en 2023 et 2024. La transformation en SA, prévue pour 2025, n'a pas encore été portée au plan intégré mission-financement.

Chances et risques

En raison du changement climatique, la forêt est de plus en plus menacée par des risques biotiques (par ex. le bostryche) et abiotiques (sécheresse, tempêtes). Lors de perturbations graves, des mesures immédiates et exhaustives doivent être prises afin de prévenir des dommages plus importants. En misant sur une exploitation adaptée, les forêts devront être préparées aux nouvelles conditions climatiques à l'aide de mesures sylvicoles.

Dans le domaine « Protection contre les dangers naturels », les risques proviennent des événements climatiques et géologiques extrêmes et imprévisibles. Des mesures de protection des zones habitées et des axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires. À Kandersteg, le « Spitze Stei » requiert ainsi la mise en œuvre de mesures de ce type afin de contrer la menace représentée par les éboulements de montagne, dont les effets seraient ressentis jusqu'au village de Kandersteg dans le pire des cas.

En dépit des risques liés au bostryche et aux tempêtes, le budget 2023 de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois à des prix actualisés. L'évolution des prix du bois ainsi que les éventuels sinistres peuvent avoir des conséquences notables sur le résultat comptable.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	187 800	186 600	constant
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	2 600	3 600	chancelant
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	6 461	5 000	chancelant
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	554	613	croissant
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	937	996	croissant
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	constant

4.7.5 Agriculture

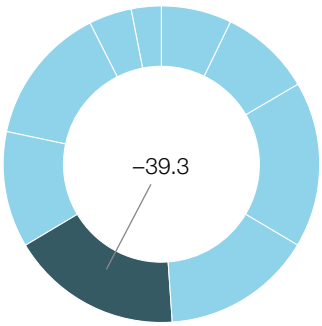

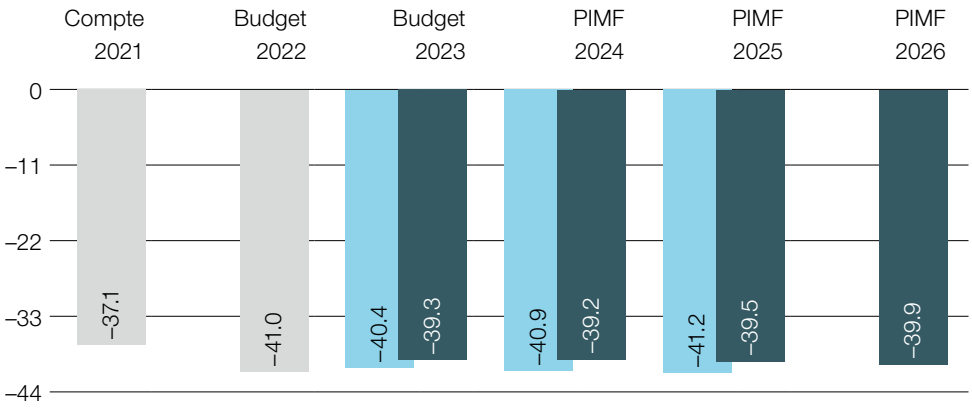

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Agriculture » est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il soutient la clientèle souhaitant acquérir et développer des qualifications professionnelles, et gère des centres de vulgarisation agricole servant d'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture. Il exécute le mandat de prestations confié par la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–619 208 217**	**–620 622 316**	**–626 941 814**	**–627 080 707**	**–627 373 976**	**–627 797 792**
30 Charges de personnel	–33 976 824	–34 065 695	–33 562 820	–33 755 622	–33 780 689	–33 979 380
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–7 038 791	–10 369 677	–9 618 437	–9 618 437	–9 748 437	–9 748 437
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 552 815	–2 010 126	–1 480 829	–1 743 143	–2 002 806	–2 282 529
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–18 238 613	–20 207 261	–20 255 250	–19 935 250	–19 935 250	–19 885 250
37 Subventions redistribuées	–556 779 585	–552 050 000	–560 050 000	–560 050 000	–560 050 000	–560 050 000
39 Imputations internes	–1 621 588	–1 919 558	–1 974 478	–1 978 255	–1 856 793	–1 852 196
Revenus d'exploitation	**582 143 561**	**579 573 859**	**587 654 894**	**587 840 267**	**587 867 062**	**587 940 329**
40 Revenus fiscaux	0	14 896	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 323 112	8 822 303	8 833 800	8 833 800	8 833 800	8 833 800
43 Revenus divers	52 375	348 300	745 737	829 337	752 485	752 485
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 231 366	3 195 549	3 229 810	3 229 810	3 229 810	3 229 810

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
47 Subventions à redistribuer	556 779 585	552 050 000	560 050 000	560 050 000	560 050 000	560 050 000
49 Imputations internes	13 757 122	15 142 810	14 795 547	14 897 320	15 000 967	15 074 234
Résultat des activités d'exploitation	**–37 064 656**	**–41 048 457**	**–39 286 920**	**–39 240 440**	**–39 506 914**	**–39 857 464**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2 131	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**2 131**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–37 062 525**	**–41 048 457**	**–39 286 920**	**–39 240 440**	**–39 506 914**	**–39 857 464**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–37 062 525**	**–41 048 457**	**–39 286 920**	**–39 240 440**	**–39 506 914**	**–39 857 464**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*2 019 549*	*2 985 339*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Paiements directs	–4 169 462	–5 034 520	**–4 271 118**	–4 347 416	–4 561 135	–4 766 186
Améliorations structurelles et de la production	–24 733 936	–26 751 360	**–26 175 919**	–25 945 935	–25 957 232	–26 013 383
Inforama Formation et vulgarisation	–8 159 127	–9 262 577	**–8 839 883**	–8 947 089	–8 988 547	–9 077 894

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2022 comportait une majoration des charges de personnel de CHF 0,4 million en prévision de la réévaluation et de l'éventuelle modification des conditions d'embauche du corps enseignant à l'INFORAMA. Suite à l'arrêté du Conseil-exécutif sur le budget 2023 et le plan mission-financement 2024-2026, il a été renoncé à cette dépense supplémentaire (ACE 589/2022). Le personnel a toutefois bénéficié de la compensation du renchérissement grâce à la majoration de 0,5 % inscrite à ce même poste.

Le nouveau calcul des coûts/ prestations a eu pour effet d'opérer des transferts entre les charges de matériel et autres charges d'exploitation d'une part, et les compensations internes d'autre part. D'un point de vue global, le budget est inférieur aux prévisions, entre autres parce que l'Office d'informatique et d'organisation a facturé des coûts moins élevés pour les services de base TIC.

Priorités de développement

L'agriculture bernoise doit être soutenue afin de produire des denrées alimentaires de qualité selon les principes du développement durable et de fournir des prestations variées et à forte valeur ajoutée. Exemples de mesures : encouragement et suivi des projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes ; orientation de l'offre de formation et de vulgarisation sur les changements perçus dans l'environnement ; mise en œuvre du plan de mesures arrêté par le Conseil fédéral pour une eau propre et une agriculture plus durable ; extension de l'offensive bio bernoise 2025 comprenant de nouvelles priorités et mesures jusqu'à 2025 ; élaboration de cartes des sols pour l'ensemble du territoire bernois en guise de base pour la prise de décisions fondées sur les questions d'exploitation et de protection ; soutien à la transition numérique dans l'agriculture par un remaniement profond du système d'information agricoles GELAN. Le regroupement et la mise en réseau des compétences en matière de recherche, de formation et d'économie au niveau cantonal contribuent à la création et au développement de centres de compétences nationaux. Des projets soutenus par la Wyss Academy for Nature y participent également.

Chances et risques

L'approvisionnement de la Suisse en moyens de production et denrées alimentaires de première nécessité est actuellement garanti. La pandémie de coronavirus et la guerre en Ukraine font cependant peser des risques sur les chaînes d'approvisionnement et les prix des moyens de production agricoles. Une pression est dès lors exercée sur la création de valeur par les exploitations agricoles. Les débats parlementaires sur la politique agricole 2022+, jusqu'ici interrompus, ont repris sur la base d'un rapport établi par le Conseil fédéral. L'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesti-cides » est concrétisée avec détermination dans le cadre du plan de mesures pour une eau propre et une agriculture plus durable, ce qui contribue à l'écologisation de l'agriculture et au maintien de la valeur au sein du canton. L'issue des votations populaires sur diverses initiatives (élevage intensif, paysage et biodiversité) au niveau fédéral et l'impact de leur éventuelle mise en œuvre sur le développement de l'agriculture sont difficiles à prévoir. Le changement climatique comporte en effet des risques accrus et requiert la mise en place de mesures supplémentaires. Un nouveau système d'information agricole offre des opportunités pour augmenter le potentiel d'innovation en matière de transition numérique dans l'agriculture et pour développer l'administration numérique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	148	168	chancelant
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	65	82	chancelant
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09.)	91	94	constant
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 708	3 751	constant
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	559	559	constant
Part d'exploitations bio (en %)	0	15	croissant
Part de surface agricole utile bio (en %)	0	14	croissant

4.7.6 Nature

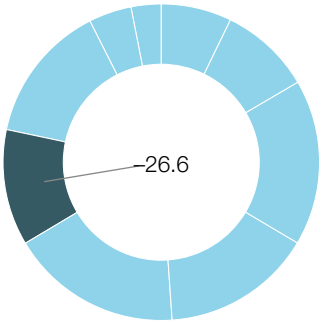

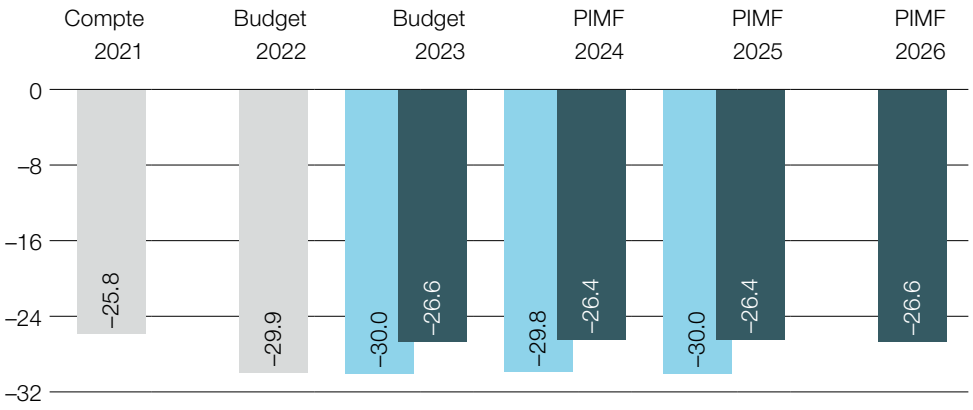

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrevisses selon les principes du développement durable. Il protège et encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il créée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–36 535 387**	**–41 998 486**	**–43 068 327**	**–42 891 529**	**–42 834 716**	**–43 027 639**
30 Charges de personnel	–12 999 570	–12 513 715	–13 173 750	–13 263 225	–13 239 052	–13 315 365
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–5 847 001	–9 311 514	–9 615 798	–9 615 798	–9 615 798	–9 615 798
33 Amortissements du patrimoine administratif	–810 457	–961 567	–574 639	–538 683	–563 803	–635 251
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	–708 242	–838 893	–756 537	–774 173
36 Charges de transfert	–15 984 030	–17 887 361	–18 284 372	–17 921 372	–17 941 372	–17 971 372
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–894 329	–1 324 330	–711 526	–713 558	–718 155	–715 680
Revenus d'exploitation	**10 710 559**	**12 073 039**	**16 450 343**	**16 554 343**	**16 435 343**	**16 396 343**
40 Revenus fiscaux	0	13 103	0	0	0	0
41 Régales et concessions	4 745 414	4 692 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500
42 Contributions	832 380	567 390	685 500	655 500	615 500	555 500
43 Revenus divers	18 418	116 100	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 901 704	6 484 204	6 477 943	6 477 943	6 477 943	6 477 943
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	212 644	199 741	4 594 400	4 728 400	4 649 400	4 670 400

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–25 824 828**	**–29 925 448**	**–26 617 984**	**–26 337 186**	**–26 399 373**	**–26 631 296**
34 Charges financières	0	0	–18 000	–18 000	–18 000	–18 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**–18 000**	**–18 000**	**–18 000**	**–18 000**
Résultat opérationnel	**–25 824 828**	**–29 925 448**	**–26 635 984**	**–26 355 186**	**–26 417 373**	**–26 649 296**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–25 824 828**	**–29 925 448**	**–26 635 984**	**–26 355 186**	**–26 417 373**	**–26 649 296**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*1 040 374*	*1 537 902*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pêche	–4 437 883	–6 287 286	**–2 509 625**	–2 489 868	–2 476 786	–2 519 483
Chasse	–4 462 945	–4 484 138	**–4 940 632**	–4 971 839	–4 932 429	–4 949 823
Protection et promotion de la nature	–16 924 000	–19 154 024	**–19 185 727**	–18 893 480	–19 008 157	–19 179 990

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Des coûts salariaux supplémentaires, intégralement imputés au Fonds de régénération des eaux, ont été inscrits au poste des charges de personnel pour mettre en œuvre le mandat confié par la Confédération visant à contrôler l'impact des projets de régénération des eaux. En outre, le personnel a bénéficié de la compensation du renchérissement grâce à la majoration de 0,5 % inscrite à ce même poste. Par ailleurs, le nouveau calcul des coûts/prestations a eu pour effet d'opérer des transferts entre les charges de personnel, les charges de matériel et autres charges d'exploitation d'une part, et les compensations internes d'autre part.

Les charges de transfert génèrent un besoin supplémentaire de 0,3 million pour les projets de la Wyss Academy for Nature at the University of Bern.

Priorités de développement

La biodiversité est stimulée par la valorisation ciblée de paysages naturels tels que les espaces réservés aux eaux, les paysages alluviaux, les habitats de la faune sauvage et les zones alpines, etc. Exemples : régénération de tronçons de cours d'eau importants et assainissement des installations d'utilisation des eaux conformément au concept de développement des eaux, poursuite du développement des zones de protection de la faune sauvage et réduction des perturbations causées à cette dernière, mise en œuvre du plan sectoriel cantonal Biodiversité, élaboration d'une planification spécialisée des infrastructures écologiques. Par ailleurs, l'élaboration et l'exécution de la législation sur la chasse et la pêche par le biais d'une participation exemplaire des organismes concernés visent une relation harmonieuse entre les êtres humains et les animaux ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à ces thèmes. La législation doit aussi permettre une exploitation orientée vers la durabilité du gibier, des poissons et des écrevisses. Exemples : révision de la législation sur la chasse et de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage (OPFS ; RSB 922.63) ainsi que contrôle des effets des projets de régénération des eaux dans le cadre de la période RPT 2020-2024. Actuellement, des travaux préparatoires pour la révision de la loi cantonale sur la protection de la nature sont en cours parallèlement à la révision de la LPN au niveau fédéral.

Chances et risques

La Confédération met davantage de moyens financiers à disposition pour la protection de la nature et pour des mesures d'urgence destinées à la protection des troupeaux. Le plan sectoriel cantonal Biodiversité constitue une base solide pour concrétiser la protection de la nature. Les moyens supplémentaires, outre la valorisation pour la nature, déploient aussi des effets positifs sur l'économie locale,

en particulier dans les régions périphériques. Le changement climatique en cours modifie fondamentalement tous les biotopes et requiert indubitablement de passer à l'action. Les conflits d'intérêt concernant l'utilisation de l'eau (énergie/irrigation/protection des espèces), aggravés par la guerre en Ukraine, continuent à prendre de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations des biotopes et des mesures piscicoles. Le recul du rendement de la pêche risque de se traduire par des manques à gagner en termes de recettes régaliennes. La qualité de l'eau est menacée par des micropolluants (résidus de produits chimiques organiques). Des mesures d'exploitation agricole visant à protéger les eaux sont développées et progressivement mises en place dans le cadre du projet bernois de protection des plantes et du plan de mesures fédéral pour une eau propre et une agriculture plus durable. L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue. Le nombre de visiteurs ne cesse de croître dans les réserves naturelles, ce qui soumet ces dernières à des perturbations d'autant plus fortes. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup, requiert également de plus en plus de ressources. La biodiversité peut pâtir de la présence des néobiotes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2	constant
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2	constant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	854	735	chancelant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	315	372	chancelant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 230	1 244	chancelant
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	3	3	chancelant
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258)	137	137	constant

4.7.7 Environnement et énergie

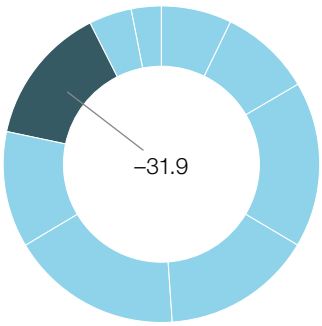

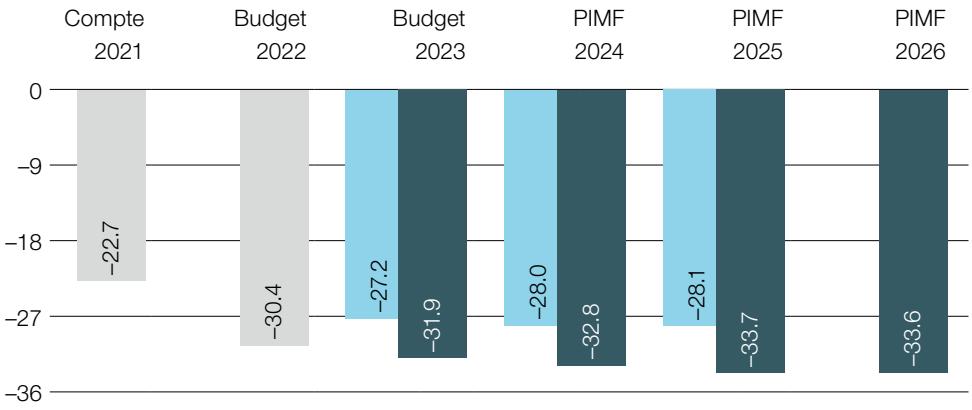

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a compétence pour

- conseiller le gouvernement et l'administration dans les questions liées à l'énergie et au climat,
- promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables au niveau cantonal, communal ainsi qu'auprès de la population,
- planifier et organiser la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale,
- exécuter, en tant que service spécialisé, la législation cantonale sur l'énergie ainsi que les tâches cantonales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité,
- participer à la procédure d'autorisation pour les conduites d'énergie, que ce soit en tant que service spécialisé ou autorité directrice,
- évaluer les études d'impact sur l'environnement et proposer des mesures nécessaires à l'autorité chargée de rendre les décisions,
- coordonner et traiter des questions relatives à l'environnement impliquant plusieurs offices ou plusieurs Directions, pour autant qu'elles ne relèvent d'aucun autre service spécialisé,
- encourager le développement durable au niveau cantonal et communal,
- exécuter les tâches cantonales liées :
  1. à la protection de l'air et
  2. à la protection contre le rayonnement non ionisant ainsi qu'à la protection contre le bruit des entreprises industrielles et artisanales,
- les tâches de soutien à la conduite et les tâches interoffices relevant de son champ de compétences.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–74 570 085**	**–95 888 735**	**–100 046 458**	**–102 992 538**	**–106 029 792**	**–105 952 589**
30 Charges de personnel	–6 379 924	–6 479 652	–7 479 588	–7 447 202	–7 484 368	–7 517 103
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 349 938	–1 689 052	–1 679 314	–1 729 314	–1 829 314	–1 829 314
33 Amortissements du patrimoine administratif	–184 044	–236 242	–123 064	–159 064	–155 837	–172 683
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–66 151 179	–86 949 000	–90 193 000	–93 084 000	–95 984 000	–95 859 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–505 000	–534 789	–571 492	–572 958	–576 272	–574 488
Revenus d'exploitation	**51 892 889**	**65 454 979**	**68 143 444**	**70 240 234**	**72 322 466**	**72 322 466**
40 Revenus fiscaux	1 717	1 000	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 291 598	1 548 000	1 599 000	1 599 000	1 599 000	1 599 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	50 327 204	63 815 979	66 271 444	68 368 234	70 450 466	70 450 466
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	272 370	90 000	273 000	273 000	273 000	273 000
Résultat des activités d'exploitation	**–22 677 195**	**–30 433 756**	**–31 903 014**	**–32 752 304**	**–33 707 326**	**–33 630 123**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–22 677 195**	**–30 433 756**	**–31 903 014**	**–32 752 304**	**–33 707 326**	**–33 630 123**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–22 677 195**	**–30 433 756**	**–31 903 014**	**–32 752 304**	**–33 707 326**	**–33 630 123**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*24 772*	*25 576*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Développement durable	–1 016 106	–894 488	**–1 975 063**	–1 872 858	–1 801 654	–1 674 367
Energie	–18 841 948	–26 138 312	**–27 202 787**	–28 154 246	–29 115 891	–29 149 137
Protection contre les immissions	–2 819 142	–3 400 955	**–2 725 165**	–2 725 201	–2 789 781	–2 806 619

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification financière 2023-2026 est sensiblement marquée par la hausse des subventions accordées dans le domaine de l'énergie. La mise en œuvre de la motion Hässig est anticipée afin d'atteindre les objectifs fixés notamment par la motion PBD. La motion Hässig demande le doublement des moyens de promotion d'ici 2030.

Dans ce contexte, le Grand Conseil a décidé en décembre 2021 de revoir à la hausse les subventions à allouer : de CHF 3 millions (en plus de l'augmentation prévue de CHF 4 mio) à court terme et à titre extraordinaire pour 2022, puis de CHF 4 millions à chaque fois pour les années de planification 2023 et 2024, et de CHF 5 millions à compter de l'année de planification 2025 par rapport à ce qui était planifié jusqu'ici.

La planification fait donc état de contributions globales supplémentaires reçues de la Confédération, dont le montant correspond au double de de la majoration appliquée aux moyens cantonaux.

L'augmentation totale des moyens d'encouragement en 2022 représente ainsi CHF 21 millions par rapport au budget de l'an passé. À partir de là, des hausses ultérieures d'un total de CHF 3 millions par an sont prévues.

Un montant de CHF 0,6 million a été réservé dans le budget au titre des coûts de personnel pour répondre au nombre en constante augmentation de demandes de soutien et de procédures d'autorisation. Ce montant est entièrement refinançable par la hausse des recettes.

Un montant de CHF 0,24 million a été inscrit pour financer un nouveau poste et demi à plein temps destiné à assumer de nouvelles

tâches exécutives dans les domaines de la protection contre les immissions, des lignes électriques et de la protection du climat.

Les subventions allouées à la mise en œuvre des trois projets de la Wyss Academy ont été majorées de CHF 0,4 million pour l'année 2023 en raison du retard pris dans ceux-ci et conformément au nouveau programme de mise en œuvre.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux doit être poursuivie (par ex. adaptation au réchauffement climatique, protection du climat et de l'air, protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte, mesures pour atteindre les ODD 2030).

L'accent est mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (révision en 2022) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une plateforme cantonale sur l'énergie et le climat est mise en place à titre d'aide. Dans le domaine de l'utilisation durable des ressources, de nouveaux centres de compétences d'envergure nationale voient le jour dans le canton de Berne.

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant représentent des tâches exécutives permanentes d'importance.

La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une révision de la loi sur la protection de l'air (LPAir) et une accélération de la transition numérique.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération et la fluctuation des budgets cantonaux affectés à l'encouragement dans le domaine de l'énergie peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables.

La guerre en Ukraine a fait bondir la demande en conseils et en mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie.

Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données pourrait s'avérer aussi utile qu'efficace.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	242	290	croissant
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	2	43	constant
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	6 900	8 330	croissant
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	9	6	constant
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	112	86	constant
Demandes de permis de construire « rayonnement non ionisant » (RNI)	164	179	croissant
Modifications mineures RNI	478	166	croissant
Mesures de réception RNI	61	66	croissant
Nombre de demandes de permis de construire, plans directeurs et plans d'affectation (qualité de l'air, bruit, pollution lumineuse)	1 486	1 578	croissant
Nombre de prises de position sur les procédures juridiques	89	93	constant

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement

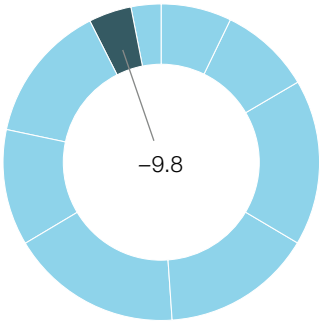

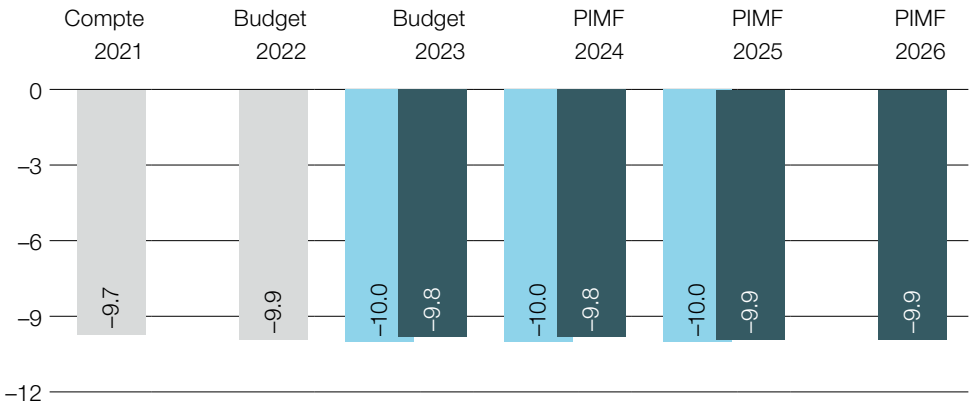

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Protection de la population et de l'environnement contre les ma tières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–11 394 837**	**–11 638 514**	**–11 594 585**	**–11 604 076**	**–11 684 224**	**–11 701 106**
30 Charges de personnel	–9 051 021	–9 246 894	–9 373 639	–9 367 329	–9 442 070	–9 491 070
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 225 400	–1 123 997	–1 165 000	–1 165 000	–1 165 000	–1 165 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–823 850	–916 742	–748 653	–763 563	–766 958	–735 924
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–294 566	–350 881	–307 294	–308 184	–310 197	–309 113
Revenus d'exploitation	**1 661 614**	**1 774 000**	**1 758 000**	**1 758 000**	**1 758 000**	**1 758 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 588 607	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000
43 Revenus divers	19 775	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 197	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
49 Imputations internes	51 035	75 000	59 000	59 000	59 000	59 000
Résultat des activités d'exploitation	**–9 733 224**	**–9 864 514**	**–9 836 585**	**–9 846 076**	**–9 926 224**	**–9 943 106**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–9 733 224**	**–9 864 514**	**–9 836 585**	**–9 846 076**	**–9 926 224**	**–9 943 106**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–9 733 224**	**–9 864 514**	**–9 836 585**	**–9 846 076**	**–9 926 224**	**–9 943 106**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*133 113*	*148 904*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–7 795 412	–8 081 653	**–8 330 382**	–8 326 609	–8 377 241	–8 429 172
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 937 812	–1 782 860	**–1 506 203**	–1 519 467	–1 548 984	–1 513 934

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le compte de résultats du groupe de produits Protection des consommateurs et sécurité de l'environnement ne connaît guère de modification par rapport à la planification précédente.

Priorités de développement

Protection des consommateurs : les activités réalisées en qualité de laboratoire national de référence doivent être étendues et la collaboration entre les organes de contrôle et le laboratoire à proprement parler doit être développée. Par ailleurs, il s'agit de revoir la conformité aux normes ISO en vue de l'accréditation du laboratoire.

Sécurité de l'environnement : le nouveau guide de planification élaboré par la Confédération « Coordination aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs » implique d'adapter plusieurs processus cantonaux dans eBau et d'en informer les autorités de planification. Lorsque ces mesures seront en place, le canton pourra dûment tenir compte de la prévention des accidents majeurs dans ses activités d'aménagement du territoire.

Chances et risques

Les activités du laboratoire doivent être déplacées dans de nouveaux locaux en raison du remodèlement notable des locaux actuellement utilisés que les investissements consentis à moyen terme entraînent. D'après le calendrier actuel, la réalisation des travaux correspondants devrait durer jusqu'en 2027.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	7 885	7 262	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	11 993	11 315	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	85	90	constant
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	0	constant

4.7.9 Service vétérinaire

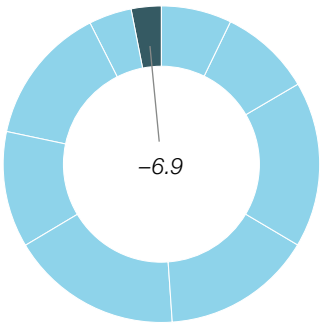

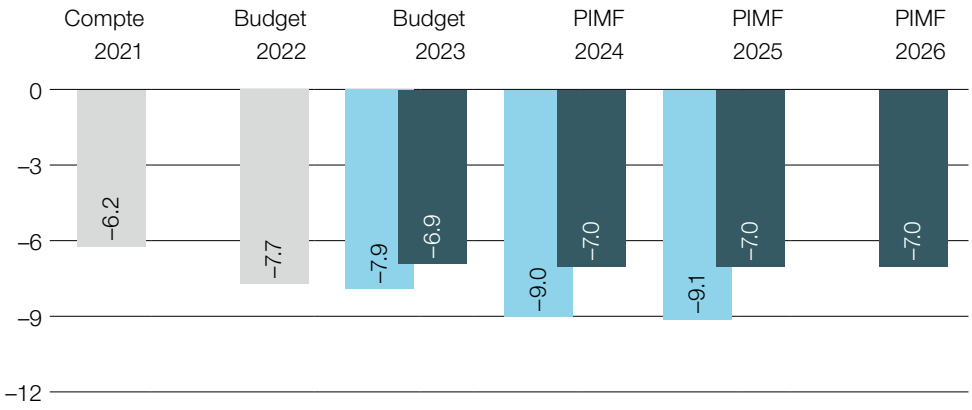

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Service vétérinaire » exécute la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires, de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que de la législation cantonale sur les chiens. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–12 520 280**	**–14 366 795**	**–15 991 553**	**–17 128 084**	**–17 106 253**	**–17 142 945**
30 Charges de personnel	–7 537 853	–7 633 454	–7 707 834	–7 823 577	–7 821 864	–7 860 605
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 146 592	–3 517 219	–3 575 922	–4 575 922	–4 575 922	–4 575 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	–156 155	–82 516	–80 171	–92 171	–77 791	–79 604
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 008 439	–790 000	–752 500	–752 500	–752 500	–752 500
37 Subventions redistribuées	–1 422 413	–1 650 000	–1 650 000	–1 650 000	–1 650 000	–1 650 000
39 Imputations internes	–248 827	–693 606	–2 225 126	–2 233 914	–2 228 176	–2 224 314
Revenus d'exploitation	**6 331 209**	**6 648 000**	**9 065 973**	**10 097 138**	**10 091 171**	**10 098 599**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	64 000	0	0	75 000	0	0
42 Contributions	4 840 063	4 993 000	4 993 000	4 993 000	4 993 000	4 993 000
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	770 048	1 718 456	1 787 566	1 793 227
46 Revenus de transfert	24	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	1 422 413	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
49 Imputations internes	4 708	5 000	1 652 925	1 660 682	1 660 605	1 662 372
Résultat des activités d'exploitation	**–6 189 071**	**–7 718 795**	**–6 925 580**	**–7 030 946**	**–7 015 082**	**–7 044 346**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–6 189 071**	**–7 718 795**	**–6 925 580**	**–7 030 946**	**–7 015 082**	**–7 044 346**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–6 189 071**	**–7 718 795**	**–6 925 580**	**–7 030 946**	**–7 015 082**	**–7 044 346**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–286 129*	*352 218*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Service vétérinaire	–5 677 021	–6 513 927	**–6 925 580**	–7 030 946	–7 015 082	–7 044 346
Caisse des épizooties	–512 050	–1 204 868	**0**	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits Affaires vétérinaires ne présente guère de différences par rapport au budget 2021.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application des législations sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur les médicaments vétérinaires et de la loi cantonale sur les chiens.

Outre sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, l'accent est mis sur le soutien accordé à la filière agroalimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également.

Ces objectifs sont poursuivis notamment par la consolidation du concept de prévention des épizooties, par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR), par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que par la mise sur pied du centre national de compétences sur la santé animale afin de regrouper et de mettre en réseau les compétences en matière de recherche, de conseils et de formation dans ce domaine. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'ASAN, une application métier commune aux cantons et à la Confédération, est actuellement préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Chances et risques

La crise du COVID-19 a permis de sensibiliser la population au risque que représente une épidémie et aux mesures de prévention de la transmission de zoonoses à l'être humain. Cette sensibilisation pourra être mise à profit pour renforcer l'adhésion aux mesures promouvant la bonne santé des animaux. L'initiative sur l'élevage intensif pourrait avoir de fortes répercussions sur la législation sur la protection des animaux et son application. Le développement de la politique agricole PA22+ pourrait faire de la santé animale une priorité. Le développement de la nouvelle application métier ASAN, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et de développer l'administration numérique. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 847	1 919	constant
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	227	172	chancelant

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Caisse des épizooties

Description

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordonnance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–2 927 152**	**–3 654 874**	**–4 085 048**	**–5 108 456**	**–5 102 566**	**–5 108 227**
Écart		–24.9 %	–11.8 %	–25.1 %	0.1 %	–0.1 %
Revenus	**2 927 152**	**3 654 874**	**4 085 048**	**5 108 456**	**5 102 566**	**5 108 227**
Écart		24.9 %	11.8 %	25.1 %	–0.1 %	0.1 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–120 975	–102 474	–625 412	–633 288	–633 976	–636 971
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 040 629	–1 829 400	–1 936 047	–2 936 047	–2 936 047	–2 936 047
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	–16 000	–24 000	–25 999	–31 000
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–324 554	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–799 671	–770 000	–752 500	–752 500	–752 500	–752 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–641 322	–953 000	–755 088	–762 621	–754 044	–751 710
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	64 000	0	0	75 000	0	0
42 Contributions	2 160 497	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	339 874	770 048	1 718 456	1 787 566	1 793 227
46 Revenus de transfert	24	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	702 630	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	11 761 020	12 085 574	11 745 700	10 975 652	9 257 196	7 469 630
Etat du patrimoine au 31.12.	12 085 574	11 745 700	10 975 652	9 257 196	7 469 630	5 676 403
Variation du patrimoine	324 554	–339 874	**–770 048**	–1 718 456	–1 787 566	–1 793 227

Commentaire

Au 31 décembre 2021, le solde de la caisse s'élève à environ CHF 12,0 millions, soit une hausse de CHF 0,3 million par rapport à l'année précédente.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

Si la situation reste stable, les recettes et les dépenses en la matière devraient plus ou moins s'équilibrer.

4.9 Fonds

4.9.1 Fonds de régénération des eaux

Description

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén ; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–4 473 933**	**–4 755 000**	**–4 686 300**	**–4 820 300**	**–4 741 300**	**–4 762 300**
Écart		–6.3 %	1.4 %	–3.0 %	2.0 %	–0.0 %
Revenus	**4 473 933**	**4 755 000**	**4 686 300**	**4 820 300**	**4 741 300**	**4 762 300**
Écart		6.3 %	–1.4 %	3.0 %	–2.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–5 217	–5 000	–451 454	–454 622	–457 797	–460 979
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–63 608	–400 000	–281 000	–281 000	–281 000	–281 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–1 518 475	–600 000	–561 846	–692 678	–610 503	–628 321
36 Charges de transfert	–2 614 459	–3 290 000	–3 390 000	–3 390 000	–3 390 000	–3 390 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–272 173	–460 000	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	147 737	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 326 196	4 455 000	4 386 300	4 520 300	4 441 300	4 462 300

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	16 677 371	18 195 846	18 795 846	19 357 692	20 050 370	20 660 873
Etat du patrimoine au 31.12.	18 195 846	18 795 846	19 357 692	20 050 370	20 660 873	21 289 194
Variation du patrimoine	1 518 475	600 000	**561 846**	692 678	610 503	628 321

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux fait partie intégrante du groupe de produits Nature. Il soutient et décharge les communes et la population dans la mise en œuvre de projets de régénération des eaux. Il aide également à initier des projets en permettant la réalisation de clarifications, d'études de faisabilité et de périmètre ainsi qu'en facilitant l'acquisition de terrains. Les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan mais directement portées à la charge du compte de résultats. Les avoirs du fonds peuvent ainsi compenser les fluctuations des versements risquant de survenir certaines années.

4.9.2 Fonds du tourisme

Description

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,50 et 1,50 par nuitée.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–339 310**	**–151 500**	**–151 500**	**–151 500**	**–151 500**	**–151 500**
Écart		55.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**339 310**	**151 500**	**151 500**	**151 500**	**151 500**	**151 500**
Écart		–55.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–339 310	–57 000	–151 500	–151 500	–151 500	–151 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	–50 000	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	–44 500	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	339 310	151 500	151 500	151 500	151 500	151 500
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**–50 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	100.0%	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0%	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**–50 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	100.0%	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	–50 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	1 305 644	966 333	966 333	966 333	966 333	966 333
Etat du patrimoine au 31.12.	966 333	966 333	966 333	966 333	966 333	966 333
Variation du patrimoine	–339 311	0	**0**	0	0	0

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits développement et surveillance économique et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'article 27 de la loi sur le développement du tourisme LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.9.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier

Description

L'art. 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–497 814**	**–441 800**	**–431 800**	**–431 800**	**–431 800**	**–431 800**
Écart		11.3 %	2.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**497 814**	**441 800**	**431 800**	**431 800**	**431 800**	**431 800**
Écart		–11.3 %	–2.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	–25 404	–25 585	–25 766	–25 948
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–53 538	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	–160 800	–146 396	–146 215	–146 034	–145 852
36 Charges de transfert	–418 501	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–25 776	–21 000	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	62 935	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	434 879	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	10 000	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	418 967	356 032	516 832	663 228	809 443	955 477
Etat du patrimoine au 31.12.	356 032	516 832	663 228	809 443	955 477	1 101 329
Variation du patrimoine	–62 935	160 800	**146 396**	146 215	146 034	145 852

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.

Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits Nature.

4.10 Préfinancements

4.10.1 Fonds d'aide investissements

Description

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1), la Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources ; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–6 901 170**	**–4 393 600**	**–4 393 600**	**–4 393 600**	**–4 393 600**	**–4 393 600**
Écart		36.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**6 901 170**	**4 393 600**	**4 393 600**	**4 393 600**	**4 393 600**	**4 393 600**
Écart		–36.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–5 000	–198 600	–198 600	–198 600	–198 600	–198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–6 545 875	–4 120 000	–4 120 000	–4 120 000	–4 120 000	–4 120 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–350 295	–75 000	–75 000	–75 000	–75 000	–75 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 633 859	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	1 367 311	165 600	165 600	165 600	165 600	165 600
49 Imputations internes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–12 783 870**	**–22 500 000**	**–22 500 000**	**–22 500 000**	**–22 500 000**	**–22 500 000**
Écart		–76.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**12 317 142**	**17 500 000**	**17 500 000**	**17 500 000**	**17 500 000**	**17 500 000**
Écart		42.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–466 729**	**–5 000 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**
Écart		–971.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	–12 783 870	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	12 317 142	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	48 178 385	46 811 074	46 811 074	46 811 074	46 811 074	46 811 074
Etat du patrimoine au 31.12.	46 811 074	46 811 074	46 811 074	46 811 074	46 811 074	46 811 074
Variation du patrimoine	–1 367 311	0	**0**	0	0	0

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits développement et surveillance économique.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–24.4	0.2
Santé publique	–1 692.0	12.0
Intégration sociale et action sociale	–1 241.3	495.3

5.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–22.0	–21.5	–24.3	–24.1	–23.5	–21.6
Santé publique	–1 198.8	–1 682.4	–1 680.0	–1 699.4	–1 710.2	–1 586.3
Protection de la santé et service sanitaire	–46.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intégration sociale et action sociale	–369.3	–770.7	–746.0	–766.9	–772.0	–784.9
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–835.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Unités administratives assimilées	0.0	–30.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	**–2 473.5**	**–2 505.0**	**–2 450.2**	**–2 490.5**	**–2 505.7**	**–2 392.8**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–14.3*	*–1.1*				

5.3 Priorités de développement de la Direction

Outre les incertitudes liées à l'évolution de la pandémie de COVID-19, la DSSI doit faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine (nombre élevé de personnes en quête de protection devant être logées et prises en charge).

Le canton de Berne poursuit le réexamen de la rémunération des prestations de soins ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées ou malades (financement résiduel). L'objectif consiste à éliminer les incitations indésirables, à accroître la transparence des coûts et à améliorer l'économicité le cas échéant.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettront l'accent sur l'aménagement du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux des personnes en situation de handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Les modalités de pilotage du nouveau système de financement seront définies par voie d'ordonnance.

Ces prochaines années, une révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1), base légale de l'aide matérielle, est prévue.

Enfin, la numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–2 924 933 824**	**–2 726 259 552**	**–2 957 749 625**	**–2 995 226 905**	**–2 709 168 250**	**–2 876 202 586**
Écart		6.8 %	–8.5 %	–1.3 %	9.6 %	–6.2 %
Revenus	**437 114 213**	**220 173 041**	**507 501 476**	**504 746 496**	**203 496 651**	**483 423 125**
Écart		–49.6 %	130.5 %	–0.5 %	–59.7 %	137.6 %
Solde	**–2 487 819 611**	**–2 506 086 511**	**–2 450 248 149**	**–2 490 480 410**	**–2 505 671 600**	**–2 392 779 462**
Écart		–0.7 %	2.2 %	–1.6 %	–0.6 %	4.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	–79 140 602	–64 290 049	–31 126 527	–31 371 831	–31 409 620	–31 220 313
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–104 134 170	–70 691 395	–25 062 960	–19 915 960	–14 410 960	–14 430 960
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 103 021	–2 241 285	–3 783 193	–3 992 061	–3 778 134	–2 230 054
34 Charges financières	–5 599	–6 800	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–307 379	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–2 722 017 444	–2 576 971 263	–2 888 281 078	–2 930 366 187	–2 650 001 670	–2 680 488 479
37 Subventions redistribuées	–4 571 770	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–888 089	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–11 765 752	–12 058 760	–9 495 866	–9 580 866	–9 567 866	–147 832 781
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	68 595 649	6 322 800	5 460 620	5 460 620	5 460 620	5 460 620
43 Revenus divers	75	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	117 502	73 300	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	622 100	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	357 227 836	200 837 741	501 089 656	498 316 676	197 151 831	200 548 475
47 Subventions à redistribuer	4 571 770	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	915 386	54 000	41 000	50 000	0	138 264 915
49 Imputations internes	5 685 994	12 263 100	288 100	297 100	262 100	138 527 015

Evolution du compte de résultats

Par rapport au budget 2022, le solde de la DSSI est inférieur d'environ CHF 56 millions en 2023 (prévisions pour le plan intégré mission-financement : augmentation en 2024 et en 2025 et baisse en 2026).

À partir de 2023, la planification est allégée par le transfert des trois foyers scolaires cantonaux, passés sous l'égide de l'INC et de la DIJ (montant net de CHF 15,5 mio). En outre, aucun moyen n'est plus alloué pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'aide matérielle (CHF -19 mio) et sensiblement moins de fonds sont prévus pour les mesures cantonales (CHF -40 mio par rapport à 2022 ; réduction supplémentaire annuelle cumulée de CHF 5 mio en 2024 et en 2025).

En raison du report de l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) au 1er janvier 2024, le forfait d'infrastructure ne sera introduit qu'à partir de 2024, ce qui entraîne une augmentation dans le compte de résultats (env. CHF 18 mio).
Des ressources supplémentaires destinées à l'aide sociale individuelle et aux frais de traitement ont été inscrites au budget 2022 pour le transfert de compétences du canton aux communes concernant les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées ; selon l'état actuel des connaissances, ces ressources ne seront ensuite plus nécessaires (CHF -28,5 mio à partir de 2023). Par contre, CHF 7,3 millions supplémentaires par an doivent être budgétés en 2023 et en 2024 pour la prise en charge des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine.

Par ailleurs, en raison de l'évolution démographique, des surplus de dépenses sont planifiés à compter de 2023 dans les domaines du troisième âge et du long séjour, ainsi que dans celui du soutien aux adultes en situation de handicap (CHF 5 mio à 7 mio environ en cumul annuel). Dans les domaines des soins aigus somatiques, de la réadaptation et de la psychiatrie, un surcoût a été inscrit sur

la base des tarifs en vigueur et des prévisions relatives au volume de prestations et à l'indice de casemix sur les années considérées (CHF 40 mio à 45 mio environ en cumul annuel).

Il est également tenu compte de la croissance de la masse salariale 2023 de 1,2 pour cent (CHF 5,5 mio de 2023 à 2025) et de 0,7 pour cent en 2026 (CHF 14 mio de coûts supplémentaires par rapport à 2025).

Selon l'acte modificateur unique sur le versement par étapes du solde du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH), le prélèvement des moyens provenant du FIH conduira à un allègement de CHF 138,3 millions en 2026.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–71 453 932**	**–4 578 800**	**–4 004 000**	**–44 909 000**	**–42 615 000**	**–1 708 000**
Écart		93.6 %	12.6 %	–1 022.0 %	5.0 %	96.0 %
Recettes	**28 916 837**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–42 537 096**	**–4 578 800**	**–4 004 000**	**–44 909 000**	**–42 615 000**	**–1 708 000**
Écart		89.2 %	12.6 %	–1 022.0 %	5.0 %	96.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–392 749	–280 000	–40 000	–40 000	–40 000	–40 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–11 695 540	–1 268 000	–1 994 000	–1 962 000	–1 668 000	–1 668 000
54 Prêts	–36 200 000	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–23 165 643	–3 030 800	–1 970 000	–42 907 000	–40 907 000	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	4 000	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	10 509 412	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	16 800 000	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	1 603 424	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les modifications ci-après ont été apportées à la planification précédente.

Le report de l'entrée en vigueur de la LPHand au 1er janvier 2024 entraîne la réinscription au budget des subventions d'investissement allouées aux institutions pour adultes en situation de handicap.

En conséquence de l'actualisation du calendrier de la construction du nouveau Centre hospitalier de Bienne, la contribution de restructuration pour ce projet est décalée d'un an (CHF 40 mio en 2024 et 38 mio en 2025).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
353.8	356.5	311.8	317.4	299.7	191.2

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2022. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus. Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- suppression de 4,2 postes dans le cadre du programme d'allégement 2018 ;
- transfert de 1,4 poste à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation le 1er janvier 2019 et de 0,2 poste le 1er janvier 2020 suite au projet IT@BE ;
- transfert de 65,9 postes du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1er janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions ;
- transfert de 5,8 postes à l'INC et à la DIJ le 1er janvier 2022 en raison de la mise en œuvre des projets REVOS et PPEP ;
- transfert au 1er janvier 2023 des postes de trois institutions cantonales à la DIJ ou à l'INC (à savoir le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee [CPLEAM], le foyer scolaire du Château de Cerlier [FSCC] et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz [CPSKK]).

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques

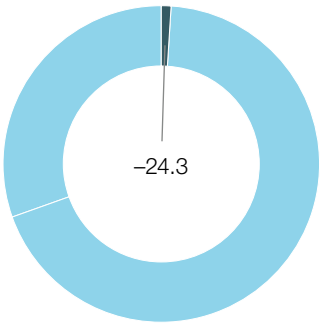

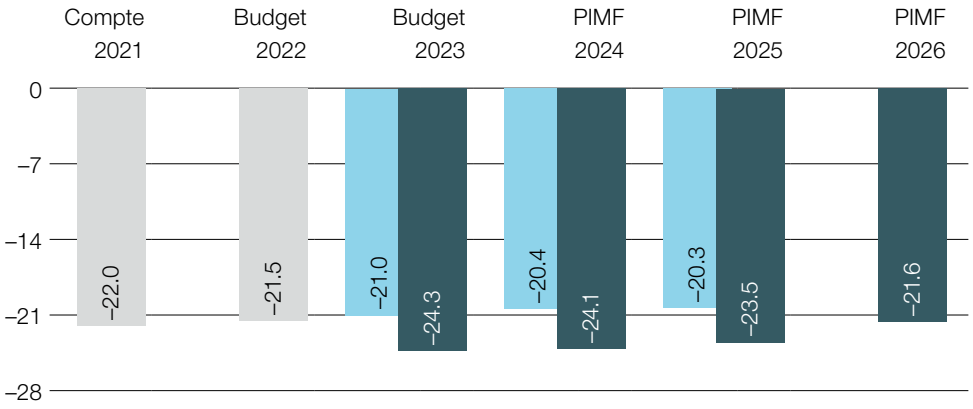

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Soutien de la directrice/du directeur ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour la directrice/le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–22 143 137**	**–21 538 658**	**–24 432 108**	**–24 312 696**	**–23 643 378**	**–21 761 702**
30 Charges de personnel	–8 487 491	–8 303 054	–8 860 131	–8 912 603	–8 923 708	–8 571 362
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–7 323 319	–6 290 501	–6 435 500	–5 963 500	–5 473 500	–5 493 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 380 649	–2 459 302	–3 721 751	–3 945 867	–3 733 444	–2 184 114
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–857 304	–810 000	–810 000	–810 000	–810 000	–810 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 094 373	–3 675 800	–4 604 726	–4 680 726	–4 702 726	–4 702 726
Revenus d'exploitation	**184 500**	**64 000**	**179 000**	**179 000**	**179 000**	**179 000**
40 Revenus fiscaux	6 747	34 000	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	62 746	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
46 Revenus de transfert	7	0	34 000	34 000	34 000	34 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	115 000	0	115 000	115 000	115 000	115 000
Résultat des activités d'exploitation	**–21 958 637**	**–21 474 658**	**–24 253 108**	**–24 133 696**	**–23 464 378**	**–21 582 702**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–21 958 637**	**–21 474 658**	**–24 253 108**	**–24 133 696**	**–23 464 378**	**–21 582 702**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–21 958 637**	**–21 474 658**	**–24 253 108**	**–24 133 696**	**–23 464 378**	**–21 582 702**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*435 771*	*455 864*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien aux fonctions de direction	–2 913 858	–2 975 826	**–2 544 566**	–2 546 221	–2 539 368	–2 567 010
Prestations pour les offices/les tiers	–16 959 393	–16 406 327	**–19 726 822**	–19 592 654	–18 911 938	–17 398 620
Prestations juristiques	–2 085 386	–2 092 504	**–1 981 720**	–1 994 820	–2 013 072	–1 617 072

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification des années précédentes, des surcoûts de l'ordre de CHF 0,8 million par an sont prévus en raison notamment des prestations de base fournies par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO). L'exploitation de l'application « Protocole électronique de sauvetage BE » génèrera elle aussi des dépenses supplémentaires de CHF 0,4 million (en 2023) et de CHF 0,5 million (à partir de 2024). En outre, des surplus de dépenses du même ordre de grandeur seront occasionnés par les prestations de base fixes relatives aux systèmes liés à la pandémie (VacMe, Tracy, stockage des données, boutique en ligne) ainsi que par la mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la DSSI (immobilisations incorporelles et frais d'utilisation d'équipements informatiques). Entre 2023 et 2025, des surcoûts annuels d'environ CHF 0,4 million sont prévus en raison des engagements à durée déterminée dus en particulier à divers projets législatifs en cours ou à venir. Enfin, des amortissements supplémentaires de quelque CHF 1,5 million seront comptabilisés pour des immobilisations incorporelles (mise en œuvre de la stratégie de numérisation et investissements dans les systèmes liés à la pandémie).

Priorités de développement

Divers projets législatifs de grande envergure sont en cours :

- Révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP ; RSB 811.111) ; entrée en vigueur prévue pour janvier 2024
- Nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) et nouvelle ordonnance d'exécution (OPHand) ; entrée en vigueur prévue pour janvier 2024
- Révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1 ; bases légales pour l'aide matérielle) ; entrée en vigueur pour 2026 au plus tôt.

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	169	172	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	12	16	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	50	43	chancelant
Nombre de projets législatifs	18	19	croissant
Nombre de conseils juridiques	487	424	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	253	186	chancelant
Nombre de recours déposés à la DSSI	33	68	croissant
Nombre de recours réglés de la DSSI	30	45	chancelant

5.7.2 Santé publique

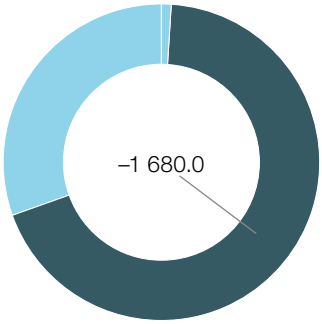

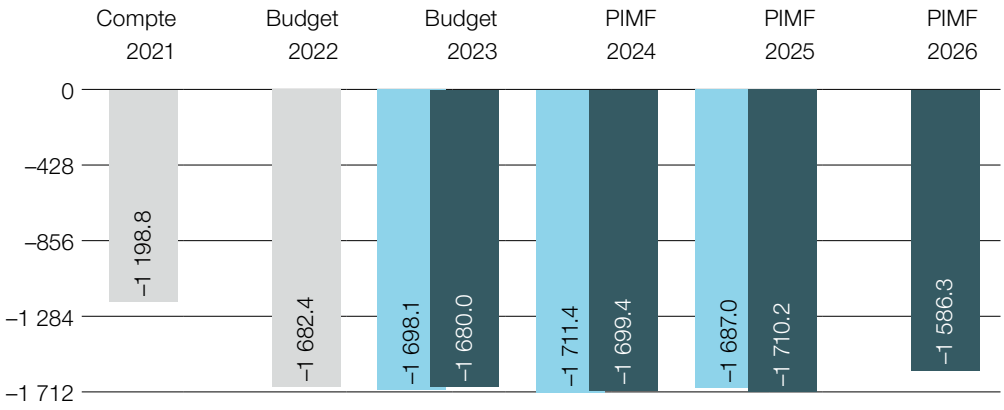

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–1 219 509 018**	**–1 692 696 131**	**–1 692 009 380**	**–1 711 465 877**	**–1 722 182 517**	**–1 874 832 195**
30 Charges de personnel	–4 884 321	–10 718 119	–10 884 343	–10 979 398	–11 031 238	–11 041 603
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–853 046	–54 351 700	–14 421 700	–9 421 700	–4 406 700	–4 406 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 398 694	–1 947 496	–61 443	–46 194	–44 691	–45 940
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 210 662 732	–1 623 971 816	–1 666 615 894	–1 690 983 585	–1 706 699 889	–1 721 073 038
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 710 225	–1 707 000	–26 000	–35 000	0	–138 264 915
Revenus d'exploitation	**20 662 579**	**10 322 500**	**11 974 000**	**12 000 000**	**11 965 000**	**150 229 915**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	485 308	3 179 000	3 179 000	3 179 000	3 179 000	3 179 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
46 Revenus de transfert	20 177 271	7 063 500	8 689 000	8 706 000	8 706 000	8 706 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	80 000	106 000	115 000	80 000	138 344 915
Résultat des activités d'exploitation	**–1 198 846 439**	**–1 682 373 631**	**–1 680 035 380**	**–1 699 465 877**	**–1 710 217 517**	**–1 724 602 280**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	45 000	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**45 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–1 198 801 439**	**–1 682 373 631**	**–1 680 035 380**	**–1 699 465 877**	**–1 710 217 517**	**–1 724 602 280**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	41 000	50 000	0	138 264 915
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**41 000**	**50 000**	**0**	**138 264 915**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–1 198 801 439**	**–1 682 373 631**	**–1 679 994 380**	**–1 699 415 877**	**–1 710 217 517**	**–1 586 337 365**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*2 904 660*	*1 713 398*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soins aigus somatiques	–915 385 172	–922 882 552	**–953 177 340**	–960 963 201	–967 758 572	–834 202 373
Réadaptation	–79 714 662	–88 948 453	**–92 007 162**	–93 719 650	–95 034 715	–95 251 425
Formation pratique et perfectionnement	–15 352 745	–15 452 385	**–15 528 270**	–21 930 681	–21 933 110	–21 941 721
Sauvetage	–13 033 588	–26 796 602	**–24 609 162**	–24 465 774	–24 461 365	–24 458 918
Psychiatrie	–156 646 357	–185 433 545	**–188 148 023**	–187 880 000	–186 933 728	–188 034 221
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	–18 668 916	0	**0**	0	0	0
Promotion de la santé	0	–2 209 725	**–2 500 895**	–2 525 106	–2 523 046	–2 545 415
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	0	–378 696 955	**–382 825 642**	–391 722 516	–400 327 969	–408 624 236
Contrôle et sécurité des médicaments	0	–1 282 510	**–1 559 532**	–1 554 150	–1 547 221	–1 573 565
Maladies transmissibles et non transmissibles	0	–55 456 151	**–17 053 542**	–12 061 575	–7 077 086	–7 081 557
Gestion des catastrophes	0	–2 327 712	**–1 497 642**	–1 500 141	–1 506 944	–1 503 382
Autorisation et surveillance	0	–2 887 040	**–1 087 171**	–1 093 083	–1 113 763	–1 120 553

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

- compensation des réductions des années précédentes dans les soins aigus somatiques et la réadaptation (surcoût de près de CHF 15,5 mio en 2023 à CHF 23,2 mio en 2026)
- fonds supplémentaires (CHF 2 mio) pour davantage de lits dans les unités de soins intensifs (USI) conformément à l'article 3, alinéa 4bis de la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)
- augmentation du budget pour les hospitalisations hors canton (surcoût de près de CHF 3,7 mio en 2023 à CHF 5,9 mio en 2026)
- augmentation du budget (CHF 6,4 mio à partir de 2024) en faveur de la promotion de la formation postgrade en médecine dans les disciplines insuffisamment dotées en personnel et contributions (CHF 1 mio par an) de la part de la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP)
- fonds supplémentaires en 2026 (CHF 3 mio) en vue de l'évolution démographique dans le domaine du troisième âge et des soins

de longue durée et suppression de tous les moyens financiers inscrits dans la dernière planification pour l'indemnisation du matériel de soins (CHF 6,5 mio) suite à la modification des dispositions fédérales

– augmentation du budget en psychiatrie (de près de CHF 4,1 mio en 2023 à environ CHF 5,1 mio en 2026) pour les traitements hospitaliers compte tenu de l'introduction généralisée des traitements psychiatriques aigus à domicile

– fonds supplémentaires en 2024 (CHF 1,4 mio) pour prolonger le financement de l'extension imputable au coronavirus des capacités ambulatoires dans le domaine de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

– fonds supplémentaires destinés au cofinancement du secteur ambulatoire dans les cliniques pédiatriques (CHF 4,5 mio par an de 2023 à 2025)

– fonds supplémentaires (CHF 1 mio) destinés à la mise en œuvre de la motion 103/2021 « Pénurie de main d'œuvre dans la formation en soins infirmiers ES : il faut un coup de pouce supplémentaire »

– réduction de moitié (CHF 5 mio) et suppression (CHF 10 mio) des fonds inscrits dans la dernière planification pour financer les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 en 2024 et 2025

– adaptation des mesures salariales analogue à celles en faveur du personnel cantonal pour les institutions de soins dans le domaine du troisième âge et du long séjour (1,2 % au lieu de 0,7 % en 2023, 0,7 % en 2026) entraînant un surcoût de CHF 3,4 à 3,6 millions pour la période 2023-2025 et de CHF 8,9 millions pour 2026.

Priorités de développement

Les risques tarifaires n'ont cessé de diminuer au cours des dernières années. Alors que les négociations avaient dans un premier temps échoué, les partenaires sont pour la plupart parvenus à s'entendre. La majorité des tarifs convenus jusqu'à fin 2020 ainsi que quelques-uns de ceux prévus pour les années suivantes ont été examinés et approuvés, et sont par conséquent entrés en force (à l'exception des tarifs du secteur universitaire du groupe de l'Ile). Restent en suspens les procédures de fixation des tarifs applicables pour deux assureurs-maladie (dont la part de marché représente environ 15 %) depuis 2012, pour le Groupe mutuel en 2019-2021 et pour HSK à partir de 2022. Un nouveau risque tarifaire résulte de l'introduction de la structure nationale ST Reha le 1er janvier 2022 dans le domaine de la réadaptation. Ses conséquences financières ne peuvent pour l'instant pas être évaluées.
Le risque systémique lié aux tarifs qui ne couvrent pas les coûts dans les secteurs hospitalier et ambulatoire est toujours présent.

Médecine préventive : poursuite ou mise en place de programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal basés sur une méthode de qualité certifiée. Promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques.

Mise en œuvre de la loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée (LPMA ; RS 810.11) et de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)

Gestion des catastrophes : optimisation de l'intégration des institutions de la santé dans la planification ; préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.
Evaluation et adaptation des stratégies de préparation et de gestion des crises sur la base des enseignements tirés de la pandémie de coronavirus et de la crise ukrainienne.

Le retraitement des dispositifs médicaux par les cabinets médicaux et dentaires va faire l'objet d'un programme de contrôle. La formation et la sensibilisation des personnes et entreprises autorisées seront renforcées. Des inspections seront effectuées dans le cadre de la convention conclue entre les cantons de Berne et de Soleure, entrée en vigueur le 1er juillet 2020, qui réglemente la réalisation de contrôles d'exploitation et la fourniture de prestations pharmaceutiques par le premier en faveur du second.

Le canton de Berne poursuit le réexamen de la rémunération des prestations de soins ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées ou malades (financement résiduel). L'objectif consiste à éliminer les incitations indésirables, à accroître la transparence des coûts et à améliorer l'économicité le cas échéant.

Chances et risques

Le canton n'est pas en mesure de piloter le volume des prestations vu la législation en vigueur et d'autres facteurs sur lesquels il n'a aucune prise tels que l'augmentation du volume des prestations, la démographie, les nouvelles thérapies et les effets à long terme de la pandémie de COVID-19. Etant donné le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs.

La gestion et l'évaluation de la pandémie de coronavirus continuent de mobiliser une partie des ressources de l'Office de la santé et risquent d'empêcher ce dernier d'accomplir ses travaux dans les délais et avec le niveau de qualité voulu.

Il est actuellement difficile d'estimer les conséquences et les coûts supplémentaires induits par les personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine sur le système de santé. L'organisation des soins médicaux de base pour ces personnes mobilise également des ressources auprès des services compétents de la DSSI.

Plusieurs lois fédérales révisées ou nouvelles (loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires [loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11], loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie [loi sur les professions de la psychologie, LPsy ; RS 935.81], loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé [LPSan ; RS 811.21], LPMA) ainsi que la révision de la LAMal concernant la ré-

gulation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie entraînent un surcroît de travail au sein de la division Autorisations et surveillance. La numérisation en cours mobilise certes à moyen terme des ressources en personnel supplémentaires, mais permettra à l'avenir d'optimiser les processus et de se consacrer à d'autres tâches.

Le retraitement des dispositifs médicaux risque de ne pas pouvoir être contrôlé de manière aussi approfondie que souhaité, faute des ressources en finances et en personnel requises. Le Laboratoire de contrôle pharmaceutique du Service pharmaceutique cantonal (SPHC) va devoir déménager à moyen terme.
Dans le cadre de la révision à venir de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP ; RSB 811.111) et de l'harmonisation avec la législation fédérale, d'autres travaux d'une ampleur encore difficile à estimer risquent de devoir être menés dans le domaine de produits thérapeutiques.

Dans le domaine du troisième âge, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique et la hausse du nombre de personnes âgées et très âgées.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque guère chiffrable. L'obligation de formation, ancrée dans la loi depuis 2012, permet d'exploiter pleinement chaque année le potentiel formateur disponible dans le canton de Berne. Les établissements créent de nouvelles filières (p. ex. unités de formation dans les institutions de long séjour) pour que la formation pratique soit plus attrayante pour les étudiantes et étudiants en soins infirmiers. Il faut également prendre des mesures en faveur du corps médical. La réalisation de la motion 249/2014 Mühlheim « Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins » vise à proposer davantage de postes de formation postgrade aux médecins-assistant·e·s dans le canton de Berne.

Les établissements qui ne remplissent pas leur obligation de formation s'acquittent d'un versement compensatoire pouvant être affecté à la promotion des disciplines dans lesquelles l'offre est insuffisante. En ce qui concerne la médecine de premier recours, le programme d'assistanat en cabinet sera poursuivi et des mesures de soutien complémentaires seront mises en place.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	136 122	142 298	constant
Case Mix (CM) ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	146 481	152 846	constant
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	175 377	176 890	croissant
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	138 618	137 742	constant
Nombre d'interventions de sauvetage	52 985	55 562	croissant
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	97	97	constant
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	75	72	baisser
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 321	1 331	croissant
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie : somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021 ; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	337 289	341 118	croissant
Nombre de journées de soins ambulatoires (depuis 2021 : cas ; psychiatrie)	169 741	21 967	croissant
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 378	14 392	constant
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	13 221	12 700	constant
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	44 552	46 050	croissant
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.9	6.1	croissant
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 629	2 585	constant
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 de loi féderale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)	2 153	2 465	constant
Lutte contre les maladies transmissibles : nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	60 371	106 894	croissant
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	647	636	constant
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	171	209	constant
Nombre d'analyses de laboratoire	783	1 190	constant
Elimination des stupéfiants périmés (en kg)	3 820	5 750	chancelant
Nombre de procédures de surveillance	39	42	constant
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	728	763	croissant
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	106	157	croissant
Day mix (DM) en psychiatrie : somme des cost-weight effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	345 886	348 580	croissant

5.7.3 Intégration sociale et action sociale

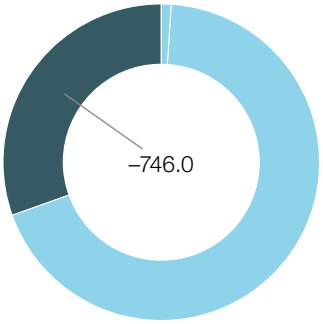

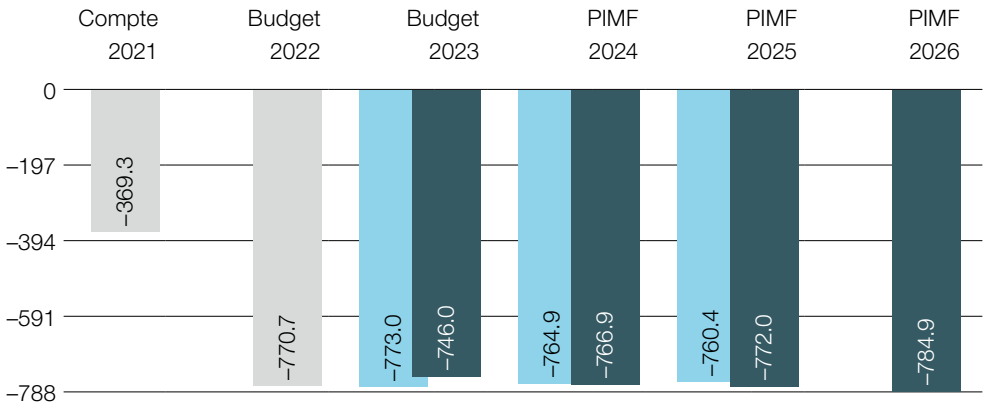

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Action sociale
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinquième ans révolus.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p.ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement

Intégration sociale sociale
Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p.ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés
L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance
Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–548 728 036**	**–965 426 303**	**–1 241 308 137**	**–1 259 448 332**	**–963 342 355**	**–979 608 689**
30 Charges de personnel	–7 604 452	–10 574 920	–11 382 053	–11 479 831	–11 454 674	–11 607 347
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–555 472	–1 974 800	–4 205 760	–4 530 760	–4 530 760	–4 530 760

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
33 Amortissements du patrimoine administratif	94 157	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–536 920 271	–949 476 582	–1 220 855 184	–1 238 572 601	–942 491 781	–958 605 441
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 741 997	–3 400 000	–4 865 140	–4 865 140	–4 865 140	–4 865 140
Revenus d'exploitation	**179 427 076**	**194 696 606**	**495 307 476**	**492 517 496**	**191 352 651**	**194 749 295**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	980 373	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	176 485 215	192 444 986	492 366 656	489 576 676	188 411 831	191 808 475
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 961 488	0	67 100	67 100	67 100	67 100
Résultat des activités d'exploitation	**–369 300 960**	**–770 729 697**	**–746 000 661**	**–766 930 837**	**–771 989 705**	**–784 859 394**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	8 256	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**8 256**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–369 292 704**	**–770 729 697**	**–746 000 661**	**–766 930 837**	**–771 989 705**	**–784 859 394**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–369 292 704**	**–770 729 697**	**–746 000 661**	**–766 930 837**	**–771 989 705**	**–784 859 394**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–1 087 948*	*–3 272 941*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Action sociale	–337 279 775	–401 950 541	**–353 498 064**	–354 812 392	–355 586 590	–356 400 037
Intégration sociale	–13 177 440	–23 988 582	**–26 270 285**	–26 420 520	–26 564 442	–26 720 942
Domaine de l'asile et des réfugiés	–18 835 488	–11 340 649	**–18 541 127**	–18 608 595	–11 727 291	–12 082 788
Institutions sociales et assistance	0	–333 449 925	**–347 691 185**	–367 089 330	–378 111 381	–389 655 626

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente :

– Selon leur statut, les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées (AP/R) dans le besoin passent de la compétence du canton à celle des communes au bout de respectivement sept ou cinq ans (après quoi la Confédération ne verse plus de contribution). En raison de l'augmentation prévue du nombre d'AP/R au moment de l'élaboration de la planification 2019 (budget 2020 et PIMF 2021-2023), le budget a été revu à la hausse. Il ressort des chiffres 2021 que le nombre d'AP/R relevant de la compétence des services sociaux s'est accru comme attendu, mais sans entraîner les augmentations de coûts prévues pour 2020 et 2021. Le nombre total des bénéficiaires de l'aide sociale est resté stable, selon le relevé statistique. Compte tenu de la situation, les prévisions pour 2023-2026 sont corrigées à la baisse de CHF 24,2 millions.

- Au vu de l'évolution du nombre de cas, les frais de traitement du personnel des services sociaux ont été réduits de CHF 4,3 millions pour 2023-2026.

- Il ressort des décomptes 2021 des communes dans le domaine de l'aide sociale individuelle (y c. frais de traitement du personnel des services sociaux) que les prévisions de coûts supplémentaires établies en raison de la pandémie de COVID-19 ne se sont pas concrétisées. Les chiffres prévus jusqu'à présent peuvent par conséquent être réduits de CHF 21,3 millions pour 2023 et CHF 9,1 millions pour 2024.

- Avec le transfert des trois institutions cantonales (Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, Foyer scolaire du Château de Cerlier, Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz) de la DSSI à la DIJ et à l'INC au 1er janvier 2023, la part des communes aux coûts dans le cadre de la compensation des charges du secteur social est également reportée, ce qui implique des pertes de recettes de près de CHF 16 millions par an par rapport à la planification précédente.

- Dans le domaine de l'asile et des réfugiés (projet NA-BE), une hausse du nombre de personnes requérant l'asile est prévue conformément aux modèles de calcul pour 2023-2026. En outre, quelque 15 000 Ukrainiennes et Ukrainiens sont attendus en 2023 et autant en 2024. Les coûts supplémentaires nets devraient se monter à CHF 10,5 millions pour 2023, CHF 11,5 millions pour 2024 (les données prévisionnelles pour ces deux années sont nettement plus élevées dans les groupes de matières 36 et 46 [charges et revenus de transferts] en raison des personnes ayant fui l'Ukraine), CHF 4,6 millions pour 2025 et CHF 4,9 millions pour 2026.

- Les moyens inscrits au compte de résultats pour les forfaits d'intégration dans le domaine des adultes en situation de handicap (homes) sont reportés dans le compte des investissements en raison de l'introduction de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand). Il en résulte une réduction des charges de CHF 18,4 millions pour 2023, CHF 3,8 millions pour 2024, autant pour 2025 et CHF 0,9 million pour 2026. Des amortissements d'environ CHF 5 millions sont par ailleurs prévus en 2023.

- La DSSI assume des coûts supplémentaires annuels de CHF 4 millions (toutefois sans aucune incidence sur le budget global du canton car ces frais ne sont plus imputés à la DIJ) en raison de la nouvelle réglementation de la prise en charge par l'APEA (suppression de la facturation des coûts complets pour les placements à des fins d'assistance en EMS, institution pour personnes en situation de handicap, clinique psychiatrique et structure résidentielle d'aide en cas d'addiction).

- Dans le cadre du projet Modèle bernois, un surcoût de CHF 5 millions pour 2024, de CHF 12 millions pour 2025 et CHF 18,5 millions pour 2026 est prévu pour la mise en œuvre et le passage au nouveau système instauré selon la LPHand.

- Dans le domaine de l'accueil extrafamilial, il convient d'augmenter légèrement les dépenses pour les bons de garde, conformément aux résultats de l'évaluation 2021 de la plateforme électronique kiBon (environ CHF 1,3 à 1,5 mio par année).

- De même, des moyens supplémentaires sont inscrits au budget pour les contrats de prestations, en particulier dans les domaines de la petite enfance et de l'intervention précoce intensive en cas d'autisme infantile (CHF 1 à 2 mio par année).

- Les mesures salariales analogues à celles en faveur du personnel cantonal (1,2 % au lieu de 0,7 % en 2023, 0,7 % en 2026) entraînent un surcoût annuel de CHF 2 millions pour la période 2023-2025 et de CHF 4,9 millions pour 2026 dans ce groupe de produits.

Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin du canton de Berne des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Le projet NA-BE visait à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral. L'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du domaine de l'asile et des réfugiés doit simplifier les processus et améliorer le taux d'insertion professionnelle.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettront l'accent sur l'aménagement du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux des personnes en situation de handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Les modalités de pilotage du nouveau système de financement seront définies par voie d'ordonnance.

Chances et risques

Dans l'aide sociale, des crises imprévues (pandémie de COVID-19 ou guerre en Ukraine, p. ex.) peuvent perturber la conjoncture et détériorer ultérieurement la situation sur le marché de l'emploi, partant, une augmentation du nombre de bénéficiaires. De même, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout), les changements structurels et l'augmentation du nombre d'AP/R peuvent également engendrer des dépenses supplémentaires, dont la survenance, l'ampleur et les incidences éventuelles ne peuvent cependant guère être pronostiquées.

Il est probable que la pandémie de coronavirus conduise à des pertes d'emploi dans certaines branches et, avec un effet retard d'un à deux ans, à une augmentation du taux d'aide sociale. Il faut aussi partir du principe que l'afflux massif du nombre de personnes en provenance d'Ukraine au cours des années prochaines viendra gonfler les coûts de l'aide sociale. L'ampleur des dépenses dépen-

dra toutefois de la durée de la guerre et du délai dans lequel les Ukrainiennes et les Ukrainiens retourneront au pays.

Depuis 2017, la rétribution des frais de traitement du personnel des services sociaux est liée aux prestations. Quant à l'accueil extrafamilial, il est subventionné depuis le 1er avril 2019 par des bons de garde dans les communes. Ces deux changements de système offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués qu'approximativement.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil nécessite des mesures de pilotage plus efficaces. Ces dernières sont concrétisées dans la LPHand, qui est sur le point d'être soumise au Grand Conseil pour délibération.
La décision d'opter pour l'instrument d'évaluation IHP se révèle d'ores et déjà judicieuse. En effet, étant donné que cet outil est utilisé depuis plusieurs années en Allemagne ainsi que dans d'autres cantons, les expériences effectuées par d'autres utilisateurs peuvent être mises à profit dans le cadre des travaux de mise en œuvre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	44 500	44 500	chancelant
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; en %)	4.3	4.3	chancelant
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	4 300	4 996	croissant
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 200	constant
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < cinq ans, admises à titre provisoire < sept ans)	8 188	7 143	baisser
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	739	870	croissant
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 304	4 320	croissant
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	7 485	7 775	croissant
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279	constant

5.8 Financements spéciaux

5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

Description

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes:

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680)
- part « prévention » de la redevance annuelle selon l'article 66 du concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA; RSB 945.4-1)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu selon l'article 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr; RSB 935.520).

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–6 103 088**	**–6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**
Écart		–1.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**6 103 088**	**6 167 100**	**6 167 100**	**6 167 100**	**6 167 100**	**6 167 100**
Écart		1.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 102	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–307 379	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–5 754 207	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–40 400	–67 100	–67 100	–67 100	–67 100	–67 100
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	622 100	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	4 303 088	5 545 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 800 000	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	3 129 958	3 437 337	2 815 237	2 193 137	1 571 037	948 937
Etat du patrimoine au 31.12.	3 437 337	2 815 237	2 193 137	1 571 037	948 937	326 837
Variation du patrimoine	307 379	–622 100	**–622 100**	–622 100	–622 100	–622 100

Commentaire

Les recettes du Fonds ont diminué davantage que prévu en 2020 en raison de la remise de la redevance d'alcool octroyée aux établissements d'hôtellerie et de restauration en raison de la pandémie de coronavirus (art. 8b de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus [OCCV; RSB 101.2]).
En 2021, une telle remise a à nouveau été accordée à ces établissements, mais un montant extraordinaire a été versé dans le Fonds de lutte contre la toxicomanie (AGC 823/2021).

5.9 Préfinancements

5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Description

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1er janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–915 489**	**–54 000**	**–41 000**	**–50 000**	**0**	**–138 264 915**
Écart		94.1 %	24.1 %	–22.0 %	100.0 %	0.0 %
Revenus	**915 489**	**54 000**	**41 000**	**50 000**	**0**	**138 264 915**
Écart		–94.1 %	–24.1 %	22.0 %	–100.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–8 100	–15 000	–15 000	–15 000	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–888 089	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–19 300	–39 000	–26 000	–35 000	0	–138 264 915
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	915 386	54 000	41 000	50 000	0	138 264 915
49 Imputations internes	103	0	0	0	0	0

Compte des investissements						
Dépenses	**–1 761 430**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**873 341**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–888 089**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–1 761 430	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	873 341	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	192 490 572	191 575 186	191 521 186	191 480 186	191 430 186	191 430 186
Etat du patrimoine au 31.12.	191 575 186	191 521 186	191 480 186	191 430 186	191 430 186	53 165 271
Variation du patrimoine	–915 386	–54 000	**–41 000**	–50 000	0	–138 264 915

Commentaire

Conformément à la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, qui a été adoptée par le Grand Conseil à sa session de printemps 2022 et est soumise au référendum facultatif, le fonds sera dissous par étapes. Le prélèvement est effectué chaque année à concurrence du montant nécessaire au financement des besoins supplémentaires en matière d'investissement. Il est coordonné avec ceux opérés sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. La planification actuelle prévoit un prélèvement de CHF 138,3 millions en 2026.

Au 1er janvier 2022, quatre projets d'investissement n'étaient pas encore achevés. Trois seront décomptés et clôturés en 2022 et un quatrième devrait l'être en 2023.
Comme le Fonds finance encore uniquement des projets approuvés avant 2012, sa dotation se réduit progressivement.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien à la direction	–38.6	0.2
Relations entre l'Etat et les Eglises	–74.0	0.1
Justice administrative interne à l'administration	–1.8	0.1
Organisation du territoire et affaires communales	–24.0	4.4
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	–125.7	67.3
Institutions cantonales	–37.4	36.9
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–1 468.1	859.5
Préfectures	–27.6	14.4
Poursuites et faillites	–42.6	55.0
Tenue du registre foncier	–16.8	110.8
Registre du commerce	–3.5	4.0
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–167.8	23.0
Information géographique	–15.5	6.4

6.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien à la direction	–2.3	–2.7	–38.4	–39.7	–39.5	–38.9
Relations entre l'Etat et les Eglises	–73.8	–73.9	–73.9	–73.9	–73.9	–73.9
Justice administrative interne à l'administration	–1.7	–1.8	–1.8	–1.8	–1.6	–1.6
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–26.3	–31.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Organisation du territoire et affaires communales	–15.8	–18.3	–19.6	–19.1	–19.1	–19.1
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	0.0	–61.1	–58.5	–59.0	–58.9	–58.9
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–2.8	–1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Institutions cantonales	0.0	0.0	–0.5	–0.6	–0.7	–0.8
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–580.3	–616.3	–608.6	–613.6	–620.3	–628.4
Préfectures	–12.8	–12.7	–13.1	–13.2	–13.3	–13.5
Poursuites et faillites	12.1	13.2	12.5	12.6	12.6	12.4
Tenue du registre foncier	110.0	89.4	94.0	94.0	93.9	93.8
Registre du commerce	1.3	0.4	0.5	0.6	0.5	0.5
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-141.3	-147.2	–144.8	–147.2	–149.8	–152.3
Information géographique	-8.9	-9.2	–9.2	–9.2	–9.2	–9.2
Total	**-745.4**	**-872.9**	**–861.3**	**–870.1**	**–879.2**	**–890.0**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*-1.8*	*-1.1*				

6.3 Priorités de développement de la Direction

La nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) est entrée en vigueur début 2022. Elle centralise le pilotage, le financement et la surveillance auprès de l'Office des mineurs (OM) tout en définissant les processus en la matière. Une importance particulière est accordée à la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales, notamment à la concrétisation d'un controlling probant des finances et des prestations, à l'instauration d'un pilotage dans la planification des offres et au transfert de la responsabilité du domaine du placement d'enfants à l'OM au 1er janvier 2024.

La restructuration des cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse au sein de l'administration cantonale s'inscrit dans ce contexte. Elle doit être effective au 1er janvier 2023 et fera ensuite l'objet d'un processus de consolidation.

Les chances offertes par la numérisation doivent être saisies afin que les processus gagnent en efficience et que des offres faciles d'utilisation puissent être proposées dans l'intérêt de l'économie et de la population. Divers projets y contribuent, tels que la consolidation des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans, les travaux concernant le projet eDéménagement et ceux accomplis dans le cadre du géoportail.

Les communes, les préfètes et les préfets ainsi que l'Association des communes bernoises (ACB) ont défini ensemble une vision géopolitique du canton dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du rapport «Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne», dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019 à une large majorité. Les travaux législatifs à entreprendre conformément à cette vision et à ces conclusions vont être lancés et la stratégie des fusions de communes s'en trouvera étoffée.

Depuis la révision de la loi sur l'aménagement du territoire de 2012, l'accent est mis sur l'urbanisation interne (URBi). Des mesures en cours seront assemblées et d'autres seront développées.

La révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) vise l'introduction de la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au sein de toute l'administration et des autorités de justice administrative. Il s'agit de modifier les dispositions prévoyant la signature manuscrite ainsi que l'envoi postal des écrits des parties, des décisions et des décisions sur recours afin de rendre possibles le dépôt des écrits et, avec l'accord des parties, la notification des décisions et décisions sur recours par voie électronique. La consultation des dossiers en ligne requiert elle aussi une base légale.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–1 817 501 125**	**–2 009 732 200**	**–2 043 323 351**	**–2 064 229 976**	**–2 090 279 911**	**–2 114 422 661**
Écart		–10.6 %	–1.7 %	–1.0 %	–1.3 %	–1.2 %
Revenus	**1 070 304 158**	**1 135 798 076**	**1 182 012 136**	**1 194 168 336**	**1 211 103 636**	**1 224 411 636**
Écart		–6.1 %	4.1 %	1.0 %	1.4 %	1.1 %
Solde	**–747 196 967**	**–873 934 124**	**–861 311 215**	**–870 061 640**	**–879 176 275**	**–890 011 025**
Écart		–17.0 %	1.4 %	–1.0 %	–1.0 %	–1.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	–128 717 394	–132 800 436	–158 136 634	–158 806 217	–159 606 169	–160 482 379
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–115 612 391	–123 016 171	–114 717 776	–116 807 239	–117 771 395	–118 913 854
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 396 897	–1 517 472	–2 323 778	–2 596 779	–3 032 522	–3 078 187
34 Charges financières	–184 018	–409 700	–451 800	–451 800	–451 800	–451 848
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–233 781	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
36 Charges de transfert	–1 549 799 077	–1 709 193 661	–1 728 129 916	–1 745 925 338	–1 769 685 238	–1 791 442 905
37 Subventions redistribuées	–5 353 665	–11 873 480	–6 373 480	–6 373 480	–6 373 480	–6 373 480
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–16 203 901	–30 721 280	–32 989 967	–33 069 122	–33 159 307	–33 480 007
Revenus						
40 Revenus fiscaux	111 318 362	92 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	120 003 857	120 979 200	119 254 960	119 506 960	119 756 960	119 756 960
43 Revenus divers	468 615	365 000	415 500	415 500	415 500	415 500
44 Revenus financiers	525 567	471 700	532 500	532 500	532 500	532 500
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	830 500 865	903 895 397	930 086 825	941 991 025	958 676 325	971 984 325
47 Subventions à redistribuer	5 353 665	11 873 480	6 373 480	6 373 480	6 373 480	6 373 480
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 133 227	6 213 299	28 348 871	28 348 871	28 348 871	28 348 871

Evolution du compte de résultats

Le budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 861,3 millions. Par rapport à celui de l'exercice précédent (PIMF 2023), le compte de résultats s'améliore de CHF 24,1 millions. La planification financière est définie principalement par les domaines des assurances sociales et de la protection de l'enfant et de l'adulte et par le projet de réorganisation des institutions cantonales.

Le budget 2023 de l'Office des assurances sociales (OAS) s'améliore de CHF 16,6 millions par rapport à ce qui était prévu jusqu'à présent. Les coûts liés aux prestations complémentaires (PC) sont diminués en raison d'un nombre réduit d'admissions en foyer. Une diminution des charges liées aux allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative et pour celles qui travaillent dans l'agriculture est prévue par la Caisse de compensation du canton de Berne (CCB). Par ailleurs, les frais de gestion de la CCB sont en baisse. Dans le domaine de la réduction des primes, des charges supplémentaires sont attendues à cause d'effets de revenu liés à la pandémie de COVID-19. S'agissant des revenus, les subventions fédérales pour les PC sont majorées, tandis que celles pour la réduction des primes sont diminuées, car l'augmentation des primes d'assurance-maladie en 2022 s'est avérée inférieure au montant budgété. Des pertes supplémentaires sont prises en compte dans le domaine des contributions des communes pour les PC et des allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative à cause de l'abaissement des coûts liés aux PC. La dissolution du fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture et le transfert du capital aux cantons entraîne des revenus supplémentaires uniques.

Le résultat total des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) s'améliore de CHF 4,3 millions. La modification des articles 9 et 10 OPEA introduit un changement dans la prise en charge des coûts concernant les mesures de protection résidentielles en faveur des adultes. Le budget de la DIJ est allégé de CHF 4,0 millions étant donné que la DSSI assume les coûts résiduels dus au handicap pour les personnes bénéficiaires d'une rente AI. De plus, un montant

de CHF 4,8 francs est retranché, car le volume des coûts pour les placements à des fins d'assistance directement décomptés par les mandataires augmente. La suppression des remboursements induit une baisse des recettes à hauteur de CHF 5,9 millions. En raison de l'entrée ne vigueur de la LPEP, les frais engagés pour le placement en famille d'accueil d'enfants sous tutelle sont pris en charge par l'OM (CHF 3,5 mio). L'accroissement du nombre de cas et des tarifs journaliers des institutions entraîne une élévation des coûts (CHF 1,6 mio). S'agissant des indemnités pour les prestations fournies par les communes liées à l'OCInd, l'augmentation du nombre de cas donne lieu à des charges supplémentaires à raison de CHF 1,1 million. Ces charges s'expliquent par l'évolution démographique et par la croissance salariale pour le personnel cantonal.

Par rapport à la planification précédente, le budget 2023 de l'OM présente un meilleur résultat (+ CHF 3,0 mio). L'amélioration est liée à un changement concernant les montants du remboursement de la participation aux coûts et à une augmentation des restitutions provenant de la compensation des charges. Le budget des institutions cantonales a été transféré sans effet sur le solde à l'échelon du canton. Du fait de l'indemnisation des coûts complets des prestations fournies et de la prise en charge des frais de formation par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), le budget des institutions cantonales est presque équilibré.

Concernant les bureaux du registre foncier, le montant des revenus de l'impôt sur les mutations a été augmenté de CHF 5 millions compte tenu de la moyenne des dernières années et de la motion Hess. Il est désormais de CHF 97 millions.

Par rapport à la planification précédente, les charges de biens, services et marchandises et les charges d'amortissement du Secrétariat général (SG) sont plus lourdes à hauteur de CHF 0,7 million. La différence trouve sa justification dans les projets de numérisation prévus et en cours. La hausse des coûts de CHF 2,6 millions en ce qui concerne les imputations internes tient compte de paiements plus importants que prévu pour des prestations de services TIC de l'OIO. L'augmentation des coûts s'explique par de nouveaux postes qui sont facturés aux Directions, l'ajustement de certains prix d'après les instructions de planification de l'OIO et le rattachement à la DIJ des institutions cantonales, sans effet sur le solde.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–2 739 427**	**–2 329 231**	**–2 065 562**	**–3 722 446**	**–3 765 331**	**–3 163 077**
Écart		15.0 %	11.3 %	–80.0 %	–1.0 %	16.0 %
Recettes	**147 359**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–2 592 068**	**–2 329 231**	**–2 065 562**	**–3 722 446**	**–3 765 331**	**–3 163 077**
Écart		10.1 %	11.3 %	–80.0 %	–1.0 %	16.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–49 578	–160 000	–280 000	–335 000	–280 000	–280 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–2 689 850	–2 169 231	–1 785 562	–3 387 446	–3 485 331	–2 883 077
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	147 359	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

L'évolution du compte des investissements est influencée par le renouvellement et le développement des applications spécialisées et des applications de groupe ainsi que par la numérisation croissante et les projets de cyberadministration qui y sont liés. Les variations du budget s'expliquent par l'avancement planifié des projets.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1 282.6	1 270.7	913.2	924.2	923.2	884.7

Commentaire

La révision de la LAT et le remaniement du plan directeur cantonal qui en résulte, de même que les révisions partielles de la loi et de l'ordonnance sur les constructions sont à l'origine d'une augmentation notable de la charge de travail, vu le nombre d'affaires et leur complexité. La création de cinq nouveaux postes à plein temps doit permettre de venir à bout des dossiers qui se sont accumulés et de gérer les futures affaires.

Préalablement rattachées à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration et à la Direction de la sécurité, trois institutions cantonales destinées aux jeunes sont transférées à la Direction de l'intérieur et de la justice, tout comme les frais liés à la coordination des tâches transversales dans les domaines des finances, des ressources humaines, de l'informatique et du droit. Ce transfert implique une augmentation de l'effectif cible de 2,3 postes à plein temps. La réorganisation des institutions cantonales, effective au 1er janvier 2023, entraîne également des modifications dans les ordonnances d'organisation des Directions concernées et dans l'ordonnance sur le personnel. Les postes des foyers scolaires, des foyes pour adolescents ainsi que ceux des écoles cantonales du degré secondaire II et des écoles supérieures cantonales sont exclus de l'état des postes et seront à l'avenir administrés par l'intermédiaire de conventions de prestations et du budget (art. 10, al. 4 OP). Une réduction de 45,8 postes à plein temps en découle.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien à la direction

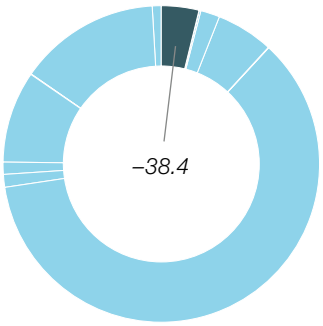

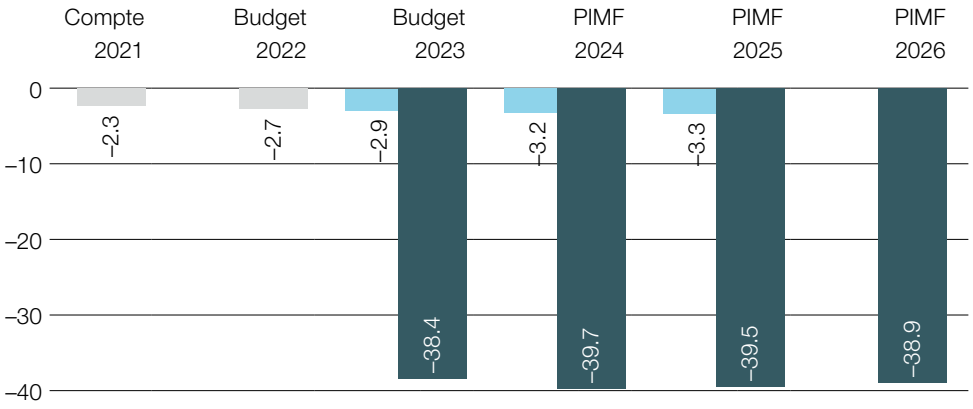

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

- Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans l'accomplissement des tâches découlant de ses obligations gouvernementales
- Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–2 258 225**	**–2 698 572**	**–38 584 339**	**–39 851 058**	**–39 700 254**	**–39 048 252**
30 Charges de personnel	–1 718 431	–2 311 772	–10 448 621	–11 028 047	–11 220 949	–11 374 055
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–428 752	–236 800	–14 510 988	–14 878 451	–14 028 107	–13 114 441
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	–2 163 688	–2 404 362	–2 820 817	–2 851 673
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–96 048	–130 000	–130 000	–130 000	–130 000	–130 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–15 000	–20 000	–11 331 042	–11 410 197	–11 500 382	–11 578 082
Revenus d'exploitation	**4 064**	**2 900**	**191 862**	**191 862**	**191 862**	**191 862**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 048	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	16	900	5 900	5 900	5 900	5 900
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	183 962	183 962	183 962	183 962

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–2 254 161**	**–2 695 672**	**–38 392 477**	**–39 659 196**	**–39 508 392**	**–38 856 390**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–2 254 161**	**–2 695 672**	**–38 392 477**	**–39 659 196**	**–39 508 392**	**–38 856 390**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–2 254 161**	**–2 695 672**	**–38 392 477**	**–39 659 196**	**–39 508 392**	**–38 856 390**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*69*	*0*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien à la direction	–2 254 161	–2 695 672	**–38 392 477**	–39 659 196	–39 508 392	–38 856 390

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les comptes 2021, le budget 2022 et la planification précédente ne tiennent pas compte des valeurs du groupe de produits Pilotage des ressources et des prestations d'assistance. Ce groupe de produits sera transféré au 1er janvier 2023 dans le groupe de produits Soutien à la direction. Le budget 2023 et le plan intégré mission-financement ne peuvent donc pas être comparés avec les valeurs précédentes.

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation des charges de personnel: pour la période allant de 2023 à 2026, entre 3,6 et 4,8 équivalents plein temps supplémentaires ont été inscrits au budget. Des postes sont transférés des offices au Secrétariat général (SG) pour le nouveau modèle en matière de ressources humaines. De plus, la DSSI et la DSE transfèrent une partie de leurs ressources dans le cadre de la réorganisation des institutions cantonales qui sera effective dès 2023. Davantage de postes ont aussi été prélevés de la réserve de direction et attribués aux offices, raison pour laquelle la réserve restante du SG a diminué.

Par rapport à la planification précédente, les charges de biens, services et marchandises et les charges d'amortissement sont plus lourdes, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des coûts informatiques liés aux projets de numérisation prévus et en cours.

La hausse des coûts en ce qui concerne les imputations internes tient compte de paiements plus importants que prévu pour des prestations de services TIC de l'OIO. L'augmentation des coûts s'explique par de nouveaux postes qui sont facturés aux Directions, l'ajustement de certains prix d'après les instructions de planification de l'OIO et le rattachement des institutions cantonales, sans effet sur le solde.

Priorités de développement

Comme les années précédentes, la stratégie de l'office vise la mise en œuvre des projets d'envergure cantonale et la professionnalisation des processus de soutien qui en découle.

Les chances offertes par la numérisation sont saisies afin que les processus gagnent en efficience et que des offres faciles d'utilisation puissent être proposées dans l'intérêt de l'économie et de la population. Divers projets y contribuent, tels que la consolidation des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans, les travaux concernant le projet eDéménagement et ceux accomplis dans le cadre du géoportail.

Les travaux du groupe de contact Aménagement se poursuivent, ainsi que le rattachement à la DIJ des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse, la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives liée à la mise en place du déroulement électronique de la procédure juridique dans le canton de Berne ou encore la révision de la loi cantonale sur la protection des données.

Chances et risques

Le regroupement des tâches classiques de soutien aux fonctions de direction et de celles relevant de la gestion du personnel, des finances et de l'informatique permet un pilotage centralisé des ressources et des processus politiques. Les projets de numérisation prévus et en cours, ainsi que les prestations attrayantes pour les citoyennes et les citoyens qui en découlent, constituent des chances.

L'introduction de processus numériques appelle des ressources suffisantes et les gains d'efficience surviennent seulement lorsque les solutions analogiques peuvent être remplacées par des solutions numériques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	163	180	croissant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	16	26	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	32	32	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	205	147	chancelant

6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises

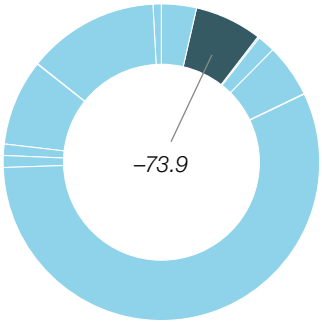

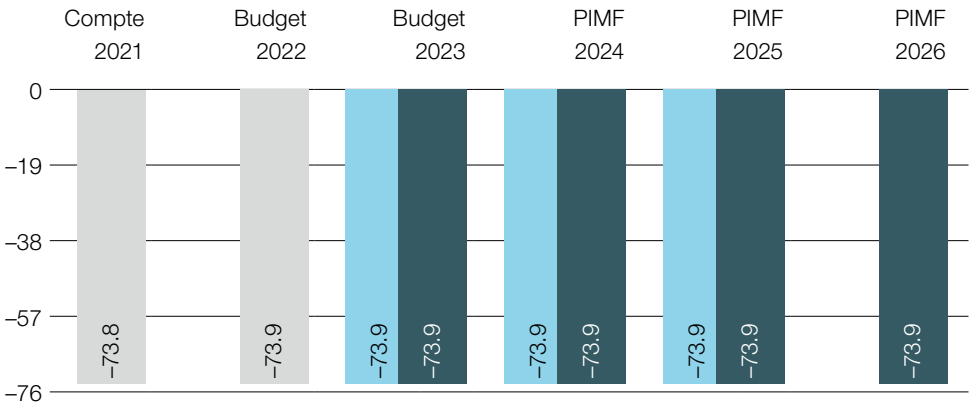

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses

- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ ;
- examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales ;
- négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN ; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles ;
- organise le versement des contributions et subventions cantonales ;
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton ;
- siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat ;
- fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale ;
- est l'organe de liaison entre les Eglises nationales, les autorités cantonales et les unités de l'administration ;
- traite des questions de principe découlant du rapport entre l'Etat et les Eglises ou les autres communautés religieuses.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–73 805 869**	**–73 944 626**	**–73 955 464**	**–73 971 924**	**–73 982 984**	**–73 978 222**
30 Charges de personnel	–714 641	–797 003	–802 130	–817 090	–826 650	–821 888
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–31 364	–66 000	–68 000	–68 000	–68 000	–68 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–73 058 355	–73 080 834	–73 085 334	–73 086 834	–73 088 334	–73 088 334
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–680	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**41 472**	**48 400**	**56 200**	**56 200**	**56 200**	**56 200**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	22 650	18 400	26 200	26 200	26 200	26 200
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	18 822	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–73 764 397**	**–73 896 226**	**–73 899 264**	**–73 915 724**	**–73 926 784**	**–73 922 022**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–73 764 397**	**–73 896 226**	**–73 899 264**	**–73 915 724**	**–73 926 784**	**–73 922 022**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–73 764 397**	**–73 896 226**	**–73 899 264**	**–73 915 724**	**–73 926 784**	**–73 922 022**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*3 393*	*19*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	–73 764 397	–73 896 226	**–73 899 264**	–73 915 724	–73 926 784	–73 922 022

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La subvention annuelle que le canton de Berne verse aux trois Eglises nationales représente 98,5 pour cent du budget du Bureau du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER). Etant donné que les subventions allouées pour la première période de subventionnement (2020 à 2025) correspondent de manière fixe à la masse salariale des rapports de travail transférés au 1er janvier 2020, soit lors de l'entrée en vigueur de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN; RSB 410.11), il n'y a aucun changement dans ce domaine.

En raison de modifications importantes des tâches attribuées au Bureau du DAER, les informations sur les prestations ont été reformulées en 2020 et saisies pour la première fois dans leur nouvelle forme en 2021. Elles révèlent que

- la mise à jour annuelle et le développement de la carte des religions contribuent à soigner les relations avec les communautés religieuses reconnues de droit public ou organisées selon le droit privé;
- le nombre de demandes d'équivalence devant être traitées par les commissions des examens de théologie a tendance à augmenter. Ces demandes émanent d'ecclésiastiques ayant achevé une formation hors du canton de Berne et souhaitant intégrer le clergé bernois; et que
- le nombre de demandes dans le domaine de la politique des religions émanant de citoyennes et de citoyens ainsi que des autorités et de l'administration cantonale augmentent avec la notoriété et le développement du réseau du DAER.

Priorités de développement

L'examen et l'évaluation des prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales constitueront une priorité en 2023.

En outre, dans le cadre de la deuxième phase du projet de carte numérique des religions, il conviendra d'examiner la manière dont les communautés religieuses non reconnues de droit public sont organisées et quelles prestations elles offrent pour la société ainsi qu'en faveur de l'intégration de leurs membres.

Par ailleurs, le Bureau du DAER soutiendra, en 2023, le projet d'accompagnement multireligieux au sein des institutions cantonales de l'association « Multireligiöse Begleitung ». Celle-ci doit à l'avenir assurer l'accompagnement religieux des personnes au sein des institutions publiques – en complément aux prestations d'aumônerie offertes directement par les institutions ou les Eglises nationales.

Chances et risques

La construction d'une relation avec les différentes communautés religieuses sises dans le canton de Berne offre une chance, puisqu'elle garantit une vue d'ensemble du paysage confessionnel dans le canton. Sur cette base, le canton peut définir le rapport qu'il entretient avec ces communautés, s'employer à relever les défis actuels que représente la religion au sein des institutions étatiques que sont l'école, les hôpitaux ou les prisons et réduire les inégalités de traitement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	–	340	constant
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	–	370	constant
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	–	15	croissant
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	–	60	croissant

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration

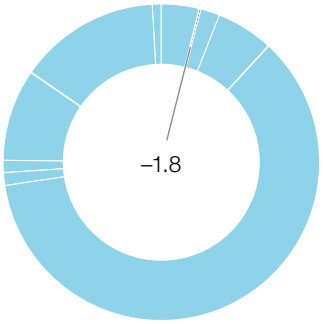

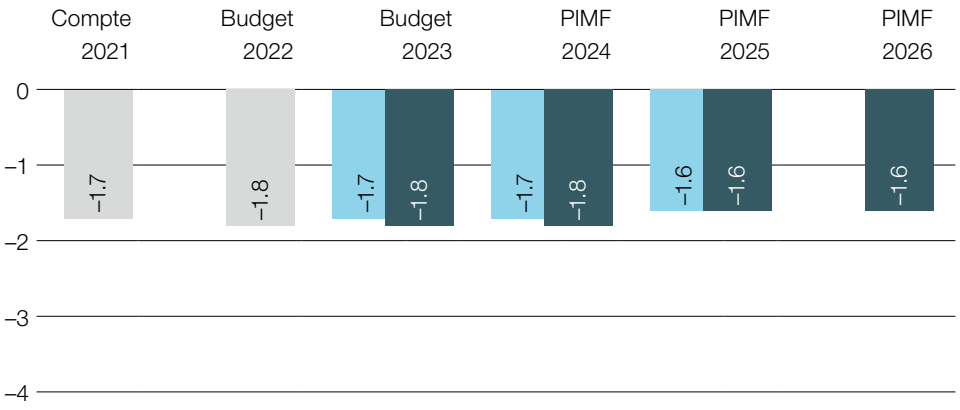

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justiceadministrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–1 734 206**	**–1 815 598**	**–1 835 397**	**–1 827 424**	**–1 702 094**	**–1 703 118**
30 Charges de personnel	–1 682 086	–1 697 197	–1 737 497	–1 729 524	–1 604 194	–1 605 218
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–42 953	–110 400	–90 400	–90 400	–90 400	–90 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–8 750	–8 000	–7 500	–7 500	–7 500	–7 500
Revenus d'exploitation	**77 711**	**55 000**	**55 000**	**55 000**	**55 000**	**55 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	77 350	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	361	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–1 656 495**	**–1 760 598**	**–1 780 397**	**–1 772 424**	**–1 647 094**	**–1 648 118**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–1 656 495**	**–1 760 598**	**–1 780 397**	**–1 772 424**	**–1 647 094**	**–1 648 118**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–1 656 495**	**–1 760 598**	**–1 780 397**	**–1 772 424**	**–1 647 094**	**–1 648 118**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–967*	*0*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Justice administrative interne à l'administration	–939 293	–1 075 779	**–995 114**	–990 570	–919 149	–919 733
Soutien juridique	–717 202	–684 819	**–785 283**	–781 854	–727 945	–728 385

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucun changement important n'est attendu par rapport à la planification précédente en ce qui concerne les informations sur les prestations.

Le résultat global est inchangé.

Priorités de développement

La mission centrale de l'office (procédures de justice administrative) va certainement porter sur un volume accru de procédures concernant l'aménagement local. La raison en est que les communes ont repris en main la révision de leur aménagement local à la fin du moratoire concernant l'aménagement du territoire au printemps 2016 et qu'il faut s'attendre – compte tenu de la durée des procédures – à ce que les plans en question fassent maintenant l'objet de recours.

A l'avenir, les procédures de recours concernant l'usage personnel du logement continueront probablement d'être nombreuses. A cela vont certainement s'ajouter d'autres tâches importantes, en particulier dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (procédures civiles en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou le versement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'enfant). Ces prochaines années, la révision de la loi sur la protection des données et la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (communication électronique dans le cadre des rapports juridiques) constitueront des priorités.

En outre, l'Office juridique assure le conseil juridique des offices et du Secrétariat général.

Chances et risques

Le risque que pose la longueur des procédures reste élevé tant que le nombre de recours reçus, de procédures civiles et de projets législatifs en cours ne diminue pas, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes à la DIJ	163	144	constant
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées de la DIJ	115	116	constant
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	314	314	chancelant
Nombre de projets législatifs	10	9	constant

6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales

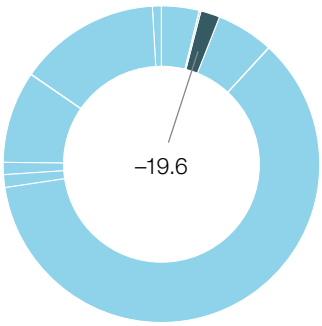

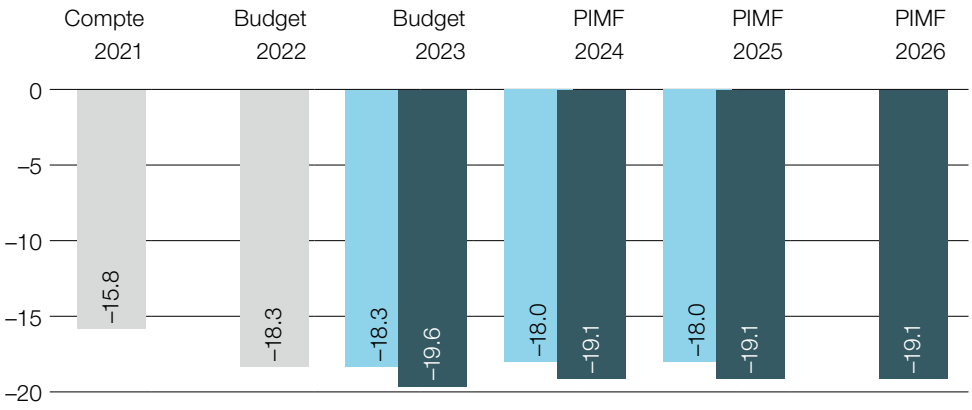

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; SR 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–20 164 257**	**–22 697 954**	**–23 954 521**	**–23 498 144**	**–23 448 794**	**–23 472 198**
30 Charges de personnel	–11 213 576	–11 115 600	–11 881 011	–11 577 634	–11 608 284	–11 631 688
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 190 152	–1 213 700	–1 213 700	–1 213 700	–1 213 700	–1 213 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
36 Charges de transfert	–4 929 619	–7 485 500	–7 838 500	–7 685 500	–7 605 500	–7 605 500
37 Subventions redistribuées	–2 673 480	–2 673 480	–2 673 480	–2 673 480	–2 673 480	–2 673 480
39 Imputations internes	–156 799	–208 900	–147 830	–147 830	–147 830	–147 830
Revenus d'exploitation	**4 372 684**	**4 377 280**	**4 393 480**	**4 393 480**	**4 393 480**	**4 393 480**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 072 128	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	236 290	205 000	205 000	205 000	205 000	205 000
47 Subventions à redistribuer	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
49 Imputations internes	390 786	373 800	390 000	390 000	390 000	390 000
Résultat des activités d'exploitation	**–15 791 573**	**–18 320 674**	**–19 561 041**	**–19 104 664**	**–19 055 314**	**–19 078 718**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–15 791 573**	**–18 320 674**	**–19 561 041**	**–19 104 664**	**–19 055 314**	**–19 078 718**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–15 791 573**	**–18 320 674**	**–19 561 041**	**–19 104 664**	**–19 055 314**	**–19 078 718**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–234 100*	*–199 871*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Communes, Coordination canton – communes	–3 053 996	–3 150 438	**–4 153 502**	–4 092 827	–4 098 957	–4 103 638
Soutien et surveillance en matière de finances communes	–1 041 141	–1 172 953	**–2 414 802**	–2 354 127	–2 360 257	–2 364 938
Développement territorial cantonal	–5 443 373	–6 570 812	**–6 764 002**	–6 550 327	–6 476 457	–6 481 138
Aménagement local et régional	–4 549 331	–5 737 107	**–4 616 432**	–4 555 757	–4 561 887	–4 566 568
Construction	–1 703 733	–1 689 365	**–1 612 301**	–1 551 626	–1 557 756	–1 562 437

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2022, les frais de personnel augmentent de quelque CHF 0,8 million (7 %) en raison du financement de cinq postes à plein temps supplémentaires. Ces postes sont justifiés par l'augmentation de la charge de travail et par la complexité croissante de l'application des dispositions fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire.

Les coûts des subventions cantonales inscrits au budget 2023 sont majorés de cinq pour cent et se portent à CHF 7,8 millions. Cette majoration se rapporte à l'ACE 245/2021 «Wyss Academy for Nature at the University of Bern». Les ressources sont destinées à la mise en œuvre du projet concernant l'espace rural (parcs naturels) qui entre dans le cadre des travaux de la fondation Wyss Academy.

En 2021, des subventions cantonales budgétées n'ont pas pu être versées, à hauteur de plus de CHF 2,5 millions. Le versement dépend de l'avancement des projets. Un calcul exact est en outre rendu difficile, puisque ce sont les communes elles-mêmes, et non l'OACOT, qui décident librement des fusions et donc du rythme auquel elles se concrétisent. Il arrive donc souvent que les subventions à verser diffèrent grandement du montant prévu.

Priorités de développement

En matière d'organisation du territoire, la consolidation de l'application au niveau communal des prescriptions renforcées à la suite des révisions globales du plan directeur cantonal et de la législation sur les constructions reste une priorité.

Les mesures convenues en novembre 2020 par le groupe de contact Aménagement, réunissant la DIJ et l'Association des communes bernoises (ACB), qui concernent l'accélération des procédures d'aménagement et l'esprit de partenariat devant les animer sont mises en œuvre sans délai, si elles sont permises par un changement de pratique. Une partie de ces mesures implique une modification de la législation. Un projet d'adaptation de la loi sur les constructions est en cours et les délibérations parlementaires auront lieu lors de la session d'automne 2022. L'entrée en vigueur aura en principe lieu en 2023, dans le courant de l'année. Au vu du nombre toujours croissant d'affaires ainsi que de la forte et constante mobilisation du personnel, la situation en matière de délais procéduraux reste extrêmement critique pour l'OACOT.

Les projets de construction hors de la zone à bâtir feront probablement l'objet d'une attention soutenue en 2023 : la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT 2), qui porte sur ce thème, a été bloquée de nombreuses années, mais a finalement été débattue par l'Assemblée fédérale en 2022. Le canton est particulièrement concerné. Il convient donc de suivre le processus de près pour qu'une application rapide puisse être préparée. Un thème qui occupe aussi une place de plus en plus grande dans l'aménagement du territoire est celui de la transition énergétique. La modification de la législation fédérale est en préparation ; elle implique nécessairement des travaux législatifs de la part du canton. Une solution doit être rapidement trouvée dans le cadre du droit en vigueur pour les nombreux projets liés aux énergies éolienne, solaire et du bois. Au niveau cantonal, il s'agit en outre d'étoffer le programme des pôles de développement économique (PDE). Dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), le canton s'engage en faveur d'une gestion active des plans directeurs EDT des régions afin que des projets se concrétisent et que le manque de décharges soit pallié. Les débats parlementaires portant sur le rapport de controlling EDT de 2020 ont donné lieu à plusieurs déclarations de planification, dont le traitement se poursuit.

La numérisation est une autre priorité du domaine de l'aménagement du territoire. Après l'adoption du projet législatif concernant les procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans (eBUP) lors de la session d'hiver 2020 du Grand Conseil et son entrée en vigueur le 1er mars 2022, la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau) doit progressivement se renforcer et la procédure électronique d'édiction des plans sera introduite dans les communes de manière échelonnée.

S'agissant des affaires communales, la mise en œuvre des conclusions du rapport du Conseil-exécutif « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne » a encore progressé. Les travaux visant l'élaboration d'une vision géopolitique du canton ont pris fin. Les travaux législatifs à entreprendre dans ce cadre se poursuivent. Les communes aussi sont concernées par divers projets de numérisation en cours. Les travaux liés au projet « eDéménagement » ont bien avancé et la modification de la législation sur l'établissement et le séjour des Suisses, nécessaire dans ce cadre, sera soumise aux débats parlementaires en 2023.

Chances et risques

Etant donné que, dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accent est mis sur la consolidation d'éléments déjà concrétisés et qu'aucun nouveau mandat découlant de modifications législatives ne viendra en principe s'ajouter, les procédures pourront aller plus vite. Il en va de même pour les projets de numérisation déployés de manière proactive pour l'aménagement du territoire.

S'agissant de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, les communes seront mieux à même de fournir des prestations, ce qui renforcera le canton. Les projets de numérisation propres aux affaires communales garantissent une proximité avec les citoyennes et citoyens et un fonctionnement économique intéressant des communes.

Lorsqu'il n'est pas possible d'axer la mise en œuvre des tâches relatives à l'aménagement du territoire – qui sont complexes et présentent de nombreux conflits d'objectifs et d'intérêts – sur la résolution des problèmes dans la mesure nécessaire et que l'écart entre le nombre d'affaires et les ressources disponibles en termes de personnel se creuse, des blocages ne peuvent pas être exclus. Cette situation aurait un coût économique et pourrait altérer la relation entre les communes et le canton.

Concernant le développement de la stratégie des fusions de communes (dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du rapport sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne), les travaux pourraient aussi déboucher sur des conflits pouvant affecter les liens qui unissent communes et canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale)	1 120	1 105	baisser
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	4	3	constant
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	789	921	chancelant
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	19	13	chancelant
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	37	48	chancelant
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	3	3	chancelant
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 222	1 183	baisser
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	2	8	chancelant
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	416	341	baisser
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 849	4 517	chancelant

6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant

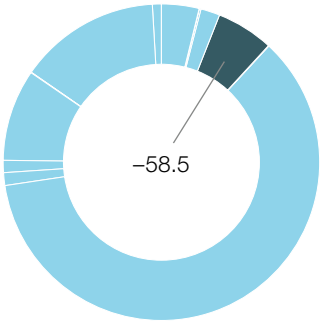

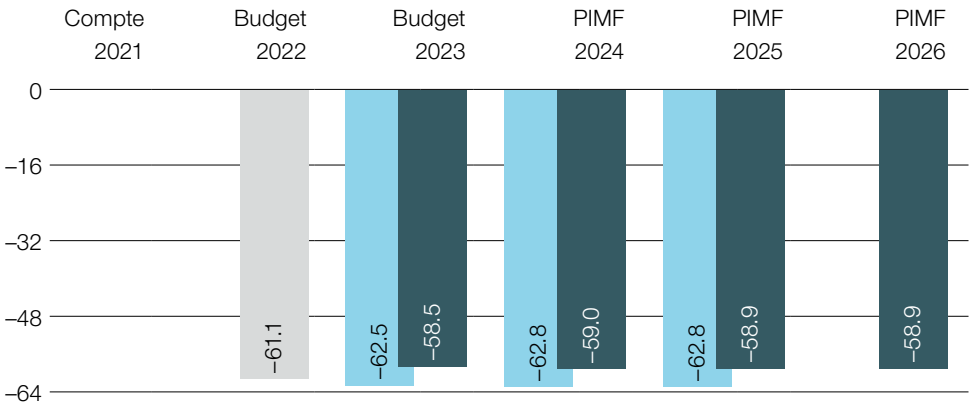

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**0**	**–125 276 580**	**–125 721 811**	**–126 263 187**	**–126 211 104**	**–126 252 439**
30 Charges de personnel	0	–3 089 087	–3 228 934	–3 222 888	–3 245 805	–3 262 140
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	–320 800	–779 300	–754 300	–679 300	–704 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	–101 886 193	–108 009 577	–108 581 999	–108 581 999	–108 581 999
37 Subventions redistribuées	0	–5 500 000	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	–14 480 500	–13 704 000	–13 704 000	–13 704 000	–13 704 000
Revenus d'exploitation	**0**	**64 153 797**	**67 270 789**	**67 310 989**	**67 340 289**	**67 340 289**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	1 101 000	2 101 000	2 101 000	2 101 000	2 101 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
46 Revenus de transfert	0	57 402 797	65 019 789	65 059 989	65 089 289	65 089 289
47 Subventions à redistribuer	0	5 500 000	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Résultat des activités d'exploitation	**0**	**–61 122 783**	**–58 451 022**	**–58 952 198**	**–58 870 815**	**–58 912 150**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**0**	**–61 122 783**	**–58 451 022**	**–58 952 198**	**–58 870 815**	**–58 912 150**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**0**	**–61 122 783**	**–58 451 022**	**–58 952 198**	**–58 870 815**	**–58 912 150**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*0*	*–3 101*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilotage des autorisations et de la surveillance	0	–60 863 869	**–55 270 851**	–55 798 841	–55 785 583	–55 797 018
Financement des prestations décidées d'un commun accord	0	–258 914	**–3 180 171**	–3 153 357	–3 085 232	–3 115 133

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification précédente, le budget 2023 présente un meilleur résultat. L'amélioration est liée à un changement concernant les montants du remboursement de la participation aux coûts et à une augmentation des restitutions provenant de la compensation des charges.

S'agissant des informations sur les prestations, le nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches des origines ainsi que celui des dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA restera stable. Concernant les institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM, les chiffres vont changer puisque, d'une part, les crèches ne feront plus l'objet de la surveillance de l'office et que, d'autre part, davantage d'institutions proposant des prestations aussi bien ambulatoires que résidentielles disposeront d'un contrat conclu avec l'OM.

Priorités de développement

La priorité est donnée à la consolidation de la mise en œuvre des dispositions légales, entrées en vigueur le 1er janvier 2022, de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) et de ses deux ordonnances d'application, l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP) et l'ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE). Une importance particulière est aussi accordée à la préparation du transfert de la responsabilité du domaine du placement d'enfants à l'OM au 1er janvier 2024 et à la réorganisation des institutions cantonales qui seront quatre à être à l'avenir rattachées administrativement à l'OM. D'autres vastes projets vont requérir une forte implication de l'OM, comme le programme d'introduction d'un nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux (aussi appelé NFFS) permettant de proposer des interfaces avec l'administration cantonale.

Chances et risques

Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures. Le degré d'efficacité sera accru par le controlling global des finances et des prestations qui sera possible pour la première fois en 2023.

La réorganisation concerne aussi la Station d'observation de Bolligen, qui figurait dans l'organigramme de l'OM ; la gouvernance s'en trouvera améliorée.

Le controlling révèlera s'il existe des points qui, dans les bases du nouveau modèle de surveillance, de pilotage et de financement des prestations destinées à des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection, doivent être adaptés ou justifient une intervention.

Au vu de la complexité du projet, le temps à disposition pour la réorganisation des institutions cantonales est court. Des travaux de cette envergure constituent un risque du point de vue de l'exécution sur le plan administratif.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	51	59	constant
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	207	199	constant
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	21	19	constant

6.7.6 Institutions cantonales

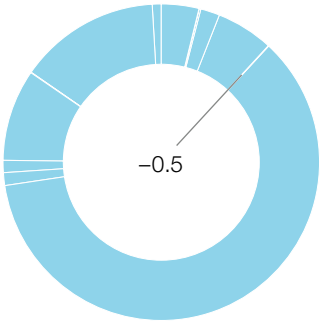

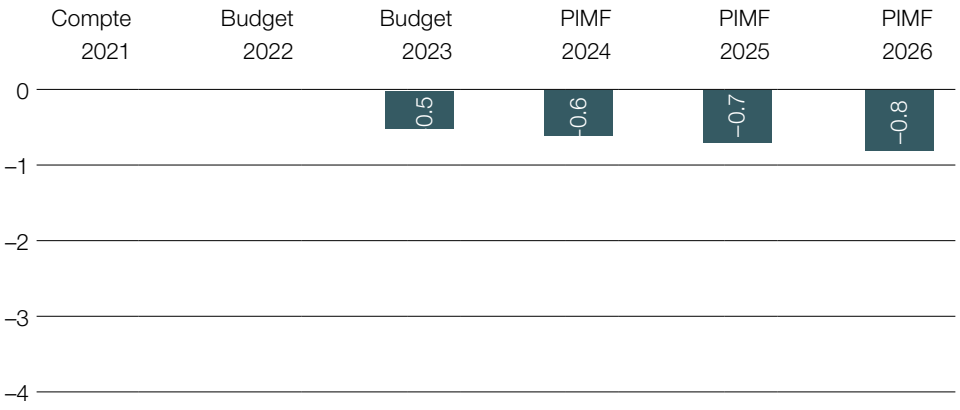

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Les quatre institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse fournissent des prestations de type ambulatoire et résidentiel dans les domaines de la formation, de la prise en charge et du placement pour des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. Elles prodiguent un encouragement ciblé dans un cadre répondant aux besoins tout en intégrant les parents ou le système familial. Les institutions emploient du personnel émanant de secteurs d'activité très variés.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**0**	**0**	**–37 370 897**	**–37 471 512**	**–37 527 905**	**–37 690 923**
30 Charges de personnel	0	0	–29 771 386	–29 854 674	–29 905 054	–30 068 073
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	–5 273 180	–5 273 180	–5 273 180	–5 273 180
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	–120 831	–138 158	–144 170	–144 170
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	–500	–500	–500	–500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	–2 205 000	–2 205 000	–2 205 000	–2 205 000
Revenus d'exploitation	**0**	**0**	**36 823 205**	**36 823 205**	**36 823 205**	**36 823 205**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	8 183 460	8 183 460	8 183 460	8 183 460
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	1 226 636	1 226 636	1 226 636	1 226 636
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	27 413 109	27 413 109	27 413 109	27 413 109
Résultat des activités d'exploitation	**0**	**0**	**–547 692**	**–648 308**	**–704 700**	**–867 718**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
34 Charges financières	0	0	–6 800	–6 800	–6 800	–6 848
44 Revenus financiers	0	0	54 800	54 800	54 800	54 800
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**48 000**	**48 000**	**48 000**	**47 952**
Résultat opérationnel	**0**	**0**	**–499 692**	**–600 308**	**–656 700**	**–819 766**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**0**	**0**	**–499 692**	**–600 308**	**–656 700**	**–819 766**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*0*	*0*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Station d'observation Bolligen	0	0	**–602 603**	–580 840	–603 334	–645 550
Foyer scolaire du Château de Cerlier	0	0	**–517 652**	–516 165	–487 615	–510 381
Foyer d'éducation Lory	0	0	**–13 212**	–58 488	–63 614	–102 519
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz	0	0	**633 775**	555 185	497 863	438 684

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Du fait de l'indemnisation des coûts complets des prestations fournies et de la prise en charge des frais de formation par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), le budget des institutions cantonales est presque équilibré.

Les informations sur les prestations tiennent compte de la stabilité du domaine résidentiel.

Priorités de développement

La réorganisation des institutions cantonales se traduit par leur rattachement à l'OM, aux niveaux administratif et organisationnel, ainsi que par la création de trois commissions faisant office d'organes stratégiques pour les quatre institutions. La mise en œuvre des nouvelles prescriptions relatives aux compétences, aux fonctions et aux responsabilités constituera par conséquent une priorité. En outre, la définition de l'orientation stratégique et la résolution de questions liées à l'exploitation joueront également un rôle important.

Chances et risques

La création de commissions faisant office d'organes stratégiques constitue une amélioration en termes de gouvernance, la responsabilité et la conduite stratégiques des institutions n'incombant ainsi pas aux unités administratives, qui sont déjà compétentes pour l'autorisation, la surveillance et les consignes concernant les prestations. Les membres de ces commissions peuvent offrir un soutien adapté et compétent aux institutions pour toutes les questions stratégiques.

L'introduction d'un nouveau modèle organisationnel dans un projet aussi complexe et dans un délai aussi court présente, en particulier pendant la phase initiale, le risque que les charges augmentent (considérablement). Si des problèmes survenaient quant à l'occupation des sièges au sein des commissions, il en résulterait une surcharge de travail importante tant au niveau de l'administration que de la conduite opérationnelle des institutions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de journées facturées (prestations résidentielles)	15 460	16 135	constant
Nombre de nouvelles admissions (domaine résidentiel)	40	32	constant
Nombre de places autorisées (domaine résidentiel)	444	0	constant

6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

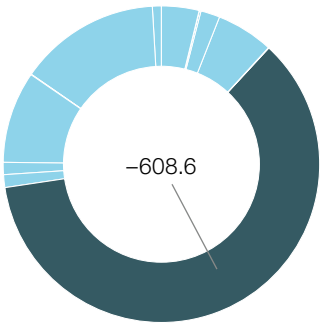

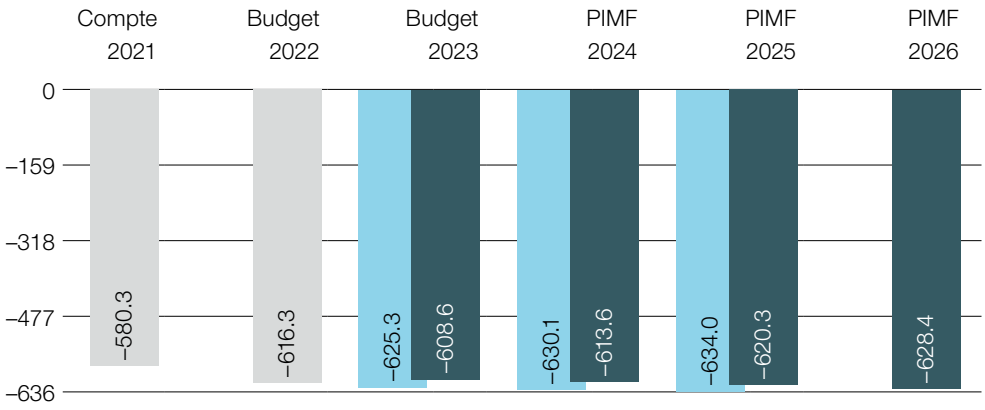

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–1 405 605 112**	**–1 457 188 726**	**–1 468 134 523**	**–1 484 976 753**	**–1 508 277 868**	**–1 529 721 698**
30 Charges de personnel	–3 838 201	–4 159 025	–4 119 023	–4 148 253	–4 177 368	–4 205 198
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 329 147	–1 610 701	–1 380 500	–1 380 500	–1 380 500	–1 380 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 398 693 945	–1 451 419 000	–1 462 590 000	–1 479 403 000	–1 502 675 000	–1 524 091 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 742 839	0	–45 000	–45 000	–45 000	–45 000
Revenus d'exploitation	**825 272 815**	**840 908 000**	**859 504 000**	**871 358 000**	**888 014 000**	**901 322 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6 040	5 000	7 000	7 000	7 000	7 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	825 266 775	840 903 000	859 497 000	871 351 000	888 007 000	901 315 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–580 332 297**	**–616 280 726**	**–608 630 523**	**–613 618 753**	**–620 263 868**	**–628 399 698**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
44 Revenus financiers	1 109	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Résultat des activités de financement	**1 109**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**5 000**
Résultat opérationnel	**–580 331 188**	**–616 275 726**	**–608 625 523**	**–613 613 753**	**–620 258 868**	**–628 394 698**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–580 331 188**	**–616 275 726**	**–608 625 523**	**–613 613 753**	**–620 258 868**	**–628 394 698**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–1 411*	*–12 000*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contributions dans le domaine des assurances sociales	–513 396 456	–496 340 001	**–483 396 414**	–497 414 184	–506 838 918	–516 205 267
Réduction des primes d'assurance-maladie	–66 939 972	–119 935 725	**–125 229 109**	–116 199 570	–113 419 950	–112 189 431
Caisses de compensation pour allocations familiales: compensation des charges	5 240	0	**0**	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global présente une amélioration de quelque CHF 16,6 millions par rapport aux prévisions.

Cette amélioration s'explique avant tout ainsi:

Charges:

- Les prestations complémentaires (PC) entraînent CHF 18,2 millions de frais de moins en raison d'une diminution d'un nombre d'admissions en EMS.
- Les charges dans le domaine de la réduction des primes augmentent de CHF 4,2 millions à cause d'effets de revenu liés à la pandémie de COVID-19 en 2021.
- Les charges liées aux allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative diminuent de CHF 1,8 million.
- Les allocations familiales dans l'agriculture, de moindre volume, enregistrent une diminution des charges de CHF 0,5 million.
- Les frais de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne diminuent à raison de CHF 0,4 million.

Revenus:

- Les revenus provenant des contributions fédérales pour les PC connaissent une hausse de CHF 7,5 millions en raison des coûts en augmentation des PC.
- Les revenus provenant des contributions communales pour les PC et les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative connaissent une diminution de CHF 6,9 millions en raison des coûts en baisse des PC.
- Les revenus provenant des contributions fédérales pour la réduction des primes diminuent de CHF 5,0 millions car l'augmentation des primes de 2022 a été moins forte que prévu.
- Des revenus supplémentaires uniques, de l'ordre de CHF 4,5 millions, sont inscrits en raison de la dissolution du fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture et du transfert du capital aux cantons.

Priorités de développement

En vue de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la LiLAMAM révisée, les changements techniques ont été apportés aux applications dans les délais et de manière correcte. Il s'agit maintenant d'analyser les conséquences en termes opérationnels et, le cas échéant, de procéder à des adaptations organisationnelles. En matière de numérisation, d'autres possibilités de simplification des processus et d'amélioration de la convivialité sont examinées.

Chances et risques

Le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » et lui oppose un contre-projet indirect, qui prévoit une nouvelle réglementation de la participation de la Confédération et des cantons aux coûts de la réduction des primes. En cas d'acceptation de l'initiative, les coûts supplémentaires pour le canton seraient de l'ordre de CHF 214 millions. Ils s'élèveraient à CHF 74 millions si le contre-projet l'emportait.

En ce qui concerne la réforme des PC, en vigueur depuis le 1er janvier 2021, l'Office fédéral des assurances sociales prévoit une économie de CHF 429 millions à l'échelle nationale. Elle interviendra toutefois avec retard en raison des dispositions transitoires. Les conséquences pour le canton ne sont pas encore quantifiables.

Le nombre de signatures requis a été déposé pour l'initiative pour un congé parental. Selon les estimations, les coûts se situeraient entre CHF 185 millions et CHF 204 millions par année. Il n'est pas encore possible de chiffrer exactement les revenus supplémentaires (impôts) et les économies (prestations sociales). Un surcoût considérable serait toutefois occasionné, qui devrait être supporté en première ligne par les pouvoirs publics, et donc vraisemblablement par le canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	14 800	15 900	constant
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	14 700	15 800	constant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 300	1 400	croissant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 500	1 300	croissant
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	37 000	40 700	constant
Nombre de contacts avec des clients au guichet	2 100	1 800	baisser
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	15 300	15 300	constant
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	214 000	194 000	constant
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	94 000	93 000	constant
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	14	14	constant
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	55	56	constant
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 900	1 700	chancelant
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 000	2 900	baisser

6.7.8 Préfectures

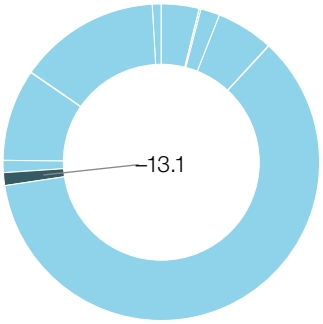

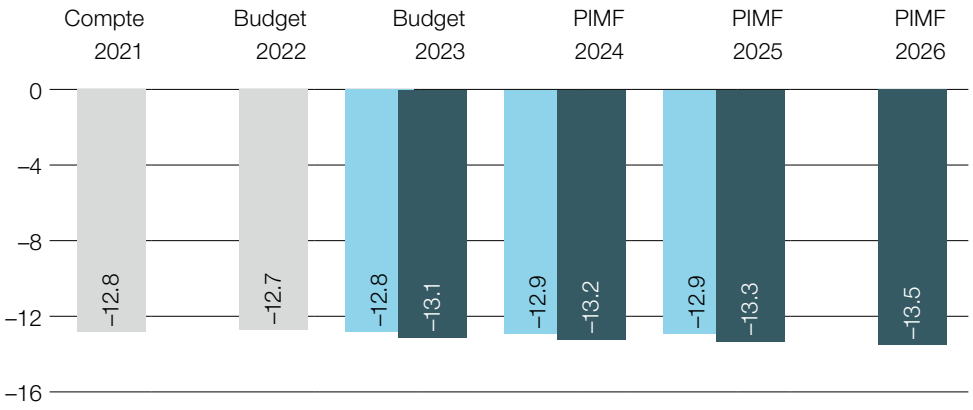

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–25 091 031**	**–27 432 106**	**–27 564 880**	**–27 624 575**	**–27 729 782**	**–27 976 001**
30 Charges de personnel	–17 450 945	–17 244 012	–17 684 310	–17 744 005	–17 849 212	–17 852 431
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 724 816	–2 757 093	–2 639 500	–2 639 500	–2 639 500	–2 639 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–3 209 829	–5 699 500	–5 699 500	–5 699 500	–5 699 500	–5 699 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 728 142	–1 728 339	–1 541 570	–1 541 570	–1 541 570	–1 784 570
Revenus d'exploitation	**12 274 822**	**14 693 900**	**14 431 000**	**14 433 000**	**14 433 000**	**14 433 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	9 243 185	10 859 500	10 861 500	10 863 500	10 863 500	10 863 500
43 Revenus divers	4 500	2 000	11 500	11 500	11 500	11 500
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 957 384	3 713 300	3 495 100	3 495 100	3 495 100	3 495 100
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	69 753	119 100	62 900	62 900	62 900	62 900
Résultat des activités d'exploitation	**–12 816 209**	**–12 738 206**	**–13 133 880**	**–13 191 575**	**–13 296 782**	**–13 543 001**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	3 006	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultat des activités de financement	**3 006**	**2 000**	**2 000**	**2 000**	**2 000**	**2 000**
Résultat opérationnel	**–12 813 203**	**–12 736 206**	**–13 131 880**	**–13 189 575**	**–13 294 782**	**–13 541 001**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–12 813 203**	**–12 736 206**	**–13 131 880**	**–13 189 575**	**–13 294 782**	**–13 541 001**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–37 640*	*–89 367*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Justice administrative	–3 538 359	–2 311 343	**–4 008 006**	–4 023 463	–4 052 470	–4 088 742
Surveillance	–1 173 619	–1 269 917	**–1 345 110**	–1 347 466	–1 353 085	–1 365 879
Exécution d'autres tâches légales	–8 101 225	–9 154 947	**–7 778 764**	–7 818 646	–7 889 227	–8 086 380

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget des préfectures ne connaît pas de changement notable. Le résultat total ne varie que de 2,3 pour cent par rapport à l'année précédente. Les données budgétaires, et en particulier les frais de personnel, qui constituent le poste de charges le plus important, devraient pouvoir être respectées.

Priorités de développement

La viabilité des processus, en termes numériques, progresse dans le cadre de l'application de la motion 217–2018 (Samuel Leuenberger, Trubschachen, PBD «Paré pour l'avenir – communications et transactions électroniques avec les préfectures»). Le logiciel «evidence», qui permet la mise en œuvre de la motion, a été commencé à être utilisé à l'automne 2020 dans les dix préfectures en tant que nouvelle application spécialisée. Durant l'exercice 2023, la procédure d'autorisation doit être introduite sous forme numérique pour certaines affaires de grande envergure. La réalisation des premiers processus d'affaires a lieu à titre d'essai avec quelques communes sélectionnées à cet effet. Une telle étape permet de renforcer à la fois la proximité avec les citoyennes et les citoyens et la transparence tout en favorisant un traitement des affaires efficace dans les préfectures.

Chances et risques

La charge de travail dans les dix préfectures demeure élevée, notamment dans le domaine des constructions. Lors d'absences prolongées dues à des accidents ou des maladies, les préfectures concernées sont forcément confrontées à des problèmes de manque de personnel. Même en encourageant systématiquement la mise en place de réglementations des suppléances et en recourant à des fonctions mixtes dans les plus petites préfectures, il n'est pas possible, dans la plupart des cas, de compenser intégralement de telles absences. Cette situation entraîne une augmentation des cas en suspens et des retards dans l'exécution des mandats. Le Directoire des préfectures a réagi pour faire face aux circonstances qu'impose un nombre accru d'absences du personnel et a mis au concours un poste de renfort à 40 pour cent. La personne, qui travaille habituellement dans une préfecture de petite taille en qualité de collaboratrice spécialisée ou de collaborateur spécialisé en assumant une fonction mixte, c'est-à-dire en intervenant dans plusieurs domaines, peut soutenir rapidement d'autres préfectures si nécessaire.

Ce sont avant tout les tâches prévues par la législation, à savoir les affaires courantes opérationnelles qui sollicitent fortement les préfectures. Ces dernières ne disposent pas, en conséquence, de ressources supplémentaires pour le soutien interne à des projets. Seuls 50 à 60 pourcentages de poste sont réservés à l'introduction des communications et des transactions électroniques et à leur mise en œuvre, d'une façon à la fois simple et conviviale, au moyen de formulaires numériques de saisie. Cette planification des ressources imposant un rythme sportif exige une collaboration optimale entre les personnes chargées d'un projet ainsi qu'une direction

de projet externe professionnelle pour la coordination de tels travaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de recours formés des préfectures (justice administrative)	524	802	chancelant
Nombre de recours réglés des préfectures (justice administrative)	646	569	constant
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	174	153	baisser
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 398	2 682	croissant
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 418	2 486	constant
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	15 904	13 942	baisser

6.7.9 Poursuites et faillites

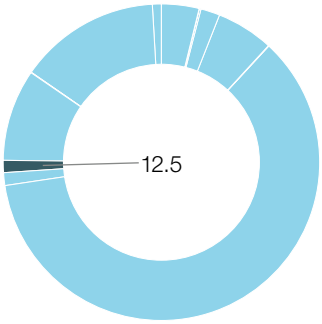

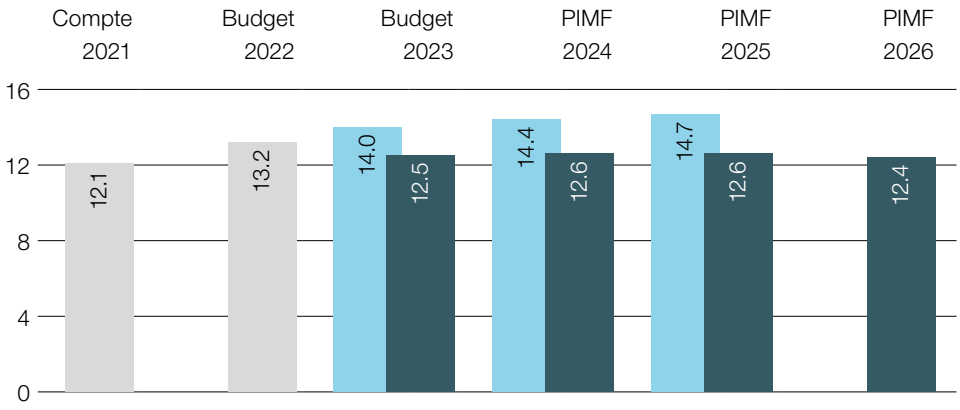

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes:

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage;
- Traitement des procédures de faillite;
- Octroi de renseignements sur la base des registres;
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge;
- Tenue du registre des réserves de propriété;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–38 304 246**	**–42 690 786**	**–42 177 148**	**–42 302 861**	**–42 526 877**	**–42 770 388**
30 Charges de personnel	–28 877 040	–30 103 343	–29 921 353	–30 025 066	–30 227 082	–30 448 785
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–9 407 817	–12 518 000	–12 195 500	–12 202 500	–12 209 500	–12 216 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	–32 295	–47 295	–62 295	–77 103
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–34 811	–43 000	–28 000	–28 000	–28 000	–28 000
Revenus d'exploitation	**50 434 978**	**55 888 300**	**54 763 700**	**55 013 700**	**55 263 700**	**55 263 700**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	50 428 051	55 857 300	54 301 800	54 551 800	54 801 800	54 801 800
43 Revenus divers	0	0	400 000	400 000	400 000	400 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	6 927	31 000	13 000	13 000	13 000	13 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	48 900	48 900	48 900	48 900
Résultat des activités d'exploitation	**12 130 732**	**13 197 514**	**12 586 552**	**12 710 839**	**12 736 823**	**12 493 312**
34 Charges financières	0	0	–374 400	–374 400	–374 400	–374 400
44 Revenus financiers	0	0	285 400	285 400	285 400	285 400
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**–89 000**	**–89 000**	**–89 000**	**–89 000**
Résultat opérationnel	**12 130 732**	**13 197 514**	**12 497 552**	**12 621 839**	**12 647 823**	**12 404 312**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**12 130 732**	**13 197 514**	**12 497 552**	**12 621 839**	**12 647 823**	**12 404 312**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*264 450*	*–41 831*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Exécution des procédures de poursuite	12 742 401	13 531 993	**14 011 654**	14 161 071	14 231 858	14 037 049
Exécution des procédures de faillite	–611 669	–334 479	**–1 514 102**	–1 539 232	–1 584 035	–1 632 737

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global présente une péjoration de quelque CHF 1,5 million par rapport au budget 2022. Les recettes quantifiées étaient calculées sur la base des comptes de 2019. En 2020, la pandémie de coronavirus a notamment donné lieu à une diminution massive des commandements de payer établis (suspension de l'encaissement dans le canton de Berne jusqu'au 30 juin 2020). En 2021, leur nombre n'a que légèrement augmenté, contre toute attente. Une réduction d'un peu plus de CHF 2 millions doit être apportée.

Priorités de développement

La numérisation continuera dans les années à venir de constituer une priorité pour les offices des poursuites et des faillites. Dans le courant de l'année prochaine, en principe, la transmission des commandements de payer aux créanciers ne pourra plus que se faire par le programme informatique e-LP et l'exécution de saisies se déroulera exclusivement par la voie électronique.

Chances et risques

La poursuite des travaux de numérisation est une chance, puisqu'elle permet une simplification et une harmonisation des processus au sein des offices des poursuites et des faillites.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'économie présentent encore et toujours un risque difficilement évaluable. L'éventualité et l'ampleur d'une vague de faillites liées à la pandémie ne se dessinent toujours pas clairement. De plus, il n'est pas possible de connaître les effets qu'aura l'abrogation de l'article 43, chiffres 1 et 1bis de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) sur les tâches des offices des poursuites et des faillites. Dans les deux cas, toute évolution reste imprévisible.

Les connaissances actuelles ne permettent pas déterminer si la prochaine modification de la LP concernant la procédure d'assainissement pour les personnes physiques doit être considérée comme une chance (augmentation des émoluments) ou un risque (besoin de personnel accru).

Du changement est aussi survenu sur le plan de la possible réduction des tarifs (de 50 % au plus) prévus par l'ordonnance sur les émoluments, qui est toujours pendante au niveau fédéral. Le Conseil national a adopté de manière nette la motion qui s'y rapportait lors de sa session de printemps. Une telle mesure aurait pour potentiel effet de faire chuter de plus de CHF 20 millions les recettes annuelles des émoluments des offices des poursuites et des faillites.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	275 397	279 444	croissant
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	211 241	222 914	croissant
Nombre de recours formés	188	213	chancelant
Nombre de recours admis	17	18	constant
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 477	1 539	croissant
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	845	1 028	croissant
Nombre de recours admis	2	0	constant

6.7.10 Tenue du registre foncier

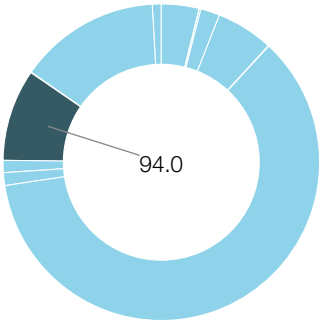

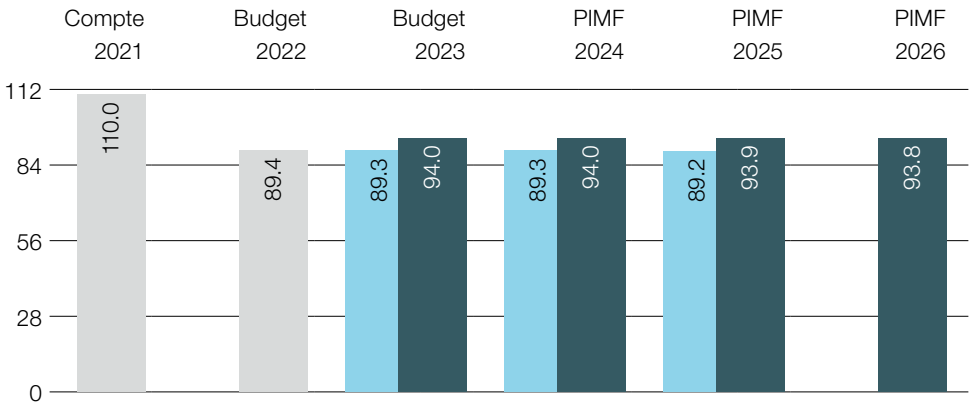

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–15 106 926**	**–16 313 697**	**–16 726 502**	**–16 732 503**	**–16 811 874**	**–16 943 888**
30 Charges de personnel	–14 921 035	–15 790 090	–16 085 602	–16 151 603	–16 280 974	–16 412 988
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–147 228	–421 600	–594 900	–534 900	–484 900	–484 900
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–50 586	–100 700	–46 000	–46 000	–46 000	–46 000
Revenus d'exploitation	**124 878 391**	**105 600 300**	**110 600 300**	**110 600 300**	**110 600 300**	**110 600 300**
40 Revenus fiscaux	111 318 362	92 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	13 438 834	13 490 000	13 490 000	13 490 000	13 490 000	13 490 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 578	10 300	10 300	10 300	10 300	10 300
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	117 617	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat des activités d'exploitation	**109 771 466**	**89 286 603**	**93 873 798**	**93 867 797**	**93 788 426**	**93 656 412**
34 Charges financières	–625	–35 300	–70 600	–70 600	–70 600	–70 600
44 Revenus financiers	259 716	185 300	185 300	185 300	185 300	185 300

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat des activités de financement	**259 092**	**150 000**	**114 700**	**114 700**	**114 700**	**114 700**
Résultat opérationnel	**110 030 557**	**89 436 603**	**93 988 498**	**93 982 496**	**93 903 126**	**93 771 112**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**110 030 557**	**89 436 603**	**93 988 498**	**93 982 496**	**93 903 126**	**93 771 112**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–9 575*	*27*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Tenue du registre foncier	–859 804	–2 313 550	**2 274 763**	2 287 384	2 259 851	2 175 192
Taxation et perception des impôts sur les mutation	111 598 565	92 143 872	**91 798 257**	91 782 249	91 736 516	91 694 979
Renseignements	–708 204	–393 719	**–84 522**	–87 137	–93 241	–99 059

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à l'exercice précédent, le budget des coûts matériels a été revu de CHF 128 300 à la hausse en raison d'un besoin accru en matière de soutien externe. Le recours à des prestataires externes est notamment rendu nécessaire par la réorganisation de la révision des études de notaires, mais aussi par les questions liées à la numérisation ou par la nouvelle structure et le changement culturel des bureaux du registre foncier. De plus, le canton de Berne organise en 2023 l'assemblée des 75 ans de la Conférence suisse du registre foncier dans la capitale fédérale.

Le montant des revenus de l'impôt sur les mutations a été augmenté de CHF 5 millions compte tenu de la moyenne des dernières années et de la motion 237/2019. Il est désormais de CHF 97 millions.

Priorités de développement

- Le projet de numérisation des pièces justificatives du registre foncier se poursuit et se terminera fin 2023 si tout se passe comme prévu.
- Le projet de numérisation du registre foncier se poursuit également.
- Le nouveau modèle de conduite prévoyant une direction centrale a été introduit le 1er juillet 2021. En 2023, les mesures conçues par la direction exécutive et ses employés seront mises en œuvre.
- Le projet GRIBE va se concrétiser dans sa mise en œuvre finale.
- L'introduction réussie de SAP dans le domaine des finances (et peut-être du personnel) est une priorité.
- La réorganisation de la révision des études de notaires est un autre point important.

Chances et risques

Les prestations de «GRUDIS public» jouissent toujours d'une grande adhésion. Pour l'instant, le canton est le seul à proposer en ligne une fonction de recherche référençant l'ensemble des données publiques du registre foncier.

Le temps qui doit être consacré à l'exécution des articles 11a et 17a ss de la loi concernant les impôts sur les mutations reste très élevé.

Les retards dans le traitement des affaires sont étudiés dans le cadre du nouveau modèle de conduite et différentes mesures seront prises pour régler le problème. Ces mesures seront conçues en 2022.

Les difficultés à recruter du personnel qualifié restent grandes, notamment en ce qui concerne les conservateurs et conservatrices.

Les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à ce poste ont été modifiées au 1er juin 2021. Il reste à voir l'effet que ce changement aura sur la situation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	63 092	63 177	chancelant
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	48 202	48 456	chancelant
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	14	2	chancelant

6.7.11 Registre du commerce

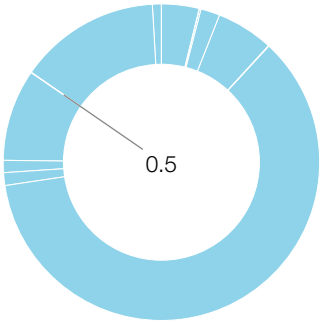

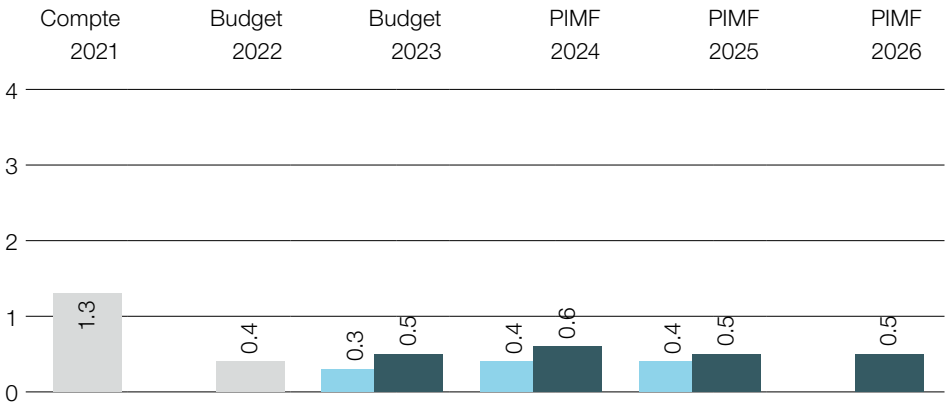

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office du registre du commerce (ORC) du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–3 277 138**	**–3 632 995**	**–3 464 428**	**–3 443 289**	**–3 460 709**	**–3 465 308**
30 Charges de personnel	–2 923 144	–2 946 795	–2 982 428	–2 961 289	–2 978 709	–2 983 308
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–22 707	–86 200	–132 000	–132 000	–132 000	–132 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–339 018	–600 000	–350 000	–350 000	–350 000	–350 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–375	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**4 575 609**	**4 001 400**	**4 005 400**	**4 005 400**	**4 005 400**	**4 005 400**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 574 909	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
43 Revenus divers	0	0	4 000	4 000	4 000	4 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	700	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**1 298 471**	**368 405**	**540 972**	**562 111**	**544 691**	**540 092**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**1 298 471**	**368 405**	**540 972**	**562 111**	**544 691**	**540 092**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**1 298 471**	**368 405**	**540 972**	**562 111**	**544 691**	**540 092**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–47 201*	*–49 000*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Inscription au registre	1 373 667	569 050	**650 858**	669 883	654 206	650 067
Procédure d'examen préalable	–75 196	–200 645	**–109 887**	–107 772	–109 515	–109 975

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

L'ordonnance totalement révisée sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEmol-RC; RS 221.411.1) est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Elle prévoit une réduction d'environ un tiers pour les émoluments fédéraux.

Priorités de développement

La révision du droit de la société anonyme et le nouveau projet de révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411) entreront en vigueur le 1er janvier 2023. Cette modification législative et l'introduction de SAP constitueront les priorités de 2023.

Chances et risques

En 2021, les revenus des émoluments administratifs inscrits au budget ont pu être encaissés grâce au grand nombre, inattendu, d'inscriptions de nouvelles entités juridiques et de restructurations. Il reste très difficile de mesurer l'exactitude du montant budgété des émoluments pour 2023 et les années suivantes à cause de la pandémie et de la guerre en Ukraine. La situation n'est pas non plus claire en ce qui concerne les faillites.

Sur le plan juridique, les profonds changements découlant de la révision du droit de la société anonyme ont engendré des incertitudes plutôt importantes. Des formations et perfectionnements du personnel sont donnés et les personnes faisant appel au registre du commerce peuvent recevoir un soutien par téléphone et en ligne (documents à télécharger).

L'introduction de SAP est vue à la fois comme un défi et comme une chance (notamment compte tenu de la facturation électronique).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2020**	**Compte 2021**	**Évolution attendue**
Nombre d'enregistrements	20 243	21 138	constant
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	20 660	21 784	constant
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	617	637	constant

6.7.12 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

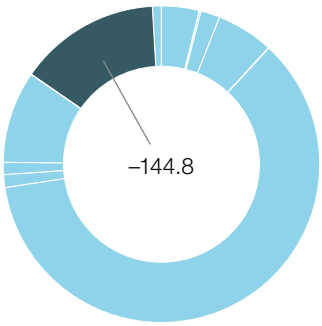

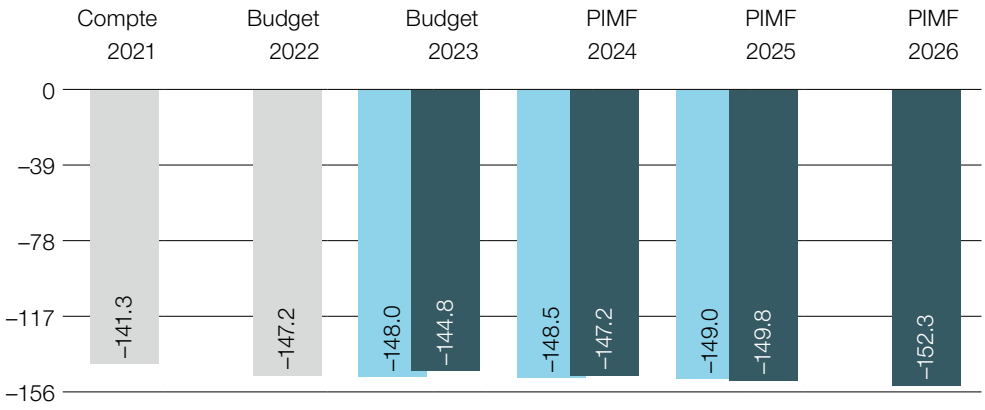

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–176 117 435**	**–176 105 640**	**–167 837 347**	**–170 247 325**	**–172 849 850**	**–175 318 904**
30 Charges de personnel	–23 600 246	–23 778 609	–24 203 785	–24 252 263	–24 357 612	–24 460 874
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–83 647 650	–83 001 298	–73 801 308	–75 601 308	–77 533 808	–79 557 933
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	–1 724	–1 724	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–64 568 221	–64 302 634	–65 896 505	–66 458 005	–67 024 405	–67 366 072
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–4 509 350	–5 020 001	–3 934 025	–3 934 025	–3 934 025	–3 934 025
Revenus d'exploitation	**34 852 972**	**28 914 200**	**23 008 200**	**23 008 200**	**23 008 200**	**23 008 200**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	34 845 721	28 901 000	23 001 000	23 001 000	23 001 000	23 001 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	7 251	13 200	7 200	7 200	7 200	7 200
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–141 264 463**	**–147 191 440**	**–144 829 147**	**–147 239 125**	**–149 841 650**	**–152 310 704**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–141 264 463**	**–147 191 440**	**–144 829 147**	**–147 239 125**	**–149 841 650**	**–152 310 704**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–141 264 463**	**–147 191 440**	**–144 829 147**	**–147 239 125**	**–149 841 650**	**–152 310 704**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–2 179 785*	*–1 099 295*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Exécution de tâches non liées à des mesures	–2 749 328	–2 847 743	**0**	0	0	0
Interventions et surveillance dans le domaine des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit	–82 356	–156 802	**0**	0	0	0
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	–199 883	–238 774	**0**	0	0	0
Surveillance et gestion de la qualité	–2 178 550	–4 389 872	**0**	0	0	0
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	–92 665 680	–93 128 798	**–92 401 634**	–133 205 018	–135 752 595	–138 166 899
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	–43 388 666	–46 429 451	**–49 177 152**	–12 445 338	–12 494 066	–12 542 618
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes mineures	0	0	**–2 654 052**	–794 384	–797 494	–800 594
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes majeures	0	0	**–596 308**	–794 384	–797 494	–800 593

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) affiche une amélioration de CHF 4,3 millions.

La modification des articles 9 et 10 OPEA introduit un changement dans la prise en charge des coûts concernant les mesures de protection résidentielles en faveur des adultes. Le budget de la DIJ s'allège de CHF 4,0 millions étant donné que la DSSI assume les coûts résiduels dus au handicap pour les personnes bénéficiaires d'une rente AI. De plus, les coûts pour les placements à des fins d'assistance qui sont directement décomptés par les mandataires s'accroissent, ce qui implique un retranchement de CHF 4,8 millions. La suppression des remboursements induit une baisse des recettes à hauteur de CHF 5,9 millions. À partir de la date d'entrée en vigueur de la LPEP, les frais engagés pour le placement en famille d'accueil d'enfants sous tutelle sont pris en charge par l'Office des mineurs (CHF 3,5 mio).

La hausse des coûts, de CHF 1,6 million, se rapporte à la majoration du nombre de cas et des tarifs journaliers des institutions. S'agissant des indemnités pour les prestations fournies par les communes (liées à l'OCInd), l'augmentation du nombre de cas donne lieu à des charges supplémentaires à raison de CHF 1,1 million. Ces charges

s'expliquent par l'évolution démographique et par la croissance salariale pour le personnel cantonal.

Les APEA n'ont pratiquement aucune influence sur les coûts des mesures. Lorsque les conditions sont réunies, les APEA sont légalement tenues d'ordonner des mesures, tandis que les institutions définissent elles-mêmes les structures des coûts.

Priorités de développement

En 2023, les priorités résident dans l'amélioration continue des processus et des instruments de travail et donc dans une optimisation du soutien structurel et technique au sein de l'organisation. Une attention particulière a été portée à la transparence et à l'uniformité des activités des autorités. Divers projets informatiques et de numérisation devraient également permettre d'améliorer la transparence et l'efficience des APEA ; à ce titre, on peut notamment mentionner la planification du remplacement du logiciel CMI PEA pour la gestion des cas, la conception et l'introduction d'une comptabilité clients moderne ainsi que la participation au projet cantonal ERP.

Chances et risques

Une fois encore, le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels soit bonne et que le personnel des APEA soit à la fois compétent et motivé doit être considéré comme une chance. Le travail avec la clientèle est un autre élément positif. Pour l'instant, les risques sont liés aux fluctuations financières dans le domaine des coûts des mesures, imprévisibles à la suite de la modification des articles 9 et 10 OPEA, et aux transferts budgétaires. Les conséquences de la guerre en Ukraine sont aussi floues, des charges supplémentaires pouvant influencer les finances dans différents domaines (p. ex. externalisation de mandats, charge de travail accrue pour les collaboratrices et collaborateurs). Comme auparavant, le nombre de cas d'enfants ayant besoin de protection risque d'augmenter au vu du poids que la pandémie de COVID-19 a fait peser sur les familles, ou pour d'autres motifs (notamment liés à l'évolution démographique). Un accroissement des coûts des mesures n'est donc pas exclu et ne peut guère être influencé par les APEA. Les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte et les problèmes fonctionnels que certains services sociaux peuvent rencontrer exposent toujours les APEA à des risques importants.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 447	7 764	croissant
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 724	3 956	croissant
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	181	178	chancelant
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	193	210	croissant

6.7.13 Information géographique

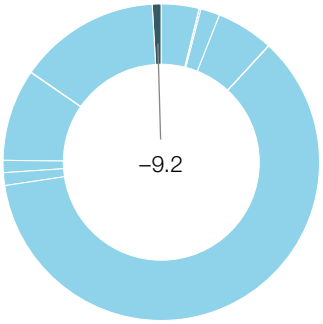

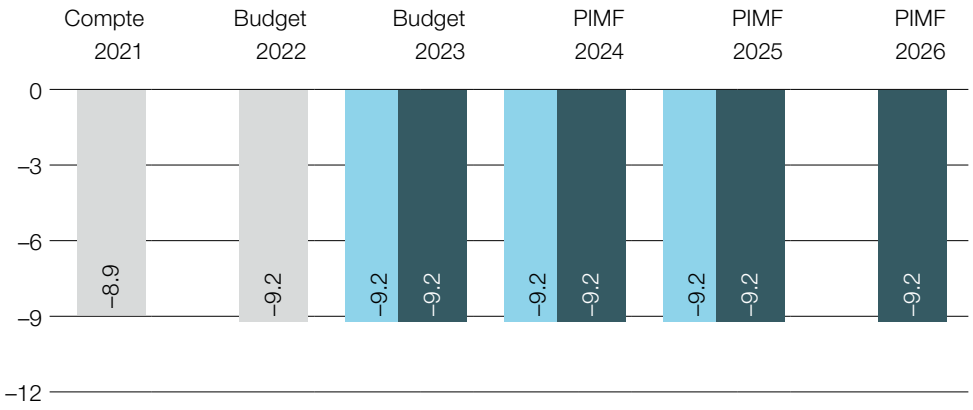

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–14 622 952**	**–15 560 210**	**–15 544 293**	**–15 567 620**	**–15 598 016**	**–15 629 474**
30 Charges de personnel	–5 047 277	–5 213 006	–5 270 553	–5 293 880	–5 324 276	–5 355 734
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 954 558	–2 047 978	–2 038 500	–2 038 500	–2 038 500	–2 038 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	–5 240	–5 240	–5 240	–5 240
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–4 904 043	–4 590 000	–4 530 000	–4 530 000	–4 530 000	–4 530 000
37 Subventions redistribuées	–2 680 185	–3 700 000	–3 700 000	–3 700 000	–3 700 000	–3 700 000
39 Imputations internes	–3 494	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**5 715 582**	**6 376 500**	**6 376 500**	**6 386 500**	**6 386 500**	**6 386 500**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 451 009	2 101 000	2 101 000	2 101 000	2 101 000	2 101 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	584 388	575 500	575 500	585 500	585 500	585 500
47 Subventions à redistribuer	2 680 185	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–8 907 370**	**–9 183 710**	**–9 167 793**	**–9 181 120**	**–9 211 516**	**–9 242 974**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–8 907 370**	**–9 183 710**	**–9 167 793**	**–9 181 120**	**–9 211 516**	**–9 242 974**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–8 907 370**	**–9 183 710**	**–9 167 793**	**–9 181 120**	**–9 211 516**	**–9 242 974**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*8 339*	*777*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Information géographique	–8 907 370	–9 183 710	**–9 167 793**	–9 181 120	–9 211 516	–9 242 974

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucune modification importante n'est à relever par rapport à la planification de 2021.

Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle ainsi que de garantir l'exploitation et le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dans le canton de Berne.

La mise en œuvre de la stratégie en matière d'information géographique pour les années 2020 à 2025 ainsi que l'introduction du nouveau géoportail constituent deux autres priorités.

Les efforts dans le domaine de la mensuration officielle visant à augmenter la superficie décrite et l'importance croissante des informations géographiques sont présentées dans les informations sur les prestations.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition rapide d'informations géographiques ainsi que le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	333	347	croissant
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 693	1 872	croissant
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	29	25	chancelant
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	55	59	croissant

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Description

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédéral du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700).

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–233 781**	**–200 000**	**–200 000**	**–200 000**	**–200 000**	**–200 000**
Écart		14.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**233 781**	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**
Écart		–14.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0%	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–233 781	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	233 781	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	366 258	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Etat du patrimoine au 31.12.	600 040	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Variation du patrimoine	233 782	0	**0**	0	0	0

Commentaire

Il reste impossible de donner des informations concrètes sur les montants et l'exigibilité de la taxe sur la plus-value. A cet égard, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) n'a aucune influence sur les communes. Un montant de CHF 0,2 million est inscrit au budget, compte tenu du changement de pratique comptable qui se fonde sur la marche attendue des affaires.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–67.3	46.9
Police	–470.3	124.8
Circulation routière et navigation	–52.7	349.4
Exécution judiciaire	–182.3	65.0
Population	–55.3	33.0
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–26.9	19.6

7.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–14.4	–20.9	–20.4	–20.2	–20.3	–20.2
Police	–305.3	–341.5	–345.5	–353.0	–363.5	–362.5
Circulation routière et navigation	293.9	295.1	296.7	297.2	299.4	300.0
Exécution judiciaire	–108.7	–112.3	–117.3	–115.4	–113.9	–114.4
Population	–17.6	–22.5	–22.3	–22.0	–22.2	–22.3
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–4.6	–4.6	–7.1	–7.2	–6.9	–7.0
Total	**–156.8**	**–206.7**	**–215.8**	**–220.7**	**–227.4**	**–226.4**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*2.9*	*–0.3*				

7.3 Priorités de développement de la Direction

Au cours des années à venir, la DSE adaptera son organisation aux nouveaux défis posés par l'introduction du système ERP à l'échelle de l'administration cantonale. Parallèlement, au niveau de la Direction, elle a prévu de nouvelles étapes d'harmonisation des processus et une centralisation efficace des tâches d'assistance. Grâce aux nouvelles possibilités offertes par les technologies informatiques, les tâches et les processus sont numérisés continuellement et progressivement lorsque cela s'avère judicieux sur le plan économique.

Les mesures de lutte contre la pandémie ont pris fin au printemps 2022. Néanmoins, la DSE doit garder à disposition les ressources et les planifications en la matière, afin de pouvoir faire face à une dégradation de la situation épidémiologique, le cas échéant.

Le nombre et la complexité des cas de cybercriminalité continuent d'évoluer très rapidement à tous les niveaux – cantonal, national et mondial. Profitant de l'augmentation de ses effectifs, la Police cantonale (POCA) répond à ce nouveau défi en créant les conditions nécessaires sur le plan organisationnel pour lutter efficacement contre la cybercriminalité. Le recrutement revêt une importance de premier ordre à cet égard. De plus, la POCA s'implique activement dans le réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK), au sein duquel elle a repris de la Confédération la responsabilité du domaine des enquêtes P2P (« peer-to-peer », p. ex. bourses d'échange en ligne) à l'échelon national depuis le 1er janvier 2021.

Le Grand Conseil a chargé l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) d'élaborer un plan détaillé présentant les conséquences d'une nouvelle forme juridique pour l'office. Il se prononcera en 2023 sur la transformation de l'OCRN en établissement de droit public.

Le choix du Conseil-exécutif de construire une institution d'exécution judiciaire supplémentaire sur le site de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil) marque la fin d'une procédure d'évaluation qui aura duré environ deux ans. Outre la planification de cette nouvelle construction, d'autres projets prévus par le plan directeur se poursuivront. Ils portent sur d'importants travaux d'entretien et de rénovation à l'EP Witzwil, à l'EP Hindelbank et à l'EP St-Jean. Le Foyer d'éducation Lory sera transféré à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) à partir du 1er janvier 2023, comme l'a décidé le Conseil-exécutif.

Ce dernier met en œuvre la motion 073–2020 Schilt « Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies » au 1er novembre 2022 (par une modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration). Les répercussions sur le nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence hébergés chez des particuliers se manifesteront à partir de l'année 2023.

Dans les domaines du sport et de la protection de la population, les priorités de développement restent la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile et l'élaboration de diverses planifications et stratégies.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–803 253 713**	**–854 170 368**	**–854 731 407**	**–861 737 114**	**–872 394 538**	**–872 497 635**
Écart		–6.3 %	–0.1 %	–0.8 %	–1.2 %	0.0 %
Revenus	**649 343 338**	**647 159 081**	**638 922 195**	**641 086 120**	**644 948 708**	**646 137 204**
Écart		–0.3 %	1.3 %	–0.3 %	–0.6 %	–0.2 %
Solde	**–153 910 375**	**–207 011 287**	**–215 809 212**	**–220 650 993**	**–227 445 830**	**–226 360 430**
Écart		–34.5 %	–4.2 %	–2.2 %	–3.1 %	0.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	–532 237 587	–553 717 571	–556 317 467	–565 958 997	–574 270 174	–576 832 128
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–140 155 353	–171 894 004	–164 813 519	–164 426 628	–168 406 048	–169 243 607
33 Amortissements du patrimoine administratif	–18 440 235	–22 142 333	–21 959 350	–19 213 961	–17 402 240	–14 057 272
34 Charges financières	–31 895	–60 000	–60 000	–60 000	–60 000	–60 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–51 647 025	–48 000 000	–48 000 000	–48 000 000	–48 000 000	–48 000 000
36 Charges de transfert	–42 271 102	–36 024 309	–42 045 821	–42 422 277	–42 422 827	–42 423 377
37 Subventions redistribuées	–1 267 155	–1 375 000	–1 375 000	–1 375 000	–1 225 000	–1 225 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–17 203 361	–20 957 151	–20 160 250	–20 280 250	–20 608 250	–20 656 250
Revenus						
40 Revenus fiscaux	278 767 386	284 280 000	287 710 000	290 540 000	293 410 000	294 850 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	191 896 354	195 481 720	188 357 332	187 445 352	188 622 939	188 371 436
43 Revenus divers	123 081	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	2 647 641	2 106 000	1 830 000	1 775 000	1 765 000	1 765 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	51 347 257	46 090 000	46 090 000	46 090 000	46 090 000	46 090 000
46 Revenus de transfert	114 780 840	108 375 010	110 161 940	110 462 846	110 437 846	110 437 846
47 Subventions à redistribuer	1 267 155	1 375 000	1 375 000	1 375 000	1 225 000	1 225 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	8 513 624	9 351 351	3 297 922	3 297 922	3 297 922	3 297 922

Evolution du compte de résultats

Le budget 2023 prévoit un excédent de charges de CHF 215,8 millions. Après prise en compte de l'ensemble des dépenses et des revenus, le solde connaît une péjoration de CHF 8,8 millions en comparaison du budget de l'exercice précédent.

L'augmentation des charges de personnel de CHF 2,6 millions résulte des mesures salariales annoncées par le Conseil-exécutif pour l'année 2023 et, à la POCA, de l'engagement d'agents dans le cadre d'une nouvelle phase du renforcement des effectifs. Le rattachement du Foyer d'éducation Lory à la DIJ au 1er janvier 2023 entraîne une baisse des charges de personnel (GM 30) de CHF 6,2 millions pour la DSE. Pour le canton, en revanche, il représente un transfert de moyens financiers sans répercussion sur le solde. S'agissant de la baisse de CHF 7,1 millions des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31), l'explication réside principalement dans un changement de pratique comptable à l'Office de la population (OPOP) concernant les dédommagements reçus de la Confédération pour les coûts liés au système biométrique. La comptabilisation s'effectue désormais sous les charges de transfert (GM 36). Le même effet se produit pour les contributions (GM 42), les revenus étant désormais comptabilisés sous les revenus de transfert (GM 46). L'accroissement continu du parc automobile permet de budgéter une hausse de CHF 3,4 millions du produit de l'impôt sur les véhicules à moteur (GM 40).

7.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–25 750 400**	**–22 753 860**	**–24 789 253**	**–21 592 158**	**–26 676 372**	**–26 324 058**
Écart		11.6 %	–8.9 %	13.0 %	–24.0 %	1.0 %
Recettes	**8 444 520**	**1 850 000**	**1 850 000**	**1 850 000**	**1 850 000**	**1 850 000**
Écart		–78.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–17 305 880**	**–20 903 860**	**–22 939 253**	**–19 742 158**	**–24 826 372**	**–24 474 058**
Écart		–20.8 %	–9.7 %	14.0 %	–26.0 %	1.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–16 922 777	–18 625 841	–19 741 406	–17 133 524	–22 864 872	–22 429 481
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–5 572 227	–2 278 019	–3 197 847	–2 608 634	–1 961 500	–2 044 577
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	–3 255 397	–1 850 000	–1 850 000	–1 850 000	–1 850 000	–1 850 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	722 006	0	0	0	0	0
61 Remboursements	15 000	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	4 189 736	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	262 381	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	3 255 397	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets augmentent de CHF 2,0 millions par rapport au budget 2022. Par ACE nº 589 du 1er juin 2022, le Conseil-exécutif a redéfini la part des investissements pour chaque Direction. Il a attribué un plafond de CHF 22,9 millions à la DSE pour 2023. Du fait d'une légère hausse des investissements à la POCA, les besoins en matière d'immobilisations corporelles augmentent de CHF 1,0 million. Quant aux immobilisations incorporelles, elles sont également en hausse d'environ CHF 1,0 million en raison de l'autonomisation partielle de la gestion des débiteurs à l'OCRN.

La part des investissements pour les années du plan intégré mission-financement est de CHF 19,8 millions pour 2024, CHF 24,8 millions pour 2025 et CHF 24,5 millions pour 2026. Le Conseil-exécutif a à nouveau autorisé un écart de planification de 30 % pour les années 2023 à 2026 afin de permettre le financement de tous les projets figurant dans la planification des investissements du canton.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4 046.6	3 981.1	4 029.3	4 011.8	4 132.3	4 122.8

Commentaire

Dans l'ensemble, la DSE connaît une baisse de ses effectifs de 9,5 équivalents plein temps (EPT) au 1er janvier 2023, pour un total de 4122,78 EPT.

D'une part, 48,8 EPT sont créés au total, dont 35,0 EPT à la POCA en vue du renforcement des effectifs conformément à la motion 138–2016 Wüthrich (ACE nº 188/2019). La dotation de la POCA s'accroît en outre de 2,0 EPT refinancés à la Police judiciaire dans le cadre du réseau NEDIK. À l'OCRN, 3,0 EPT supplémentaires sont nécessaires en raison de la croissance continue du parc de véhicules du canton de Berne, laquelle implique une augmentation de la charge de travail, notamment dans le domaine des immatriculations de véhicules. L'internalisation de l'administration des places d'amarrage, assurée jusque-là sur la base de mandats, entraîne une hausse supplémentaire de 0,8 EPT à l'OCRN. L'OPOP affiche 3,0 EPT de plus en lien avec la mise en œuvre de la motion 073–2020 Schilt « Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies » (modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration). Tous les postes créés à l'OCRN et à l'OPOP sont refinancés. L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires se voit doté de 0,5 EPT en vue de la mise en œuvre de prescriptions fédérales dans le domaine de Jeunesse+Sport et de 0,5 EPT supplémentaire pour la constitution d'une base de données des installations sportives et l'élaboration d'une conception des installations sportives conformément à la loi cantonale sur l'encouragement du sport (LCESp).

D'autre part, les effectifs de la DSE diminuent de 58,3 EPT au total, principalement en raison du transfert du Foyer d'éducation Lory à la DIJ (44,3 EPT). Une réduction des effectifs a lieu en outre à la POCA en raison de modifications touchant les contrats sur les ressources (achat de prestations en baisse).

La DSE pourra procéder à d'autres petites restructurations dans le cadre des effectifs autorisés.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques

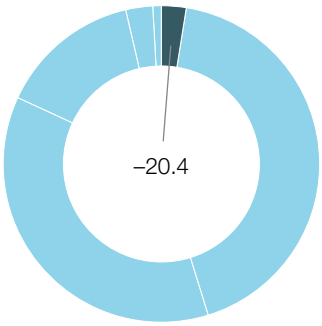

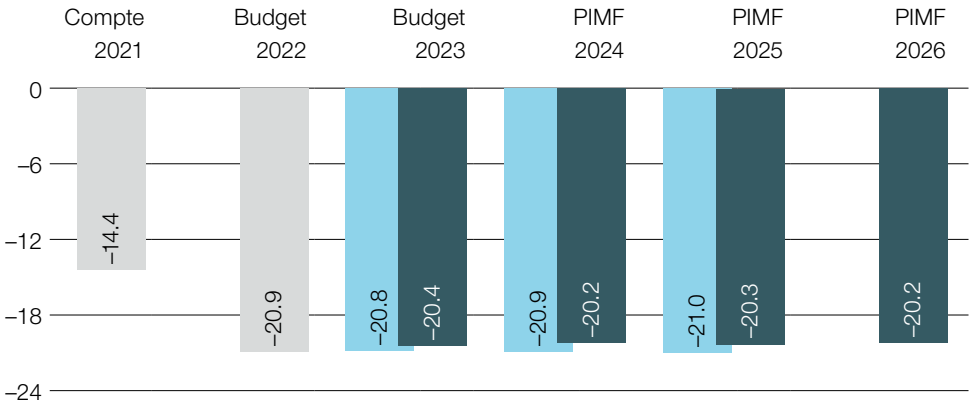

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Tâches et prestations attribuées au Secrétariat général de la DSE dans les domaines politique et opérationnel du soutien aux fonctions de direction, et au Service juridique dans la procédure législative ou la procédure de recours, et tâches opérationnelles dans les domaines du Service de lutte contre la violence domestique, de la loi sur les jeux d'argent et de l'administration des fonds cantonaux de loterie et du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–16 777 213**	**–23 800 111**	**–67 269 564**	**–67 144 102**	**–67 227 275**	**–67 092 653**
30 Charges de personnel	–8 028 580	–8 615 029	–9 421 634	–9 479 567	–9 530 797	–9 501 668
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 873 533	–2 431 000	–2 224 500	–2 131 500	–2 186 500	–2 136 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	–196 235	–218 082	–145 430	–128 035	–81 978	–16 485
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	–44 000 000	–44 000 000	–44 000 000	–44 000 000
36 Charges de transfert	–330 998	–517 000	–684 000	–684 000	–684 000	–684 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–6 347 866	–12 019 000	–10 794 000	–10 721 000	–10 744 000	–10 754 000
Revenus d'exploitation	**2 366 536**	**2 882 071**	**46 898 185**	**46 899 017**	**46 886 736**	**46 890 233**
40 Revenus fiscaux	893 061	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 264 382	1 230 789	1 249 974	1 250 806	1 238 525	1 242 022
43 Revenus divers	2 151	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	44 000 000	44 000 000	44 000 000	44 000 000
46 Revenus de transfert	1 934	15 600	11 600	11 600	11 600	11 600
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	205 009	235 682	236 611	236 611	236 611	236 611

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–14 410 676**	**–20 918 040**	**–20 371 379**	**–20 245 085**	**–20 340 539**	**–20 202 421**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–14 410 676**	**–20 918 040**	**–20 371 379**	**–20 245 085**	**–20 340 539**	**–20 202 421**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–14 410 676**	**–20 918 040**	**–20 371 379**	**–20 245 085**	**–20 340 539**	**–20 202 421**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*3 959*	*32 933*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Soutien à la direction	–12 979 403	–19 554 865	**–20 711 816**	–20 583 203	–20 658 526	–20 517 468
Juridiction administrative	–2 121 921	–2 489 171	**0**	0	0	0
Autorisations de loterie et impôt sur les maisons de jeux	687 680	1 125 996	**0**	0	0	0
Administration des fonds	2 968	0	**0**	0	0	0
Service de lutte contre la violence domestique	0	0	**–769 444**	–771 762	–791 894	–794 834
Jeux d'argent	0	0	**1 109 881**	1 109 881	1 109 881	1 109 881
Fonds de loterie	0	0	**0**	0	0	0
Fonds du sport	0	0	**0**	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget de 2023, le compte de résultats échelonné du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques connaît une baisse d'environ CHF 546 700 par rapport au solde II (comptabilité analytique d'exploitation) du budget de 2022. Cette amélioration du budget global du groupe de produits est principalement due aux états de fait suivants.

Le groupe de matières 30 (Charges de personnel) fait état de charges supplémentaires à hauteur de CHF 806 600. La raison principale est l'inscription au budget de deux nouveaux postes à durée indéterminée pour absorber les travaux liés à la mise en service opérationnelle d'ERP/SAP au sein de l'unité comptable DSE (hors Police) et à la centralisation croissante des affaires courantes dans les services des finances et du personnel. En marge du lancement des étapes 1 et 2, il est prévu de créer trois postes temporaires pour assurer un soutien centralisé aux offices, dont la taille et les activités sont très hétérogènes. Tous les postes s'inscrivent dans le cadre de l'effectif cible. Ces ressources supplémentaires permettront, d'une part, de garantir la capacité opérationnelle et le succès du lancement du système et, d'autre part, de soulager les personnes-clés pendant la période de déploiement des deux étapes. La progression individuelle des traitements (0,7 %), les primes de performances (0,25 %) et la compensation du renchérissement (0,5 %) contribuent également à la hausse des charges.

Dans le groupe de matières 31 (Charges de biens et services et autres charges d'exploitation), les charges connaissent une baisse de CHF 206 500. Cela s'explique notamment par l'achat de biogaz, qui a été transféré du groupe de matières 31 vers le 39. De plus, le budget de 2023 prévoit moins de charges pour la réalisation d'interfaces dans le projet ERP que celui de 2022.

Dans le groupe de matières 33 (Amortissements du patrimoine administratif), les charges ont reculé d'environ CHF 72 700. La durée d'amortissement d'investissements majeurs, notamment dans le domaine de l'informatique, touchera à sa fin en 2023.

Le groupe de matières 36 (Charges de transfert) enregistre une hausse des charges de CHF 167 000. Le soutien apporté aux minorités ayant un besoin de protection particulier a augmenté de CHF 200 000 (concept relatif à la sécurité des minorités nécessitant une protection particulière). En revanche, les contributions versées au Réseau national de sécurité et à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police ont baissé (CHF –33 000).

Le groupe de matières 39 (Imputations internes) fait état de charges inférieures de CHF 1,2 million. La raison principale est que le programme IT@BE s'est achevé et que sa migration s'est opérée à la DSE (hors Police). Cela permet à l'Office d'informatique et d'organisation de planifier plus précisément les coûts des prestations informatiques de base de la DSE (hors Police).

Pour les exercices 2024 à 2026, on s'attend à ce que le résultat du compte de résultats échelonné s'améliore encore par rapport au budget de 2023, à savoir d'environ CHF 126 000 en 2024, CHF 31 000 et 2025 et CHF 169 000 en 2026. Cela est dû à des fluctuations marginales dans les charges de personnel, de biens et services et les autres charges d'exploitation, les amortissements du patrimoine administratif et les charges de transfert.

Priorités de développement

Pour les prochaines années, le Secrétariat général se prépare à de nouveaux défis sur le plan organisationnel : l'introduction dans toute l'administration cantonale du nouveau système ERP et le soutien centralisé qu'il conviendra d'apporter aux offices de la Direction, là où nécessaire. Parallèlement, d'autres démarches d'harmonisation des processus sont prévues au niveau de la Direction, tout comme une centralisation efficace des tâches de soutien pour l'ensemble de la Direction. De plus, la numérisation des processus et des tâches se poursuit de manière échelonnée lorsque cela est approprié sur le plan économique, au moyen des nouveaux moyens techniques qu'offrent l'informatique.

Chances et risques

En pleine mue organisationnelle, la DSE est en train de numériser et d'harmoniser progressivement ses processus opérationnels à l'échelon du canton et de la Direction. Le Secrétariat général aura pour tâche, ces prochaines années, de contribuer à cette transition et de la soutenir activement. Avec l'introduction du nouveau système ERP, il a une nouvelle occasion d'optimiser de manière déterminante les nombreux processus de traitement de masse de la Direction et les tâches communes. Il n'y parviendra que grâce à l'emploi de logiciels modernes et intelligents qui contribuent à améliorer sensiblement et rapidement l'informatique, facteur de production essentiel. Du personnel bien formé est également indispensable, qu'il s'agit de motiver et de garder dans l'entreprise.

Dans le domaine de la juridiction administrative, les ressources en personnel temporaire seront reconduites ces prochaines années afin de contrer l'augmentation des dossiers en suspens. L'évolution de la situation est examinée en continu.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	187	153	baisse
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	17	16	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	40	31	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	266	263	constant
Nombre de recours déposés à la DSE	440	410	baisse
Nombre de recours traités de la DSE	455	403	baisse

7.7.2 Police

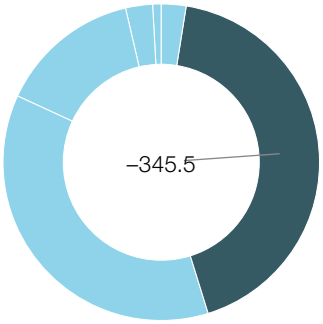

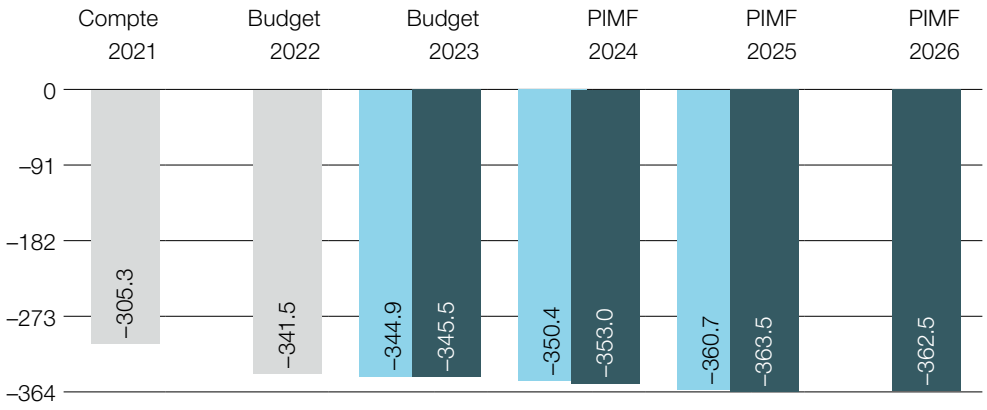

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres:

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,
- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier:

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organs fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–430 652 531**	**–468 222 035**	**–470 254 717**	**–477 784 495**	**–488 260 836**	**–487 327 117**
30 Charges de personnel	–339 818 275	–354 719 598	–358 778 296	–368 051 160	–375 742 159	–377 391 159
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–68 840 393	–88 271 027	–79 166 712	–80 189 139	–84 252 184	–85 073 863
33 Amortissements du patrimoine administratif	–16 692 393	–20 020 573	–17 225 046	–14 065 984	–12 482 731	–9 039 783
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–509 669	–582 999	–8 959 500	–9 160 050	–9 160 600	–9 161 150
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–4 791 802	–4 627 838	–6 125 162	–6 318 162	–6 623 162	–6 661 162
Revenus d'exploitation	**125 342 180**	**126 767 337**	**124 799 061**	**124 799 061**	**124 799 061**	**124 799 061**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	39 037 172	41 892 185	43 512 185	43 512 185	43 512 185	43 512 185
43 Revenus divers	593 063	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	83 239 129	82 376 152	80 717 676	80 717 676	80 717 676	80 717 676
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 472 816	2 499 000	569 200	569 200	569 200	569 200
Résultat des activités d'exploitation	**–305 310 351**	**–341 454 698**	**–345 455 655**	**–352 985 434**	**–363 461 775**	**–362 528 056**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–305 310 351**	**–341 454 698**	**–345 455 655**	**–352 985 434**	**–363 461 775**	**–362 528 056**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–305 310 351**	**–341 454 698**	**–345 455 655**	**–352 985 434**	**–363 461 775**	**–362 528 056**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*3 197 768*	*2 636 502*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	–104 621 508	–116 140 196	**0**	0	0	0
Tâches de police de sécurité et du trafic, entraide administrative et aide à l'exécution	0	0	**–91 748 893**	–97 445 919	–101 613 761	–99 800 956
Gestion de la centrale d'engagement	0	0	**–23 728 412**	–24 367 013	–24 793 788	–24 871 699
Police judiciaire	–200 573 693	–226 711 369	**–228 774 968**	–233 081 340	–235 717 333	–236 723 942
Gestion de la centrale d'engagement	–115 150	1 396 868	**–1 203 383**	1 908 839	–1 336 894	–1 131 459

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au solde II (comptabilité analytique d'exploitation) du budget 2022, le budget 2023 affiche une péjoration d'environ CHF 4,0 millions du compte de résultats à plusieurs niveaux du groupe de produits Police.

Cette péjoration s'explique notamment par l'augmentation des effectifs du corps de police de 35 postes dans le groupe de matières 30. De plus, fin 2021, la ville de Berne a provisoirement résilié le contrat complémentaire au contrat sur les ressources au 1er janvier 2023, ce qui a un effet positif sur le groupe de matières 30, mais réduit les revenus dans le groupe de matières 46. Par ailleurs, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police et la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse ont conclu une convention sur la collaboration intercantonale en matière de lutte coordonnée à l'échelon national contre la cybercriminalité (NEDIK). Pour mettre en œuvre cette convention, il est prévu de créer deux postes, qui seront toutefois entièrement refinancés par la Confédération et les cantons (groupe de matières 46).

En ce qui concerne les charges d'exploitation, le solde du groupe de matières 31 a baissé d'environ CHF 2,0 millions. Les dépenses baissent également compte tenu de la réduction des postes acquis en vue du contrat complémentaire au contrat sur les ressources de la ville de Berne. Différents projets de petite envergure ont dû être revus ou compensés. Dans le groupe de matières 39, la facturation à l'Office d'informatique et d'organisation a été adaptée.

Les rentrées du groupe de matières 42 augmentent de CHF 1,6 million. Pendant la première phase de la pandémie, les recettes

générées par les amendes ont baissé. Compte tenu des données empiriques, les recettes ont toutefois été relevées et actualisées dans le processus de planification 2021. Le groupe de matières 46 enregistre une baisse en raison de la résiliation provisoire du contrat complémentaire de la ville de Berne. Dans le groupe de matières 49, la facturation entre la Police cantonale (POCA) et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a été adaptée en ce qui concerne la plateforme d'alarme.

Dans le plan intégré mission-financement 2024-2026, la péjoration du résultat à plusieurs niveaux par rapport au budget 2023 est encore plus importante et atteint environ CHF 7,5 millions (2024), CHF 18,0 millions (2025) et CHF 17,1 millions (2026). Cela s'explique principalement par l'augmentation continue des effectifs ces prochaines années.

Priorités de développement

Au printemps de l'année en cours, les mesures contre la pandémie ont pris fin. Reste que la planification et les ressources doivent être prêtes en vue de l'automne afin de pouvoir répondre à une nouvelle vague d'infections. Le processus stratégique fixant des objectifs annuels est désormais ancré et s'inscrit dans un canal nouveau et consolidé, ce qui facilitera également la communication à l'interne. Malgré les conditions particulières liées à la pandémie, les objectifs annuels 2021 ont pu en grande partie être atteints.

La phase conceptuelle du projet de gestion des connaissances est achevée. Désormais, le contenu des documents sera progressivement retravaillé de façon à ce que les collaboratrices et collaborateurs accèdent plus facilement aux connaissances, présentées de manière plus claire, ciblée et fiable.

En 2022, l'introduction de la charte des valeurs a été menée à bien grâce à des ateliers, des formations et des séances d'information à tous les niveaux. Il est prévu d'évaluer les acquis au cours de l'année à venir.

Étant donné que les auteurs d'infractions sont en grande partie des personnes adolescentes ou de jeunes adultes, la priorité accordée à la violence dans l'espace public cible désormais la violence chez les jeunes et, pour ce faire, nombre de nouvelles mesures ont été prises. L'objectif est notamment de reconnaître rapidement les jeunes auteurs et de prendre des mesures appropriées conjointement avec les institutions compétentes pour réduire au maximum les effets négatifs pour les victimes et les auteurs. Les polices régionales définissent donc des lieux prioritaires, soit ceux où des personnes adolescentes et de jeunes adultes se réunissent (p. ex. points sensibles, gares et lieux de rencontre dans le quartier). De plus, l'offre de cours de prévention, portant notamment sur le thème de la violence, dispensé par la police à tous les niveaux scolaires, sera étendu ces prochaines années à l'ensemble du canton de Berne.

Compte tenu de l'usage croissant du vélo, du vélo électrique et des nouveaux véhicules électriques individuels pour les déplacements professionnels et privés, l'augmentation du nombre d'accidents de la circulation dans le secteur de la mobilité douce se poursuit. Les mesures préventives et répressives introduites, incluant des actions ciblées, sont maintenues.

La décision n'a pas encore été prise quant au maintien de ce point comme priorité en 2023. En effet, une grande partie des accidents se produisent dans les localités, et à cela s'ajoutent les défis croissants liés à la vitesse et au trafic mixte. C'est la raison pour laquelle une analyse est en cours afin de définir la mobilité sûre en zone urbaine comme priorité, et d'utiliser pour ce faire les expériences positives tirées de la priorité précédente.

Le nombre et la complexité de la cybercriminalité continuent de croître rapidement aux niveaux cantonal, national et mondial. La POCA a réagi face aux nouveaux défis et mis en place, dans le cadre de l'augmentation des effectifs du corps de police, les conditions nécessaires pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité. La création de la brigade Cybercriminalité au 1er avril 2021 a permis de renforcer les enquêtes en la matière. Le recrutement constitue l'une des grandes priorités. Le premier bilan est positif.

Les spécialistes de la brigade Cybercriminalité se chargent de cas complexes de cybercriminalité et conseillent et soutiennent l'ensemble du corps de police en ce qui concerne les infractions numériques. Afin d'améliorer les connaissances fondamentales et spécialisées dans ce domaine, les spécialistes de la brigade Cybercriminalité dispenseront des formations et perfectionnements à l'ensemble du corps de police. En outre, afin de faire le lien entre les généralistes et la police judiciaire, il est prévu de nommer au sein des différentes sûretés régionales des interlocuteurs ayant des connaissances approfondies de cybercriminalité.

Enfin, la POCA est très engagée au sein du réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK) et a repris, le 1er janvier 2021, la tâche de la Confédération consistant à diriger au niveau national le domaine des enquêtes P2P («peer-to-peer», p. ex. échange de contenus sur Internet).

Chances et risques

Le système Rialto, fruit du projet de nouveau système de gestion des dossiers, a été introduit en mars de cette année. Les mesures prévues dans le cadre du crédit complémentaire et nécessaires dans le cadre de l'introduction ont été mises en œuvre. D'autres mesures sont encore en élaboration. L'introduction auprès du Ministère public est prévue en milieu d'année prochaine.

Au niveau national (Technique et informatique policières suisse; TIP), le projet de gestion mobile des interventions a été lancé. Ce projet important visant à soutenir la gestion mobile d'interventions pour les forces d'engagement au front sera mis en œuvre par étapes. Le projet dépendant notamment de la planification d'autres corps de police, l'introduction a été reportée quelque peu et est désormais prévue pour le troisième trimestre 2022. Les moyens inscrits au budget devraient permettre de couvrir le financement.

Un autre projet important de numérisation lancé par TIP est «eOBV en Suisse» (application pour les amendes d'ordre), qui sera mis en œuvre progressivement. L'introduction auprès de la POCA a pris du retard et est prévue pour fin 2023. Les moyens inscrits au budget devraient permettre de couvrir le financement.

En ce qui concerne le projet du Centre de police de Berne, l'appel d'offres aux entreprises totales a eu lieu et l'adjudication a été prononcée. Dès que cette dernière sera entrée en force, les travaux se poursuivront selon la planification du projet, qui suit son cours et devrait permettre, du point de vue actuel, un emménagement à partir de début 2028.

Le 9 mars 2022, le Grand Conseil a décidé que le canton de Berne quittera le concordat EIPH au 31 décembre 2035. La résiliation a été communiquée formellement aux autorités concordataires de l'EIPH fin avril 2022. Parallèlement, le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'entamer les négociations avec les partenaires concordataires afin de convenir d'une sortie en bonne et due forme.

Le rattachement prévu de la commune de Moutier au canton du Jura aura un impact sur les prestations de base de la police régionale Jura-bernois Seeland. Il est prévu de relocaliser le poste de police de Saint-Imier. Les travaux préliminaires en vue d'un poste de police pour le district Pierre-Pertuis Nord (remplaçant le poste de police de Moutier, qui abrite une police territoriale, une police mobile et la sûreté régionale Jura bernois) doivent s'inscrire dans les décisions politiques de principe et auront à l'évidence un impact financier.

Après que les mesures contre la pandémie ont pris fin, la POCA a à nouveau été sollicitée pour soutenir l'état-major spécial du canton et y siéger, la priorité étant cette fois de gérer la vague de réfugiées et réfugiés ukrainiens. La tâche principale de l'état-major spécial est d'assurer les capacités en matière d'hébergement et d'encadrement de ces personnes dans le canton de Berne.

Dans le cadre de l'orientation stratégique de renforcement de l'attractivité de l'employeur et de développement adéquat compte tenu des exigences, l'accent est maintenu sur l'attractivité de l'employeur, notamment sur la promotion des collaboratrices. L'objectif est d'augmenter de manière générale le nombre de femmes au sein du corps de police, surtout parmi les cadres, et de mettre en œuvre progressivement une planification de mesures complète. De plus, les premières conclusions tirées des entretiens optimisés avec les collaboratrices et collaborateurs sont analysées et les ajustements nécessaires, effectués.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 940	1 947	haussier
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	536	536	haussier
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 503 328	3 482 042	haussier
Pourcentage des activités de police judiciaire (p.ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	54	constant
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	201 472	200 261	constant

7.7.3 Circulation routière et navigation

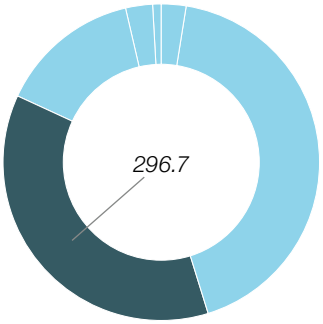

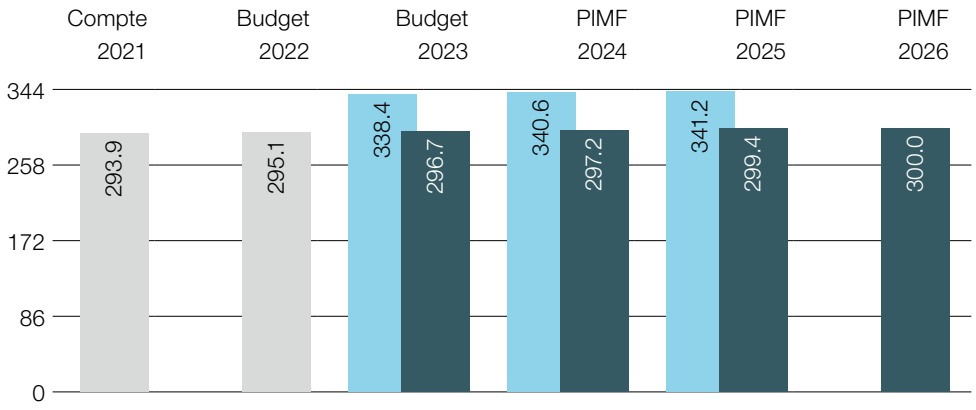

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes:

- Admission des personnes aux examens de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite pour véhicules et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance de permis de circulation et de permis de conduire, de permis de navigation et de permis de conduire pour bateaux,
- Autorisations spéciales et autorisations nautiques,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre de conducteurs/conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–48 444 260**	**–49 708 445**	**–52 638 590**	**–53 262 154**	**–53 769 728**	**–54 332 449**
30 Charges de personnel	–36 661 533	–37 520 353	–38 914 581	–39 236 357	–39 507 283	–39 662 904
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–8 650 879	–9 671 172	–11 878 695	–11 839 695	–11 786 210	–11 974 210
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 807 854	–2 267 420	–1 592 722	–1 933 509	–2 223 642	–2 442 742
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 323 994	–249 499	–252 593	–252 593	–252 593	–252 593
Revenus d'exploitation	**340 480 492**	**342 970 500**	**347 793 500**	**348 965 500**	**351 650 500**	**352 835 500**
40 Revenus fiscaux	277 874 325	282 880 000	286 310 000	289 140 000	292 010 000	293 450 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
42 Contributions	61 588 912	59 195 500	61 348 500	59 690 500	59 505 500	59 250 500
43 Revenus divers	23 585	0	100 000	100 000	100 000	100 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	8 795	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	984 875	875 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Résultat des activités d'exploitation	**292 036 232**	**293 262 055**	**295 154 910**	**295 703 346**	**297 880 772**	**298 503 051**
34 Charges financières	0	0	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000
44 Revenus financiers	1 815 596	1 840 000	1 565 000	1 510 000	1 500 000	1 500 000
Résultat des activités de financement	**1 815 596**	**1 840 000**	**1 545 000**	**1 490 000**	**1 480 000**	**1 480 000**
Résultat opérationnel	**293 851 828**	**295 102 055**	**296 699 910**	**297 193 346**	**299 360 772**	**299 983 051**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**293 851 828**	**295 102 055**	**296 699 910**	**297 193 346**	**299 360 772**	**299 983 051**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–275 189*	*–1 547 152*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Admission des véhicules	14 289 000	13 114 769	**12 526 725**	12 183 385	11 678 363	11 101 377
Admission des conducteurs de véhicules	1 172 650	158 799	**229 347**	–1 033 957	–1 120 804	–1 216 494
Mesures administratives	–1 792 174	–1 883 527	**–2 119 646**	–2 172 861	–2 230 079	–2 305 352
Navigation	110 207	–10 546	**–139 634**	–152 621	–157 559	–161 344
Redevances cantonales sur le trafic	277 052 151	281 836 737	**284 252 843**	286 680 901	289 461 101	290 843 488
Redevances fédérales sur le trafic	2 189 281	1 108 277	**1 114 434**	911 725	911 215	910 950
Places de parking	0	0	**31 250**	27 500	27 500	27 500
Places d'amarrage	830 712	777 547	**804 591**	749 275	791 034	782 927

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats (budget global) de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) est de CHF 296,7 millions pour le budget de 2023 (2022 : CHF 293,6 mio). Dans le budget de 2023, les revenus issus des contributions connaîtront vraisemblablement une hausse et atteindront environ CHF 61,3 millions (2022 : CHF 59,2 mio). Cette augmentation s'explique par un excédant unique des rentrées financières à hauteur de CHF 1,6 million provenant de l'échange de permis de conduire suite à l'échéance du délai pour ce faire et par des rentrées financières supplémentaires de CHF 0,3 million, du même ordre que les années précédentes, provenant de l'immatriculation des véhicules. Les charges de biens et services s'élèvent à près de CHF 12,0 millions pour toutes les années du plan.

On s'attend à une augmentation des frais de personnel à compter de 2023 (+ CHF 1,4 mio à 2,1 mio). Cela est dû, d'une part, à la progression prévue des traitements et à la compensation du renchérissement et, d'autre part, à la création de nouveaux postes à plein temps. Les postes supplémentaires d'experts de la circulation ont été créés en vue de rattraper les retards dans les expertises de véhicules. Les nouveaux guichets du service à la clientèle dans le domaine des immatriculations assurent la qualité des prestations alors que le parc automobile ne cesse de croître. De plus, en vue du remplacement du mandataire actuel, la fonction de gestionnaire des places d'amarrage doit faire l'objet d'un engagement ordinaire.

Étant donné que le parc automobile s'est à nouveau accru en 2021 et qu'aucune stagnation ne se profile, on table sur une nouvelle hausse des rentrées financières liées à l'impôt sur les véhicules à

moteur pour les années 2023-2026. Celles-ci se situent entre CHF 283,6 et 290,7 millions. Les rentrées issues de l'impôt sur les bateaux s'élèvent à CHF 2,8 millions par année.

Selon la planification, des investissements oscillant entre CHF 2,5 et 2,8 millions seront réalisés au cours des exercices 2023-2026. Ils couvrent la maintenance prévue des infrastructures liées à l'informatique, aux expertises et aux places d'amarrage, le remplacement des véhicules de service, ainsi que l'élargissement de l'offre numérique dans le cadre de la feuille de route OFROU/OFT et de la stratégie du canton de Berne pour une administration numérique.

Priorités de développement

L'autonomisation partielle de la gestion des débiteurs est en place. La mise en service de SAP dans les domaines des finances, du controlling et du personnel interviendra le 1er janvier 2023. L'interface permettant le transfert du chiffre d'affaires provenant de l'autonomisation partielle de la gestion des débiteurs vers SAP est prête.

Chances et risques

Le Grand Conseil a chargé l'OCRN d'élaborer une stratégie détaillée sur les répercussions qu'aurait une nouvelle forme juridique de l'office. Il décidera en 2023 si l'OCRN reste un office ou s'il deviendra un établissement de droit public.

Le vainqueur du concours de projets pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'OCRN à Münchenbuchsee a été annoncé. Le projet va être développé en collaboration avec les responsables au niveau cantonal et communal. La demande de permis de construire devrait être mise à l'enquête publique en 2024. Selon la planification actuelle, les travaux commenceront en 2025, de manière à ce que le nouvel OCRN puisse être mis en service en 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	817 709	832 260	croissant
Effectif des bateaux	11 712	11 629	constant
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	263 978	266 600	croissant
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	82 851	86 284	constant
Nombre d'expertises	227 966	240 453	croissant
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	43 202	54 158	constant
Nombre de mesures administratives notifiées	18 953	18 292	constant
Nombre de consultations téléphoniques	469 641	486 008	constant

7.7.4 Exécution judiciaire

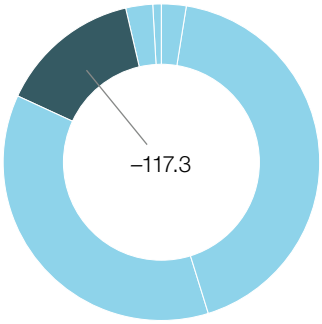

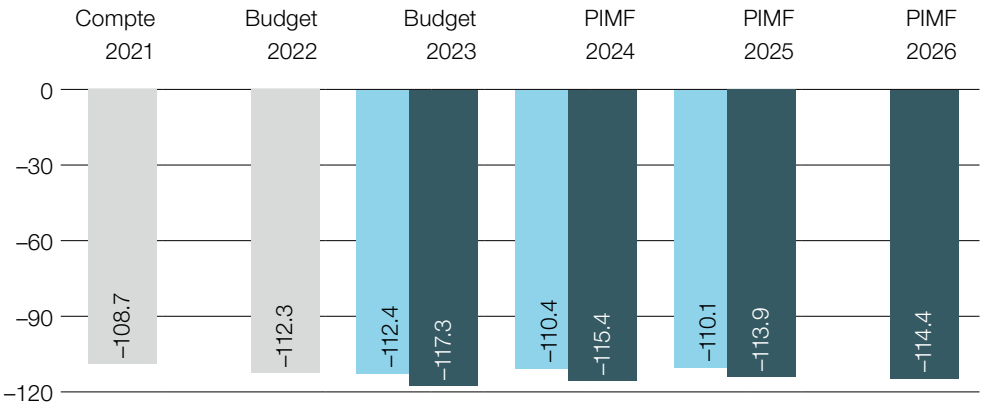

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office de l'exécution judiciaire est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit administratif (mesures de contrainte relevant du droit des étrangers : détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–184 721 698**	**–188 417 090**	**–182 306 097**	**–181 005 371**	**–180 881 537**	**–181 319 944**
30 Charges de personnel	–109 102 838	–112 101 693	–107 404 612	–107 025 691	–107 300 476	–107 857 952
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–58 506 128	–59 331 624	–58 782 272	–57 767 154	–57 812 014	–57 706 894
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 516 654	–2 874 522	–2 551 514	–2 644 826	–2 201 348	–2 187 398
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–12 888 934	–13 255 000	–13 157 700	–13 157 700	–13 157 700	–13 157 700
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 707 144	–854 250	–410 000	–410 000	–410 000	–410 000
Revenus d'exploitation	**75 939 666**	**76 040 701**	**64 963 665**	**65 537 752**	**66 902 621**	**66 902 621**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	60 652 704	59 684 395	52 726 054	53 300 140	54 665 009	54 665 009
43 Revenus divers	23 201	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	10 902 292	10 784 636	9 941 000	9 941 000	9 941 000	9 941 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 361 470	5 571 669	2 296 611	2 296 611	2 296 611	2 296 611

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–108 782 032**	**–112 376 389**	**–117 342 432**	**–115 467 619**	**–113 978 916**	**–114 417 323**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	51 481	66 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Résultat des activités de financement	**51 481**	**66 000**	**65 000**	**65 000**	**65 000**	**65 000**
Résultat opérationnel	**–108 730 551**	**–112 310 389**	**–117 277 432**	**–115 402 619**	**–113 913 916**	**–114 352 323**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–108 730 551**	**–112 310 389**	**–117 277 432**	**–115 402 619**	**–113 913 916**	**–114 352 323**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*379 214*	*499 302*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Détention	–31 424 987	–32 412 518	**–37 098 282**	–37 005 328	–36 709 914	–36 820 989
Exécution de mesures	–77 395 746	–80 214 300	**–80 179 150**	–78 397 292	–77 204 002	–77 531 335
Exécution de mesures pour mineurs	90 182	316 429	**0**	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant prévu pour le groupe de produits Exécution judiciaire dans le résultat global du compte de résultats est en hausse de CHF 5,0 millions dans le budget 2023 (CHF 117,3 mio) par rapport au budget 2022 (CHF 112,3 mio). En chiffres relatifs, cette augmentation correspond à une variation de 4,9 %. Elle s'explique par les facteurs décrits ci-après.

Le Foyer d'éducation Lory sera rattaché à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) à partir du 1er janvier 2023. De par ce transfert, les charges de personnel diminuent de CHF 6,2 millions, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation de CHF 0,8 million et les charges d'imputations internes de CHF 0,3 million. Quant aux revenus, ils baissent de CHF 4,5 millions s'agissant des contributions, de CHF 0,9 million s'agissant des revenus de transfert et de CHF 2,7 millions s'agissant des imputations internes. Le départ du Foyer d'éducation Lory entraîne donc une péjoration du solde net de CHF 0,8 million pour l'Office de l'exécution judiciaire. Pour le canton, en revanche, il représente un transfert de moyens financiers sans répercussion sur le solde.

Le Conseil-exécutif a approuvé une augmentation de la masse salariale de 0,5 % au titre de la compensation du renchérissement. Cette mesure salariale implique une augmentation des charges de personnel de CHF 0,6 million. Une hausse supplémentaire de CHF 0,4 million découle du reclassement de collaborateurs.

La conférence du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures a décidé en automne 2021 d'augmenter la rémunération versée aux détenus pour leur travail, en la portant de CHF 26 à CHF 29 par jour. Il en résulte des charges supplémentaires de CHF 0,4 million.

Durant les deux années à venir, les transformations réalisées à l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg) entraîneront un manque à gagner de CHF 1,3 million par an. L'EP Witzwil et l'EP Hindelbank s'attendent à une diminution de la part des jugements extracantonaux exécutés en leur sein, d'où une baisse des revenus de CHF 0,4 million. La conférence concordataire a décidé en octobre 2021 de supprimer le supplément de CHF 28 versé à l'EP Witzwil pour l'accompagnement socioprofessionnel et d'apporter une modification au supplément d'indemnité versé pour l'exécution avec traitement, ce qui entraîne respectivement une baisse des revenus de CHF 0,6 million et de CHF 0,3 million.

En revanche, les contributions s'améliorent de CHF 0,6 million grâce au versement d'une indemnité plus élevée pour les séjours hospitaliers et ambulatoires à la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île, au changement concernant le supplément versé pour l'exécution avec traitement et à une hausse de la part des mandats extracantonaux confiés au Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL).

Priorités de développement

Le choix du Conseil-exécutif de construire une institution d'exécution judiciaire supplémentaire sur le site de l'EP Witzwil marque la fin d'une procédure d'évaluation qui aura duré environ deux ans. Au départ, plusieurs dizaines de sites avaient été envisagés dans la région Jura bernois – Seeland. Après différentes étapes de sélection, il en est resté deux : Witzwil et le site de l'ancien Foyer d'éducation Prêles. Une étude de faisabilité détaillée réalisée par la Direction des travaux publics et des transports en étroite coordination avec les services cantonaux concernés et les communes d'implantation a fait ressortir les avantages du site de Witzwil. Les inspections organisées sur chacun des deux sites par la DSE ont confirmé cette analyse. Elles ont eu lieu avec la participation de représentants de la commune concernée ainsi que de spécialistes de la protection de l'environnement et de la nature, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'exécution judiciaire.

Un concours d'architecture sera préparé en 2023. Une fois achevés la procédure de concours, l'étude du projet et l'appel d'offres, le nouvel établissement pénitentiaire devrait être construit entre 2028 et 2031 et mis en service en 2032. Les coûts pour le canton s'élèveront à quelque CHF 280 millions.

Outre la planification de cette nouvelle construction, d'autres projets prévus par le plan directeur se poursuivront. Ils portent sur d'importants travaux d'entretien et de rénovation à l'EP Witzwil, à l'EP Hindelbank et à l'EP St-Jean. Une nouvelle clôture de sécurité sera réalisée sur le site de Hindelbank. Une partie des bâtiments sera rénovée, agrandie ou transformée. Le château continuera d'être utilisé comme bâtiment administratif. La sécurité restera garantie pendant toute la durée des travaux.

Par contre, le bâtiment annexe prévu par le plan directeur pour la détention administrative à la Prison régionale de Thoune ne verra finalement pas le jour. En effet, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, les installations de détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ne peuvent plus être combinées avec d'autres prisons. En outre, aucune surface se prêtant à la construction d'un nouveau bâtiment n'est disponible à proximité du site de Thoune. Prêles, en revanche, pourrait convenir comme site de remplacement pour la détention administrative.

À mi-parcours, la remise en état de l'EP Witzwil ne se déroule pas selon le calendrier prévu. Dans le cadre des travaux de maintenance en cours, des problèmes imprévus sont survenus en raison d'une pénurie de matières premières et de main-d'œuvre qualifiée, ce qui a eu un impact direct sur l'achèvement de la première phase de maintenance. Malgré les surcoûts, on peut actuellement escompter que l'enveloppe financière sera respectée.

Le processus d'achat du mobilier nécessaire dans les bâtiments rénovés se déroule comme prévu. Il n'est pas encore possible, à l'heure actuelle, d'estimer si le crédit d'aménagement approuvé par le Grand Conseil suffira à couvrir les coûts. Comme les travaux de construction, l'acquisition de mobilier peut entraîner des coûts supplémentaires de l'ordre de 10 à 20 %.

L'organisation structurelle et fonctionnelle de l'EP Thorberg a été revue dans le but d'assurer, à partir du 1er mai 2022, une « exécution judiciaire sur mesure ». Les équipes interdisciplinaires comprennent désormais la fonction de « personne de référence ». Les collaborateurs concernés y sont préparés par une qualification complémentaire ciblée et font l'objet d'un reclassement dans le système de rémunération. Le Centre d'évaluation nouvellement créé pour les détenus et le plan d'exécution numérique constituent des innovations majeures pour le travail selon le modèle de l'exécution des sanctions orientée vers les risques (ROS).

Par arrêté du 27 avril 2022, le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil d'approuver un crédit d'engagement de CHF 10 millions pour des travaux de transformation. Ceux-ci visent à permettre l'exploitation de l'EP Thorberg durant les 10 à 15 prochaines années.

Lors de la session de juin 2021, le Grand Conseil a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet d'autonomisation des foyers cantonaux et, partant, sur les crédits de financement afférents. Les cinq foyers cantonaux resteront donc dans le giron de l'administration cantonale. Le Conseil-exécutif a décidé, de son côté, que trois d'entre eux, dont le Foyer d'éducation Lory, seraient rattachés à la DIJ au 1er janvier 2023.

La concrétisation devra se faire, autant que possible, dans le respect des principes de bonne gouvernance. Une commission d'aménagement sera créée à cet effet pour tous les foyers et sera responsable du pilotage stratégique. Au sein de la DIJ, les foyers seront intégrés à l'Office des mineurs. Les travaux nécessaires sont déjà en cours. Dans les années qui suivront, il s'agira essentiellement d'ajuster les processus.

Le 25 mars 2022, une proposition a été soumise aux conférences gouvernementales des deux concordats alémaniques sur l'exécution des peines et mesures (celui de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale, d'une part, et celui de la Suisse orientale, d'autre part) concernant l'externalisation du SEPL hors des structures de l'administration cantonale bernoise. Elle se décline en trois volets : approuver la proposition du comité de pilotage d'intégrer le SEPL aux structures du canton de Zurich au 1er janvier 2024 à titre d'étape intermédiaire, planifier concrètement cette étape et confier au groupe de projet l'élaboration d'une proposition à l'intention du comité de pilotage en vue du lancement, dans le cadre du projet HORIZONT, d'un nouveau sous-projet portant sur la création d'un centre de compétences ROS.

Chances et risques

Le 1er janvier 2023 marque l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance du 22 août 2018 sur l'exécution judiciaire (OEJ ; RSB 341.11), qui introduit de nouvelles dispositions sur la rémunération du travail et la gestion du patrimoine des détenus. Cette première révision partielle s'est imposée en raison de la nécessité d'adapter le droit cantonal aux nouvelles directives concordataires. Un autre projet de révision en cours porte sur la directive concordataire relative à la libération conditionnelle et pourrait se répercuter sur la pratique en matière de libération.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2022, l'ordonnance du 15 septembre 2021 sur l'exécution de la surveillance électronique (OESurvE ; RSB 341.12) doit être intégrée à l'OEJ d'ici la fin de l'année 2026. Elle concrétise, au niveau cantonal, l'extension de la surveillance électronique décidée au niveau fédéral, conformément à la loi fédérale

du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI ; RS 120), à la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) et aux prescriptions fédérales sur la surveillance électronique figurant à l'article 28c du Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC ; RS 210).

Une autre révision est en cours dans le domaine du droit pénal en matière sexuelle. Elle pourrait aboutir à une augmentation du nombre de condamnations et, partant, se répercuter sur l'exécution judiciaire.

Une première analyse portant sur les actes législatifs à réviser en prévision du transfert du Foyer d'éducation Lory à la DIJ a montré la nécessité de modifier les dispositions relatives aux voies de droit figurant aux articles 20, 22 et 23 de la loi du 16 juin 2011 sur les mesures restreignant la liberté des mineurs dans le cadre de l'exécution judiciaire et de l'exécution de mesures de protection de l'enfant (LMMin ; RSB 341.13). Dans les articles précités, la DSE est la seule instance de recours et autorité de surveillance à être indiquée nommément. La DIJ devra y être mentionnée également en tant qu'autorité de surveillance du Foyer d'éducation Lory.

Dans le but de renforcer leur collaboration sur le plan technique et du contenu, les deux concordats alémaniques sur l'exécution des peines et mesures (celui de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale, d'une part, et celui de la Suisse orientale, d'autre part) ont lancé le projet HORIZONT. Ils ont prévu d'y associer le Concordat latin et le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales afin de faire évoluer le système de l'exécution judiciaire dans son ensemble. Le projet vise avant tout une harmonisation, l'exploitation des synergies et l'allègement des structures.

Les huit sous-projets qui le composent sont lancés et réalisés de manière échelonnée. Cinq d'entre eux sont déjà en cours, les trois autres sont en préparation. Le comité de pilotage doit donner son feu vert pour chaque proposition de sous-projet ; les conférences gouvernementales valident et approuvent les résultats des projets après que ceux-ci ont passé un examen en plusieurs étapes. Une attention particulière est accordée à l'information régulière de toutes les parties prenantes et à la mise en place d'un échange structuré. Au-delà de ses sous-projets, HORIZONT dans son ensemble doit impérativement être coordonné avec d'autres projets relatifs à l'exécution judiciaire qui sont susceptibles de l'influencer, tel le projet visant à examiner l'éventail des organes du domaine de l'exécution judiciaire. Un inventaire des projets a été élaboré à cet effet en collaboration avec la Conférence de coordination des affaires pénitentiaires : il permet d'informer le comité de pilotage et les responsables des sous-projets des conclusions et questionnements pertinents découlant des autres projets.

Les travaux se concentreront sur la poursuite des sous-projets dans les mois à venir. Pour la première fois, les conférences gouvernementales débattront ensemble des résultats intermédiaires et des propositions avant l'assemblée d'automne de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, le 17 novembre 2022.

Propriété du canton de Berne jusqu'à fin 2025, la Prison régionale de Moutier continuera de servir à la détention administrative. Des clarifications sont en cours en vue d'une solution transitoire et d'une solution définitive. Cependant, comme ces options ne sont pas encore au point, les prévisions sont fondées sur les coûts nets d'un placement externe à la prison de l'aéroport de Zurich.

Le projet pilote de détention avant jugement a été approuvé par l'Office fédéral de la justice. Ce dernier a décidé une subvention à hauteur de 30 % des coûts totaux. Les dépenses liées aux engagements pris envers le canton de Zurich (conduite du projet, élaboration du programme de formation, etc.) ont été autorisées par un arrêté de dépenses adopté par le directeur de la sécurité. Les frais engendrés par l'engagement de personnel temporaire et les frais de formation continue sont imputés au compte de fonctionnement de l'Office de l'exécution judiciaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	333 855	345 113	constant
Nombre de journées de travail d'intérêt général	13 287	14 530	croissant
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	1 000	1 004	constant
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires) (en %)	91	94	constant
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	143	159	croissant
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales et d'établissements d'exécution de peines et mesures	2	0	constant

7.7.5 Population

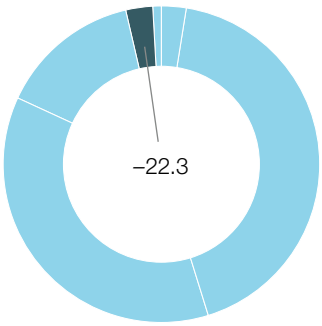

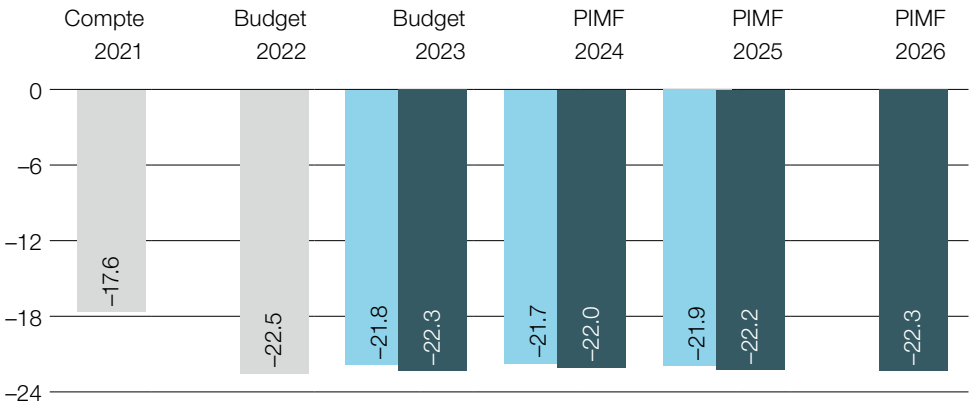

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des requérants d'asile et des étrangers faisant l'objet d'une décision de renvoi entrée en force. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de décisions et de fait d'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, déclaration de changement de sexe et de prénom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, dissolution de mariage, conversion de partenariat enregistré en mariage, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, dissolution de partenariat enregistré et autres. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–51 269 135**	**–53 651 952**	**–55 255 777**	**–55 406 756**	**–55 558 729**	**–55 676 588**
30 Charges de personnel	–25 852 697	–27 156 445	–27 771 400	–27 987 344	–28 166 319	–28 319 689
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–4 308 146	–12 223 184	–7 702 117	–7 352 117	–7 352 117	–7 352 117
33 Amortissements du patrimoine administratif	–153 145	–255 285	–335 362	–319 491	–292 489	–256 978
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–18 246 513	–11 034 800	–16 961 507	–17 262 413	–17 262 413	–17 262 413
37 Subventions redistribuées	–2 567	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–2 706 067	–2 982 238	–2 485 391	–2 485 391	–2 485 391	–2 485 391
Revenus d'exploitation	**33 655 684**	**31 133 795**	**32 960 732**	**33 432 739**	**33 432 739**	**33 432 739**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	19 269 510	22 239 800	18 311 568	18 482 669	18 482 669	18 482 669
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
46 Revenus de transfert	14 322 906	8 893 995	14 649 164	14 950 070	14 950 070	14 950 070
47 Subventions à redistribuer	2 567	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	60 699	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–17 613 451**	**–22 518 157**	**–22 295 045**	**–21 974 017**	**–22 125 990**	**–22 243 849**
34 Charges financières	0	0	–40 000	–40 000	–40 000	–40 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**–40 000**	**–40 000**	**–40 000**	**–40 000**
Résultat opérationnel	**–17 613 451**	**–22 518 157**	**–22 335 045**	**–22 014 017**	**–22 165 990**	**–22 283 849**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–17 613 451**	**–22 518 157**	**–22 335 045**	**–22 014 017**	**–22 165 990**	**–22 283 849**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–60 280*	*–77 035*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Aide d'urgence et exécution des renvois	–7 736 368	–9 663 146	**–9 969 741**	–9 941 470	–9 938 773	–9 956 358
Loi sur les étrangers et l'intégration	–6 231 049	–5 977 705	**–6 441 686**	–6 376 191	–6 405 141	–6 447 908
Demandes relevant de l'état civil	–6 153 758	–8 058 263	**–7 874 071**	–7 764 990	–7 802 742	–7 847 656
Communication de données	725 845	–284 514	**–247 395**	–209 069	–222 333	–238 114
Documents d'identité des citoyens suisses	1 781 879	1 465 472	**2 197 847**	2 277 703	2 203 000	2 206 187

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans la planification actuelle, le résultat total du compte de résultats (budget global) de l'Office de la population (OPOP) se dégrade annuellement de CHF 0,3 million à CHF 0,6 million. L'une des raisons est l'augmentation des coûts de l'aide d'urgence d'environ CHF 0,4 million. À cet égard, une diminution des dépenses de CHF 0,4 million est déjà planifiée, conformément à l'ACE 0589/2022. En outre, les dédommagements de la Confédération ont diminué d'environ CHF 0,2 million en raison de la baisse des coûts budgétés pour les détentions en vue du renvoi ou de l'expulsion dans les institutions cantonales. Un changement de pratique au sein du Contrôle des finances concernant les dédommagements reçus de la Confédération pour les coûts liés au système biométrique a entraîné des reports dans les groupes de matières 31, 36, 42 et 46, ce qui, globalement, n'a pas eu d'influence sur le solde.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget 2023 et le plan intégré mission-financement 2024 à 2026 : remplacement de l'application spécialisée PendenZA dans les offices de l'état civil (2023) et mise en œuvre de la stratégie de numérisation de l'office après que les potentiels de numérisation au sein de l'OPOP auront été inventoriés durant l'année en cours, pour autant que ceux-ci puissent déjà être planifiés d'un point de vue financier.

Depuis la mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE), les dépenses de la DSE dans ce domaine se limitent au versement de l'aide d'urgence, avec la gestion des centres de retour, et à l'exécution des renvois. Durant la pandémie de COVID-19, l'OPOP a dû gérer trois centres de retour temporaires en plus de ceux, ordinaires, d'Aarwangen, de Bienne-Boujean et de Champion. Étant donné que le centre de retour de Bienne-Boujean doit fermer ses portes en juillet 2022, un centre de retour pour femmes et familles avec enfants germanophones a été ouvert à Enggistein et un autre centre de retour pour familles avec enfants francophones ouvrira au cours de l'été 2022 dans le Jura bernois. Actuellement, le centre temporaire de Konolfingen est toujours exploité.

Le 31 août 2020, le Grand Conseil a adopté la motion 073/2020 « Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'aile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies ». Cette motion charge le Conseil-exécutif de verser l'aide d'urgence de huit francs par jour également aux requérantes et requérants d'asile déboutés qui sont hébergés à titre privé. Considérés jusqu'ici comme n'étant pas dans le besoin, ils n'avaient pas droit à un soutien du canton. Ce dernier ne prenait en charge que les coûts des prestations de l'assurance-maladie obligatoire. Le Conseil-exécutif réalise la motion 073/2020 par la révision de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE ; RSB 122.20). Son entrée en vigueur est prévue le 1er novembre 2022. L'impact sur le nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence hébergés à titre privé sera visible à partir de 2023. Dans le même temps, une augmentation de l'aide d'urgence est planifiée, dans la mesure où le Conseil-exécutif approuve les modifications d'ordonnance correspondantes.

Chances et risques

Les coûts et les revenus de l'aide d'urgence restent difficiles à prévoir malgré les modèles de coûts de la Confédération et l'expérience acquise durant les deux premières années de fonctionnement des centres de retour. Divers éléments peuvent influer positivement ou négativement sur la couverture des coûts : l'évolution du nombre de décisions négatives selon le type de procédure, la durée moyenne de versement de l'aide d'urgence, le nombre de personnes hébergées à titre privé et le nombre effectif de personnes qui demandent l'aide d'urgence. Durant les deux premières années suivant la mise en œuvre du projet NA-BE, la planification tablait sur une diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence, ce qui ne s'est pas réalisé, du moins pas pendant la pandémie de COVID-19. Après la levée des mesures édictées par le Conseil fédéral, l'exécution des renvois a pu reprendre et s'accélérer. En parallèle, les demandes d'asile augmenteront sans doute également, ce qui se répercutera, avec un certain délai, sur le domaine de l'aide d'urgence. Cette forte volatilité ne permet guère d'établir des prévisions fiables sur plusieurs années.

Avec l'introduction du service eDéménagement à l'échelle suisse, qui prévoit la possibilité d'annoncer son départ ou son arrivée auprès de sa commune par voie électronique, la légitimité de l'acte d'origine devient caduque. La suppression de l'acte d'origine requiert notamment une modification de la loi du 12 septembre 1985 sur l'établissement et le séjour des Suisses (LES ; RSB 122.11) et de l'ordonnance du 18 juin 1986 sur l'établissement et le séjour des Suisses (OES ; RSB 122.161). La procédure de corapport des deux projets a démarré au printemps 2022. La date d'entrée en vigueur n'est pas encore arrêtée. Étant donné que les communes disposent d'un délai de deux ans pour introduire le service numérique eDéménagement, il faut s'attendre à une disparition tardive et échelonnée de l'acte d'origine. En outre, des actes d'origine devront encore être délivrés aux citoyennes et citoyens bernois habitant dans d'autres cantons tant que ces derniers l'exigeront. En raison de ces nombreuses incertitudes relatives à la planification, les répercussions financières ne sont inscrites ni au budget 2023 ni au plan intégré mission-financement 2024 à 2026.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	0	609	chancelant
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	0	573	chancelant
Naturalisations ordinaires	2 218	1 728	chancelant
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 018 000	4 246 000	baisse
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	126 501	201 708	chancelant
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité (en %)	0	71	croissant

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires

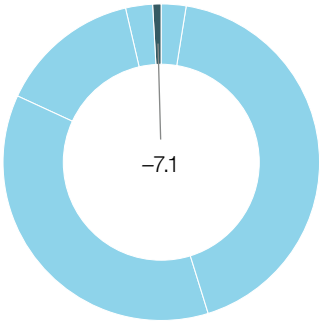

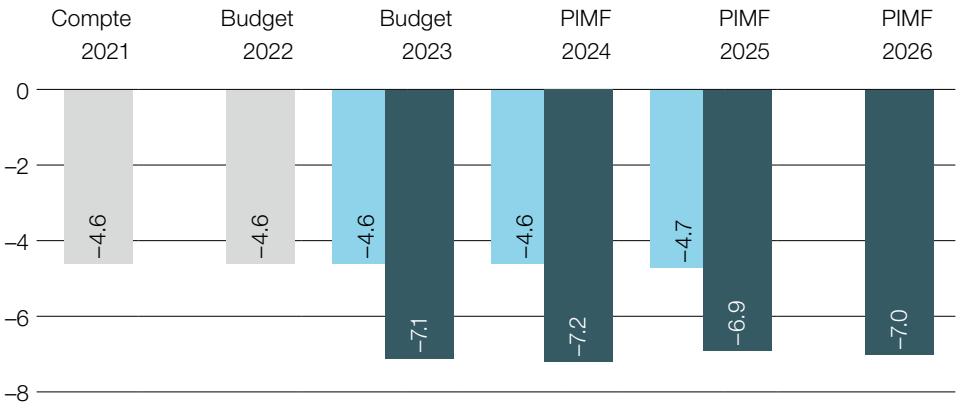

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de catastrophes, de situations d'urgence et d'événements majeurs. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de catastrophes, de situations d'urgence et d'événements majeurs et de travaux de remise en état. La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les installations militaires du canton sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Direction de la securité et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–20 724 902**	**–22 299 648**	**–26 946 662**	**–27 074 236**	**–26 636 433**	**–26 688 883**
30 Charges de personnel	–12 766 625	–13 604 491	–14 026 944	–14 178 878	–14 023 140	–14 098 755
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 701 187	–4 807 181	–5 059 223	–5 147 023	–5 017 023	–5 000 023
33 Amortissements du patrimoine administratif	–104 494	–144 761	–109 276	–122 117	–120 052	–113 887

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000
36 Charges de transfert	–2 594 005	–2 261 114	–2 283 114	–2 158 114	–2 158 114	–2 158 114
37 Subventions redistribuées	–1 264 588	–1 375 000	–1 375 000	–1 375 000	–1 225 000	–1 225 000
39 Imputations internes	–294 002	–107 101	–93 104	–93 104	–93 104	–93 104
Revenus d'exploitation	**16 021 964**	**17 526 552**	**19 677 051**	**19 677 051**	**19 512 051**	**19 512 051**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	10 065 470	11 239 051	11 209 051	11 209 051	11 219 051	11 219 051
43 Revenus divers	15 000	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	4 436 283	4 832 500	4 832 500	4 832 500	4 807 500	4 807 500
47 Subventions à redistribuer	1 264 588	1 375 000	1 375 000	1 375 000	1 225 000	1 225 000
49 Imputations internes	240 622	80 001	170 500	170 500	170 500	170 500
Résultat des activités d'exploitation	**–4 702 939**	**–4 773 096**	**–7 269 611**	**–7 397 185**	**–7 124 382**	**–7 176 832**
34 Charges financières	–2 335	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	125 726	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Résultat des activités de financement	**123 392**	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**
Résultat opérationnel	**–4 579 547**	**–4 573 096**	**–7 069 611**	**–7 197 185**	**–6 924 382**	**–6 976 832**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–4 579 547**	**–4 573 096**	**–7 069 611**	**–7 197 185**	**–6 924 382**	**–6 976 832**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–363 098*	*–1 883 512*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Protection civile	–1 642 376	–2 299 196	**0**	0	0	0
Coordination de la protection de la population	–4 066 852	–2 590 313	**–6 855 074**	–6 880 749	–6 701 426	–6 783 844
Sport	–3 100 266	–3 240 476	**–3 331 196**	–3 391 248	–3 295 127	–3 290 899
Affaires militaires	253 003	375 133	**1 406 876**	1 388 206	1 394 638	1 409 477
Infrastructure	3 976 944	3 181 756	**1 709 784**	1 686 606	1 677 533	1 688 433

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires, le solde du compte de résultats connaît une variation de CHF 0,6 million par rapport au budget 2022. Ce sont principalement les modifications dans les groupes de matières 30 (Charges de personnel) et 31 (Charges de biens et services et autres charges d'exploitation) qui y contribuent. Les dépenses à engager pour la mise sur pied du plan de gestion de la continuité des activités (Business Continuity Management) pour l'administration cantonale, conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 3 novembre 2021 (ACE 1244/2021), ont été prises en compte dans la planification. Dans le domaine du sport, une augmentation des ressources en personnel est nécessaire pour appliquer les prescriptions prévues par la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement du sport (LCESp) relatives à la création d'une banque de données des installations sportives et à l'établissement d'un plan des installations sportives à l'échelon du canton. En outre, J+S a inclus de nouvelles disciplines sportives à son programme. Ces dernières nécessitent de nouvelles formations qui doivent être organisées par les cantons, conformément aux prescriptions fédérales. Dans le groupe de matières 36 (Charges de

transfert), la contribution annuelle au fonctionnement de l'organisme intercantonal Organisation dommages sismiques a été ajoutée.

Priorités de développement

Les priorités de développement de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) n'ont pas changé et résident dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile dans le canton de Berne et l'élaboration de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces points sont dûment pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement.

Chances et risques

Il n'est pas encore possible de jauger les effets à long terme du développement de l'armée et de la révision du Code pénal militaire du 13 juin 1927 (CPM ; RS 321.0) sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes disciplinaires. Le résultat pourrait être excédentaire comme déficitaire. On ne connaît pas encore non plus les effets à moyen et à long termes sur les activités de l'OSSM des modifications législatives envisagées au niveau fédéral dans le domaine de la protection civile ainsi que de la diminution des effectifs de la protection civile.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	19 425	27 805	baisse
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	52 887	51 215	constant
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 938	9 870	constant
Nombre de moniteurs J+S actifs	22 729	20 927	chancelant
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	9 893	7 862	baisse
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	31 554	38 401	chancelant
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	102 387	122 335	croissant

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Constributions de remplacement

Description

L'article 47 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–5 333 865**	**–6 090 000**	**–6 090 000**	**–6 090 000**	**–6 090 000**	**–6 090 000**
Écart		–14.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**5 333 865**	**6 090 000**	**6 090 000**	**6 090 000**	**6 090 000**	**6 090 000**
Écart		14.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 167	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–2 815 233	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000
36 Charges de transfert	–2 425 465	–2 000 000	–2 000 000	–2 000 000	–2 000 000	–2 000 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–90 000	–90 000	–90 000	–90 000	–90 000	–90 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 818 400	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	2 515 465	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	76 980 951	77 280 719	79 190 719	81 100 719	83 010 719	84 920 719
Etat du patrimoine au 31.12.	77 280 719	79 190 719	81 100 719	83 010 719	84 920 719	86 830 719
Variation du patrimoine	299 768	1 910 000	**1 910 000**	1 910 000	1 910 000	1 910 000

Commentaire

Depuis 2012, le fonds des contributions de remplacement est géré par le canton de manière centralisée. Les communes peuvent effectuer des prélèvements sur le fonds en vue d'acquérir du matériel de protection civile ou d'entretenir, de rénover ou de construire des installations de protection civile.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–5.0	0.3
Prestations de services finances du groupe	–156.5	609.1
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	–304.7	1 392.8
Impôts et prestations de services	–285.9	6 082.1
Personnel	–21.1	3.9
Informatique et organisation	–138.4	103.1

8.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.1	–4.9	–4.8	–4.8	–4.8	–4.8
Prestations de services finances du groupe	549.7	538.3	452.6	596.9	533.7	366.4
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	927.8	947.7	1 088.2	1 249.6	1 332.2	1 352.1
Impôts et prestations de services	5 347.1	5 556.6	5 796.2	5 911.8	6 009.9	6 110.8
Personnel	–15.2	–18.0	–17.2	–12.6	–12.6	–12.7
Informatique et organisation	–39.1	–38.7	–35.4	–36.1	–36.0	–36.4
Total	**6 766.3**	**6 981.1**	**7 279.6**	**7 704.8**	**7 822.3**	**7 775.5**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–69.4*	*57.6*				

8.3 Priorités de développement de la Direction

Concernant la situation et les développements prévus dans le domaine de la politique financière, nous renvoyons aux explications fournies dans le rapport. Après deux années marquantes, la crise du coronavirus est maintenant passée au second plan.

Dans le cadre de la poursuite de la politique fiscale, l'élaboration de la révision 2024 de la loi sur les impôts va constituer une priorité. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'évaluation générale 2020 (EG20), le traitement des oppositions occupe encore le premier plan.

Dans le domaine des TIC, la stratégie TIC 2021-2025 est toujours mise en œuvre sans modification. Depuis 2022, où le processus de planification a pour la première fois été réalisé avec SAP, le projet ERP se trouve dans la phase de déploiement qui mobilise d'importantes ressources. En 2023 débutera en outre la deuxième étape, consistant à optimiser le système et à en augmenter l'efficience. L'accélération du changement de technologie pour les applications spécialisées de l'Intendance des impôts reste une autre priorité importante de développement en matière d'informatique.

Parmi les priorités dans le domaine du personnel figurent la mise en œuvre de la Stratégie relative au personnel 2020-2023 et l'élaboration de la Stratégie relative au personnel 2024-2027. Dans le domaine financier, la loi sur les finances (LFin) totalement révisée et l'ordonnance d'exécution entrent en vigueur le 1er janvier 2023 ; elles vont simplifier la gestion financière.

Nous renvoyons au surplus aux commentaires des différents groupes de produits.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–803 693 765**	**–832 816 433**	**–911 595 150**	**–905 952 831**	**–1 013 125 721**	**–831 741 126**
Écart		–3.6 %	–9.5 %	0.6 %	–11.8 %	17.9 %
Revenus	**7 500 595 942**	**7 871 502 412**	**8 191 236 164**	**8 610 782 487**	**8 835 430 450**	**8 607 194 791**
Écart		4.9 %	4.1 %	5.1 %	2.6 %	–2.6 %
Solde	**6 696 902 177**	**7 038 685 979**	**7 279 641 014**	**7 704 829 656**	**7 822 304 728**	**7 775 453 664**
Écart		5.1 %	3.4 %	5.8 %	1.5 %	–0.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	–128 503 174	–148 444 735	–149 822 309	–150 288 553	–150 720 278	–149 593 184
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–215 618 670	–245 168 861	–236 231 895	–229 276 518	–226 486 094	–217 382 540
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 708 470	–2 269 535	–9 484 444	–10 025 334	–13 861 954	–14 137 798
34 Charges financières	–64 304 351	–52 735 100	–50 865 100	–50 759 100	–50 704 600	–51 650 100
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–357 857 130	–346 755 000	–350 658 900	–351 219 800	–351 327 900	–351 436 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	–72 965 168	0	0	0
39 Imputations internes	–34 701 969	–37 443 202	–41 567 334	–114 383 527	–220 024 895	–47 541 503
Revenus						
40 Revenus fiscaux	5 152 429 060	5 271 200 000	5 445 400 000	5 553 000 000	5 648 400 000	5 733 800 000
41 Régales et concessions	483 950 159	482 100 000	482 100 000	482 100 000	322 100 000	322 100 000
42 Contributions	56 220 475	42 566 500	44 955 000	44 955 000	44 955 000	44 955 000
43 Revenus divers	911 113	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	147 766 157	147 047 100	151 307 300	143 239 600	143 309 600	142 932 300
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	45 080	23 000	22 000	22 000	22 000	22 000
46 Revenus de transfert	1 582 190 859	1 696 146 500	1 828 463 800	2 000 569 000	2 087 766 300	2 112 488 600
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	136 000 000	210 668 400	315 504 768	153 226 832
49 Imputations internes	77 083 037	96 319 312	102 888 064	176 128 487	273 272 782	97 570 059

Evolution du compte de résultats

Le budget 2023 dégage un excédent de revenus de quelque CHF 7,3 milliards, ce qui représente une amélioration de CHF 107,9 millions du solde par rapport à la planification de l'an dernier. Les revenus supplémentaires les plus importants résultent de la sextuple part budgétée sur la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) (CHF +160,0 mio) et de l'augmentation des fonds reçus au titre de la RPT (CHF +72,1 mio). D'autres revenus supplémentaires sont budgétés sur les revenus des participations cantonales (+14,2 mio). L'actualisation des prélèvements prévus sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS contribue en revanche à baisser les revenus (CHF -61,0 mio). Du côté des charges, on prévoit en particulier une augmentation pour la compensation du déficit des comptes de 2021 (CHF 73,0 mio).

A l'horizon de 2026, terme de la planification actuelle, une hausse des fonds reçus au titre de la RPT se dessine de nouveau. Aux rentrées fiscales il est tenu compte à partir de 2024 d'une baisse de la quotité servant à calculer les impôts sur les personnes physiques et les personnes morales représentant quelque CHF 103 millions par année du PIMF. Pour 2024 c'est une sextuple part qui est budgétée sur la distribution du bénéfice de la BNS, et à compter de 2025, une quadruple part par année du PIMF. En outre, l'actualisation des prélèvements opérés dans le cadre de la dissolution prévue du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS se traduit par d'importantes modifications au compte de résultats.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–11 671 698**	**–4 266 000**	**–13 551 000**	**–10 846 000**	**–8 462 154**	**–8 268 660**
Écart		63.5 %	–217.7 %	20.0 %	22.0 %	2.0 %
Recettes	**4 934 005**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–6 737 692**	**–4 266 000**	**–13 551 000**	**–10 846 000**	**–8 462 154**	**–8 268 660**
Écart		36.7 %	–217.7 %	20.0 %	22.0 %	2.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–78 305	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–11 593 393	–4 266 000	–13 551 000	–10 846 000	–8 462 154	–8 268 660
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	4 934 005	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget 2023 prévoit des dépenses de CHF 13,6 millions. Ce montant comprend principalement les fonds nécessaires à la réalisation du système ERP (CHF 9,3 mio) et au renouvellement des applications spécialisées des impôts (CHF 3,8 mio).

Les investissements à l'horizon 2026 résultent de l'actualisation des chiffres sur la base de l'estimation la plus récente de l'évolution des coûts pour ces deux projets.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
964.9	1 003.7	999.0	999.5	1 034.3	1 041.3

Commentaire

L'évolution du nombre de postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT) est encore marquée jusqu'à 2022 par les transferts de postes entre Directions générés par le programme « IT@BE ». Dans le même temps, à partir de 2022, il faut 10,2 EPT de plus pour assumer les tâches supplémentaires reprises aux villes de Berthoud et de Bienne (préenregistrement des déclarations d'impôt) et pour mettre en place le CCoE (Customer Center of Expertise, centre d'expertise client) dans le projet ERP. En contrepartie, 9,5 EPT sont supprimés d'ici fin 2022 dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations de planification Brönnimann exigeant des réduction des postes dans l'administration centrale, ce qui permet d'achever la suppression de postes de 16,0 EPT au total demandée à la FIN. A partir de 2023 l'effectif cible de la FIN augmentera de 7,0 EPT du fait des internalisations sans incidence sur les coûts des experts immobiliers cantonaux et de l'encadrement technique du versement des traitements.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit

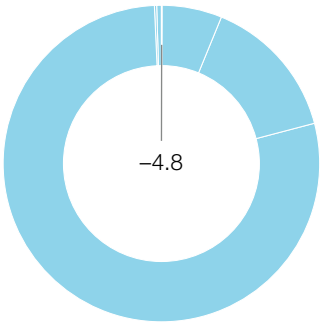

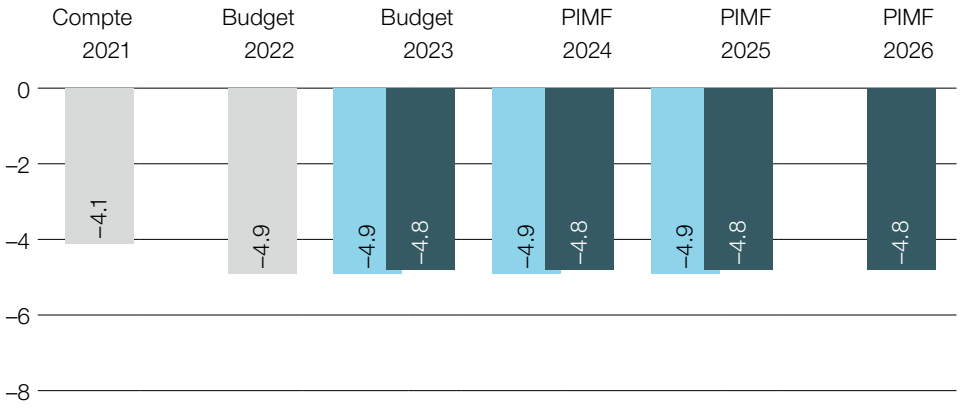

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » :

soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement des DIR/CHA dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique ; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office) ; instruction des recours contre des décisions des offices ; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–4 395 892**	**–5 118 860**	**–5 043 387**	**–5 058 087**	**–5 089 087**	**–5 087 487**
30 Charges de personnel	–3 946 386	–4 083 774	–4 017 100	–4 031 800	–4 062 800	–4 061 200
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–281 979	–819 000	–805 000	–805 000	–805 000	–805 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	820	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–83 975	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–84 372	–116 086	–121 287	–121 287	–121 287	–121 287
Revenus d'exploitation	**300 489**	**241 000**	**261 000**	**261 000**	**261 000**	**261 000**
40 Revenus fiscaux	901	1 000	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
41 Régales et concessions	128 989	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
42 Contributions	170 599	140 000	160 000	160 000	160 000	160 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	1 000	1 000	1 000	1 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–4 095 403**	**–4 877 860**	**–4 782 387**	**–4 797 087**	**–4 828 087**	**–4 826 487**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–4 095 403**	**–4 877 860**	**–4 782 387**	**–4 797 087**	**–4 828 087**	**–4 826 487**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–4 095 403**	**–4 877 860**	**–4 782 387**	**–4 797 087**	**–4 828 087**	**–4 826 487**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–820*	*0*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4 095 403	–4 877 860	**–4 782 387**	–4 797 087	–4 828 087	–4 826 487

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Sur les années de la planification, le résultat du groupe de produits ne présente pas de changement important par rapport au PIMF 2023 à 2025.

Priorités de développement

Voici les travaux qui constitueront les priorités de l'année 2023 :

- révision 2024 de la loi sur les impôts
- poursuite de la politique fiscale
- mise en œuvre des nouvelles consignes de l'OCDE en matière d'imposition des entreprises
- mise en œuvre de l'évaluation générale 2020 (traitement des réclamations) et projet «NewAB»
- compensation de la progression à froid dans le domaine fiscal
- mise en œuvre de la stratégie TIC 2021-2025
- mise en œuvre de la stratégie de nuage (avec nouveau PTC pour l'administration cantonale)
- Informations- und Cybersicherheitsgesetz, ICSG (loi sur l'information et la cybersécurité)
- mise à jour de la stratégie de propriétaire de 2018 de Bedag et des dispositions d'exécution de 2020
- loi sur la Bedag: révision 2024
- adaptation des dispositions sur les freins à l'endettement
- suivi du projet ERP
- poursuite de la politique du personnel

Comme les années précédentes, la tâche centrale dans le domaine « Politique financière » est la conduite du processus cantonal d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Deux rapports concernant l'ensemble du canton (sur la gestion des participations d'une part et, de l'autre, des risques) sont en outre élaborés dans ce même domaine.

Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spécifiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	220	195	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	9	10	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	33	21	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	524	428	constant
Nombre de recours déposés à la FIN	7	4	chancelant
Nombre de recours réglés de la FIN	4	7	chancelant

8.7.2 Prestations de services finances du groupe

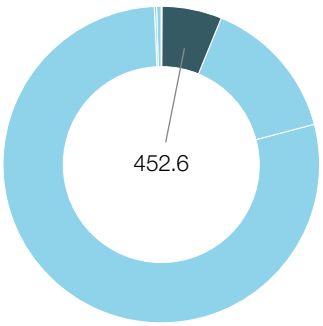

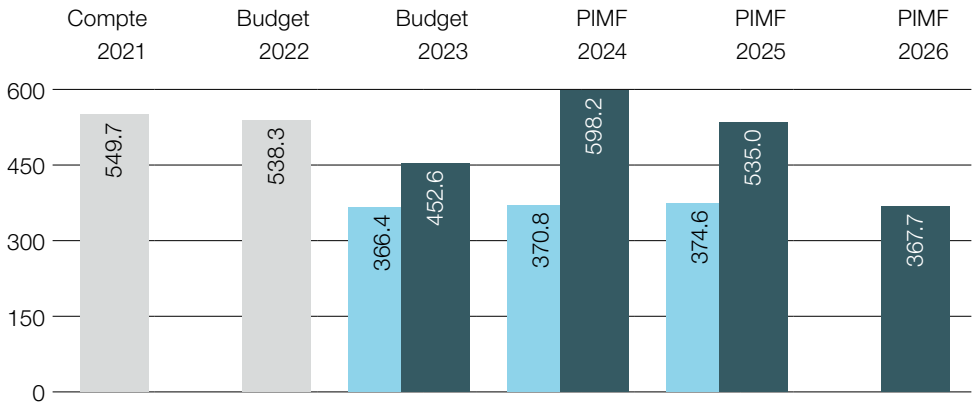

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Administration des finances (AF) fournit principalement les tâches transversales suivantes dans le domaine financier pour l'ensemble du groupe : elle gère les finances et la comptabilité du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle fournit et assure la maintenance des outils informatiques servant à la comptabilité cantonale et à la coordination de la gestion des assurances du canton.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–59 061 476**	**–66 102 878**	**–38 445 146**	**–33 799 852**	**–32 951 906**	**–33 252 402**
30 Charges de personnel	–7 695 097	–9 398 854	–9 142 570	–9 130 890	–8 949 581	–9 012 728
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–15 628 382	–20 142 138	–14 270 521	–10 578 721	–6 660 621	–6 662 621
33 Amortissements du patrimoine administratif	–30 905 978	–31 334 962	–7 542 712	–7 637 379	–10 783 842	–10 915 190
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–4 832 018	–5 226 924	–7 489 342	–6 452 863	–6 557 863	–6 661 863
Revenus d'exploitation	**492 229 048**	**482 297 000**	**482 309 000**	**556 977 400**	**492 813 768**	**327 135 832**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	483 821 170	482 000 000	482 000 000	482 000 000	322 000 000	322 000 000
42 Contributions	321 757	290 000	300 000	300 000	300 000	300 000
43 Revenus divers	8 084 398	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 723	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	2 000	74 670 400	170 506 768	4 828 832
Résultat des activités d'exploitation	**433 167 572**	**416 194 122**	**443 863 854**	**523 177 548**	**459 861 862**	**293 883 430**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
34 Charges financières	–3 810	0	–45 100 000	–44 994 000	–44 939 500	–45 885 000
44 Revenus financiers	116 566 319	122 112 100	126 807 300	118 739 600	118 809 600	118 432 300
Résultat des activités de financement	**116 562 509**	**122 112 100**	**81 707 300**	**73 745 600**	**73 870 100**	**72 547 300**
Résultat opérationnel	**549 730 081**	**538 306 222**	**525 571 154**	**596 923 148**	**533 731 962**	**366 430 730**
38 Charges extraordinaires	0	0	–72 965 168	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**–72 965 168**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**549 730 081**	**538 306 222**	**452 605 986**	**596 923 148**	**533 731 962**	**366 430 730**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–24 803 290*	*–15 583 445*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Comptabilité du groupe	–1 594 173	–1 861 358	**–74 274 016**	73 341 981	169 194 366	3 516 068
Trésorerie	577 932 517	573 617 369	**562 709 548**	554 578 003	394 593 277	393 157 919
ERP et support de processus	–24 758 142	–31 539 667	**–32 231 406**	–27 414 337	–26 470 755	–26 648 252
Gestion des assurances	–1 850 121	–1 910 122	**–2 035 641**	–2 030 732	–2 034 051	–2 019 671
Centre de services Finances et controlling	0	0	**–1 562 499**	–1 551 768	–1 550 875	–1 575 334

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du groupe de produits « Prestations de services finances du groupe » s'élève à CHF 452,6 millions dans le budget de 2023, en amélioration par rapport à la valeur prévue l'an dernier au plan intégré mission-financement (PIMF) pour cet exercice.

Les écarts par rapport à la précédente planification résultent principalement des charges financières, qui découlent des intérêts plus élevés que prévu sur le capital emprunté, de la compensation du déficit des comptes de 2021 (CHF 73 mio) et de l'augmentation des dividendes (CHF 14 mio). Les distributions des bénéfices de la Banque nationale Suisse (BNS) procurent des revenus supérieurs d'environ CHF 160 millions aux valeurs inscrites pour 2023 dans le précédent PIMF. D'autres écarts sont enregistrés en ce qui concerne les coûts standard, qui vont disparaître avec le regroupement de la comptabilité financière et de la comptabilité analytique d'exploitation lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances (LFin), le 1er janvier 2023.

Le nouveau progiciel de gestion intégré (système SAP CTBE), qui doit entrer en service le 1er janvier 2023, remplacera les processus financiers actuels du système d'informations financières (FIS) par des processus standard SAP. L'étape 2 du projet ERP va débuter parallèlement, dans le but d'optimiser et de développer le processus de planification et de comptabilisation, principalement dans le domaine de la numérisation.

Priorités de développement

Le budget 2023 et le plan intégré mission-financement 2024 à 2026 reflètent en particulier les priorités suivantes :

Comptabilité du groupe
La priorité est donnée à la garantie et la surveillance de la gestion financière cantonale dans la qualité exigée. L'introduction des nouveaux processus standard SAP, le 1er janvier 2023, doit permettre de mieux assister les processus et l'organisation de la comptabilité du groupe, de les harmoniser et ainsi de les améliorer, afin de satisfaire totalement aux principes de régularité.

Trésorerie
Le calcul des intérêts se fonde sur l'hypothèse que seulement la moitié des échéances à moyen et long termes sera convertie. L'amortissement et le paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension et l'amortissement des prêts des cliniques psychiatriques seront financés pour moitié, respectivement à court et à long termes. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. Une estimation « défensive » est appliquée. En ce qui concerne les participations importantes, le produit des dividendes correspond au potentiel de distribution prévu. Le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) ont conclu en janvier 2021 une convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS pour les exercices

2020 à 2025. Se fondant sur celle-ci, le Conseil-exécutif décide de l'affectation définitive des distributions de bénéfice dans le budget.

PGI et support des processus
Avec le passage au système SAP CTBE, tous les processus relatifs aux finances et au personnel seront assistés par les modules SAP à partir de janvier 2023. La gestion des applications incombe au Customer Center of Expertise SAP canton de Berne (CCoE SAP CTBE). Après la mise en service de SAP CTBE, il est prévu de démanteler entièrement le système FIS en 2023, les contrats correspondants étant résiliés pour la fin de cette même année. Les économies prévues sur les frais d'exploitation et de maintenance FIS se répercuteront intégralement à partir de 2024. Au cours de l'année 2023, le système d'archivage FIS entrera aussi en service, parallèlement à la plateforme annexe actuelle (LPFC et unités Time).

L'étape 2 du projet ERP a déjà été lancée, dans le but de réaliser des optimisations dé-terminantes du système entre 2023 et 2025. Les travaux intenses liés à ce projet mobili-sent des ressources tant internes qu'externes.

Gestion des assurances
Ce produit met en œuvre la stratégie de la Direction des finances en matière d'assurances et d'appel d'offres ainsi que le concept pool dommages (ACE 1404/2012) du Conseil-exécutif. Les coûts des primes de l'ensemble du canton pour les contrats d'assurance relevant du champ d'application correspondant sont budgétés et financés de manière centralisée via ce produit. Les coûts des dommages financés dans le cadre de la solution du pool pour des risques non assurés ou relevant des franchises applicables ne sont pas inscrits au budget car ils ne sont pas planifiables.

Centre de services Finances et controlling
Né d'une réorganisation de l'Administration des finances en septembre 2021, ce service est le centre de prestations et de compétences en matière de finances et de comptabilité au plan opérationnel. Il garantit une mise en œuvre uniforme dans le canton des dispositions légales régissant les finances et la comptabilité, et fournit des prestations financières pour l'ensemble de la Direction des finances. Il dirige en outre l'exécution des paiements et conseille les services financiers des Directions, de la Chancellerie d'État et des autorités judiciaires sur les questions opérationnelles. Après la séparation des tâches stratégiques et opérationnelles dans le cadre de la réorganisation, ces travaux ont été affectés au produit « Centre de services Finances et Controlling ». Dans le budget 2022, celui-ci faisait encore partie du produit « Comptabilité de groupe » qui assurait ces tâches auparavant.

Chances et risques

Il est encore impossible de prévoir les conséquences financières de l'augmentation de l'inflation. Elles peuvent entraîner des charges d'intérêt supplémentaires qui freineraient la croissance économique et provoqueraient un recul des dividendes.

Les nouveaux systèmes SAP permettent d'optimiser davantage les processus administratifs internes dans les services financiers. Mais le projet ERP comporte en même temps les risques inhérents à tout projet, à savoir notamment la charge supplémentaire pesant sur les ressources des services centraux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55	constant
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	14 000	14 000	constant
Nombre de versements traités	1 216 982	997 042	baisser
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	46	22	baisser
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	13	70	croissant
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	2	3	constant
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	467	442	constant

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes

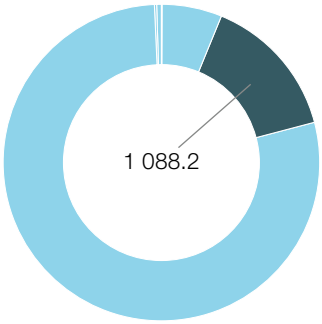

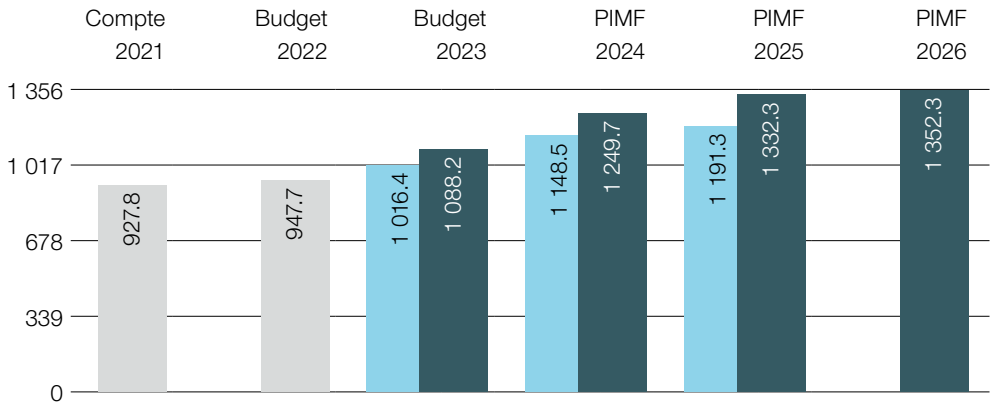

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons vise à renforcer l'autonomie financière cantonale et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances (AF) encaisse les moyens financiers à libre disposition provenant de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur. Avec le concours de l'Intendance des impôts (ICI), elle contrôle les calculs de la Confédération dans le délai imparti.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes vise à atténuer les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. En outre, elle établit la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination pour le canton dans ce domaine.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–302 330 759**	**–304 719 147**	**–304 669 976**	**–304 343 675**	**–303 980 691**	**–303 715 448**
30 Charges de personnel	–699 745	–767 748	–827 497	–820 496	–826 712	–830 769
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–69 034	–106 899	–265 279	–215 279	–115 279	–115 279
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–301 561 940	–303 844 500	–303 575 200	–303 305 900	–303 036 700	–302 767 400
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–40	0	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000
Revenus d'exploitation	**1 229 995 620**	**1 252 432 500**	**1 392 832 800**	**1 553 938 000**	**1 636 135 300**	**1 655 857 600**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 005	10 000	8 000	8 000	8 000	8 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	22 000	22 000	22 000	22 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
46 Revenus de transfert	1 229 987 615	1 252 422 500	1 392 802 800	1 553 908 000	1 636 105 300	1 655 827 600
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**927 664 861**	**947 713 353**	**1 088 162 824**	**1 249 594 325**	**1 332 154 609**	**1 352 142 152**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	149 095	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**149 095**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**927 813 956**	**947 713 353**	**1 088 162 824**	**1 249 594 325**	**1 332 154 609**	**1 352 142 152**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**927 813 956**	**947 713 353**	**1 088 162 824**	**1 249 594 325**	**1 332 154 609**	**1 352 142 152**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–506 190*	*–318 029*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	11 822 251	12 584 324	**11 826 847**	11 385 555	10 982 473	10 480 464
Péréquation financière confédération – canton	916 291 185	935 464 728	**1 076 606 600**	1 238 481 100	1 321 447 600	1 341 939 200
Coordination statistique et statistique financière	–299 480	–335 699	**–270 623**	–272 330	–275 464	–277 512

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les prévisions de BAK Economics AG (BAK) pour le budget 2023 (BU) et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2024 à 2026 tablent à partir de 2023 sur un potentiel de ressources en baisse pour le canton de Berne. L'indice des ressources est de 79,5 points en 2022, contre un indice de 74,2 prévu pour 2026.

Les fonds reçus de la Confédération et d'autres cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1 076,6 millions au budget 2023 et de montants situés entre CHF 1 238,5 et CHF 1 342,0 millions dans le PIMF 2024 à 2026.

Priorités de développement

La baisse du potentiel de ressources du canton de Berne se répercute dans le budget 2023 et sur la période de planification financière 2024 à 2026. Cela s'explique principalement par le fait qu'à partir de 2024, les modifications liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) s'appliqueront progressivement dans le cadre de la RPT. La part du canton de Berne aux bénéfices des entreprises imposées de manière ordinaire est supérieure à la moyenne.

Étant donné qu'à partir de 2024, ils seront de plus en plus faiblement pondérés dans le calcul de la péréquation des ressources, le potentiel de ressources du canton de Berne diminuera. En même temps, la part du canton de Berne aux bénéfices des sociétés bénéficiant du statut particulier est inférieure à la moyenne. Ces sociétés étant davantage prises en compte avec la RFFA, cela s'avère avantageux pour le canton.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	280	289	constant
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	152	154	baisser
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	226	226	baisser
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 406	1 399	baisser
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 078	891	croissant
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des DIR publiées sur le portail cantonal des statistiques	131	125	constant

8.7.4 Impôts et prestations de services

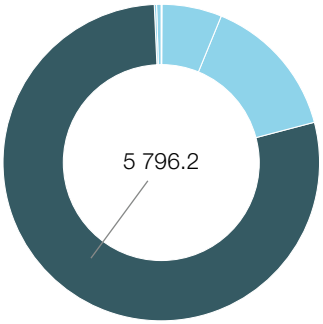

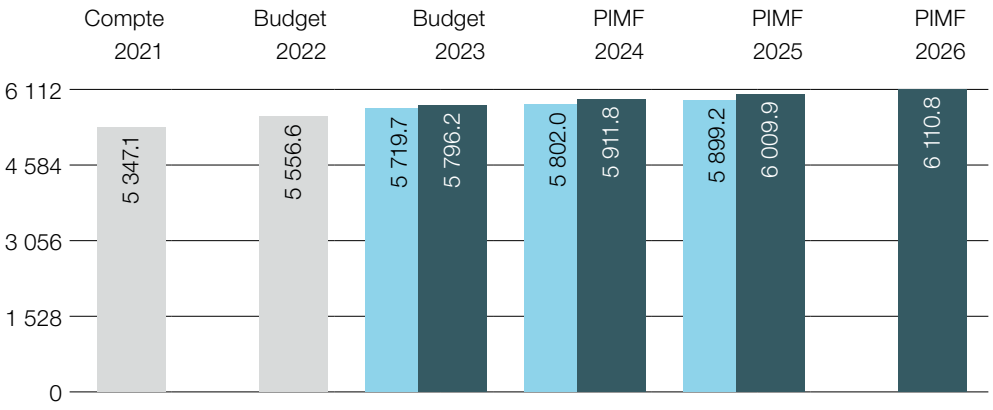

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, des DIR/CHA et à d'autres institutions cantonales.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–202 512 952**	**–201 272 871**	**–280 265 079**	**–283 269 797**	**–285 647 052**	**–275 098 895**
30 Charges de personnel	–98 918 324	–101 775 087	–104 046 532	–104 234 080	–104 696 190	–103 253 362
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–26 104 213	–29 001 762	–98 187 710	–98 176 810	–98 315 833	–98 998 064
33 Amortissements du patrimoine administratif	952 155	–2 063 684	–1 920 702	–2 369 752	–3 068 574	–3 213 070
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–54 294 183	–40 310 500	–45 783 700	–46 613 900	–46 991 200	–47 368 600
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–24 148 388	–28 121 838	–30 326 436	–31 875 255	–32 575 255	–22 265 799
Revenus d'exploitation	**5 535 834 557**	**5 738 645 500**	**5 921 602 000**	**6 040 202 000**	**6 140 602 000**	**6 231 002 000**
40 Revenus fiscaux	5 152 429 060	5 271 200 000	5 445 400 000	5 553 000 000	5 648 400 000	5 733 800 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	30 250 451	23 695 500	40 497 000	40 497 000	40 497 000	40 497 000
43 Revenus divers	910 938	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	352 189 108	443 600 000	435 550 000	446 550 000	451 550 000	456 550 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	55 000	50 000	55 000	55 000	55 000	55 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**5 333 321 605**	**5 537 372 629**	**5 641 336 921**	**5 756 932 203**	**5 854 954 948**	**5 955 903 105**
34 Charges financières	–4 656 161	–5 225 000	–5 595 100	–5 595 100	–5 595 100	–5 595 100
44 Revenus financiers	18 475 805	24 500 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000
Résultat des activités de financement	**13 819 644**	**19 275 000**	**18 904 900**	**18 904 900**	**18 904 900**	**18 904 900**
Résultat opérationnel	**5 347 141 249**	**5 556 647 629**	**5 660 241 821**	**5 775 837 103**	**5 873 859 848**	**5 974 808 005**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**136 000 000**	**136 000 000**	**136 000 000**	**136 000 000**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**5 347 141 249**	**5 556 647 629**	**5 796 241 821**	**5 911 837 103**	**6 009 859 848**	**6 110 808 005**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–55 340 001*	*73 501 717*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts	5 056 082 493	5 174 885 009	**5 347 704 808**	5 452 930 729	5 546 398 642	5 640 357 156
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	291 058 755	381 762 620	**448 537 013**	458 906 374	463 461 207	470 450 849

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2023, le solde du compte de résultat est en baisse d'environ CHF 2,1 millions (+0,04%) par rapport à la planification précédente.

Du côté des contributions, on s'attend à une augmentation des rentrées fiscales de CHF 3,8 millions (+10,4%). L'augmentation des émoluments de sommation et l'adaptation de la pratique en matière de prolongation des délais ont été intégrées au budget à hauteur d'environ CHF 0,8 million. Les produits des amendes ainsi que les encaissements de créances fiscales amorties et de créances non fiscales sont augmentés de CHF 3 millions sur la base des résultats de l'année précédente.

La modification de la pratique comptable concernant les revenus fiscaux des frontaliers français (principe de la rétribution brute) entraîne une augmentation des revenus de transfert de CHF 9 millions et des charges de transfert d'environ CHF 2,5 millions. Jusqu'à présent, le produit net était comptabilisé dans les revenus de l'impôt à la source. En outre, la part des communes au produit de l'impôt sur les successions et donations (20%) est augmentée de CHF 2 millions suite à l'adaptation de l'estimation des rentrées fiscales.

Enfin, les coûts de personnel augmentent de CHF 2,2 millions (+2,1%), ce qui s'explique d'une part par les engagements à durée déterminée pour la taxation (environ CHF 0,5 million jusqu'en 2025) et d'autre part par l'internalisation des estimatrices et estimateurs officiels et des collaboratrices et collaborateurs TIC (environ CHF 1,5 million). Les internalisations sont neutres en termes de solde. Les charges de biens sont réduites en conséquence.

Impôts
Les rentrées fiscales sont estimées par projection de la première tranche d'impôt 2022 et des acomptes des personnes morales d'une part, et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance du SECO et d'analyses spécifiques des rendements courants en 2022. Ensuite, ce sont les révisions législatives et les influences extraordinaires connues qui sont prises en compte.

Le produit des impôts sur les personnes physiques inscrit au budget 2023 baisse légèrement d'environ 0,5 pour cent par rapport à la planification précédente. Pour les années 2024 à 2026, on prévoit une croissance de 0,7 à 2,5 pour cent.

Du côté des personnes morales, on prévoit une augmentation des recettes de 5,7 pour cent en 2023. Lors de la planification précédente, on s'attendait à une baisse des recettes nettement plus importante suite à la pandémie de coronavirus. En 2023, aucune influence exceptionnelle sur les recettes n'a été prise en compte. Pour la période de 2024 à 2026, une croissance de 0,7 pour cent en moyenne est attendue.

Compte tenu du résultat record de l'année dernière et de la marche des affaires en 2022, on attend un produit de l'impôt sur les gains immobiliers inchangé par rapport à l'année précédente. Pour la période de 2024 à 2026, on s'attend à des recettes élevées et constantes. Cependant, le risque d'une correction dans le secteur immobilier a augmenté en raison de la hausse des taux d'intérêt due au taux d'inflation élevé.

Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt varie fortement en fonction des cas taxés et est estimé

sur la base de celui de l'année précédente, ainsi que des taux de croissance.

Priorités de développement

Après la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'imposition à la source au 1er janvier 2021, l'attention se porte désormais davantage sur l'automatisation du décompte de l'impôt à la source au sein du système.

Le nombre de dénonciations spontanées non punissables se maintient à un niveau constamment bas, ce qui permet de réduire davantage les cas de rappel d'impôt en suspens.

L'évaluation générale (EG20) sera entièrement achevée à la fin de l'année 2023. Le Tribunal fédéral a admis le recours d'un citoyen contre la fixation d'une médiane cible de 70 pour cent de la valeur vénale. L'arrêt du Tribunal fédéral n'a aucune influence sur l'EG20, pratiquement achevée, ni sur le traitement des réclamations encore en suspens. Au vu de la situation juridique, les valeurs officielles n'ayant pas encore été fixées par décision doivent elles aussi être notifiées selon les normes d'estimation de l'EG20 actuellement en vigueur. En revanche, les considérants de l'arrêt du Tribunal fédéral devront être pris en compte lors d'une prochaine évaluation générale.

A la fin mai 2022, 93 pour cent des personnes physiques avaient été taxées pour l'année fiscale 2020. Concernant les points en suspens dans le cadre de l'EG20, on conviendra d'attendre la fin de l'évaluation officielle avant de procéder à la taxation. La taxation pour l'exercice 2021 est en bonne voie avec un tiers des contribuables déjà taxés à fin mai 2022. En ce qui concerne l'imposition des entreprises, l'Intendance des impôts se penche sur diverses questions pratiques relatives à la mise en œuvre des mesures de la RFFA qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020.

Du côté de la cyberadministration, les travaux préparatoires pour TaxMe 4.0 sont en cours. Ce projet permettra de moderniser les services électroniques dans le domaine fiscal, dont certains existent depuis longtemps, et de les développer en fonction des besoins des clients. Le renouvellement permettra en outre d'optimiser les processus au sein de l'Intendance des impôts.

Chances et risques

Le remplacement de l'ordinateur central IBM continue de peser lourdement sur l'Intendance des impôts et mobilise d'importantes ressources humaines et financières, ce qui n'est pas sans risque. Néanmoins, une fois les travaux terminés (selon la planification, en 2025), le remplacement permettra de réaliser des économies très importantes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	663 380	657 468	baisser
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	49 696	51 067	croissant
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	600	600	baisser
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, p.ex. la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	11	11	constant
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	69 575	72 555	constant
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	603 116	658 058	constant
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p.ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	17 012	16 684	constant
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	396 749	458 558	constant

8.7.5 Personnel

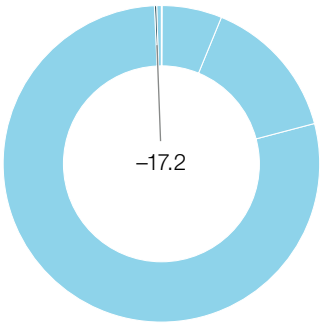

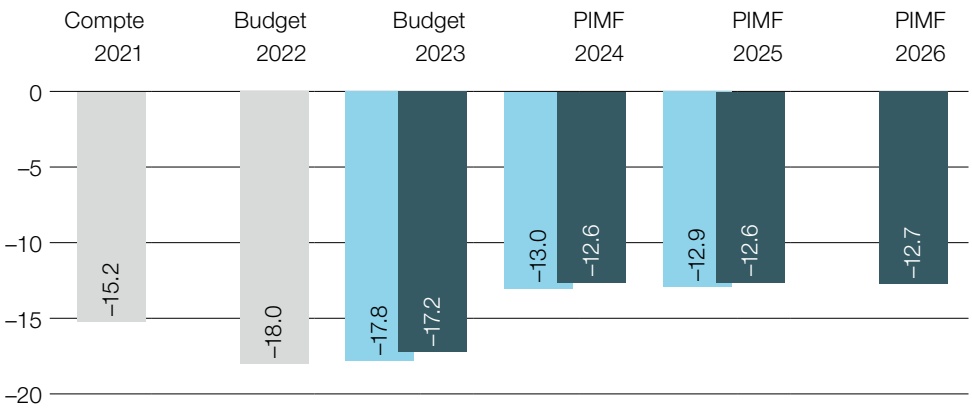

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–20 162 222**	**–23 320 839**	**–21 019 179**	**–16 437 558**	**–16 411 482**	**–16 457 081**
30 Charges de personnel	–10 300 019	–11 024 182	–11 084 297	–11 170 111	–11 152 698	–11 198 298
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–4 752 279	–5 760 524	–5 111 172	–2 810 322	–2 810 322	–2 810 322
33 Amortissements du patrimoine administratif	–133 451	–259 378	–20 242	–18 203	–9 539	–9 539
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 549 399	–2 500 000	–1 200 000	–1 200 000	–1 200 000	–1 200 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 427 074	–3 776 755	–3 603 469	–1 238 923	–1 238 923	–1 238 923
Revenus d'exploitation	**4 981 160**	**5 328 000**	**3 873 000**	**3 873 000**	**3 873 000**	**3 873 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 742 733	5 220 000	3 770 000	3 770 000	3 770 000	3 770 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	7 189	108 000	103 000	103 000	103 000	103 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	231 239	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–15 181 062**	**–17 992 839**	**–17 146 179**	**–12 564 558**	**–12 538 482**	**–12 584 081**
34 Charges financières	0	0	–70 000	–70 000	–70 000	–70 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**–70 000**	**–70 000**	**–70 000**	**–70 000**
Résultat opérationnel	**–15 181 062**	**–17 992 839**	**–17 216 179**	**–12 634 558**	**–12 608 482**	**–12 654 081**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–15 181 062**	**–17 992 839**	**–17 216 179**	**–12 634 558**	**–12 608 482**	**–12 654 081**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*11 200 591*	*–11 154*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Politique du personnel et traitements	–11 593 764	–13 180 922	**–12 402 015**	–7 800 647	–7 778 113	–7 815 041
Développement du personnel, santé et affaires sociales	–3 587 299	–4 811 917	**–4 814 164**	–4 833 911	–4 830 369	–4 839 040

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2023 présente une amélioration de quelque CHF 0,6 million par rapport à la planification précédente.

Du côté des charges, l'Office du personnel prévoit que la fourniture de services TIC de base coûtera environ CHF 0,2 million de moins. Les répercussions organisationnelles de la mise en place de SAP allègent en outre le budget de quelque CHF 0,5 million, et ce en particulier grâce à l'internalisation prévue de tâches de contrôle pour les paiements mensuels des traitements.

Le fait que la Direction de l'instruction publique et de la culture facture désormais les prestations de services SAP aux écoles à journée continue se traduit par une diminution de revenus de quelque CHF 0,1 million pour l'Office du personnel.

Comme dans la planification de l'an dernier, l'Office du personnel compte, grâce à l'introduction de « SAP-HCM », sur une diminution des coûts d'exploitation dans la gestion des traitements à compter de 2024.

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2023 et au plan intégré mission-financement 2024 à 2026 pour ce groupe de produits :

- Le système informatique sur le personnel PERSISKA sera remplacé par SAP HCM le 1er janvier 2023. À partir de là, les quelque 40 000 traitements totalisant environ CHF 245 millions seront versés chaque mois par le biais de SAP HCM.

- Des travaux complexes et nécessitant beaucoup de ressources vont devoir être accomplis pour la suite de la mise en place de SAP (étape 2).

- Le nombre de contrats d'apprentissage dans le canton de Berne devrait rester stable, la révision de l'ordonnance fédérale sur la formation prévue pour 2023 entraînant par ailleurs des modifications dans le contenu des formations professionnelles. L'offre de formation continue à l'intention du personnel de l'administration cantonale est en permanence adaptée aux besoins actuels, en relation par exemple avec la transition numérique.

- L'Office du personnel a un service spécialisé chargé de conseiller les collaborateurs et collaboratrices qui se trouvent dans des situations difficiles. Les consultations sont de plus en plus complexes et durent donc plus longtemps. La demande de consultation est présumée demeurer au même niveau.

- La mise en œuvre des mesures de la Stratégie relative au personnel 2020-2023 et l'élaboration de la nouvelle stratégie 2024-2027 figurent aussi parmi les priorités de grande envergure.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 242	10 309	baisser
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 000	46 000	baisser
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	251	259	baisser
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	140	208	constant
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	149	147	constant
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	460	239	croissant

8.7.6 Informatique et organisation

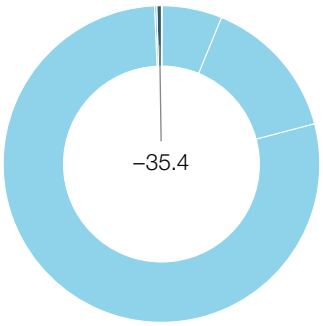

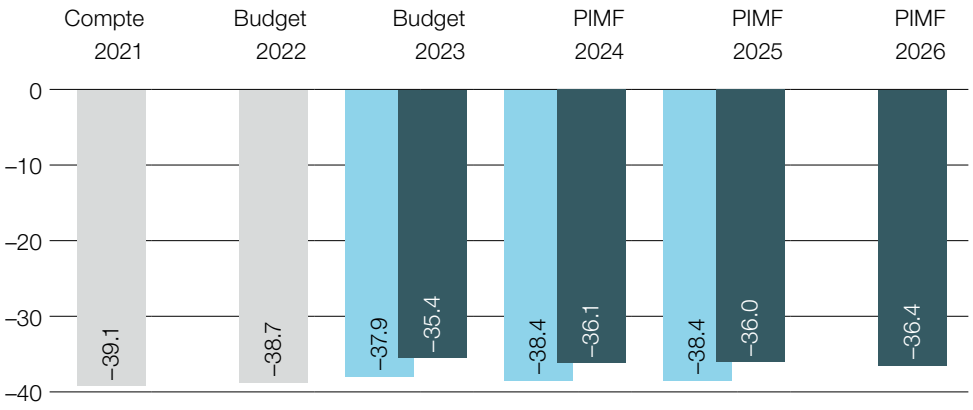

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est le centre de compétences pour la mise en oeuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–116 055 500**	**–135 185 636**	**–138 322 114**	**–137 616 361**	**–138 836 136**	**–129 252 882**
30 Charges de personnel	–18 250 511	–21 395 126	–20 704 314	–20 901 176	–21 032 296	–21 236 828
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–97 372 955	–113 728 597	–117 592 213	–116 690 386	–117 779 039	–107 991 254
33 Amortissements du patrimoine administratif	–57 090	–38 313	–787	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–367 633	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–7 311	–23 600	–24 800	–24 800	–24 800	–24 800
Revenus d'exploitation	**76 995 233**	**96 485 312**	**103 051 064**	**101 623 087**	**102 931 014**	**92 906 227**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	215 671	211 000	220 000	220 000	220 000	220 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 324	8 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	76 775 238	96 266 312	102 831 064	101 403 087	102 711 014	92 686 227

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–39 060 267**	**–38 700 324**	**–35 271 051**	**–35 993 274**	**–35 905 122**	**–36 346 655**
34 Charges financières	0	0	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**–100 000**	**–100 000**	**–100 000**	**–100 000**
Résultat opérationnel	**–39 060 267**	**–38 700 324**	**–35 371 051**	**–36 093 274**	**–36 005 122**	**–36 446 655**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–39 060 267**	**–38 700 324**	**–35 371 051**	**–36 093 274**	**–36 005 122**	**–36 446 655**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*3 332*	*709*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Applications	–7 901 032	–10 372 226	**–6 691 228**	–6 762 265	–6 498 665	–6 978 045
Poste de travail	–16 423 874	–15 133 491	**–9 082 951**	–9 258 431	–9 264 045	–9 974 452
Infrastructure	–5 104 246	–4 320 059	**–14 485 864**	–14 942 876	–15 067 855	–14 233 527
Organisation	–8 540 250	–6 926 338	**–4 729 577**	–4 699 431	–4 696 749	–4 774 906
Sécurité	–1 090 865	–1 948 211	**–381 432**	–430 271	–477 808	–485 725

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La Stratégie TIC du canton de Berne prévoit que l'OIO est chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées sont refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation interne.

Les coûts TIC de la fourniture de services de base sont enregistrés d'une part dans les charges de biens et services (groupe de matières 31) et sur le compte de revenus 490700 de l'OIO, et d'autre part sur le compte 390700 dans les DIR/CHA/JUS. L'évolution des coûts dépend des volumes et du niveau de service fournis aux DIR/CHA/JUS. Des exigences supplémentaires des DIR/CHA/JUS qui ne sont pas encore connues peuvent avoir des répercussions considérables sur les frais matériels de l'OIO.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie TIC, le résultat global du groupe de produits inscrit au budget 2023 (CHF -35,4 mio) est en diminution de CHF -2,5 millions par rapport à celui de la précédente planification pour 2023 (CHF -37,9 mio). Le résultat global reste en-dessous des CHF -36,5 millions durant la période de planification 2024 à 2026.

Priorités de développement

Transformation numérique / Cyberadministration

- Mise en œuvre de la Stratégie TIC BE 2021 à 2025 : La Stratégie TIC du canton de Berne définit le cadre de la planification, du pilotage et de l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) dans l'administration cantonale.

- eBriefkasten@BE (boîtes aux lettres numériques) : Le canton de Berne entend donner peu à peu la possibilité à la population et aux acteurs économiques de recevoir par voie électronique des communications écrites de l'administration cantonale. Ce projet devrait s'achever en 2023.

- Digipost@BE : Les autorités ont désormais la possibilité de scanner le courrier entrant et d'en poursuivre le traitement par voie numérique sans rupture de média, en confiant ce travail soit à un prestataire approprié soit à leur propre personnel. Ce projet devrait s'achever en 2023.

- DiZi@BE : Centralisation des achats d'infrastructures numériques des salles de réunion de l'administration cantonale, celles-ci lui étant alors offertes sous forme de service. Ce projet devrait s'achever en 2023.

- IAM@BE : Acquisition et mise en place d'un logiciel pour le système cantonal de gestion des utilisateurs et des accès (Identity-

und Access-Management, IAM) dans le but d'automatiser l'administration des droits d'accès des utilisateurs de l'administration cantonale. Ce projet devrait s'achever en 2023.

– Programme work@BE : Modernisation du poste de travail cantonal BE-PTC de sorte qu'il soit à la pointe de la technique. Les prestations TIC de base centralisées sont désormais fournies à partir du cloud. Ce programme devrait s'achever en 2024.

– Projet Signatur@BE : Possibilité pour le personnel cantonal, les applications de groupe et les applications spécialisées, de signer numériquement les documents – ce qui permet de numériser les processus opérationnels d'établissement des décisions, attestations, certificats, etc. Ce projet devrait s'achever en 2023.

Sécurité de l'information

– SI@BE (Sécurité de l'information) : Révision et mise en œuvre dans l'ensemble de l'administration des bases stratégiques, légales et organisationnelles ainsi que les méthodes et les prescriptions en matière de sécurité de l'information. Ce projet devrait s'achever en 2023.

– LogManagement@BE : Réglementation de la façon de recueillir, de conserver et de protéger les données de journalisation (journal des modifications et de l'exploitation des systèmes informatiques) pour le canton de Berne. Ce projet devrait s'achever en 2023.

Projets concernant le cycle de vie

– Print@BE : Nouvel appel d'offres public de la gestion des services de publication (Managed Printing Services) (appareils multifonctions et imprimantes de bureau) de l'administration. Ce projet devrait s'achever en 2024.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir des économies et des dépenses. Le suivi de la mise en œuvre intervient dans le rapport TIC à l'intention de la Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs pris en charge par l'OIO	9 209	14 154	constant
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO	0	0	constant
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	158	205	constant
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	14	19	croissant
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	21 472	30 802	constant
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	1 372	1 329	constant

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

Description

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–45 080**	**–23 000**	**–22 000**	**–22 000**	**–22 000**	**–22 000**
Écart		49.0 %	4.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**45 080**	**23 000**	**22 000**	**22 000**	**22 000**	**22 000**
Écart		–49.0 %	–4.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–43 080	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–2 000	–3 000	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	45 080	23 000	22 000	22 000	22 000	22 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	3 705 611	3 660 531	3 637 531	3 615 531	3 593 531	3 571 531
Etat du patrimoine au 31.12.	3 660 531	3 637 531	3 615 531	3 593 531	3 571 531	3 549 531
Variation du patrimoine	–45 080	–23 000	**–22 000**	–22 000	–22 000	–22 000

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description du groupe de produits «Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes ».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Description

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI ; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée totalement ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**0**	**0**	**0**	**0**	**–9 000 000**	**–12 400 000**
Écart	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	–38.0 %
Revenus	**0**	**0**	**0**	**0**	**9 000 000**	**12 400 000**
Écart	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	38.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	–9 000 000	–12 400 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	9 000 000	12 400 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	273 491 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	273 491 000	261 091 000
Variation du patrimoine	0	0	**0**	0	–9 000 000	–12 400 000

Commentaire

Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le Fonds.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Description

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**0**	**0**	**0**	**–74 668 400**	**–170 504 768**	**–4 826 832**
Écart	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	–128.0 %	97.0 %
Revenus	**0**	**0**	**0**	**74 668 400**	**170 504 768**	**4 826 832**
Écart	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	128.0 %	–97.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	–74 668 400	–170 504 768	–4 826 832
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	74 668 400	170 504 768	4 826 832
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	175 331 600	4 826 832
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	175 331 600	4 826 832	0
Variation du patrimoine	0	0	**0**	–74 668 400	–170 504 768	–4 826 832

Commentaire

La loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3) est entrée en vigueur le 31 décembre 2015. Le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS dispose depuis fin 2020 de ressources non utilisées à hauteur d'environ CHF 250 millions. Le 8 mars 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi prévoyant qu'à partir du 1er janvier 2023, la dissolution du Fonds se fera par étapes au bénéfice du compte de résultats. Si le volume d'investissements requis dépasse ces prochaines années les besoins annuels fixés à CHF 450 millions, en raison du grand nombre de projets d'investissement, les besoins supplémentaires seront financés en vertu de cette loi, jusqu'à fin 2030 au plus tard, par des ressources provenant du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, qui n'est plus nécessaire lui non plus.

Le volume des investissements ne dépasse pas la limite des CHF 450 millions dans le budget 2023, de sorte qu'aucun prélèvement n'est prévu sur le Fonds avant la période couverte par le plan intégré mission-financement 2024 à 2026.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–19.3	0.6
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 791.3	581.3
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–806.6	191.6
Enseignement supérieur	–632.8	0.1
Culture	–94.6	20.8
Service centralisés	–67.7	13.2

9.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–16.9	–17.7	–18.7	–18.7	–18.8	–18.9
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–985.4	–1 138.0	–1 210.1	–1 224.5	–1 187.5	–1 192.3
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–598.1	–602.5	–615.0	–619.3	–625.4	–627.6
Enseignement supérieur	–625.3	–627.0	–632.8	–638.0	–669.3	–674.7
Culture	–66.6	–71.7	–73.8	–73.7	–75.6	–75.7
Service centralisés	–47.2	–56.4	–54.5	–54.0	–54.1	–54.2
Total	**–2 339.5**	**–2 513.2**	**–2 604.8**	**–2 628.2**	**–2 630.8**	**–2 643.4**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–11.9*	*–1.6*				

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité est donnée au développement de l'enseignement, à la garantie de conditions suffisantes en termes d'infrastructure et au maintien des conditions d'engagement.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la pénurie d'enseignantes et d'enseignants reste l'un des principaux défis. En raison du nombre croissant d'élèves et du nombre élevé de départs à la retraite, les enseignantes et enseignants seront très demandés ces prochaines années. Cette situation est renforcée par l'arrivée massive de réfugiés ukrainiens, ce qui demande aussi davantage d'efforts d'intégration dans le domaine de la migration.

Le canton de Berne a pris le parti de soutenir les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'ils acquièrent rapidement une indépendance. L'arrivée massive d'enfants et de jeunes en provenance d'Ukraine est particulièrement difficile à gérer dans le domaine de la formation. Les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents, mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue sont fortement sollicités, ce qui nécessite une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi que le soutien du monde du travail.

S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir, voire d'accroître encore le fort taux de personnes diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, l'accent est mis sur le passage à l'enseignement supérieur.

L'évolution démographique continue de se traduire par une hausse des effectifs d'élèves. Les plus fortes hausses touchent les domaines des écoles moyennes et de la formation professionnelle.

S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux continue d'occuper une place importante dans les discussions. Les hautes écoles constituent un facteur d'implantation et contribuent à promouvoir le développement économique grâce aux synergies entre recherche et économie. La garantie d'un financement constant est la base d'un environnement compétitif dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Dans le domaine de la culture, les dommages structurels qui se profilent en raison de la pandémie de coronavirus pourront entraîner des changements aussi en ce qui concerne les instruments de subventionnement. Le Service archéologique reste sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'envergure à Challnechwald, la route de délestage nord à Münsingen et la boucle de rebroussement à Köniz-Kleinwabern. En outre, la révision du recensement architectural continuera de solliciter fortement le Service des monuments historiques jusqu'à la clôture des travaux.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–3 029 878 161**	**–3 272 816 604**	**–3 412 348 060**	**–3 447 653 645**	**–3 436 249 139**	**–3 452 466 779**
Écart		–8.0 %	–4.3 %	–1.0 %	0.3 %	–0.5 %
Revenus	**678 545 018**	**758 016 752**	**807 573 458**	**819 482 681**	**805 481 751**	**809 092 813**
Écart		11.7 %	6.5 %	1.5 %	–1.7 %	0.4 %
Solde	**–2 351 333 143**	**–2 514 799 852**	**–2 604 774 602**	**–2 628 170 964**	**–2 630 767 388**	**–2 643 373 965**
Écart		–7.0 %	–3.6 %	–0.9 %	–0.1 %	–0.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	–1 827 266 451	–1 904 946 495	–2 008 065 450	–2 028 109 004	–1 978 433 197	–1 982 693 127
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–83 395 837	–89 595 897	–94 279 709	–95 109 295	–95 878 795	–96 216 545
33 Amortissements du patrimoine administratif	–7 616 382	–6 635 103	–5 763 173	–4 857 973	–4 500 704	–4 114 388
34 Charges financières	–600 456	–691 600	–709 920	–699 920	–700 920	–700 920
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–69 054 102	–18 000 000	–19 240 000	–19 240 000	–19 240 000	–19 240 000
36 Charges de transfert	–997 225 007	–1 206 706 013	–1 222 002 980	–1 236 997 072	–1 274 505 474	–1 286 243 414
37 Subventions redistribuées	–11 901 514	–8 446 700	–11 331 500	–11 331 500	–11 331 500	–11 331 500
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–32 818 412	–37 794 795	–50 955 328	–51 308 882	–51 658 549	–51 926 884
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	46 704 097	47 120 606	47 382 745	48 751 086	49 355 273	49 538 559
43 Revenus divers	49 096	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	970 333	1 510 102	1 514 800	1 514 800	1 514 800	1 514 800
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	53 554 102	14 500 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000
46 Revenus de transfert	548 956 235	674 724 843	713 743 415	724 261 461	709 655 343	713 083 119
47 Subventions à redistribuer	11 901 514	8 446 700	11 331 500	11 331 500	11 331 500	11 331 500
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	16 409 642	11 714 501	17 980 998	18 003 834	18 004 835	18 004 835

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de CHF 90,0 millions (3,6 %) au cours de l'exercice budgétaire 2023 par rapport au budget 2022. CHF 48,1 millions ont été inscrits au budget et au plan financier 2024 au titre de la scolarisation et de l'intégration des enfants et jeunes réfugiés d'Ukraine. Dans les domaines de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II, il a été tenu compte de l'augmentation du nombre de classes résultant de l'évolution démographique à hauteur de CHF 19,0 millions dans le budget 2023. CHF 10,7 millions ont été transférés sans effet sur le budget de la DSSI à l'INC pour l'intégration du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (CPLEAM). Ces changements relèvent en grande partie de la péréquation financière et de la compensation des charges et entraînent par conséquent des écarts bruts plus importants dans les différents groupes de matières.

D'ici à l'exercice 2026, le solde va augmenter de CHF 38,6 millions (1,5 %). Cette augmentation est due non seulement à la progression du nombre de classes en raison de l'évolution démographique mais aussi à la hausse des contributions cantonales.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–4 582 271**	**–5 691 538**	**–6 382 307**	**–6 025 769**	**–4 789 998**	**–4 941 923**
Écart		–24.2 %	–12.1 %	6.0 %	21.0 %	–3.0 %
Recettes	**–110 049**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–4 692 320**	**–5 691 538**	**–6 382 307**	**–6 025 769**	**–4 789 998**	**–4 941 923**
Écart		–21.3 %	–12.1 %	6.0 %	21.0 %	–3.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–4 149 281	–3 171 923	–3 862 692	–3 472 692	–3 270 383	–3 388 846
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–59 122	–19 615	–19 615	–53 077	–19 615	–53 077
54 Prêts	70 584	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–444 452	–2 500 000	–2 500 000	–2 500 000	–1 500 000	–1 500 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	40 535	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	–50 584	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	–100 000	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Au cours de l'exercice 2023, les investissements nets progressent de CHF 0,7 million par rapport au budget 2022 pour atteindre CHF 6,4 millions. Les besoins supplémentaires temporaires résultent de subven-tions plus élevées prévues pour l'assainissement d'institutions culturelles et de châteaux-musées. Ces besoins retombent à CHF 4,9 millions lors de la pé-riode de planification financière.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1 028.6	1 052.3	1 063.7	1 055.8	1 053.0	1 064.9

Commentaire

Les effectifs 2023 progressent de 11,95 EPT par rapport à 2022. Les effectifs de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle ont pu être augmentés de 5,6 EPT pour la mise en œuvre du programme fédéral Viamia et pour la réalisation de la convention de prestations avec l'assurance-invalidité dans le cadre du Case Management Formation pro-fessionnelle (postes refinancés à 100 %). De plus, 3 EPT ont été autorisés à l'Office des services cen-tralisés pour l'augmentation souhaitée dans le cadre de l'utilisation des services informatiques (refinancés à 100 %). L'intégration du CPLEAM et l'introduction de SAP ont entraîné la centralisation de tâches qui ne faisaient pas encore partie des postes prévus à l'état des postes de l'INC (art. 10, al. 4 de l'ordonnance sur le personnel), ce qui a entraîné une augmentation de l'état des postes de 3,35 EPT.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques

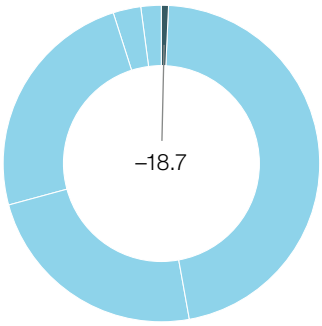

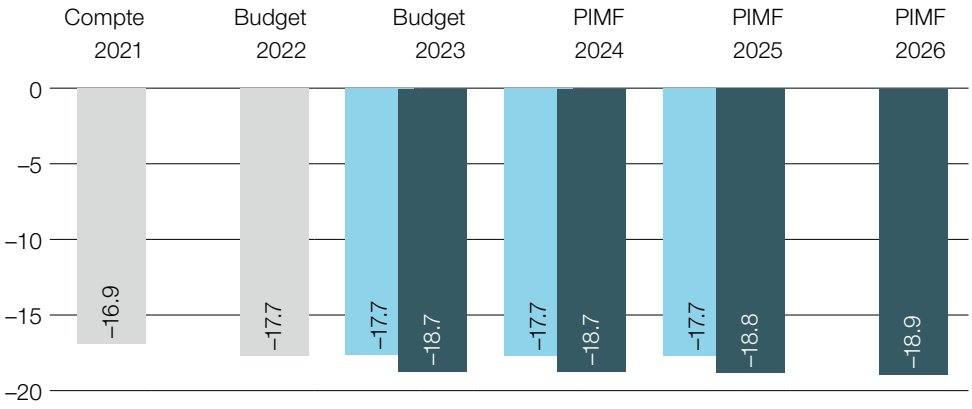

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–17 399 250**	**–18 231 445**	**–19 252 760**	**–19 255 465**	**–19 340 906**	**–19 424 617**
30 Charges de personnel	–8 959 952	–9 629 445	–10 428 960	–10 481 665	–10 536 106	–10 603 817
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 095 766	–1 348 999	–1 349 000	–1 349 000	–1 349 000	–1 349 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	300	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–6 931 715	–6 853 000	–7 074 800	–7 024 800	–7 055 800	–7 071 800
37 Subventions redistribuées	–400 000	–400 000	–400 000	–400 000	–400 000	–400 000
39 Imputations internes	–12 117	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**545 828**	**580 000**	**570 000**	**570 000**	**570 000**	**570 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	143 741	175 000	165 000	165 000	165 000	165 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 087	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
47 Subventions à redistribuer	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–16 853 421**	**–17 651 445**	**–18 682 760**	**–18 685 465**	**–18 770 906**	**–18 854 617**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–16 853 421**	**–17 651 445**	**–18 682 760**	**–18 685 465**	**–18 770 906**	**–18 854 617**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–16 853 421**	**–17 651 445**	**–18 682 760**	**–18 685 465**	**–18 770 906**	**–18 854 617**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–2 050*	*–2 000*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien aux fonctions de direction	–15 464 635	–16 346 318	**–17 322 978**	–17 319 293	–17 412 151	–17 492 765
Prestations juridiques	–1 388 786	–1 305 126	**–1 359 782**	–1 366 172	–1 358 755	–1 361 852

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les données pour le schéma du calcul des marges contributives se fondent, jusqu'en 2022, sur la comptabilité analytique d'exploitation. En raison de la modification des bases légales, les données de la comptabilité financière seront présentées dans un compte de résultat à plusieurs niveaux à compter de 2023. Lorsque les données sont issues de différentes bases de données, il peut y avoir des divergences dans le cadre de la comparaison des groupes de matières. La comparaison directe entre les données n'est donc possible que de manière limitée.

Le volume budgétaire de 2023 est plus important que celui de 2022. Cette différence est à mettre sur le compte de la hausse des montants versés à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de l'augmentation des charges du personnel due à la centralisation des services en lien avec lancement du système SAP au 1er janvier 2023.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2023 et le plan financier 2024-2026.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	76	85	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	12	17	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	22	21	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	184	141	chancelant
Nombre de recours déposés à la INC	286	268	constant
Nombre de recours réglés de la INC	282	276	constant

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires

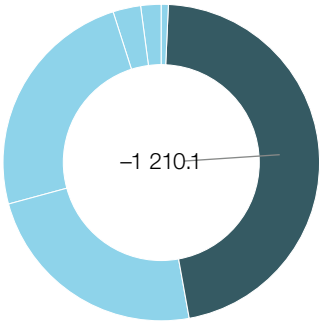

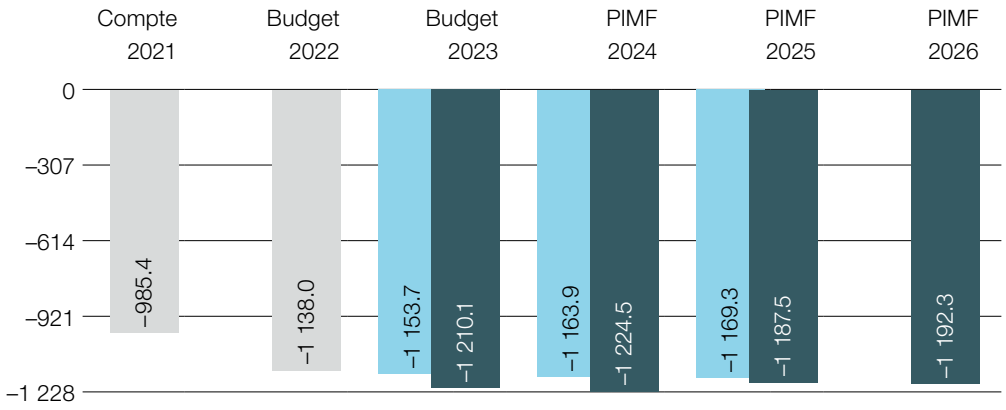

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants, tant dans le cadre de l'offre ordinaire que dans celui de l'offre spécialisée, et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en millieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–1 403 441 355**	**–1 674 207 514**	**–1 791 304 320**	**–1 815 344 711**	**–1 764 348 855**	**–1 772 654 061**
30 Charges de personnel	–1 318 575 582	–1 390 958 417	–1 483 290 591	–1 499 327 162	–1 443 081 178	–1 446 509 393
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–7 504 427	–3 224 223	–7 751 378	–7 762 178	–7 742 178	–7 742 178
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 272 612	–166 466	–166 545	–135 875	–127 601	–136 302
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–74 692 690	–279 703 807	–288 101 222	–296 123 813	–301 401 215	–306 269 504
37 Subventions redistribuées	–250 000	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–146 045	–154 600	–11 994 584	–11 995 684	–11 996 684	–11 996 684
Revenus d'exploitation	**418 004 328**	**536 187 487**	**581 247 003**	**590 864 459**	**576 796 341**	**580 384 117**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 071 764	519 500	769 616	769 026	777 026	777 026
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	415 400 461	535 467 987	577 235 387	586 853 433	572 777 315	576 365 091

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
47 Subventions à redistribuer	250 000	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	282 103	200 000	3 242 000	3 242 000	3 242 000	3 242 000
Résultat des activités d'exploitation	**–985 437 028**	**–1 138 020 027**	**–1 210 057 317**	**–1 224 480 252**	**–1 187 552 514**	**–1 192 269 944**
34 Charges financières	0	0	–21 400	–21 400	–21 400	–21 400
44 Revenus financiers	190	7 000	26 000	26 000	26 000	26 000
Résultat des activités de financement	**190**	**7 000**	**4 600**	**4 600**	**4 600**	**4 600**
Résultat opérationnel	**–985 436 838**	**–1 138 013 027**	**–1 210 052 717**	**–1 224 475 652**	**–1 187 547 914**	**–1 192 265 344**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–985 436 838**	**–1 138 013 027**	**–1 210 052 717**	**–1 224 475 652**	**–1 187 547 914**	**–1 192 265 344**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*2 122 468*	*–92 973*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ecole obligatoire	–909 301 234	–1 056 738 408	**–1 124 407 089**	–1 136 162 203	–1 099 899 772	–1 104 526 283
Offres périscolaire	–76 135 603	–81 274 620	**–85 645 628**	–88 313 450	–87 648 142	–87 739 061

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les données pour le schéma du calcul des marges contributives se fondent, jusqu'en 2022, sur la comptabilité analytique d'exploitation. En raison de la modification des bases légales, les données de la comptabilité financière seront présentées dans un compte de résultat à plusieurs niveaux à compter de 2023. Lorsque les données sont issues de différentes bases de données, il peut y avoir des divergences dans le cadre de la comparaison des groupes de matières. La comparaison directe entre les données n'est donc possible que de manière limitée.

En comparaison avec la dernière planification pour l'exercice 2023, le budget augmente d'environ CHF 56,4 millions (+4,9 %). Cette hausse est à mettre sur le compte des dépenses supplémentaires à prévoir en lien avec la situation en Ukraine. A cela s'ajoute l'intégration du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (HSM).

Par rapport à l'exercice 2022, le budget 2023 prévoit en outre une hausse des coûts en raison de l'augmentation du nombre de classes (démographie) et de leçons supplémentaires octroyées dans le cadre de l'offre spécialisée de l'école obligatoire.

Priorités de développement

A partir de l'année scolaire 2022-2023, les établissements particuliers de la scolarité obligatoire relèveront entièrement de la compétence de l'INC. L'enseignement dispensé dans ces établissements, qui comporte des leçons supplémentaires, se fonde sur le Lehrplan 21 ou le Plan d'études romand et sur les dispositions générales applicables aux établissements particuliers.

Conformément au projet REVOS 2020, l'encouragement des talents est mis en œuvre. Dans le domaine des écoles de musique, des offres destinées aux élèves possédant des talents particuliers sont mises sur pied et coordonnées avec les établissements de la scolarité obligatoire.

Vu les expériences de l'année passée, il faut continuer à compter sur une augmentation des heures de prise en charge dans les écoles à journée continue. Les effets de la pandémie ont certes quelque peu freiné la hausse régulière de la demande d'offres extrascolaires, mais une stabilisation ou un recul de la demande reste peu probable.

Le Service psychologique pour enfants et adolescents continuera d'améliorer la procédure d'évaluation standardisée (PES) en 2023.

Chances et risques

Dès lors que les établissements particuliers de la scolarité obligatoire rejoignent le giron de l'OECO, le principe de la formation pour toutes et tous pourra s'appliquer dans le canton de Berne. Les parents sont déchargés et ne doivent plus chercher une place dans une institution spécialisée, cette tâche relevant désormais de la compétence du canton.

La pénurie d'enseignantes et d'enseignants est pesante pour les écoles, les communes et les parents, et la qualité de la formation en pâtit. Les solutions à court terme ne sont ni satisfaisantes, ni durables.

La prise en charge des enfants réfugiés en provenance d'Ukraine représente un défi pour les écoles en termes d'organisation de l'école à journée continue et en termes de pédagogie. Elle signifie aussi un accroissement des besoins sur le plan des infrastructures et du personnel. Il en va de même pour le Service psychologique pour enfants et adolescents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	107 032	108 130	croissant
Nombre de classes (classes régulières)	5 485	5 523	croissant
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	6 349 280	6 509 242	croissant
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 711	10 874	croissant
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	19 400	constant

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle

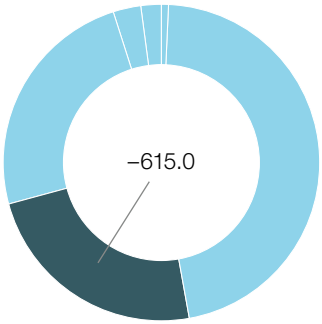

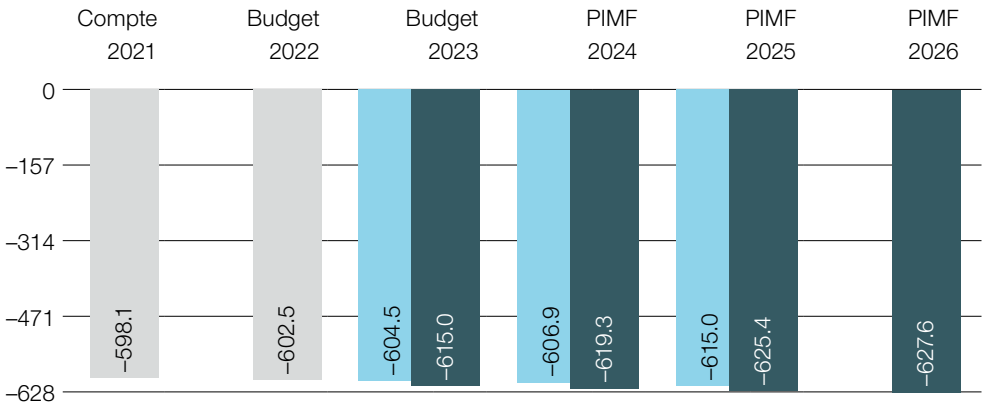

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–784 146 365**	**–791 774 701**	**–806 293 525**	**–812 375 248**	**–818 132 632**	**–820 397 698**
30 Charges de personnel	–462 942 995	–468 732 050	–477 012 688	–481 186 281	–487 394 359	–488 055 944
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–71 653 823	–78 125 364	–73 502 446	–74 272 446	–75 182 446	–75 592 446
33 Amortissements du patrimoine administratif	–8 226 273	–7 123 146	–5 273 250	–4 488 145	–4 180 304	–3 802 768
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–210 998 612	–208 684 581	–214 533 958	–216 333 459	–215 168 459	–216 662 109
37 Subventions redistribuées	–9 222 338	–6 420 700	–9 035 000	–9 035 000	–9 035 000	–9 035 000
39 Imputations internes	–21 102 323	–22 688 861	–26 936 182	–27 059 917	–27 172 064	–27 249 431
Revenus d'exploitation	**185 154 866**	**187 791 582**	**190 122 934**	**191 922 934**	**191 622 934**	**191 622 934**
40 Revenus fiscaux	43 492	39 300	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	35 041 348	36 865 906	37 887 595	38 687 595	38 887 595	38 887 595
43 Revenus divers	67 424	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	130 033 248	135 836 000	133 088 736	134 088 736	133 588 736	133 588 736
47 Subventions à redistribuer	9 222 338	6 420 700	9 035 000	9 035 000	9 035 000	9 035 000
49 Imputations internes	10 747 016	8 629 676	10 111 603	10 111 603	10 111 603	10 111 603

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–598 991 499**	**–603 983 119**	**–616 170 591**	**–620 452 314**	**–626 509 698**	**–628 774 764**
34 Charges financières	–2 683	0	–352 520	–352 520	–352 520	–352 520
44 Revenus financiers	940 705	1 503 102	1 488 800	1 488 800	1 488 800	1 488 800
Résultat des activités de financement	**938 022**	**1 503 102**	**1 136 280**	**1 136 280**	**1 136 280**	**1 136 280**
Résultat opérationnel	**–598 053 477**	**–602 480 017**	**–615 034 311**	**–619 316 034**	**–625 373 418**	**–627 638 484**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–598 053 477**	**–602 480 017**	**–615 034 311**	**–619 316 034**	**–625 373 418**	**–627 638 484**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*1 711 794*	*377 923*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ecoles moyennes	–163 608 201	–168 945 689	**–174 765 802**	–176 082 626	–178 940 727	–179 214 910
Formation professionnelle	–412 261 815	–411 866 917	**–417 843 232**	–420 775 795	–423 866 489	–425 713 047
Orientation professionnelle	–22 183 461	–21 667 412	**–22 425 276**	–22 457 613	–22 566 202	–22 710 528

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les données pour le schéma du calcul des marges contributives se fondent, jusqu'en 2022, sur la comptabilité analytique d'exploitation. En raison de la modification des bases légales, les données de la comptabilité financière seront présentées dans un compte de résultat à plusieurs niveaux à compter de 2023. Lorsque les données sont issues de différentes bases de données, il peut y avoir des divergences dans le cadre de la comparaison des groupes de matières. La comparaison directe entre les données n'est donc possible que de manière limitée.

Le budget du groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle s'élève à CHF 615,0 millions en 2023, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 10,5 millions par rapport à la planification réalisée l'an passé. Cette hausse est principalement due à l'évolution démographique attendue, à la diminution des subventions fédérales pour la formation professionnelle et aux moyens supplémentaires pour l'intégration des personnes arrivées tardivement en Suisse.

Priorités de développement

Ecoles moyennes
Après l'introduction de l'informatique comme discipline obligatoire, la transition numérique se poursuit dans les écoles. Une attention toute particulière est apportée à la mise à disposition d'un environnement d'examen numérique et d'un soutien aux membre du corps enseignant dans le cadre de l'introduction des nouvelles formes d'enseignement et des innovations numériques.

Le nouveau plan d'études des ECG pour les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie sera applicable pour les élèves de 2e année d'ECG lors de l'année scolaire 2022-2023. Dans le même temps, des travaux concernant la modification de la maturité spécialisée, qui suit la formation en ECG, sont en cours pour renforcer là aussi le lien avec le domaine professionnel choisi.

Formation professionnelle
Le quotidien des écoles professionnelles, des centres CIE et des entreprises formatrices est redevenu normal après la levée des mesures de lutte contre la pandémie. On constate toutefois que les apprenti·e·s et les enseignant·e·s souffrant de troubles psychologiques ont besoin de plus de soutien.

Les travaux de mise en œuvre des grandes réformes de la formation dans les domaines du commerce et du commerce de détail se déroulent comme prévu. La formation continue du corps enseignant a déjà commencé et s'intensifiera entre 2023 et 2025.

En raison de la baisse de la demande en matière de solutions transitoires, il était initialement prévu d'ouvrir moins de classes. Ce plan n'a pas pu être réalisé en raison de la situation actuelle en Ukraine. Des solutions transitoires supplémentaires centrées sur les cours de langue ont été mises en place pour les jeunes réfugié·e·s en provenance d'Ukraine.

Le projet Ecoles professionnelles 2020 a été achevé avec succès. La mise en œuvre de la nouvelle attribution des lieux d'enseigne-

ment est prévue progressivement à partir de l'année scolaire 2023-2024.

L'accès aux offres destinées aux adultes qui ont des lacunes dans les compétences de base (langue, mathématiques, technologies de l'information et de la communication) doit être renforcé pour améliorer la capacité de formation et l'employabilité sur le marché du travail des personnes concernées.

Si la pandémie est désormais surmontée, des offres supplémentaires sont maintenant mises en place pour soutenir les personnes réfugiées d'Ukraine dans le domaine de la promotion des langues pour adultes. Ces offres devraient être cofinancées par des subventions fédérales.

Orientation professionnelle (OP)
Ces dernières années, l'OP du canton de Berne a lancé un grand nombre de nouvelles offres qu'elle continue de consolider et d'améliorer. En outre, l'OP du canton de Berne s'aligne de manière systématique sur la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle adoptée en octobre 2021 par la CDIP.

En matière de services d'information, les infothèques nouvellement réorganisées doivent être mises à disposition de manière plus systématique dans différents contextes.

L'étroite collaboration entre les associations et les entreprises doit permettre de mieux faire connaître l'offre « viamia » (bilan professionnel et consultations de carrière pour les personnes de plus de 40 ans) aux personnes peu qualifiées. Il est en outre prévu de continuer à renforcer la collaboration avec les écoles et de consolider la nouvelle collaboration entre l'AI et le Case management Formation professionnelle, mise en place en raison de la modification de la LAI.

Chances et risques

L'évolution démographique et certains projets de construction importants causent de nouvelles tensions en termes de locaux. Le nombre toujours croissant d'élèves terminant l'école obligatoire nécessite en outre un renforcement de l'offre de places de formation au niveau secondaire II. A l'avenir, il faudra redoubler d'efforts pour offrir à ces élèves suffisamment de solutions à l'issue de la scolarité obligatoire.

Les réformes des métiers dans la formation professionnelle initiale entraînent des changements sur les plans pédagogique et organisationnel. Ces changements peuvent avoir des conséquences sur les besoins en termes de locaux dans les écoles et sur la capacité de formation des entreprises formatrices.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	25 096	25 055	constant
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 995	1 842	constant
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 252	5 197	constant
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	86 649	77 602	chancelant
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 090	6 272	croissant
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 524	1 532	croissant
Nombre de consultations des centres OP	10 458	12 856	chancelant

9.7.4 Enseignement supérieur

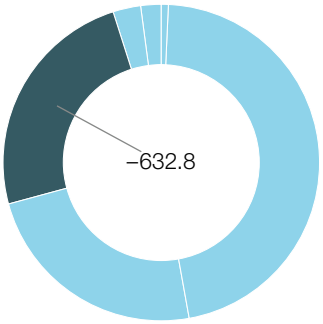

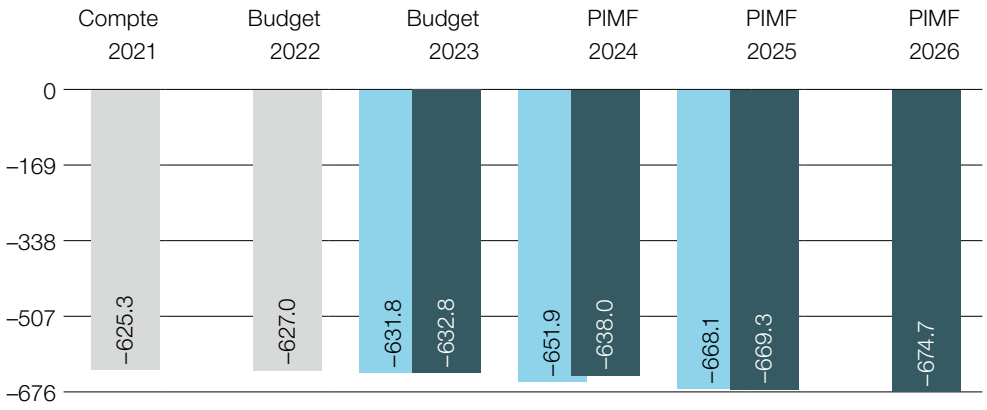

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–626 943 695**	**–627 086 244**	**–632 840 934**	**–638 092 151**	**–669 404 685**	**–674 778 421**
30 Charges de personnel	–3 586 291	–3 624 098	–3 753 784	–3 783 001	–3 805 535	–3 844 271
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–58 481	–150 146	–148 150	–148 150	–148 150	–148 150
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–623 215 321	–623 232 000	–628 152 000	–633 374 000	–664 664 000	–669 999 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–83 600	–80 000	–787 000	–787 000	–787 000	–787 000
Revenus d'exploitation	**1 612 194**	**86 200**	**84 200**	**84 200**	**84 200**	**84 200**
40 Revenus fiscaux	0	1 700	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 611 244	84 500	84 200	84 200	84 200	84 200
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	950	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–625 331 501**	**–627 000 044**	**–632 756 734**	**–638 007 951**	**–669 320 485**	**–674 694 221**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–625 331 501**	**–627 000 044**	**–632 756 734**	**–638 007 951**	**–669 320 485**	**–674 694 221**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–625 331 501**	**–627 000 044**	**–632 756 734**	**–638 007 951**	**–669 320 485**	**–674 694 221**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*2*	*0*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Formation universitaire	–367 123 766	–371 069 218	**–373 897 966**	–377 191 751	–380 525 149	–383 895 816
Formation en haute école spécialisée	–178 342 617	–174 182 815	**–175 068 990**	–176 388 036	–203 712 100	–205 055 672
Formation du corps enseignant	–79 865 118	–81 748 011	**–83 789 778**	–84 428 164	–85 083 236	–85 742 732

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les données pour le schéma du calcul des marges contributives se fondent, jusqu'en 2022, sur la comptabilité analytique d'exploitation. En raison de la modification des bases légales, les données de la comptabilité financière seront présentées dans un compte de résultat à plusieurs niveaux à compter de 2023. Lorsque les données sont issues de différentes bases de données, il peut y avoir des divergences dans le cadre de la comparaison des groupes de matières. La comparaison directe entre les données n'est donc possible que de manière limitée.

Un cadre financier stable revêt une grande importance pour les hautes écoles, qui bénéficient alors d'une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement.

La contribution destinée à la PHBern sera légèrement augmentée à partir de 2023. Cela permettra d'indemniser la PHBern pour les cotisations d'épargne et les primes de risque des caisses de pension, plus élevées depuis 2021.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, mais aussi de la nécessité urgente de rénover d'importants laboratoires. Les travaux d'étude de projet pour la construction d'un nouveau laboratoire de recherche médicale sur le site de l'Hôpital de l'Ile (périmètre d'évolution 07) devraient se terminer comme prévu en 2022. Par ailleurs, la construction d'un bâtiment de remplacement pour les sciences expérimentales dans le cadre de la densification de l'aire Bühlplatz/Muesmatt sera retardée d'au moins cinq ans supplémentaires en raison de la priorisation des moyens d'investissement. De plus, des solutions temporaires sont requises pour des projets de longue durée afin d'éviter des limitations importantes des activités de recherche et la perte de fonds de tiers destinés à la recherche. Il s'agit notamment de trouver des solutions pour rapidement densifier les aires concernées, construire des locaux provisoires et en déplacer d'autres. Ces plans doivent être examinés et élaborés de concert avec la Direction des travaux publics et des transports et la Ville de Berne.

En attendant la mise en service du Campus Biel/Bienne (CBB) et du Campus Berne, la situation de la BFH en matière de locaux reste tendue et constitue un handicap majeur par rapport aux autres hautes écoles spécialisées suisses. Suite aux retards dans la réalisation du projet, la mise en service du CCB est reportée au plus tôt à 2026 et pourrait même être repoussée jusqu'en 2029. Selon la planification actuelle, la concentration de la plupart des autres sites de la BFH sur le nouveau campus Berne (Weyermannshaus) pourra être achevée au plus tôt en 2028. Le TecLab à Berthoud a pu commencer ses activités en 2020. Toutefois, son agrandissement doit être retardé, étant donné qu'une grande partie de ses surfaces sera libérée ultérieurement en raison du retard dans le projet du CBB.

Chances et risques

Le système de subventionnement prévoit expressément que les hautes écoles puissent constituer des réserves avec les bénéfices qu'elles dégagent. Ces réserves leur servent à garantir le financement de projets stratégiques menés à terme, leur permettant ainsi de maintenir la qualité élevée de la recherche et de l'enseignement scientifiques. Il convient en revanche d'éviter de recourir aux réserves pour couvrir des coûts structurels à long terme des hautes écoles, car cela n'est pas durable.

Dans le cadre de la révision de la loi sur la PHBern, le Grand Conseil demande la mise en place d'une nouvelle filière (accès sans examens pour les titulaires d'une maturité professionnelle) pour les enseignantes et enseignants du degré primaire. Les répercussions financières de ce changement de conditions générales seront à observer ces prochaines années.

Le retard important de la BFH, par rapport à ses concurrents majeurs, en matière de centralisation et de rénovation des campus conduit à l'affaiblissement de sa position sur le marché. La BFH a toutefois pu améliorer sa position relative sur le marché en 2020 et en 2021, grâce aux efforts particuliers consentis au niveau de l'offre de formation. Malgré tout, ses effectifs estudiantins sont inférieurs à la moyenne nationale depuis 2018. Cette faiblesse pèse sur les finances du canton, étant donné que celui-ci doit verser des contributions pour les étudiantes et étudiants bernois qui fréquentent une haute école spécialisée dans un autre canton tandis que les revenus de la BFH provenant de la fréquentation des étudiantes et étudiants non bernois menacent de stagner.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 230	19 441	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	36	36	constant
Nombre d'étudiant-e-s à la BFH	7 499	7 780	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la BFH (en %)	47	46	baisser
Nombre d'étudiant-e-s à la PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 937	3 095	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la PHBern (en %)	65	65	constant
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	779	767	constant
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	246	165	constant

9.7.5 Culture

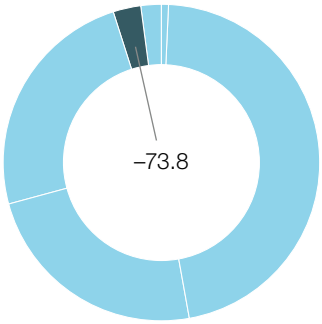

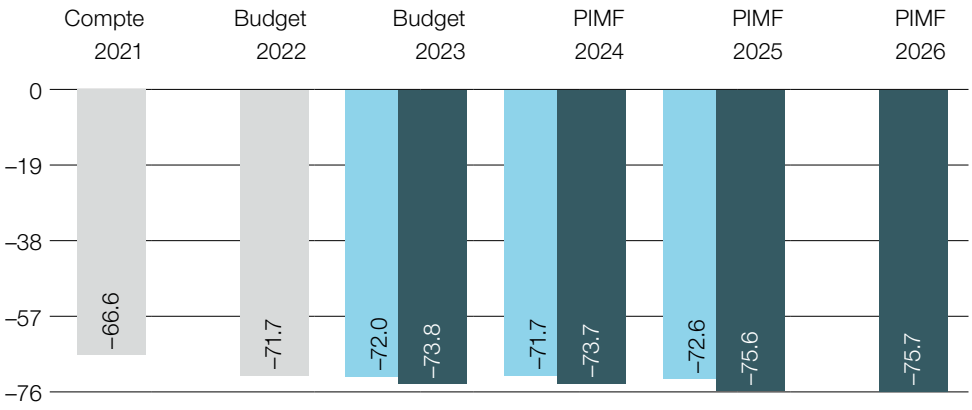

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communqiuer des valeurs culturelles.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–72 437 230**	**–76 160 722**	**–94 501 798**	**–94 294 772**	**–96 348 994**	**–96 250 135**
30 Charges de personnel	–20 594 229	–19 642 282	–20 338 974	–20 025 986	–20 159 420	–20 148 396
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 789 476	–3 819 113	–4 065 129	–4 079 715	–3 968 715	–3 870 465
33 Amortissements du patrimoine administratif	–300 586	–280 527	–156 095	–147 471	–104 259	–89 674
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	–19 240 000	–19 240 000	–19 240 000	–19 240 000
36 Charges de transfert	–45 654 300	–50 712 800	–48 747 600	–48 847 600	–50 922 600	–50 947 600
37 Subventions redistribuées	–2 029 176	–1 626 000	–1 896 500	–1 896 500	–1 896 500	–1 896 500
39 Imputations internes	–69 464	–80 000	–57 500	–57 500	–57 500	–57 500
Revenus d'exploitation	**5 918 355**	**4 532 064**	**20 815 190**	**20 708 519**	**20 809 308**	**20 582 594**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 290 745	2 451 000	2 894 190	2 887 519	3 018 308	2 951 594
43 Revenus divers	7 202	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000
46 Revenus de transfert	497 453	365 064	404 500	304 500	274 500	114 500
47 Subventions à redistribuer	2 029 176	1 626 000	1 896 500	1 896 500	1 896 500	1 896 500
49 Imputations internes	93 779	90 000	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–66 518 876**	**–71 628 658**	**–73 686 607**	**–73 586 253**	**–75 539 686**	**–75 667 540**
34 Charges financières	–79 849	–29 000	–76 000	–66 000	–67 000	–67 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat des activités de financement	**–79 849**	**–29 000**	**–76 000**	**–66 000**	**–67 000**	**–67 000**
Résultat opérationnel	**–66 598 724**	**–71 657 658**	**–73 762 607**	**–73 652 253**	**–75 606 686**	**–75 734 540**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–66 598 724**	**–71 657 658**	**–73 762 607**	**–73 652 253**	**–75 606 686**	**–75 734 540**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–15 369 856*	*–1 536 028*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encouragement des activités culturelles	–47 001 780	–52 039 439	**–53 631 748**	–53 817 159	–55 903 717	–55 961 254
Protection du patrimoine	–8 416 274	–8 485 444	**–8 645 479**	–8 146 596	–8 189 688	–8 273 509
Archéologie	–11 180 670	–11 132 776	**–11 485 380**	–11 688 497	–11 513 281	–11 499 777

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les données pour le schéma du calcul des marges contributives se fondent, jusqu'en 2022, sur la comptabilité analytique d'exploitation. En raison de la modification des bases légales, les données de la comptabilité financière seront présentées dans un compte de résultat à plusieurs niveaux à compter de 2023. Lorsque les données sont issues de différentes bases de données, il peut y avoir des divergences dans le cadre de la comparaison des groupes de matières. La comparaison directe entre les données n'est donc possible que de manière limitée.

Des transferts minimes, sans incidence sur le solde entre différents groupes de matières, sont à signaler par rapport à la planification précédente. Les avoirs du Fonds d'encouragement des activités culturelles provenant des fonds publics et du Fonds de loterie et les prélèvements sur ce fonds seront désormais indiqués dans le compte de résultat à plusieurs niveaux. Jusqu'à présent, les avoirs, les prélèvements et les variations des liquidités étaient présentés lors des régularisations.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles
Les nouveaux contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions Berne-Mittelland et Bienne-Seeland-Jura bernois, ainsi qu'avec les institutions d'importance nationale que sont le Musée en plein air de Ballenberg, le Musée alpin suisse et la Bourse Suisse aux Spectacles seront approuvés courant 2023. Les négociations pour les nouveaux contrats avec les institutions d'importance régionale dans les autres régions ont démarré. Les projets pour le concours d'architecture du Musée des Beaux-Arts de Berne doivent être soumis au jury et le Musée d'Histoire de Berne lance un concours d'architecture pour la rénovation des bâtiments anciens. Au Zentrum Paul Klee, des parties du système de commande devront être remplacées.

Service des monuments historiques
Une nouvelle étape importante a été franchie: en automne 2022 aura lieu la mise à l'enquête publique dans le cadre des projets de recensement architectural révisés. A compter des années 2023 à 2025, les projets de recensement partiellement révisés entreront en vigueur. En outre, le Service des monuments historiques continue d'être fortement occupé par la transition numérique.

Archéologie
Le nombre de demandes de permis de construire a de nouveau augmenté de manière significative par rapport à l'année précédente. Cette hausse peut entraîner davantage de fouilles de sauvetage dans des zones de protection archéologique. Pour éviter un ralentissement des projets de construction, le canton doit pouvoir réagir rapidement. Les fouilles de sauvetage (notamment sur le site de Challnechwald) et la conservation du mobilier (notamment trouvé par des particuliers à l'aide de détecteurs de métaux) et la transition numérique occupent le Service archéologique.

Chances et risques

En raison de la hausse de demandes de permis de construire et de la charge de travail persistante du Service des monuments historiques, on constate une augmentation des temps de réaction et de traitement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	3 251	4 005	baisser
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	70	73	constant
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	8 244	9 111	croissant
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4	constant
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	110	129	chancelant
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 294	4 325	croissant
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	11	12	croissant
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	11 088 673	11 497 881	constant

9.7.6 Service centralisés

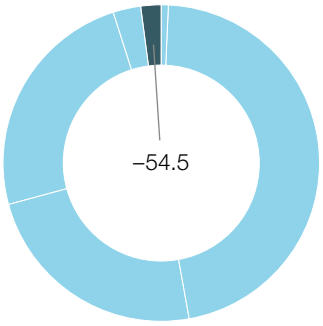

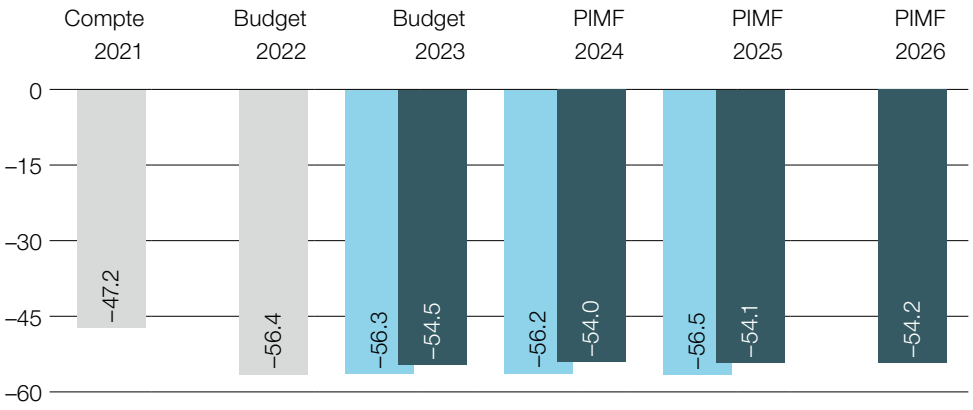

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Service centralisés » comporte les produits « Prestations internes » et « Subsides de formation ».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ;
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant ;
- les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l' Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OSP]) ;
- l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC ;
- la responsabilité des services informatiques de base de l'INC ;
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit « subsides de formation » a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–58 809 966**	**–69 197 300**	**–67 444 804**	**–67 591 378**	**–67 972 146**	**–68 260 927**
30 Charges de personnel	–12 576 176	–12 250 220	–13 240 453	–13 304 909	–13 456 599	–13 531 307
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–6 178 412	–7 378 398	–7 463 606	–7 497 806	–7 488 306	–7 514 306
33 Amortissements du patrimoine administratif	–201 322	–213 212	–167 283	–86 481	–88 540	–85 645
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–33 472 922	–37 493 400	–35 393 400	–35 293 400	–35 293 400	–35 293 400
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–6 381 135	–11 862 070	–11 180 062	–11 408 782	–11 645 302	–11 836 269
Revenus d'exploitation	**11 612 828**	**12 821 417**	**13 219 331**	**13 817 769**	**14 084 168**	**14 334 168**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 533 335	7 024 700	5 582 144	6 157 745	6 423 144	6 673 144
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 990 464	3 009 792	3 009 792	3 009 792	3 009 792	3 009 792
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 089 029	2 786 925	4 627 395	4 650 231	4 651 232	4 651 232
Résultat des activités d'exploitation	**–47 197 138**	**–56 375 883**	**–54 225 473**	**–53 773 609**	**–53 887 978**	**–53 926 759**
34 Charges financières	–2	0	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–2**	**0**	**–260 000**	**–260 000**	**–260 000**	**–260 000**
Résultat opérationnel	**–47 197 140**	**–56 375 883**	**–54 485 473**	**–54 033 609**	**–54 147 979**	**–54 186 759**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–47 197 140**	**–56 375 883**	**–54 485 473**	**–54 033 609**	**–54 147 979**	**–54 186 759**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–324 398*	*–368 700*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Prestations internes de service	–17 884 683	–22 173 122	**–24 503 073**	–24 151 209	–24 265 579	–24 304 359
Subsides de formation	–29 312 457	–34 202 762	**–29 982 400**	–29 882 400	–29 882 400	–29 882 400

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les données pour le schéma du calcul des marges contributives se fondent, jusqu'en 2022, sur la comptabilité analytique d'exploitation. En raison de la modification des bases légales, les données de la comptabilité financière seront présentées dans un compte de résultat à plusieurs niveaux à compter de 2023. Lorsque les données sont issues de différentes bases de données, il peut y avoir des divergences dans le cadre de la comparaison des groupes de matières. La comparaison directe entre les données n'est donc possible que de manière limitée.

Le résultat total pour l'année budgétaire 2023 et les années de planification 2024 et 2025 diminue d'environ 4 pour cent pour l'année 2023 et de 5 pour cent pour les années 2024 et 2025 par rapport à la planification actuelle. La raison de cette baisse est la diminution des charges dans le domaine des subsides par rapport à la planification actuelle.

Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2023 et les exercices 2024-2026:

- Développement d'EDUBERN (plateforme informatique pour les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II),
- Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019-2023,
- Introduction et développement de SAP pour la gestion des traitements du corps enseignant à compter du 1er janvier 2023 dans le cadre du projet cantonal ERP.

Chances et risques

Avec la plateforme informatique EDUBERN, l'OSC propose aux établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II de nombreux services TIC spécifiques à l'école. Le regroupement des besoins, l'achat et le développement en commun permettent

- d'aider de façon efficace les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II durant la transition numérique ;
- de proposer une infrastructure TIC moderne dotée de la technologie Cloud, de processus automatisés, de plateformes de collaboration, etc. ;
- de créer des synergies, de générer des économies d'échelle et d'éviter l'augmentation des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	6 182	5 848	baisser
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	65	66	constant
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	17 912	18 402	croissant
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INC	4 532	5 263	constant

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	–20.8	0.3
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	–2.6	0.2
Infrastructures	–247.6	179.4
Transports publics et coordination des transports	–433.4	143.3
Gestion immobilière	–435.4	176.8
Eaux et déchets	–54.5	79.7

10.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien aux fonctions de direction	–18.9	–19.8	–20.5	–20.6	–20.8	–20.7
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	–2.2	–2.3	–2.4	–2.4	–2.2	–2.2
Infrastructures	–139.4	–131.4	–68.3	–65.6	–64.4	–63.5
Transports publics et coordination des transports	–273.0	–321.8	–290.0	–301.2	–309.8	–320.3
Gestion immobilière	–412.9	–411.4	–258.6	–264.5	–264.4	–272.1
Eaux et déchets	40.9	39.6	25.2	25.6	24.3	24.3
Total	**–805.4**	**–847.1**	**–614.6**	**–628.8**	**–637.2**	**–654.5**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*208.1*	*231.1*				

10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La DTT est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les moyens de financement disponibles :

- Dans le domaine de la construction des routes : réaménagement Aarwangen et réaménagement Berthoud-Oberburg-Hasle, début des travaux en 2025 pour les deux projets. Achèvement du contournement de Wilderswil.
- Dans le domaine des transports publics : réaménagement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS, installations publiques CFF, y c. accès Bubenberg), début des travaux pour le tram Berne-Ostermundigen.
- Dans le domaine des bâtiments : campus HESB de Bienne, construction du centre de police à Niederwangen, campus BFH de Berne, campus commun TF Berne/gymnase à Berthoud, nouvelles constructions pour la recherche médicale et l'enseignement sur le site de l'Hôpital de l'Ile et nouveau bâtiment de l'OCRN.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et d'enseignement et dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours et de la planification sectorielle, le besoin d'investissement en 2026 s'élève actuellement à CHF 702,1 millions.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–1 149 821 453**	**–1 186 049 655**	**–1 194 259 496**	**–1 218 529 843**	**–1 245 582 427**	**–1 263 386 612**
Écart		–3.2 %	–0.7 %	–2.0 %	–2.2 %	–1.4 %
Revenus	**552 551 296**	**570 117 724**	**579 609 546**	**589 723 533**	**608 381 046**	**608 870 549**
Écart		3.2 %	1.7 %	1.7 %	3.2 %	0.1 %
Solde	**–597 270 157**	**–615 931 931**	**–614 649 950**	**–628 806 310**	**–637 201 381**	**–654 516 063**
Écart		–3.1 %	0.2 %	–2.3 %	–1.3 %	–2.7 %
Charges						
30 Charges de personnel	–108 509 783	–112 254 077	–115 809 503	–116 812 013	–117 661 623	–117 330 988
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–194 075 739	–190 943 141	–196 177 884	–198 404 980	–197 318 726	–197 516 480
33 Amortissements du patrimoine administratif	–247 158 677	–245 866 172	–235 931 402	–235 071 027	–238 315 233	–240 470 678
34 Charges financières	–10 484 616	–10 400 000	–10 800 000	–10 700 000	–10 900 000	–10 900 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–2 007 651	–4 019 860	–3 939 000	–4 029 000	–5 626 080	–6 590 080
36 Charges de transfert	–556 544 717	–591 128 060	–597 865 132	–614 931 892	–628 367 613	–644 655 233
37 Subventions redistribuées	–2 824 464	–1 500 000	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000
38 Charges extraordinaires	–14 755 710	–16 700 000	–16 535 000	–21 225 000	–30 165 000	–28 695 000
39 Imputations internes	–13 460 097	–13 238 345	–13 201 575	–13 355 931	–13 228 153	–13 228 153
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	54 188 537	52 398 000	52 524 000	53 574 000	52 524 000	52 524 000
42 Contributions	33 735 065	32 110 645	32 182 868	32 180 921	32 380 921	32 381 421
43 Revenus divers	493 800	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
44 Revenus financiers	158 944 798	158 714 800	161 919 000	160 314 000	164 734 000	159 484 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	2 568 036	6 882 760	8 310 680	12 783 680	14 020 760	10 168 760
46 Revenus de transfert	289 226 489	308 546 319	309 086 027	315 149 961	320 046 394	325 911 397
47 Subventions à redistribuer	2 824 464	1 500 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	10 570 107	9 540 200	11 161 971	11 295 971	20 249 971	23 975 971

Evolution du compte de résultats

Par rapport à l'année précédente, le solde du compte de résultats baisse de près de CHF 1,3 million dans le budget 2023. Les revenus supplémentaires (CHF 9,5 millions) compensent entièrement les charges supplémentaires (CHF 8,2 millions). Le recrutement de personnel supplémentaire au sein de l'OED (tous les postes sauf un ont été financés par la Confédération) a fait augmenter les coûts de personnel de CHF 0,7 million. Les coûts de matériels plus élevés sont le fruit de locations supplémentaires (p. ex. pour l'université de Berne) et du report du projet Campus Bienne. Les échéances de la vente de terrains aux fins de promotion ont été modifiées, une vente partielle sera réalisée en 2022, le reste suivra en 2025, ce qui entraînera une diminution des revenus en 2023. La planification de la contribution au FIF se base sur les prévisions actuelles de l'OFT et entraîne des charges supplémentaires pour l'OTP. Pour l'OPC, les contributions aux projets d'agglomération des communes ont été imputées à la charge du compte de résultats sous forme de subventions d'investissement à fonds perdu. Ces deux effets seront en partie compensés par des revenus supplémentaires des communes.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–404 000 847**	**–430 749 000**	**–463 131 929**	**–519 796 862**	**–632 665 248**	**–654 051 602**
Écart		–6.6 %	–7.5 %	–12.0 %	–22.0 %	–3.0 %
Recettes	**76 213 044**	**85 743 000**	**62 381 971**	**71 946 910**	**77 501 410**	**85 264 648**
Écart		12.5 %	–27.2 %	15.0 %	8.0 %	10.0 %
Solde	**–327 787 803**	**–345 006 000**	**–400 749 958**	**–447 849 952**	**–555 163 838**	**–568 786 954**
Écart		–5.3 %	–16.2 %	–12.0 %	–24.0 %	–2.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–289 621 729	–267 815 000	–317 339 000	–409 258 000	–523 962 846	–554 552 000
51 Investissements pour le compte de tiers	–545 294	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–5 347 704	–35 740 000	–41 400 000	–1 280 000	–1 280 000	–1 280 000
54 Prêts	–7 562 312	–10 187 000	–10 773 529	–7 047 662	–9 734 902	–4 034 902
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–84 803 985	–105 007 000	–84 619 400	–93 211 200	–88 687 500	–85 184 700
57 Subventions d'investissement redistribuées	–16 119 823	–12 000 000	–9 000 000	–9 000 000	–9 000 000	–9 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	2 850 448	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	3 751 369	4 216 000	3 469 000	4 634 000	3 258 000	2 384 000
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	8 864	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	42 844 288	58 738 000	43 046 467	52 404 400	61 123 500	70 149 233
64 Remboursement de prêts	10 638 252	10 689 000	6 766 504	5 808 510	4 019 910	3 631 415
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	16 119 823	12 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets inscrits au budget 2023 augmentent de CHF 55,7 millions par rapport à l'année précédente et s'élèvent désormais à CHF 400,7 millions. La raison principale de cette augmentation est le report de l'inscription à l'actif du permis de construire du campus de Berne (CHF 34,6 millions), qui aura lieu en 2023. Les investissements pour le maintien de la substance des routes cantonales, en particulier pour la réfection des ponts, augmentent. Les frais supplémentaires seront en partie compensés par des économies réalisées dans le cadre de projets d'extension et de réaménagement. Les contributions aux projets d'agglomération dans le domaine du génie civil ont en outre été transférés du compte des investissements au compte de résultats. Les investissements nets vont augmenter jusqu'à CHF 568,8 millions d'ici 2026. Le besoin élevé en investissement continuera d'augmenter durant les années suivantes. Comme prévu, le plan sectoriel atteindra son pic en 2026. Ce pic est nettement plus faible et se maintient à un niveau plus bas en raison de la priorisation des investissements dans le domaine du génie civil. En 2025 et 2026, il est prévu de prélever CHF 21,4 millions du Fonds de couverture des pics d'investissement pour financer les réaménagements routiers de Berthoud et d'Aarwangen.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
784.9	787.7	749.4	755.4	774.8	790.2

Commentaire

En 2017, les offices en charge des constructions n'avaient pas pu repourvoir immédiatement les postes vacants compte tenu de la pénurie de personnel qualifié. Les postes vacants ont pu être partiellement repourvus au cours des années suivantes : les effectifs ont augmenté en 2018 de 3,1 ETP et en 2019 de 2,8 ETP supplémentaires pour arriver à un total de 787,7 ETP (effectifs autorisés : 802,35 ETP). Outre des mesures de réduction des effectifs, deux offices, l'OIG et l'OCEE, ont quitté la DTT fin 2019 suite à la réforme des directions, raison pour laquelle les effectifs autorisés pour 2020 ne s'élèvent plus qu'à 758,25 ETP. En 2021, les effectifs autorisés restent pratiquement identiques. Ils ont augmenté de 15,7 en 2022, atteignant 774,76 ETP au total. Cette hausse s'inscrit dans le cadre du besoin de rattrapage et de développement des ressources au sein de l'Office des immeubles et des constructions.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction

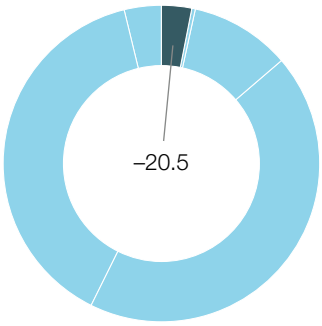

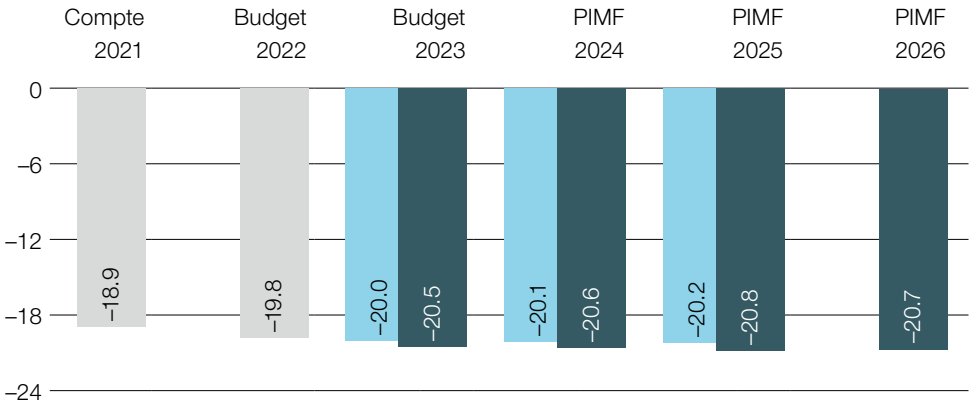

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes ; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–19 054 891**	**–20 134 879**	**–20 814 270**	**–20 891 600**	**–21 029 837**	**–20 985 097**
30 Charges de personnel	–10 203 313	–10 374 202	–10 691 654	–10 542 103	–10 550 482	–10 582 570
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 497 806	–4 250 000	–4 183 000	–4 195 000	–4 195 000	–4 195 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–984 566	–772 632	–948 508	–1 109 033	–1 216 669	–1 139 841
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–144 238	–135 000	–135 000	–135 000	–135 000	–135 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–4 224 969	–4 603 045	–4 856 108	–4 910 464	–4 932 686	–4 932 686
Revenus d'exploitation	**77 555**	**212 000**	**132 000**	**132 000**	**132 000**	**132 000**
40 Revenus fiscaux	2 431	10 000	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	5 350	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	69 774	60 000	70 000	70 000	70 000	70 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
49 Imputations internes	0	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Résultat des activités d'exploitation	**–18 977 337**	**–19 922 879**	**–20 682 270**	**–20 759 600**	**–20 897 837**	**–20 853 097**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	125 860	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000
Résultat des activités de financement	**125 860**	**135 000**	**135 000**	**135 000**	**135 000**	**135 000**
Résultat opérationnel	**–18 851 477**	**–19 787 879**	**–20 547 270**	**–20 624 600**	**–20 762 837**	**–20 718 097**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–18 851 477**	**–19 787 879**	**–20 547 270**	**–20 624 600**	**–20 762 837**	**–20 718 097**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*131 255*	*141 891*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien à la direction	–18 851 477	–19 787 879	**–20 547 270**	–20 624 600	–20 762 837	–20 718 097

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel pour des postes à durée déterminée augmentent de CHF 0,26 million en raison de la hausse des charges liée au projet PGI. L'augmentation des activités d'investissement entraîne une hausse des amortissements à hauteur de CHF 0,32 million dans les années du budget et du PIMF. Le transfert des services TIC dans le service de base commun occasionne une hausse des frais de facturation interne de CHF 0,25 million.

Dans l'ensemble, le solde du compte de résultats du budget 2023 augmente de CHF 0,7 million par rapport au budget 2022.

Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien au directeur. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et se charge de la communication ainsi que de la fourniture de services centralisés (personnel, informatique, finances).

Chances et risques

Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité (p. ex. pour la numérisation de la gestion des processus).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciennes et techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Temps de traitement moyen des factures SG de la réception à l' enregistrement dans le processus de workflow de la comptabilité	13	11	baisser
Nombre de projets menés à bien en proprotion au total de tous les projets en un an (en pourcent)	44	78	chancelant
Nombre de démissions par rapport au total des salariés SG en un an (en pourcent)	4	3	chancelant
Nombre de toutes les arrêtés du Conseil-exécutif, des affaires gouvernementales du Grands Conseil, d' interventions et de rapports conjoints en un an	414	405	constant

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques

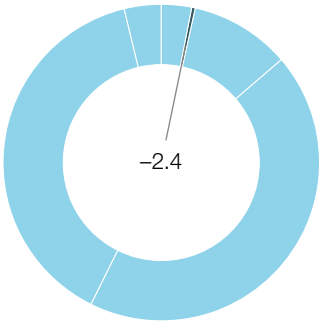

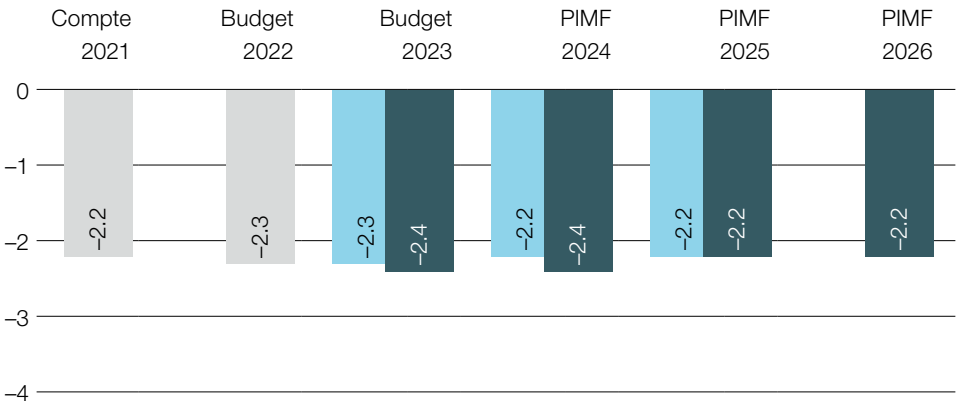

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur ou de la directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–2 426 684**	**–2 505 236**	**–2 589 396**	**–2 589 394**	**–2 407 128**	**–2 393 931**
30 Charges de personnel	–2 383 997	–2 449 236	–2 534 396	–2 534 394	–2 352 128	–2 338 931
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–34 520	–44 000	–46 000	–46 000	–46 000	–46 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 133	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–9 300	–12 000	–9 000	–9 000	–9 000	–9 000
Revenus d'exploitation	**268 173**	**199 000**	**199 000**	**199 000**	**199 000**	**199 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	267 594	197 700	197 700	197 700	197 700	197 700
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	579	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–2 158 512**	**–2 306 236**	**–2 390 396**	**–2 390 394**	**–2 208 128**	**–2 194 931**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–2 158 512**	**–2 306 236**	**–2 390 396**	**–2 390 394**	**–2 208 128**	**–2 194 931**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–2 158 512**	**–2 306 236**	**–2 390 396**	**–2 390 394**	**–2 208 128**	**–2 194 931**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–8 655*	*0*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–2 065 044	–2 206 026	**–2 151 357**	–2 151 356	–1 987 316	–1 975 438
Prestations juridiques	–93 468	–100 210	**–239 039**	–239 038	–220 812	–219 493

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel se situeront dans le cadre des mesures salariales ordinaires. Les frais du poste des biens, services et marchandises et les recettes restent inchangés.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des personnes impliquées dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée à la révision partielle de la loi et de l'ordonnance sur les routes ainsi qu'à la loi relative à BLS SA.

Chances et risques

Les ressources humaines sont insuffisantes pour maîtriser le volume de travail, qui a fortement augmenté. Les procédures de recours en matière de construction et les projets législatifs risquent de durer nettement plus longtemps.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2020**	**Compte 2021**	**Évolution attendue**
Nombre de recours déposés à la DTT	380	375	constant
Nombre de recours réglés de la DTT	373	367	baisser
Nombre de projets législatifs réglés	9	2	constant

10.7.3 Infrastructures

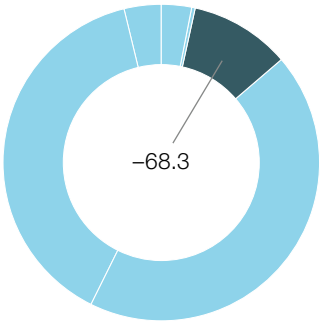

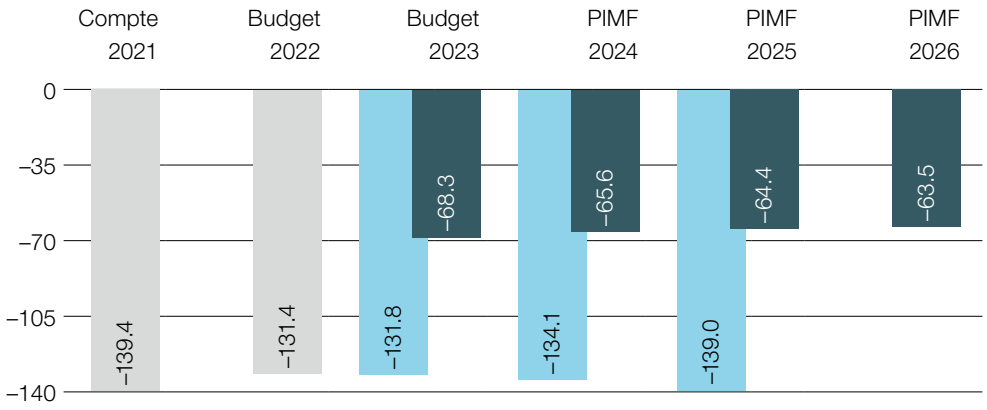

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Planification, élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

Achèvement du réseau (construction) et entretien des routes nationales.

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édicition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–318 160 314**	**–311 000 865**	**–245 750 789**	**–243 589 262**	**–242 947 435**	**–242 889 160**
30 Charges de personnel	–66 361 417	–68 041 220	–68 758 192	–68 914 639	–69 212 321	–68 747 788
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–67 181 514	–62 487 991	–66 705 604	–65 134 700	–63 657 446	–63 406 200
33 Amortissements du patrimoine administratif	–149 013 663	–153 704 655	–89 308 498	–88 236 427	–88 299 172	–88 531 675
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–33 854 791	–25 200 000	–16 513 595	–16 838 596	–17 363 596	–17 788 597
37 Subventions redistribuées	–812 477	–500 000	–3 000 000	–3 000 000	–3 000 000	–3 000 000
39 Imputations internes	–936 452	–1 067 000	–1 464 900	–1 464 900	–1 414 900	–1 414 900
Revenus d'exploitation	**177 652 602**	**178 519 100**	**176 424 972**	**176 902 973**	**186 482 973**	**190 746 474**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
41 Régales et concessions	1 823 148	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000
42 Contributions	7 957 084	7 891 600	7 701 600	7 699 600	7 699 600	7 700 100
43 Revenus divers	712 301	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	165 833 000	167 692 500	162 956 372	163 436 373	164 016 373	164 636 374
47 Subventions à redistribuer	812 477	500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
49 Imputations internes	514 591	605 000	937 000	937 000	9 937 000	13 580 000
Résultat des activités d'exploitation	**–140 507 712**	**–132 481 765**	**–69 325 817**	**–66 686 289**	**–56 464 462**	**–52 142 686**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 131 202	1 089 000	1 069 000	1 069 000	1 069 000	1 069 000
Résultat des activités de financement	**1 131 202**	**1 089 000**	**1 069 000**	**1 069 000**	**1 069 000**	**1 069 000**
Résultat opérationnel	**–139 376 510**	**–131 392 765**	**–68 256 817**	**–65 617 289**	**–55 395 462**	**–51 073 686**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	–9 000 000	–12 400 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**–9 000 000**	**–12 400 000**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–139 376 510**	**–131 392 765**	**–68 256 817**	**–65 617 289**	**–64 395 462**	**–63 473 686**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*58 819 006*	*72 047 353*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Routes cantonales	–103 806 577	–103 965 415	**0**	0	0	0
Routes nationales	641 772	–9 738	**0**	0	0	0
Protection contre les crues	–20 285 911	–20 693 481	**0**	0	0	0
Produits spéciaux	–15 925 794	–6 724 131	**0**	0	0	0
Infrastructures	0	0	**–71 522 543**	–68 800 944	–67 434 709	–66 558 516
Routes nationales Exploitation	0	0	**3 265 726**	3 183 655	3 039 247	3 084 829

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Des recettes supplémentaires attendues en raison de mandats supplémentaires de l'ASTRA pour des prestations en régie dans le domaine de l'entretien courant des routes nationales. Ces mandats supplémentaires de l'ASTRA génèrent toutefois des dépenses plus élevées pour l'achat de matériel et de fournitures d'énergie ainsi que de prestations de tiers (services d'ingénierie et construction) dans les charges de biens. Des dépenses plus élevées sont en outre prévues pour des prestations de tiers sur les routes cantonales (bûcheronnage de sécurité) et dans l'entretien des eaux (extraction de gravier) le long de l'Aar (participation de la Confédération et des communes).

La part réduite part aux droits de douane sur les carburants sur la base des valeurs de planification les plus récentes de la Confédération entraîne quant à elle un recul des recettes. Les amortissements baissent étant donné que des investissements particulièrement importants avaient été réalisés il y a 10 ans pour des composants de revêtement des routes cantonales (durée d'utilisation de 12 ans). Les amortissements extraordinaires pour les routes cantonales ont été de nouveau budgétés, des valeurs empiriques ayant révélé que des travaux de remise en état pourraient être partiellement nécessaires avant l'arrivée à échéance de la durée d'utilisation ordinaire. Les amortissements issus de contributions communales sont en baisse, les contributions cantonales pour les projets d'agglomération ayant été transférées en 2021 du compte des investissements vers le compte de résultat. Une requalification (décidée avec le CF) des faits comme subventions à fonds perdu au lieu de subventions d'investissement désactivables est à l'origine de ce transfert.

Priorités de développement

L'accent continue à être mis sur les investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales, en particulier pour la réfection des ponts construits à la même époque (années 60 et 70), dont plusieurs sont actuellement dans un mauvais état. Les subventions d'investissement prévues pour le maintien de la valeur vont être nettement augmentés pour les années de planification par rapport aux exercices précédents.

Projets de construction de routes majeurs: achèvement du contournement de Wilderswil, aménagement des traversées de Münsingen et de Trubschachen. Le Grand Conseil a approuvé les crédits de réalisation pour l'aménagement routier dans les régions d'Aarwangen-Langenthal Nord et de Berthoud-Oberburg-Hasle. Un référendum a été lancé contre les décisions. Des oppositions sont pendantes en première instance pour les deux projets.

Suite à l'abandon du projet de contournement ouest de Bienne par l'A5, l'organisation faîtière du projet «Espace Biel/Bienne.Nidau» se charge de la mise en œuvre des recommandations résultant du processus de dialogue. Des études portant sur l'axe Brüggmoos-Neuenburgstrasse, le tunnel de Port et l'élaboration d'une solution qui permettrait de combler les lacunes du réseau biennois devront être réalisées d'ici à 2025.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre les mesures prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sont en cours de planification, d'étude ou de réalisation sur le territoire de la ville de Berne, dans l'Aarboden (vallée du Hasli) et dans l'Oberhasli. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation chez ? les communes assujetties à l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (p. ex. Dorfbächli à Hasliberg, Lammbach et Schwanderbach à Brienz, Lütschine dans la plaine du Bödeli, Schrenzigraben à Adelboden, Richenbach et Burstgräbli à Reichenbach im Kandertal, Chalberhönibach à Saanen, Simme à St. Stephan, Riderbach à Oberhofen/lac de Thoune, Zulg à Steffisburg, Lindentalbach à Vechigen, Worble à Stettlen et Oster-mundingen, Sense à Laupen, Seebach à Seedorf, Chüelibach à Schüpfen, Dorfbach à Safnern, Le Bez à Villeret, Suze à Sonceboz-Sombeval, Birse à Court, Emme à Eggiwil, Signau et Utzenstorf ainsi que Dorfbach à Melchnau).

Chances et risques

Garantir l'entretien courant et le gros entretien des routes cantonales malgré des effectifs limités et une pénurie croissante de main-d'œuvre spécialisée, mais aussi au vu des restrictions budgétaires et des besoins en investissement toujours plus importants pour améliorer l'infrastructure cyclable, constitue toujours un grand défi pour l'organisation.

Dans le cadre de la priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics, de premiers jalons ont été posés en 2023 déjà par le Conseil-exécutif et le Parlement.

L'inflation qui sévit actuellement dans le secteur de la construction représente un nouveau risque financier pour les projets de l'OPC.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	552	639	constant
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	83	83	croissant
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	244	242	constant
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	283	266	constant
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 262	3 237	constant
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	constant

10.7.4 Transports publics et coordination des transports

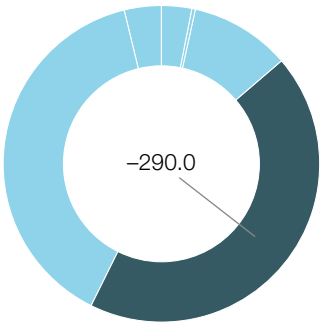

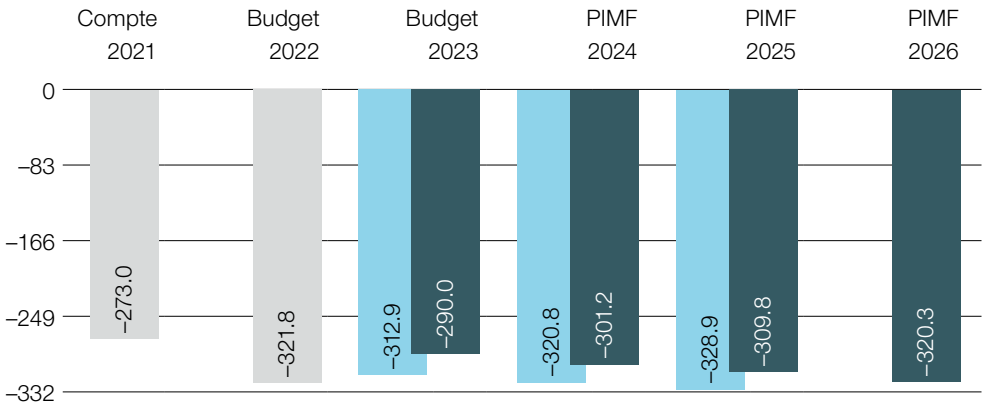

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la directrice ainsi que le SG dans ces domaines.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–407 145 095**	**–480 148 498**	**–433 354 963**	**–450 132 488**	**–463 015 543**	**–478 822 816**
30 Charges de personnel	–2 405 244	–2 476 364	–2 577 493	–2 615 543	–2 548 173	–2 571 421
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–793 361	–739 000	–739 000	–726 000	–727 000	–777 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 091 966	–2 354 530	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–401 736 599	–474 572 303	–429 926 970	–446 679 445	–459 628 870	–475 362 895

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–117 925	–6 300	–111 500	–111 500	–111 500	–111 500
Revenus d'exploitation	**134 024 082**	**158 206 313**	**143 194 547**	**148 778 533**	**153 094 966**	**158 339 966**
40 Revenus fiscaux	552	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	340 596	258 345	394 868	394 921	394 921	394 921
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	133 677 473	157 947 468	142 799 679	148 383 612	152 700 045	157 945 045
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	5 460	500	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–273 121 013**	**–321 942 185**	**–290 160 416**	**–301 353 955**	**–309 920 577**	**–320 482 850**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	113 776	130 800	140 000	140 000	140 000	140 000
Résultat des activités de financement	**113 776**	**130 800**	**140 000**	**140 000**	**140 000**	**140 000**
Résultat opérationnel	**–273 007 237**	**–321 811 385**	**–290 020 416**	**–301 213 955**	**–309 780 577**	**–320 342 850**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–273 007 237**	**–321 811 385**	**–290 020 416**	**–301 213 955**	**–309 780 577**	**–320 342 850**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*19 322 902*	*30 580 946*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Infrastructure et matériel roulant	–45 410 848	–75 405 106	**–43 773 020**	–44 727 815	–46 338 053	–51 666 426
Offre de transports	–227 596 389	–246 406 279	**–246 247 396**	–256 486 140	–263 442 524	–268 676 424

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

L'augmentation du budget par rapport à l'année précédente est due principalement aux charges de transfert qui comprennent notamment les indemnités, la contribution au FIF et les subventions d'investissement à fonds perdu. Dans l'arrêté sur l'offre 2022-2025, le Grand Conseil a décidé que l'offre de TP devait être améliorée dans le cadre du prochain arrêté sur l'offre (2026-2029). Les mesures correspondantes engendrent des indemnités plus importantes. L'augmentation des investissements, par exemple pour le matériel roulant ou la construction et l'agrandissement de dépôts, fait croître les besoins d'indemnisation. En outre, différents grands projets (« Avenir de la gare de Berne » p. ex.) entraînent un besoin supplémentaire de subventions d'investissement à fonds perdu. Les subventions d'investissement augmenteront principalement en 2026. La contribution au FIF fait également augmenter le budget. La contribution se base sur les dernières prévisions de l'OFT.

Le financement des TP fait face à des défis importants tant en matière de recettes que de coûts. Les recettes des transports reprennent suite à la pandémie de coronavirus, mais n'atteindront leur niveau d'avant la pandémie qu'en 2023. La branche est également confrontée à une augmentation des coûts (hausse majeure des prix de l'énergie et pression inflationniste sur les coûts du personnel).

Priorités de développement

Les prévisions établies au moyen du modèle cantonal global des transports tablent sur une croissance des TP d'environ 56 % entre 2016 et 2040. Vu la croissance démographique et l'évolution de la mobilité, il faut s'attendre à une hausse de la demande en transports publics (TP) dans les années à venir également. La baisse drastique de la demande, conséquence de la pandémie freinera quelque peu cette évolution mais ne devrait pas la modifier durablement. La demande continuera d'augmenter, principalement dans et entre les agglomérations. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation.

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération. Les moyens nécessaires sont prévus dans les planifications. Dans les années 2022 à 2026, les grands projets d'investissement parallèles du ZBB (réaménagement de la gare de Berne), du tram Berne–Ostermundigen, du nœud de TP de la gare d'Ostermundigen, du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern et de la réfection du tronçon de la BLM entre Grütschalp et Mürren entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'impact environnemental et d'utilisation du sol.

Parallèlement au développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures existantes doit aussi y contribuer de manière significative (p. ex. aplanissement des pics de fréquentation, décalage du début des cours scolaires, etc.).

Il n'est aujourd'hui pas encore possible d'évaluer l'impact de la crise liée au coronavirus sur le comportement à long terme des usagères et usagers des TP (transfert vers d'autres modes de transport, p. ex.). À l'heure actuelle, on table sur une légère baisse de la demande, mais pas sur un changement durable de cette dernière.

En raison de la situation économique actuelle et de l'inflation correspondante, il est pour l'instant difficile de déterminer si et dans quelle mesure les indemnités et/ou les subventions d'investissement augmenteront.

Indépendamment de l'inflation, des coûts supplémentaires dérivant d'investissements prévus (en particulier achat de matériel roulant et construction de dépôts) entraîneront probablement une augmentation du besoin d'indemnisation en 2026. Le besoin de financement pour l'année 2026 lié aux projets d'investissement en cours n'a pas encore été illustré dans les planifications. Il est nécessaire d'adapter le besoin de financement 2026 dans le prochain budget afin de pouvoir réaliser les projets d'investissement dans les TP prévus et de tenir compte, dans l'évolution des indemnisations, des coûts induits par les investissements.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	24	constant
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	61 100 000	61 600 000	croissant
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 720 000 000	1 723 000 000	croissant
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	276 800 000	251 100 000	croissant
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	65 100 000	69 680 000	croissant

10.7.5 Gestion des biens immobiliers

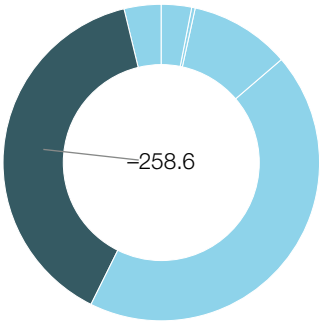

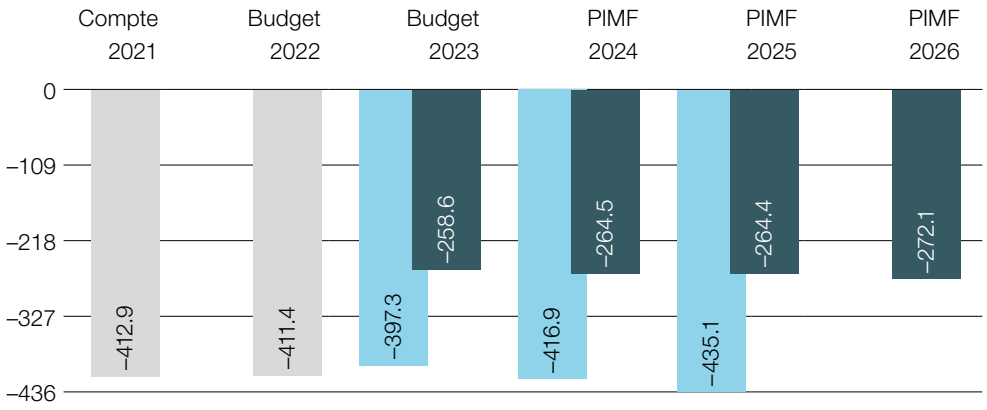

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

En tant que représentant du propriétaire, l'office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, on réalise de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, on loue des locaux sur le marché. La mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine inancier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–585 027 014**	**–583 553 612**	**–424 611 748**	**–428 998 237**	**–433 246 954**	**–435 731 770**
30 Charges de personnel	–11 660 168	–13 057 952	–14 735 995	–15 581 200	–16 257 917	–16 342 733
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–115 181 027	–118 612 000	–119 670 000	–123 570 000	–124 120 000	–124 470 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–312 522 990	–307 613 660	–143 240 000	–143 240 000	–146 240 000	–148 240 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–144 948 968	–143 700 000	–146 770 053	–146 411 337	–146 433 337	–146 483 337
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–713 861	–570 000	–195 700	–195 700	–195 700	–195 700
Revenus d'exploitation	**16 595 749**	**16 342 700**	**16 186 771**	**16 186 771**	**16 386 771**	**16 386 771**
40 Revenus fiscaux	2 288	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 811 267	8 510 000	8 410 000	8 410 000	8 610 000	8 610 000
43 Revenus divers	352 613	770 000	270 000	270 000	270 000	270 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 416 090	1 155 000	1 205 000	1 205 000	1 205 000	1 205 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	6 013 491	5 907 700	6 301 771	6 301 771	6 301 771	6 301 771

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–568 431 266**	**–567 210 912**	**–408 424 977**	**–412 811 466**	**–416 860 183**	**–419 344 999**
34 Charges financières	–1 371 397	–1 000 000	–10 800 000	–10 700 000	–10 900 000	–10 900 000
44 Revenus financiers	156 923 840	156 850 000	160 575 000	158 970 000	163 390 000	158 140 000
Résultat des activités de financement	**155 552 443**	**155 850 000**	**149 775 000**	**148 270 000**	**152 490 000**	**147 240 000**
Résultat opérationnel	**–412 878 823**	**–411 360 912**	**–258 649 977**	**–264 541 466**	**–264 370 183**	**–272 104 999**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–412 878 823**	**–411 360 912**	**–258 649 977**	**–264 541 466**	**–264 370 183**	**–272 104 999**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*145 040 916*	*143 930 660*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Gestion des biens immobiliers	–412 878 823	–411 360 912	**–258 649 977**	–264 541 466	–264 370 183	–272 104 999

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du budget 2023 se péjore de CHF 8 millions par rapport au plan intégré mission-financement 2023, et s'améliorera progressivement les années suivantes.

L'adaptation des ventes de terrains aux fins de promotion, réalisée en concertation avec la Promotion économique, entraîne d'importants changements dans le solde du compte de résultats par rapport à la planification précédente. Une partie des ventes a déjà lieu en 2022, et le reste en 2025, ce qui occasionne une péjoration du solde du compte de résultats en 2023 et une amélioration en 2023 et 2024. En outre, les recettes annuelles diminuent d'environ CHF 1,5 million, principalement en raison de la suppression des différents loyers, notamment l'ES Granges et de l'Hôpital du Jura, ainsi que de l'actualisation des autres locations prévues.

Les frais de personnel augmentent en 2023 de CHF 0,5 million, car deux des nouveaux postes à l'OIC ont été pourvus plus tôt. D'autres changements sont dus à des mesures salariales générales (p. ex. renchérissement de 0,5 %).

Les frais matériels augmentent progressivement de CHF 1,3 million à CHF 4,2 millions, principalement en raison des besoins supplémentaires liées aux locations, notamment pour le bâtiment provisoire pendant la rénovation de la préfecture, le déplacement provisoire à Stettlen, l'Université de Berne et les reports dans la réalisation du Campus Bienne.

En raison des activités de rattrapage d'amortissements de ces cinq dernières années, qui touchent à leur fin, les amortissements extraordinaires ont été moins élevés que prévus.

Priorités de développement

Le développement immobilier de l'Université de Berne (Stratégie 3012 et renforcement du site médical de Berne) nécessite d'importantes ressources avec des incertitudes sur le financement des besoins en locaux. Font également partie des priorités la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, la planification des sites de la POCA, la concentration des sites de la BFH avec les campus de Bienne et Berne et le TechLab à Berthoud, ainsi que la construction du nouveau centre de police de Berne.

En outre, une stratégie de gestion des locaux a été élaborée pour les villes de Berne et de Bienne en vue d'un regroupement des sites et de l'exploitation des synergies.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (P: planification, E: étude, R: réalisation):

Berne, Uni, site de l'Hôpital de l'Ile, BB03, construction d'un bâtiment pour la formation médicale (P) - Berne, Uni, Hôpital vétérinaire (P) - Berne Gymnase de Neufeld, réfection et construction d'un bâtiment de remplacement (P) - Bienne CFP, rénovation complète (P) - site indéterminé, construction prison régionale et établissement pénitentiaire Région Jura bernois-Seeland (P) - Berne, Uni, site de l'Hôpital de l'Ile, BB07, construction d'un bâtiment pour la recherche et la formation médicale (E) - Berne, Ecole d'Arts Visuels, Schänzlihalde, rénovation complète (E) – Bienne, déplacement provisoire pour la rénovation des sites de formation (E) – Berthoud, BFH TechLab (E) - Berthoud, Campus, TF Bern et Gymnase (E) -

Münchenbuchsee, construction OCRN (E) - Niederwangen, DSE-POCA, construction du centre de police (E) - Berne, construction du campus HESB (E) - Interlaken, gymnase, nouvelle halle de gymnastique triple (E) - Thoune, groupement des gymnases (E) - Bienne, construction du campus HESB (R) - Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (R) - Witzwil, remises en état et extension (R).

Outre les priorités de développement énumérées, il convient de mentionner le développement de l'OIC lui-même, sur la base des recommandations de la CGes. Cela inclut par exemple l'augmentation des ressources en personnel, l'élaboration d'un système d'incitation pour la gestion des locaux, la clarification des rapports entre la ou le mandant·e, l'utilisatrice ou utilisateur et l'auteur·e, ou les améliorations de processus dans le cadre d'un système de gestion certifié ISO 9001.

Chances et risques

Les besoins très élevés en locaux nécessitent des moyens financiers et en personnel supplémentaires dans le bâtiment. La mise en place de la priorisation des investissements, la possibilité de procéder à un nouvel endettement et l'approbation du plan de recrutement ont considérablement amélioré la sécurité relative à la planification des investissements dans le bâtiment.

Le secteur de la construction connaît des hausses de prix exceptionnelles et fait face à d'importants problèmes de capacité. Ce marché tendu peut nécessiter des moyens supplémentaires, qui ne sont pas prévus actuellement et qui compromettent la sécurité de la planification.

Un nouveau risque réside dans le fait que des coûts supplémentaires n'ont pas été pris en compte dans la planification, par exemple en raison de locations supplémentaires de l'OIC ou d'investissements prévus liés au changement de canton de Moutier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Surface de plancher nette (en m^2) pour les besoins du canton de Berne	1 903 243	1 934 372	croissant
Dont part de surface de plancher Minergie (en m^2)	242 063	260 193	croissant
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 355	1 366	constant

10.7.6 Eaux et déchets

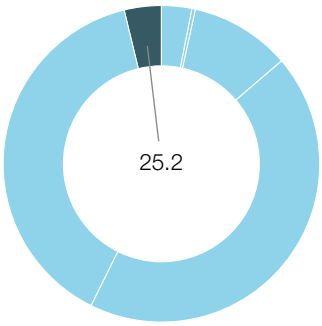

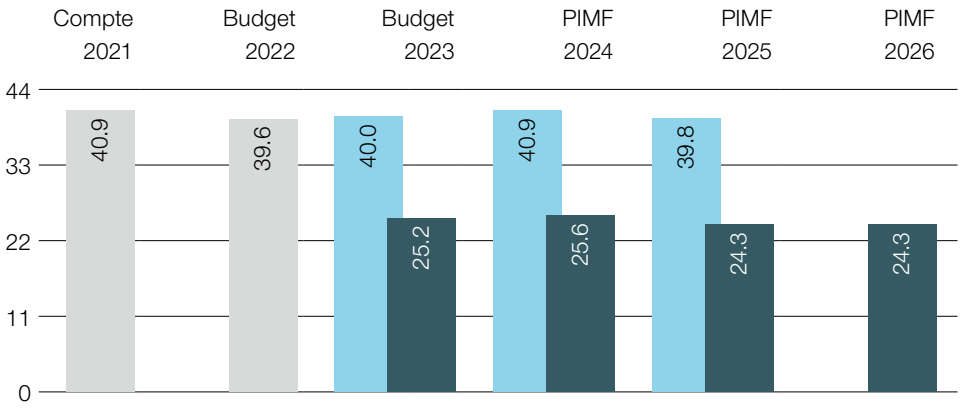

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'apréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du catastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessisant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–31 982 778**	**–28 969 596**	**–26 666 650**	**–27 350 182**	**–27 435 771**	**–27 433 078**
30 Charges de personnel	–15 495 645	–15 855 103	–16 510 773	–16 623 134	–16 739 602	–16 746 545
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–7 430 640	–4 810 150	–2 812 800	–2 812 800	–2 812 800	–2 812 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	–4 056 734	–4 374 344	–2 434 396	–2 485 567	–2 559 392	–2 559 162
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–2 743 834	–2 705 000	–444 514	–864 514	–859 810	–850 404
37 Subventions redistribuées	–2 011 986	–1 000 000	0	0	0	0
39 Imputations internes	–243 939	–225 000	–4 464 167	–4 564 167	–4 464 167	–4 464 167
Revenus d'exploitation	**72 887 013**	**68 571 000**	**51 886 576**	**52 936 576**	**51 756 576**	**51 756 578**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	52 365 389	50 723 000	45 649 000	46 699 000	45 649 000	45 649 000
42 Contributions	16 353 174	15 211 000	2 231 700	2 231 700	2 231 700	2 231 700
43 Revenus divers	23 131	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 557 392	1 485 000	1 471 676	1 471 676	1 471 676	1 471 678
47 Subventions à redistribuer	2 011 986	1 000 000	0	0	0	0
49 Imputations internes	575 941	152 000	2 534 200	2 534 200	2 404 200	2 404 200
Résultat des activités d'exploitation	**40 904 235**	**39 601 404**	**25 219 926**	**25 586 394**	**24 320 805**	**24 323 500**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	8 380	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**8 380**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**40 912 615**	**39 601 404**	**25 219 926**	**25 586 394**	**24 320 805**	**24 323 500**
38 Charges extraordinaires	0	0	–5 000	–5 000	–5 000	–5 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**–5 000**	**–5 000**	**–5 000**	**–5 000**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**40 912 615**	**39 601 404**	**25 214 926**	**25 581 394**	**24 315 805**	**24 318 500**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–15 215 638*	*–15 575 007*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Utilisation des eaux	43 483 407	43 037 236	**39 268 368**	39 792 752	38 857 307	38 847 847
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	–7 113 093	–7 025 705	**–5 605 301**	–5 721 552	–5 822 791	–5 853 774
Protection des eaux	6 738 420	3 339 534	**–4 809 648**	–4 817 377	–5 000 778	–4 942 020
L'économie des déchets et des ressources	–2 196 119	250 339	**–3 638 493**	–3 672 429	–3 717 932	–3 733 553

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La hausse des dépenses de personnel d'environ 0,7 million de francs s'explique d'une part par la création de 4 nouveaux postes dans le domaine de la gestion des sites contaminés. Avec la révision prévue de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la Confédération finance l'accélération des travaux d'investigation des sites polluées et leur assainissement. En outre, les installations de tirs polluées doivent être assainies d'ici 2040. Ces frais de personnel seront indemnisés par la Confédération. D'autre part, il est prévu

de créer un poste supplémentaire pour faire face au nombre croissant de demandes.

Les dépenses supplémentaires pour un soutien externe dans le domaine de l'alimentation en eau potable ainsi que les versements d'indemnités pour la baisse de production due à des assainissements du débit résiduel entraînent une hausse des coûts.

En raison de la planification actualisée des subventions d'investissement du Fonds d'alimentation en eau et du Fonds pour l'assainissement, une hausse des amortissements de 2,94 millions de francs est inscrite dans les charges extraordinaires.

Les amortissements et la hausse des subventions du Fonds pour l'assainissement versées aux communes et aux syndicats de communes sont en grande partie à l'origine de l'augmentation des prélèvements sur la fortune Fonds de 4,53 millions de francs.

Les recettes plus élevées résultent notamment du volume croissant de mandats ainsi que de la hausse des intérêts de la fortune du Fonds et de l'indemnité des frais administratifs versée au Fonds pour la gestion des déchets.

Priorités de développement

Priorités de développement :
En raison de l'arrivée à échéance des concessions de force hydraulique de KWO et d'importantes centrales au fil de l'eau sur l'Aar, une stratégie de retour sera élaborée en 2023-2024.

Les assainissements des débits résiduels dans le cours inférieur de l'Emme ainsi que dans la Simme et la Kander sont retardés en raison de conflits d'intérêts. Les décisions relatives aux assainissements d'installations hydroélectriques restants seront prises au fur et à mesure dans les délais légaux.

La conversion en concession des quelque 50 droits immémoriaux dans le domaine de la force hydraulique se poursuit.

La pollution des cours d'eau par des composés traces organiques sera identifiée de manière ciblée au moyen de programmes d'analyses. Les résultats serviront de base pour la mise en œuvre ciblée de mesures destinées à réduire les sources de composés traces organiques lors de l'évacuation des eaux urbaines et du traitement des eaux ainsi que dans l'agriculture.

Chances et risques

Le nombre croissant de procédures et affaires de plus en plus complexes, les nouvelles tâches dues à des modifications de dispositions fédérales et à des arrêts du Tribunal fédéral ainsi que le manque de ressources en personnel occasionnent une charge de travail très importante. 'Cela mènera inévitablement à une priorisation des affaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	909	890	constant
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	411	411	baisser
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 254	3 371	croissant
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	240	282	croissant
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	119	212	croissant
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	constant
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	841	1 156	chancelant
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique gérés par l'office	350	350	constant
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation d'eau d'usage gérés par l'office	3 500	3 500	croissant
Longueur des canaux entretenus pour le maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (en km)	126	126	constant

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

Description

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–6 512 811**	**–5 825 000**	**–7 637 000**	**–7 655 000**	**–7 666 000**	**–7 677 000**
Écart		10.6 %	0.0 %	–0.0 %	–0.0 %	–0.0 %
Revenus	**6 512 811**	**5 825 000**	**7 637 000**	**7 655 000**	**7 666 000**	**7 677 000**
Écart		10.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart			0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–1 030	–3 000	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 512 282	–892 140	–795 800	–795 800	–795 800	–795 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–1 410 212	–4 019 860	–3 939 000	–4 029 000	–4 096 000	–4 019 000
36 Charges de transfert	–814 676	–60 000	–300 000	–228 000	–172 000	–260 000
37 Subventions redistribuées	–51 685	0	–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–722 927	–850 000	–1 601 200	–1 601 200	–1 601 200	–1 601 200
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6 439 364	5 805 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	582 000	582 000	582 000	582 000
47 Subventions à redistribuer	51 685	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	21 762	20 000	50 000	68 000	79 000	90 000

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	–76 378 851	–74 968 639	–70 948 779	–67 009 779	–62 980 779	–58 884 779
Etat du patrimoine au 31.12.	–74 968 639	–70 948 779	–67 009 779	–62 980 779	–58 884 779	–54 865 779
Variation du patrimoine	1 410 212	4 019 860	**3 939 000**	4 029 000	4 096 000	4 019 000

Commentaire

De coûteuses mesures d'assainissement de sites pollués restent prévues dans la planification et seront financées par des prélèvements sur la provision constituée. Elles concernent entre autres Perles AG à Pieterlen et les sols contaminés à Reconvilier. L'équilibre du capital négatif du Fonds sera rétabli dans les 20 prochaines années au moyen des excédents annuels de recettes, qui s'élèvent à environ 4 millions de francs. Concernant l'assainissement des installations de tir, il faudra attendre la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (2024); cette dernière permettra d'augmenter à 40 % le taux de la participation financière de la Confédération aux coûts d'assainissement et obligera les cantons à déterminer dans les cinq ans la nécessité d'assainir éventuelle de l'ensemble des sites pollués n'ayant pas encore fait l'objet d'investigations. Les ressources humaines supplémentaires nécessaires seront financées dans leur intégralité par des subventions fédérales.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

Description

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–9 814 156**	**–11 312 760**	**–10 768 760**	**–17 638 760**	**–20 858 760**	**–17 078 760**
Écart		–15.3 %	4.8 %	–64.0 %	–18.0 %	18.0 %
Revenus	**9 814 156**	**11 312 760**	**10 768 760**	**17 638 760**	**20 858 760**	**17 078 760**
Écart		15.3 %	–4.8 %	64.0 %	18.0 %	–18.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–505 903	–521 760	–613 760	–613 760	–613 760	–613 760
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 471 945	–2 015 000	–3 375 000	–3 375 000	–3 375 000	–3 375 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–7 522 601	–8 500 000	–6 480 000	–13 350 000	–16 570 000	–12 790 000
39 Imputations internes	–313 707	–276 000	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	7 743 293	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	1 926 280	3 987 760	3 249 760	10 003 760	13 150 760	9 298 760
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	144 583	125 000	319 000	435 000	508 000	580 000

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–7 522 601**	**–8 500 000**	**–6 480 000**	**–13 350 000**	**–16 570 000**	**–12 790 000**
Écart		–13.0 %	23.8 %	–106.0 %	–24.0 %	23.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–7 522 601**	**–8 500 000**	**–6 480 000**	**–13 350 000**	**–16 570 000**	**–12 790 000**
Écart		–13.0 %	23.8 %	–106.0 %	–24.0 %	23.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–7 522 601	–8 500 000	–6 480 000	–13 350 000	–16 570 000	–12 790 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	54 538 143	52 611 863	48 624 103	45 374 343	35 370 583	22 219 823
Etat du patrimoine au 31.12.	52 611 863	48 624 103	45 374 343	35 370 583	22 219 823	12 921 063
Variation du patrimoine	–1 926 280	–3 987 760	**–3 249 760**	–10 003 760	–13 150 760	–9 298 760

Commentaire

Durant la période de planification, la priorité continue à être accordée à la mise en œuvre des programmes de mesures 2017-2022 et 2023-2028 issus du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS). Ils comprennent notamment des regroupements ou des extensions de STEP et la mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) avec des délais de mise en œuvre courant jusqu'à 2030. L'introduction de la plateforme d'information Eau constitue une réelle avancée dans la numérisation en matière d'évacuation des eaux.

L'entrée en force en 2019 de la révision partielle de la loi cantonale sur la protection des eaux a entraîné une réduction de la redevance sur les eaux usées.

Conjuguée aux subventions d'investissement attendues pour la réalisation des mesures, elle permettra de réduire l'importante fortune du Fonds à un montant d'environ treize millions de francs.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

Description

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par chaque service ; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–7 159 145**	**–7 130 000**	**–9 390 920**	**–7 109 920**	**–5 200 000**	**–5 200 000**
Écart		0.4 %	–31.7 %	24.0 %	27.0 %	0.0 %
Revenus	**7 159 145**	**7 130 000**	**9 390 920**	**7 109 920**	**5 200 000**	**5 200 000**
Écart		–0.4 %	31.7 %	–24.0 %	–27.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–451 242	–201 000	–611 920	–510 920	–350 920	–399 920
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	–1 530 080	–2 571 080
36 Charges de transfert	–23 045	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–6 587 562	–6 700 000	–8 550 000	–6 370 000	–3 090 000	–2 000 000
39 Imputations internes	–97 297	–129 000	–129 000	–129 000	–129 000	–129 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	6 439 859	5 100 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000
42 Contributions	77 530	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	641 756	2 025 000	4 190 920	1 909 920	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	5 000	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–6 587 562**	**–6 700 000**	**–8 550 000**	**–6 370 000**	**–3 090 000**	**–2 000 000**
Écart		–1.7 %	–27.6 %	25.0 %	51.0 %	35.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–6 587 562**	**–6 700 000**	**–8 550 000**	**–6 370 000**	**–3 090 000**	**–2 000 000**
Écart		–1.7 %	–27.6 %	25.0 %	51.0 %	35.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–6 587 562	–6 700 000	–8 550 000	–6 370 000	–3 090 000	–2 000 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	–25 066 585	–25 708 342	–32 988 342	–37 179 262	–39 089 182	–37 559 102
Etat du patrimoine au 31.12.	–25 708 342	–32 988 342	–37 179 262	–39 089 182	–37 559 102	–34 988 022
Variation du patrimoine	–641 757	–7 280 000	**–4 190 920**	–1 909 920	1 530 080	2 571 080

Commentaire

En raison d'un manque de ressources, il ne sera pas possible de terminer d'ici fin 2022 toutes les mesures prévues dans le programme de mesures 2017-2022 découlant de la stratégie partielle d'alimentation en eau (notamment sécurisation des captages les plus importants, création et remaniement de PGEE). En outre, les résidus de composés traces dans les captages d'eaux souterraines et les effets du changement climatique représentent de nouveaux défis pour l'alimentation en eau, qui nécessitent généralement des solutions régionales. Ainsi, davantage de moyens sont requis pour des études régionales, sans que cela n'occasionne pour autant d'engagements excessifs. Si, jusqu'à fin 2019, les nouveaux engagements de contributions dépassaient chaque année les recettes, l'expérience montre que depuis l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'alimentation en eau en 2020, les nouveaux engagements sont largement inférieurs aux recettes. Le Fonds pour l'alimentation en eau devrait par conséquent être assaini d'ici les 18 à 20 prochaines années.

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières

Description

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–1 703 394**	**–1 870 000**	**–1 870 000**	**–1 870 000**	**–1 870 000**	**–1 870 000**
Écart		–9.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**1 703 394**	**1 870 000**	**1 870 000**	**1 870 000**	**1 870 000**	**1 870 000**
Écart		9.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 154	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–597 440	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–352 752	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–645 547	–1 500 000	–1 500 000	–1 500 000	–1 500 000	–1 500 000
39 Imputations internes	–105 503	–70 000	–70 000	–70 000	–70 000	–70 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	870 000	870 000	870 000	870 000	870 000
46 Revenus de transfert	3 394	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 700 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–645 547**	**–1 500 000**	**–1 500 000**	**–1 500 000**	**–1 500 000**	**–1 500 000**
Écart		–132.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–645 547**	**–1 500 000**	**–1 500 000**	**–1 500 000**	**–1 500 000**	**–1 500 000**
Écart		–132.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–645 547	–1 500 000	–1 500 000	–1 500 000	–1 500 000	–1 500 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Etat du patrimoine au 1.1.	4 206 307	4 803 746	3 933 746	3 063 746	2 193 746	1 323 746
Etat du patrimoine au 31.12.	4 803 746	3 933 746	3 063 746	2 193 746	1 323 746	453 746
Variation du patrimoine	597 439	–870 000	**–870 000**	–870 000	–870 000	–870 000

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2021-2024 entraînent un plafonnement des subventions cantonales prélevées sur le Fonds. La mise en œuvre avance selon le programme.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Révision des comptes annuels et surveillance financière	–5.1	0.4

11.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Révision des comptes annuels et surveillance financière	–4.0	–4.6	–4.6	–4.7	–4.7	–4.7
Total	**–4.0**	**–4.6**	**–4.6**	**–4.7**	**–4.7**	**–4.7**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*0.0*	*0.0*				

11.3 Priorités de développement de la Direction

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan intégre mission-financement. Le CF fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre des objectifs.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–4 406 668**	**–5 052 944**	**–5 065 550**	**–5 094 025**	**–5 120 294**	**–5 148 925**
Écart		–14.7 %	–0.2 %	–1.0 %	–1.0 %	–1.0 %
Revenus	**452 865**	**432 000**	**430 500**	**430 500**	**430 500**	**430 500**
Écart		–4.6 %	–0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–3 953 803**	**–4 620 944**	**–4 635 050**	**–4 663 525**	**–4 689 794**	**–4 718 425**
Écart		–16.9 %	–0.3 %	–1.0 %	–1.0 %	–1.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–3 813 538	–4 365 571	–4 392 435	–4 420 307	–4 446 462	–4 473 646
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–105 618	–207 600	–199 600	–199 600	–199 600	–199 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	–8 690	–9 774	–8 515	–9 117	–9 232	–10 680
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–347 000	–310 000	–310 000	–310 000	–310 000	–310 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–131 823	–160 000	–155 000	–155 000	–155 000	–155 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	447 433	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	932	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 500	5 000	4 500	4 500	4 500	4 500

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la version précédente de la planification figurent lors dans le commentaire relatif au groupe de produits.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–5 859**	**–8 600**	**–13 692**	**–13 692**	**–13 692**	**–13 692**
Écart		–46.8 %	–59.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–5 859**	**–8 600**	**–13 692**	**–13 692**	**–13 692**	**–13 692**
Écart		–46.8 %	–59.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–5 859	–8 600	–13 692	–13 692	–13 692	–13 692
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La période du plan 2023-2026 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
22.9	23.7	21.4	23.1	24.0	24.0

Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le CF table sur une moyenne de 24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière

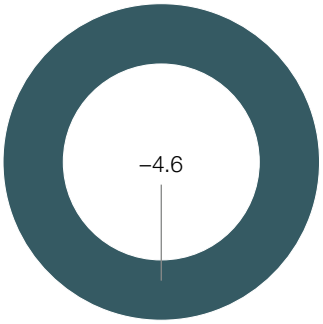

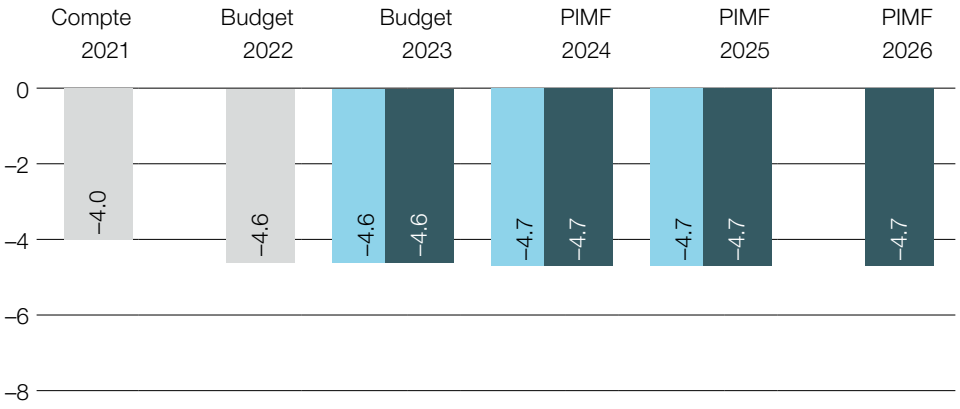

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le CF assure principalement les tâches de la révision des comptes annuels, de la surveillance financière et du Service chargé d'enregistrer les irrégularités.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–4 408 437**	**–5 054 860**	**–5 065 550**	**–5 094 025**	**–5 120 294**	**–5 148 925**
30 Charges de personnel	–3 813 538	–4 365 571	–4 392 435	–4 420 307	–4 446 462	–4 473 646
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–105 618	–207 599	–199 600	–199 600	–199 600	–199 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	–10 459	–11 689	–8 515	–9 117	–9 232	–10 680
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–347 000	–310 000	–310 000	–310 000	–310 000	–310 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–131 823	–160 000	–155 000	–155 000	–155 000	–155 000
Revenus d'exploitation	**452 865**	**432 000**	**430 500**	**430 500**	**430 500**	**430 500**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	447 433	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	932	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 500	5 000	4 500	4 500	4 500	4 500
Résultat des activités d'exploitation	**–3 955 572**	**–4 622 860**	**–4 635 050**	**–4 663 525**	**–4 689 794**	**–4 718 425**

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–3 955 572**	**–4 622 860**	**–4 635 050**	**–4 663 525**	**–4 689 794**	**–4 718 425**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–3 955 572**	**–4 622 860**	**–4 635 050**	**–4 663 525**	**–4 689 794**	**–4 718 425**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*1 769*	*1 915*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Tâches essentielles	–3 618 452	–4 003 667	**0**	0	0	0
Mandats de contrôle spécifiques	–217 295	–490 336	**0**	0	0	0
Mandats de contrôle spéciaux	–86 689	–95 350	**0**	0	0	0
Activités de conseil	–33 137	–33 506	**0**	0	0	0
Révision des comptes annuels et surveillance financière	0	0	**–4 635 050**	–4 663 525	–4 689 794	–4 718 425

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du budget 2023 se dégrade de CHF 0,011 million par rapport à la planification de l'année précédente. Les charges de personnel augmentent en raison de l'évolution prédéterminée des mesures salariales. Par ailleurs, la planification tient compte d'un montant de CHF 0,31 million de frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles ainsi que d'une charge de transfert du même montant. La transaction n'a donc pas d'incidence sur le résultat.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du CF.

Chances et risques

Les charges de personnel sont le facteur de coût le plus important, avec près de 90 pour cent. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur l'évolution de ces charges. Si nécessaire, le CF peut faire appel à des spécialistes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1ere décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1)	24	24	stabilité
Evaluation de la qualité et de l'efficience du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	bonne	bonne	stabilité
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	bonne	bonne	stabilité
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du CF (> CHF 5 mio)	dépassé	dépassé	augmentation

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Protection des données	–1.5	0.0

12.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Protection des données	–1.2	–1.3	–1.4	–1.5	–1.5	–1.5
Total	**–1.2**	**–1.3**	**–1.4**	**–1.5**	**–1.5**	**–1.5**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*0.0*	*0.0*				

12.3 Priorités de développement de la Direction

Selon sa stratégie pour 2019 à 2023, le BPD poursuit les objectifs supérieurs suivants : la garantie d'un niveau optimal de protection des données prévu par la législation et appliqué par l'administration, qu'elle soit cantonale ou communale ; le développement des compétences des autorités jusqu'à un niveau élevé dans le domaine de la protection des données et de la sûreté de l'information (SIPD) ; le renforcement de la position du BPD d'interlocuteur indépendant et spécialisé pour conseiller les autorités et collaborer avec elles ainsi qu'un engagement actif au sein des organes et des groupes de travail de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–1 241 823**	**–1 291 836**	**–1 467 098**	**–1 494 746**	**–1 491 733**	**–1 492 682**
Écart		–4.0 %	–13.6 %	–2.0 %	0.0 %	–0.0 %
Revenus	**40 348**	**30 000**	**30 000**	**30 000**	**30 000**	**30 000**
Écart		–25.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–1 201 475**	**–1 261 836**	**–1 437 098**	**–1 464 746**	**–1 461 733**	**–1 462 682**
Écart		–5.0 %	–13.9 %	–2.0 %	0.0 %	–0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–1 067 775	–1 073 036	–1 248 298	–1 275 946	–1 272 933	–1 273 882
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–174 048	–218 800	–218 800	–218 800	–218 800	–218 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	39 358	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	240	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	750	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

Par rapport à la planification précédente, le budget 2023 prévoit un poste à plein temps supplémentaire. Le résultat total se détériore donc de CHF 166 169. La création de ce poste doit notamment permettre de faire face à l'accroissement du nombre de contrôles préalables à traiter par an. De plus, il existe une nécessité accrue de sensibiliser le personnel des Directions et des offices au sujet de la protection des données et de renforcer leurs compétences en la matière.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Evolution du compte des investissements

Il n'y a pas d'investissements budgétés ou prévus pour les années suivantes.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.5	5.0	5.1	5.8	5.7	6.7

Commentaire

La numérisation de l'administration cantonale cause une hausse régulière des contrôles préalables que le BPD doit traiter. Parallèlement, la nécessité pour les Directions et les offices de disposer de compétences propres en matière de protection des données est accrue. Un nouveau poste à plein temps sera créé le 1er janvier 2023 ; l'objectif est d'être à même de garantir que le BPD procède à l'examen des mesures techniques entrant dans le cadre de la sûreté de l'information et de poursuivre la sensibilisation et la transmission des connaissances au sein de l'administration.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données

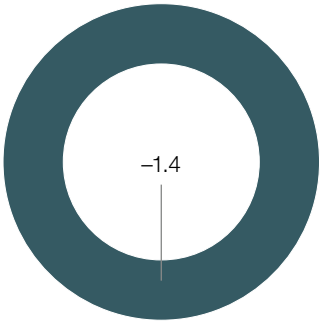

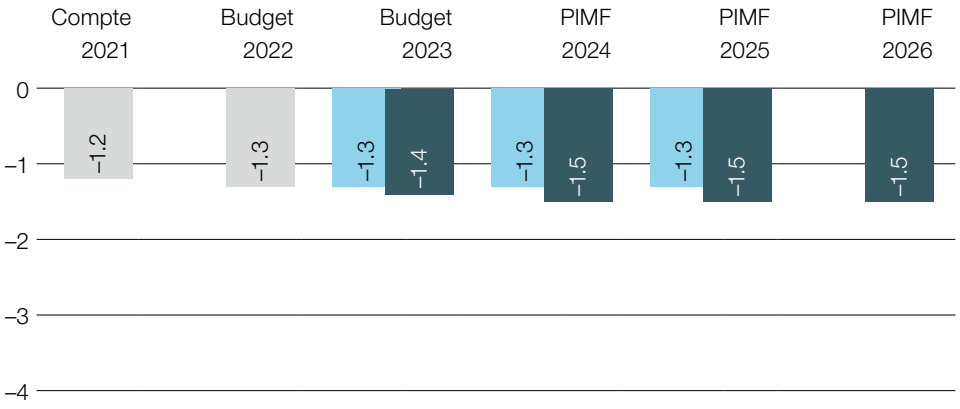

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection des données par les autorités cantonales, notamment au moyen des activités suivantes : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, prises de position sur des actes législatifs cantonaux et d'autres mesures ayant des incidences sur la protection des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen d'applications et systèmes informatiques en fonction, au besoin recommandations au sujet de recours et conduite de ces derniers, haute surveillance sur les autorités communales de surveillance, collaboration avec les autorités de surveillance de la Confédération et des autres cantons.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–1 241 879**	**–1 291 836**	**–1 467 098**	**–1 494 746**	**–1 491 733**	**–1 492 682**
30 Charges de personnel	–1 067 775	–1 073 036	–1 248 298	–1 275 946	–1 272 933	–1 273 882
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–174 048	–218 800	–218 800	–218 800	–218 800	–218 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	–56	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**40 348**	**30 000**	**30 000**	**30 000**	**30 000**	**30 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	39 358	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	240	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
49 Imputations internes	750	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–1 201 531**	**–1 261 836**	**–1 437 098**	**–1 464 746**	**–1 461 733**	**–1 462 682**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–1 201 531**	**–1 261 836**	**–1 437 098**	**–1 464 746**	**–1 461 733**	**–1 462 682**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–1 201 531**	**–1 261 836**	**–1 437 098**	**–1 464 746**	**–1 461 733**	**–1 462 682**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*56*	*0*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Protection des données	–1 201 531	–1 261 836	**–1 437 098**	–1 464 746	–1 461 733	–1 462 682

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification précédente, le budget 2023 prévoit un poste à plein temps supplémentaire. Le résultat total se détériore donc de CHF 166 169. La création de ce poste doit notamment permettre de faire face à l'accroissement du nombre de contrôles préalables à traiter par an, que les informations sur les prestations ne reflètent pas pleinement. Elles ne tiennent en effet compte que des affaires ayant été formellement entreprises ou terminées au cours de l'année sous rapport. Les dossiers suivis plusieurs années durant et ceux dont l'examen préalable (parfois fort approfondi) ne donne pas lieu à un contrôle préalable formel sont donc exclus du calcul. De plus, il existe une nécessité accrue de sensibiliser le personnel des Directions et des offices au sujet de la protection des données et de renforcer leurs compétences en la matière.

Priorités de développement

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, le BPD prend les mesures stratégiques suivantes: il standardise la procédure et la présentation des résultats du contrôle préalable et de l'audit SIPD, la plus grande prévisibilité qui en découle étant de nature à faciliter la coopération pour les autorités concernées; il collabore aux projets législatifs revêtant une importance pour la protection des données; il entretient des contacts étroits avec les autres services à même de démultiplier son action; il participe à la transmission de connaissances et à la sensibilisation aux questions de sûreté de l'information et de protection des données; il recourt de manière ciblée aux moyens de communication utiles à l'accomplissement de ses tâches; il renforce sa participation au sein des organes de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim); il pratique un style de gestion et une culture de l'information participatifs et transparents; enfin, il encourage le perfectionnement.

Chances et risques

Le programme gouvernemental de législature «Engagement 2030» prévoit que le canton fasse avancer la transformation numérique de l'administration et applique la primauté du numérique dans la communication entre l'Etat et les particuliers, entre l'Etat et les entreprises ainsi qu'entre les autorités. En mars 2022, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'administration numérique, qui entrera en vigueur en 2023. La «Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019 à 2022» souligne que la confiance – en ce qui concerne notamment la protection de la personnalité et des données ainsi que la sécurité des informations – est, pour la population et l'économie, la condition élémentaire de l'utilisation des prestations de services numériques. En plus de sa fonction primordiale qui consiste à être un pilier de tout Etat de droit démocratique, la protection des données se doit par conséquent aussi d'être un critère de qualité et un «argument de vente» de la communication par voie électronique avec les autorités.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de contrôles préalables entrepris	74	78	croissant
Nombre de contrôles préalables terminés	58	77	croissant
Nombre d'audits terminés	6	8	constant
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	1	1	constant
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	166	161	constant
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	154	139	constant
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 de Loi sur du 19 février 1986 de la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)	0	0	constant

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Direction de la magistrature état-major	–19.1	0.0
Juridictions civile et pénale	–101.6	25.6
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–16.8	1.2
Ministère public	–94.1	51.7

13.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Direction de la magistrature état-major	–12.0	–18.3	–19.0	–18.7	–17.7	–17.1
Juridictions civile et pénale	–60.8	–68.3	–76.0	–74.1	–74.4	–74.8
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–14.6	–14.9	–15.6	–15.7	–15.8	–15.9
Ministère public	–25.1	–27.5	–42.4	–41.9	–40.6	–40.9
Total	**–112.6**	**–129.0**	**–153.1**	**–150.3**	**–148.5**	**–148.8**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–20.5*	*–19.5*				

13.3 Priorités de développement de la Direction

L'introduction de la nouvelle application spécialisée du Ministère public ainsi que les premières installations de la mise à jour Tribuna auprès des autorités judiciaires sont prévues en cours d'année. Les autorités judiciaires du canton de Berne collaborent en outre activement et à tous les niveaux au projet national de numérisation de la justice (Justitia 4.0).

13.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte de résultats						
Charges	**–210 424 868**	**–226 053 805**	**–231 613 775**	**–228 788 135**	**–226 933 026**	**–227 251 841**
Écart		–7.4 %	–2.5 %	1.2 %	0.8 %	–0.1 %
Revenus	**77 347 480**	**77 581 980**	**78 473 530**	**78 474 530**	**78 474 530**	**78 474 530**
Écart		0.3 %	1.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–133 077 388**	**–148 471 825**	**–153 140 245**	**–150 313 605**	**–148 458 496**	**–148 777 311**
Écart		–11.6 %	–3.1 %	1.8 %	1.2 %	–0.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	–129 116 808	–133 574 932	–137 787 855	–136 798 360	–135 987 169	–136 866 076
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–76 076 209	–85 220 878	–86 486 522	–83 985 308	–83 027 655	–82 415 435
33 Amortissements du patrimoine administratif	–173 523	–1 054 458	–705 697	–1 370 767	–1 427 502	–1 484 630
34 Charges financières	–44 935	–76 000	–76 800	–76 800	–76 800	–76 800
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–175 443	–142 000	–190 000	–190 000	–190 000	–190 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–4 837 951	–5 985 538	–6 366 900	–6 366 900	–6 223 900	–6 218 900
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	76 125 510	76 148 750	77 434 250	77 434 250	77 434 250	77 434 250
43 Revenus divers	1 052 514	1 276 000	866 000	866 000	866 000	866 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	116 461	152 230	126 280	127 280	127 280	127 280
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	52 995	5 000	47 000	47 000	47 000	47 000

Evolution du compte de résultats

Le budget 2023 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 153,1 millions. Par rapport aux comptes annuels 2021, le solde se péjore de CHF 20,1 millions. Les frais de personnel augmentent légèrement et s'expliquent principalement par le fait que le Ministère public souhaite réduire les instructions pendantes grâce à des postes supplémentaires de durée déterminée. Les charges de biens, services et marchandises, amortissements compris, présentent par rapport aux comptes annuels 2021 une péjoration de CHF 10,9 millions et de CHF 1,3 million par rapport au budget 2022. La hausse de l'activité principale du Ministère public, l'augmentation des dépenses du poste de travail cantonal, ainsi que les projets Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo/Rialto) et Harmonisation de la justice dans la justice pénale (HIJP) expliquent les coûts supplémentaires. Les produits évoluent de manière stable sur l'ensemble des années planifiées.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Compte des investissements						
Dépenses	**–530 124**	**–973 800**	**–1 718 289**	**–392 000**	**–392 000**	**–392 000**
Écart		–83.7 %	–76.5 %	77.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart			0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–530 124**	**–973 800**	**–1 718 289**	**–392 000**	**–392 000**	**–392 000**
Écart		–83.7 %	–76.5 %	77.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–255 015	–284 800	–439 000	–192 000	–192 000	–192 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–275 109	–689 000	–1 279 289	–200 000	–200 000	–200 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2022, le compte des investissements 2023 présente une hausse des coûts d'environ CHF 0,7 million. Les dépenses d'investissement prévues sont principalement destinées au projet Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo/Rialto), à l'assainissement de l'Amthaus, à l'installation des systèmes de transmission par vidéo pour les auditions dans les salles de tribunal, à la poursuite du développement d'applications spécialisées et à la gestion numérique des affaires.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

Effectif réel				Effectif cible	
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
740.8	747.7	761.0	789.9	781.3	796.7

Commentaire

La JUS enregistre une légère hausse de l'effectif attendu, dont 11 FTE sont des postes de durée déterminée. La création d'une équipe supplémentaire en vue de réduire le nombre d'instructions pénales pendantes dans les ministères publics régionaux ainsi qu'une hausse du volume d'affaires dans les juridictions civile et pénale constituent les raisons principales des augmentations.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature état-major

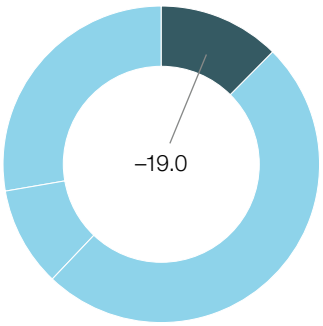

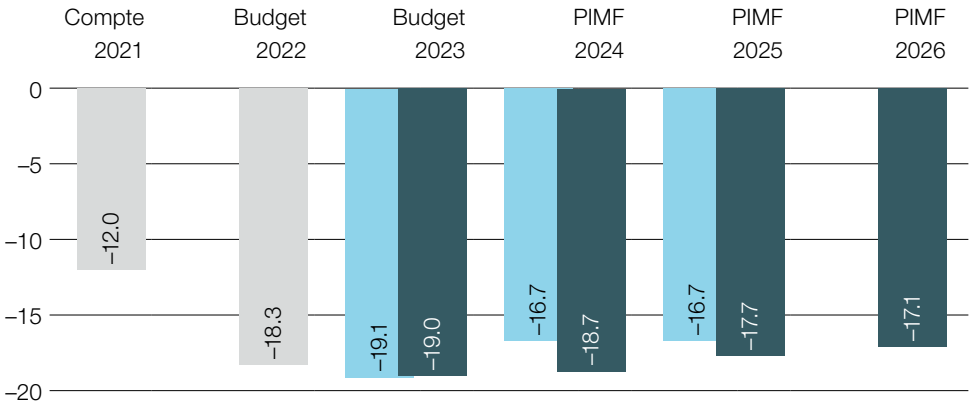

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La Direction de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré «mission-financement» et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines. Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes: soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–12 026 353**	**–18 344 755**	**–18 984 565**	**–18 616 578**	**–17 641 032**	**–17 059 556**
30 Charges de personnel	–4 567 010	–5 322 288	–5 420 476	–5 340 027	–5 396 209	–5 396 804
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 059 469	–6 955 928	–7 779 467	–6 839 953	–5 911 680	–5 296 680
33 Amortissements du patrimoine administratif	–322 103	–1 247 000	–683 762	–1 335 737	–1 375 283	–1 413 211
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–4 077 771	–4 819 538	–5 100 861	–5 100 861	–4 957 861	–4 952 861
Revenus d'exploitation	**14 192**	**13 750**	**13 000**	**13 000**	**13 000**	**13 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	13 200	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	992	1 750	1 000	1 000	1 000	1 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–12 012 161**	**–18 331 005**	**–18 971 565**	**–18 603 578**	**–17 628 032**	**–17 046 556**
34 Charges financières	0	0	–76 000	–76 000	–76 000	–76 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**–76 000**	**–76 000**	**–76 000**	**–76 000**
Résultat opérationnel	**–12 012 161**	**–18 331 005**	**–19 047 565**	**–18 679 578**	**–17 704 032**	**–17 122 556**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–12 012 161**	**–18 331 005**	**–19 047 565**	**–18 679 578**	**–17 704 032**	**–17 122 556**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*214 266*	*223 410*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Direction de la magistrature état-major	–12 012 161	–18 331 005	**–19 047 565**	–18 679 578	–17 704 032	–17 122 556

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2023 du groupe de produit clôture avec un solde de CHF 19 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2023 de l'année précédente à hauteur de CHF 0,1 million.

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 5,4 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2023 de l'année précédente de CHF 0,1 million. Les exigences en matière de politique du personnel ainsi que les retards enregistrés par le projet NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers) constituent la raison principale de ces coûts supplémentaires budgétés.

Les biens, services et marchandises ainsi que les autres charges s'élèvent à CHF 7,8 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2023 de l'année précédente de CHF 0,6 million. Les retards enregistrés par le projet NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers) ainsi que des coûts plus élevés pour le projet national HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale) constituent la raison principale de ces coûts supplémentaires budgétés.

Les amortissements budgétés sur le patrimoine administratif s'élèvent à KCHF 0,7 million. Il en résulte une amélioration par rapport au PIMF 2023 de l'année précédente de CHF 0,9 million. Contrairement à la planification de l'année précédente et conformément à l'évolution du projet, les amortissements pour le NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers) ne seront dus que vers la fin de l'année 2023.

Les imputations internes s'élèvent à CHF 5,1 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2023 de l'année précédente de CHF 0,2 million. Malgré des quantités de retraite constantes pour la justice du canton de Berne, les coûts budgétés ont augmenté en raison des hausses de prix dans le domaine des services TIC du poste de travail cantonal.

Priorités de développement

L'introduction de plusieurs applications importantes (SAP, mise à niveau Tribuna V4, NeVo/Rialto) entraîne dans tous les domaines une charge de travail élevée. Les autorités judiciaires du canton de Berne collaborent en outre activement et à tous les niveaux au projet suisse pour la numérisation de la justice (Justitia 4.0).

Chances et risques

De nombreux projets informatiques novateurs à divers niveaux promettent davantage d'efficacité à moyen et à long terme, mais entraînent une charge de travail élevée avant et après l'introduction. En même temps, l'entretien des systèmes critiques actuellement en service ne doit pas être négligé. L'amélioration du système de contrôle interne SCI permet de décrire des processus et d'identifier les risques qui en découlent. Les contrôles annuels des processus clés constituent des contrôles de qualité réguliers et des examens critiques des processus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	13 367	28 115	chancelant
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 566	7 670	chancelant
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	75 302	81 031	chancelant

13.7.2 Juridictions civile et pénale

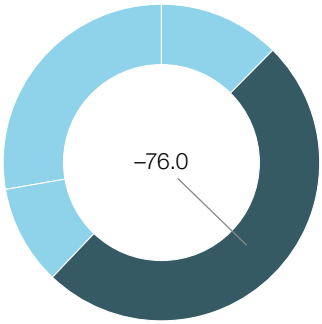

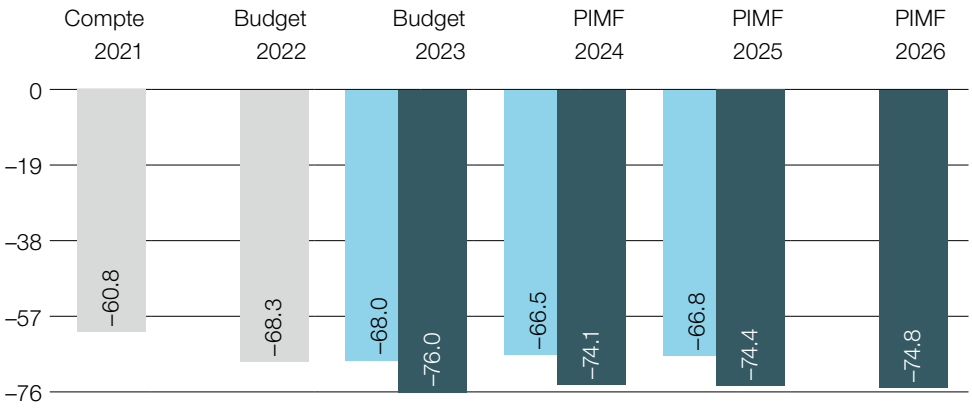

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation ainsi qu'autres tâches de la Cour suprême.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–89 725 298**	**–92 355 014**	**–101 578 598**	**–99 611 848**	**–99 931 094**	**–100 379 299**
30 Charges de personnel	–62 115 454	–64 440 454	–65 105 173	–64 655 924	–64 956 561	–65 385 366
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–26 802 299	–27 422 150	–35 929 775	–34 393 075	–34 393 275	–34 393 475
33 Amortissements du patrimoine administratif	–370 430	–34 010	–14 611	–33 810	–52 219	–71 419
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–60 081	–70 000	–70 000	–70 000	–70 000	–70 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–377 034	–388 400	–459 039	–459 039	–459 039	–459 039
Revenus d'exploitation	**28 914 898**	**24 103 130**	**25 560 930**	**25 561 930**	**25 561 930**	**25 561 930**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	28 354 345	23 757 650	25 221 650	25 221 650	25 221 650	25 221 650
43 Revenus divers	545 437	296 000	306 000	306 000	306 000	306 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	14 806	46 480	33 280	34 280	34 280	34 280
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	310	3 000	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–60 810 401**	**–68 251 884**	**–76 017 668**	**–74 049 918**	**–74 369 164**	**–74 817 369**
34 Charges financières	0	0	–800	–800	–800	–800

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**–800**	**–800**	**–800**	**–800**
Résultat opérationnel	**–60 810 401**	**–68 251 884**	**–76 018 468**	**–74 050 718**	**–74 369 964**	**–74 818 169**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–60 810 401**	**–68 251 884**	**–76 018 468**	**–74 050 718**	**–74 369 964**	**–74 818 169**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–8 636 909*	*–8 215 133*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Décision judiciaire droit civil Cour suprême	–54 319	–7 991 668	**–7 062 944**	–6 777 590	–6 828 725	–6 904 793
Décision judiciaire droit pénal Cour suprême	–11 415 405	–9 384 612	**–10 410 119**	–9 976 473	–10 035 231	–10 123 384
Autres tâches Cour suprême	–371 304	–652 690	**–337 627**	–311 681	–315 493	–321 535
Décision judiciaire droit civil première instance	–15 962 011	–22 639 523	**–22 707 100**	–21 809 624	–21 903 772	–22 018 399
Décision judiciaire droit pénal première instance	–25 531 928	–18 134 606	**–26 564 976**	–26 184 221	–26 293 353	–26 360 924
Décision judiciaire mesures de contrainte droit pénal	–1 397 808	–1 225 431	**–1 031 614**	–1 053 820	–1 054 045	–1 059 108
Conciliation judiciaire, conseil juridique	–6 077 626	–8 223 354	**–7 904 088**	–7 937 310	–7 939 344	–8 030 024

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2023, les charges de personnel présentent des coûts à hauteur de CHF 65,1 millions et sont le poste de charges le plus important des juridictions civile et pénale. Les postes nouvellement inscrits au budget ne grèvent le compte de résultats que de façon négligeable, ces coûts étant presque intégralement compensés par des gains de rotation. La compensation du renchérissement de 0,5 % péjore le compte de résultats de CHF 0,3 million par année.

Suite au changement de pratique concernant les placements à des fins d'assistance ordonnés par un médecin ainsi qu'à l'adaptation des frais d'assistance judiciaire gratuite sur la base des données de l'année précédente, les biens, services et marchandises ainsi que les autres charges augmentent par rapport à la planification antérieure. Les pertes de créances budgétées plus bas réduisent la hausse des coûts. Dans l'ensemble, les biens, services et marchandises ainsi que les autres charges augmentent de CHF 0,8 million (+2 %) par rapport au plan financier 2023.

Par rapport au plan financier 2023, les charges d'exploitation n'augmentent que légèrement, de CHF 1,2 million (+1 %).

Le budget des recettes provenant des procédures et des recettes provenant du recouvrement de l'Intendance des impôts (recouvrement de créances éventuelles de l'assistance judiciaire gratuite) se base sur les résultats des années 2020 et 2021, raison pour laquelle les contributions ont pu être budgétés à concurrence de CHF 1,4 million de plus que prévu.

Le besoin budgétaire plus élevé (hausse des coûts de CHF 1,2 mio) est couvert par l'augmentation attendue des recettes à hauteur de CHF 1,4 million. En résumé, les juridictions civile et pénale clôturent avec un budget global légèrement amélioré de CHF 0,1 million.

Seule une toute petite partie du budget peut être influencée. Les biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du nombre et du volume des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des parties. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

Le projet Justitia 4.0 doit permettre l'échange électronique de données pour tous les tribunaux, ministères publics et autorités d'exécution judiciaire aux niveaux cantonal et fédéral. Les dossiers papier doivent également être remplacés par des dossiers électroniques. Ce projet aura un impact important sur notre environnement et nos processus de travail. Pour pouvoir accompagner la phase de projet, des postes de durée déterminée d'un total de 150 % sont prévus dans le budget. En plus de Justitia 4.0, les juridictions civile et pénale traitent de nombreux autres projets TIC (Tribuna V4, gestion des autorisations, ERP, etc.).

Chances et risques

Les procédures civiles et pénales de plus en plus complexes, le nombre de procédures pénales, les exigences posées à la jurisprudence (notamment par la législation, la pratique du Tribunal fédéral), et l'épuisement croissant de toutes les possibilités procédurales par les parties à la procédure font constamment augmenter la charge de travail. Les dispositions concernant l'exécution de la surveillance électronique de l'interdiction de périmètre ou de contact du droit civil ou l'introduction de la brève expertise réalisée par un médecin spécialisé en cas de placement à des fins d'assistance ordonné par un médecin en lieu et place d'une prise de position du médecin sont des exemples de changements récents de la pratique dans le domaine du droit civil. Ils entraînent dans ce domaine spécialisé des frais supplémentaires directs. Dans le cadre de la juridiction pénale, une augmentation des procédures est attendue, en particulier dans le domaine de la cybercriminalité. Elle aura inévitablement un impact sur l'effectif du personnel. Cette évolution du droit dans le domaine des juridictions civile et pénale devrait s'inscrire dans la durée, ce qui ne réduira pas les risques présentés.

C'est la raison pour laquelle les risques concernant la garantie de la quantité (durées de procédure plus longues, retards plus importants) et la garantie de la qualité de l'appréciation des cas (manque de temps pour l'élaboration de l'objet du procès) grandissent continuellement. Si cette évolution se poursuit ainsi, les frais de personnel et de matériel vont continuer à augmenter.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de procédures pénales liquidées par la Cour suprême	1 050	1 150	croissant
Nombre de procédures civiles liquidées par la Cour suprême	2 000	2 000	constant
Nombre de procédures civiles liquidées par les tribunaux régionaux	19 700	19 500	constant
Nombre de procédures pénales liquidées par les tribunaux régionaux, le tribunal pénal économique et le tribunal des mineurs	2 850	2 150	croissant
Nombre de procédures de mesures de contrainte liquidées par le tribunal cantonal des mesures de contrainte et les tribunaux régionaux des mesures de contrainte	2 200	2 250	constant
Nombre de procédures de conciliation liquidées par les autorités de conciliation	5 450	5 150	constant
Nombre de consultations juridiques liquidées par les autorités de conciliation	19 700	17 600	constant

13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration

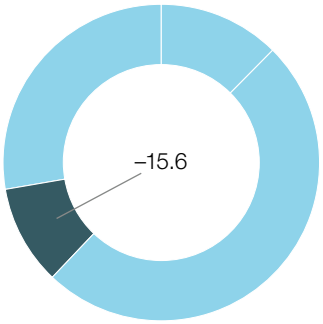

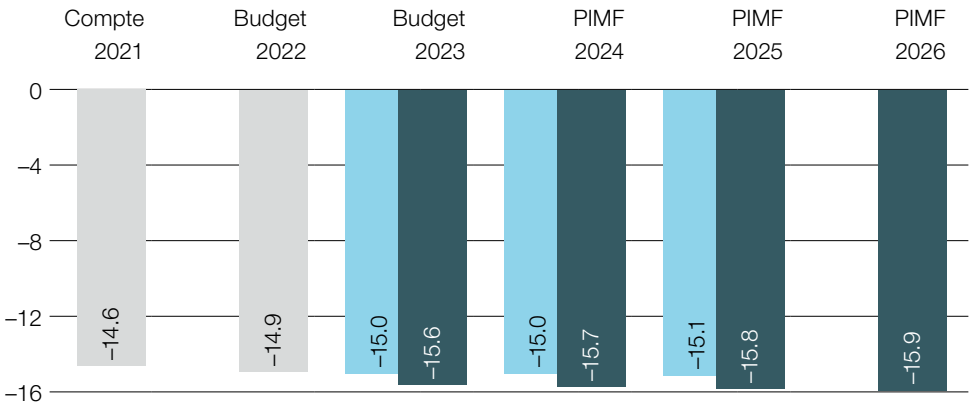

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–15 511 160**	**–16 410 821**	**–16 835 365**	**–16 903 004**	**–16 967 194**	**–17 115 301**
30 Charges de personnel	–14 782 509	–15 346 122	–15 655 785	–15 693 424	–15 814 194	–15 959 721
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–729 918	–1 058 100	–1 178 580	–1 208 580	–1 152 000	–1 154 580
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 917	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–650	–6 600	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000
Revenus d'exploitation	**896 716**	**1 499 100**	**1 202 600**	**1 202 600**	**1 202 600**	**1 202 600**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	892 553	1 485 100	1 200 600	1 200 600	1 200 600	1 200 600
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 563	12 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	600	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Résultat des activités d'exploitation	**–14 614 444**	**–14 911 721**	**–15 632 765**	**–15 700 404**	**–15 764 594**	**–15 912 701**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–14 614 444**	**–14 911 721**	**–15 632 765**	**–15 700 404**	**–15 764 594**	**–15 912 701**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–14 614 444**	**–14 911 721**	**–15 632 765**	**–15 700 404**	**–15 764 594**	**–15 912 701**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–34 584*	*–52 200*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan intégré mission-financement 2024	2025	2026
Jugement en droit administratif	–5 211 665	–6 340 376	**–4 560 136**	–4 584 033	–4 594 337	–4 655 137
Jugement en droit des assurances sociales	–7 321 826	–7 014 239	**–5 825 795**	–5 856 330	–5 869 496	–5 947 186
Décision sur recours de la Commission des recours	–1 753 020	–2 195 004	**–4 449 649**	–4 456 598	–4 490 299	–4 499 122
Autres prestations de services du Tribunal administratif	–2 468	1 114 100	**0**	0	0	0
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	–33 895	–77 397	**–87 200**	–87 200	–87 200	–87 200
Jugement de la Commission d'estimation en matière	–24 428	–67 697	**–72 500**	–72 500	–72 500	–72 500
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	–267 142	–331 110	**–637 485**	–643 742	–650 761	–651 556

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le Conseil fédéral a entre-temps levé les restrictions liées à la pandémie. Certains droits à des prestations particulières subsistent encore et donnent lieu à des procédures judiciaires correspondantes. On peut toutefois s'attendre à ce qu'à partir de 2023, le nombre de recours se rapproche à nouveau de celui des années précédant la pandémie.

Les dépenses se situent dans le cadre des années précédentes. En 2023, le Tribunal administratif accueillera la réunion des présidents et présidentes des tribunaux des assurances sociales et, en 2024, la Journée suisse des juges administratifs, ce qui entraînera une augmentation des frais de représentation pour ces deux années.

Priorités de développement

La mission constitutionnelle et légale de la juridiction administrative est de rendre la justice en matière de droit public. Cela ne changera pas et aucune « évolution » n'est prévue ni nécessaire.

Au cours de l'année budgétaire, 2 500 nouvelles affaires sont attendues dans la juridiction administrative, 2 700 devraient pouvoir être liquidées et 1 300 vont probablement être reportées à l'année 2024 en tant qu'affaires en pendantes.

Chances et risques

En raison des nouveaux droits aux prestations introduits par la Confédération dans le domaine du droit des assurances sociales (notamment les prestations transitoires pour les chômeurs âgés), il est actuellement difficile de se prononcer sur l'évolution du nombre de cas. Il en va de même pour le domaine du droit fiscal. Il est actuellement impossible d'estimer la charge de travail qui résultera de la réévaluation générale des immeubles dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 451	2 370	constant
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 621	2 534	constant
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 451	1 292	constant

13.7.4 Ministère public

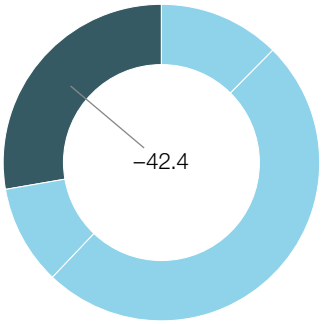

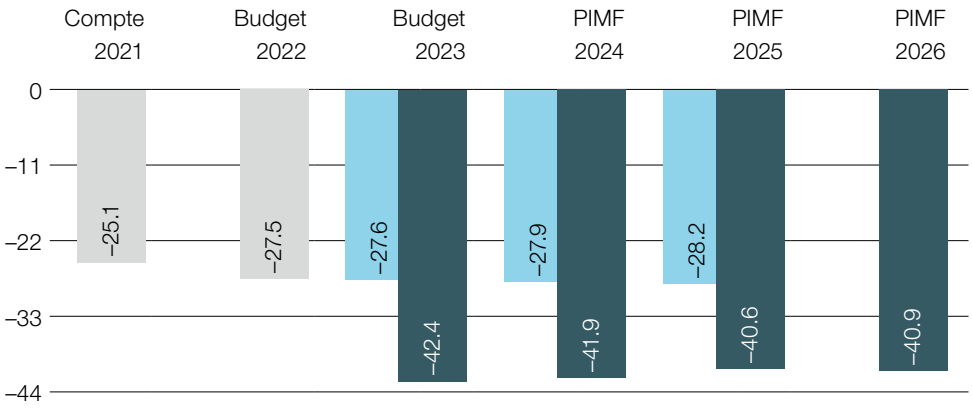

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-àvis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	**–72 655 311**	**–79 489 903**	**–94 138 447**	**–93 579 905**	**–92 316 906**	**–92 620 884**
30 Charges de personnel	–47 651 838	–48 466 071	–51 606 422	–51 108 985	–49 820 206	–50 124 184
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–24 553 137	–30 172 897	–41 598 700	–41 543 700	–41 570 700	–41 570 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	46 521	–7 935	–7 325	–1 220	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–115 361	–72 000	–120 000	–120 000	–120 000	–120 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–381 496	–771 000	–806 000	–806 000	–806 000	–806 000
Revenus d'exploitation	**47 517 440**	**51 966 000**	**51 697 000**	**51 697 000**	**51 697 000**	**51 697 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	46 865 412	50 894 000	51 000 000	51 000 000	51 000 000	51 000 000
43 Revenus divers	506 408	980 000	560 000	560 000	560 000	560 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	93 534	92 000	92 000	92 000	92 000	92 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
49 Imputations internes	52 085	0	45 000	45 000	45 000	45 000
Résultat des activités d'exploitation	**–25 137 871**	**–27 523 903**	**–42 441 447**	**–41 882 905**	**–40 619 906**	**–40 923 884**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–25 137 871**	**–27 523 903**	**–42 441 447**	**–41 882 905**	**–40 619 906**	**–40 923 884**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–25 137 871**	**–27 523 903**	**–42 441 447**	**–41 882 905**	**–40 619 906**	**–40 923 884**
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	*–12 045 284*	*–11 409 390*				

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Instruction	–41 287 948	–40 500 276	**–20 015 883**	–19 705 133	–19 177 497	–19 206 104
Mise en accusation	–558 061	–653 485	**0**	0	0	0
Procédure simplifiée	–19 943	–13 173	**0**	0	0	0
Procédure d'ordonnance pénale	32 554 507	33 081 735	**–2 198 388**	–2 025 384	–1 103 593	–1 311 412
Procédure de recours	–2 099 561	–2 100 428	**0**	0	0	0
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	–671 235	–785 262	**0**	0	0	0
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	–13 055 632	–16 553 014	**–21 785 423**	–21 615 332	–21 641 636	–21 711 884
Diverses tâches du Ministère public	0	0	**1 558 247**	1 462 944	1 302 821	1 305 515

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produit clôture avec un solde de CHF 42,4 millions. Cela correspond à une péjoration du solde d'environ CHF 3,4 millions (9 %) par rapport au plan intégré mission-financement d'origine.

Deux facteurs sont à l'origine des dépenses supplémentaires dans le domaine du personnel. Premièrement, la charge de travail dans le domaine des instructions pénales selon le Code de procédure pénale est trop élevée au sein des ministères publics régionaux. L'intervention d'une équipe supplémentaire (11 FTE) pour une durée déterminée pendant les années de planification 2023 et 2024 visant à réduire le nombre d'instructions pendantes entraîne des dépenses supplémentaires à hauteur de CHF 2,3 millions. Deuxièmement, le domaine de la cybercriminalité a été renforcé en personnel au moyen d'engagements de durée déterminée pour les années de planification 2023 à 2026 (1,75 FTE). Dans ce domaine en forte croissance il s'agira, une fois la réorganisation effectuée, d'assurer la poursuite pénale en concertation constante avec la Police (hausse de personnel en application de la motion Wüthrich). Selon les calculs de l'Office du personnel, les années budgétaires et du plan mission-financement enregistrent en outre de légères charges supplémentaires à hauteur de CHF 0,3 million en raison des mesures salariales prises dans le domaine du personnel.

Sur la base des valeurs de l'année précédente et des valeurs prévisionnelles, les frais de rappel dans le domaine des contributions dépassent d'environ CHF 80 000 le montant budgété.

Concernant les divers produits, il faut s'attendre sur la base des valeurs de l'année précédentes et des valeurs prévisionnelles à une diminution des valeurs patrimoniales séquestrées d'environ CHF 0,4 million.

Priorités de développement

Le projet NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers)/Rialto a pour but de développer, en collaboration avec la Police, une plateforme pour la gestion électronique des dossiers. Les applications spécialisées actuelles Tribuna et Jugis sont remplacées par une application moderne sur base SAP. L'introduction complète des deux parties du système améliorera la collaboration entre la Police et le Ministère public, car l'application spécialisée Rialto permet un transfert numérique et automatisé des dossiers. Après le go-live de la Police au printemps 2022, les travaux doivent se focaliser sur la fin du développement de la partie de système du Ministère public. Une phase intensive et importante de préparation de l'introduction suivra (formation du personnel, nouveaux processus) ainsi que, après l'introduction prévue à mi 2023, la stabilisation de l'exploitation et l'extension ultérieure progressive dans le cadre de la maintenance et du développement.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de charges et de revenus (frais de procédure et d'instruction, en particulier frais éventuels inhérents à la protection extraprocédurale des témoins, frais pour l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, produits des émoluments, débours, amendes, peines pécuniaires). Il est donc conditionné par l'extérieur. Une augmentation des procédures conduit d'une part à une hausse des frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances.

Dans le cadre du projet NeVo/Rialto, le risque de performance insuffisante du fournisseur, respectivement le risque que les capacités de développement ne se focalisent pas sur le Ministère public subsiste, car des problèmes en suspens doivent encore être résolus et des développements supplémentaires effectués pour la partie de système de la Police. Le remplacement de l'application spécialisée centrale constitue un changement radical pour le personnel du Ministère public.

Suivant l'issue de la procédure législative, les modifications discutées dans le cadre de la révision du Code de procédure pénale, mais aussi la révision de l'ordonnance sur le casier judiciaire, entraîneront une charge de travail supplémentaire sensible pour le Ministère public. A ceci s'ajoute le fait que la charge de travail a augmenté au cours des années, ce qui, en plus du nombre élevé d'affaires pendantes – conformément à la chaîne pénale –, se manifeste aussi sous forme de défenses de l'accusation devant le tribunal et dans des affaires de recours ainsi que dans l'exécution pour le Ministère public des mineurs. La charge de travail des procureurs et procureures est élevée et, malgré les mesures déjà prises, elle est trop forte dans le domaine des instructions pénales régionales. Si la limite de performance et de charge de travail du Ministère public n'est pas déjà dépassée dans certains domaines, elle devrait l'être prochainement. La charge de travail, les processus internes et la dotation doivent donc être analysés sur la base de comparaisons du nombre d'affaires sur plusieurs années pour que des options de mesures efficaces puissent être déduites.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2020	Compte 2021	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	114 383	114 012	baisser
Nombre d'instructions ouvertes	9 373	7 807	constant
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	5 187	4 635	croissant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	80 765	81 744	baisser
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	17 107	16 154	constant